

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Les commissions délibératives bruxelloises : institutionnalisation d'un mécanisme délibératif au sein du Parlement

Auteur : Mathilde Victor
Promoteur(s) : Min Reuchamps
Année académique 2021-2022
Master en administration publique

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Mathilde Victor, le 16 août 2022

Remerciements

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont rendu possible la rédaction de ce mémoire.

Aux citoyens et parlementaires, participants à la commission délibérative, qui ont aimablement accepté de répondre à mes questions ;

À mon maître de stage, M. Jonathan Moskovic, pour son encadrement et sa guidance ;

À mon promoteur, le Professeur Min Reuchamps, pour ses chaleureux encouragements à réaliser ce mémoire, afin de terminer mon parcours en sciences politiques ;

À mes parents, pour leur soutien indéfectible tout au long de mon parcours scolaire ;

À Marie pour son aide précieuse ;

À mon frère Alexis, et mon ami Lucas pour leur compagnie et soutien ; à Ramtin pour sa douce présence ;

Merci.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1. LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES BRUXELLOISES	9
1. Conception et évaluation	9
2. Tirage au sort et participations des citoyens	10
3. Information	11
4. Thème	11
5. Composition	12
6. Fonctionnement	13
a) Phase informative	14
b) Phase délibérative.....	14
c) Phase des recommandations.....	15
d) Présentation du rapport final	16
7. Suivi	16
CHAPITRE 2. REVUE DE LA LITTÉRATURE	18
1. Le tournant participatif et délibératif	18
2. Délibération dans les institutions, instituée ou institutionnalisée	20
2.1. La délibération dans les institutions formelles.....	20
2.2. La délibération instituée.....	20
2.2.1. Assemblées citoyennes et mini-publics.....	21
2.2.2. Les implications d'un mini-public mixte	22
a) L'expérience de Democracy Matters	23
b) Les enseignements de la première convention constitutionnelle irlandaise.....	25
2.3. L'institutionnalisation de la délibération	30
2.3.1. Définition.....	30
2.3.2. Avantages et inconvénients de l'institutionnalisation (ou de l'enchâssement institutionnel).....	31

3. Les commissions délibératives bruxelloises : institutionnalisation d'un mini-public au Parlement bruxellois	33
---	-----------

CHAPITRE 3. CADRE THÉORIQUE..... 35

1. La légitimité des commissions délibératives bruxelloises en termes throughput.....	35
--	-----------

2. Une approche néo-institutionnaliste	36
---	-----------

CHAPITRE 4. HYPOTHÈSES..... 39

CHAPITRE 5. DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE..... 40

1. Données.....	40
------------------------	-----------

2. Méthodologie.....	43
-----------------------------	-----------

CHAPITRE 6. ANALYSE..... 48

1. Institutionnalisation d'un point de vue matériel.....	48
---	-----------

1.1. Deux types d'acteurs différents.....	48
---	----

1.1.1. Les parlementaires.....	48
--------------------------------	----

a) L'expérience des règles du jeu	48
---	----

b) La vertu des « reality checks »	49
--	----

c) L' aptitude à débattre.....	49
--------------------------------	----

d) Un rôle d'animation.....	50
-----------------------------	----

e) Une attitude ouverte et inclusive	50
--	----

1.1.2. Les citoyens.....	51
--------------------------	----

a) Des idées pertinentes issues du terrain.....	51
---	----

b) Une bonne représentation du maxi-public.....	52
---	----

c) Inégalités entre citoyens	53
------------------------------------	----

1.2. Les relations entre citoyens et parlementaires	53
---	----

a) Bonnes relations	54
---------------------------	----

b) Une répartition de la parole inégale	55
---	----

c) Le facteur de la personnalité	57
--	----

d)	Évaluation positive du ratio $\frac{1}{4}$ - $\frac{3}{4}$	57
1.3.	Le rôle de la thématique	58
a)	Un thème consensuel et non-partisan	59
b)	Un thème consensuel et peu stimulant	60
1.4.	L'importance de la facilitation	61
1.5.	La Présidente comme figure d'exemple.....	62
2.	Institutionnalisation, point de vue formel	63
2.1.	L'infrastructure du Parlement	63
a)	L'importance du cadre physique du Parlement.....	64
b)	L'apport des services du Parlement.....	65
2.2.	Les procédures	66
2.2.1.	Une méthodologie distincte du travail parlementaire classique.....	66
2.2.2.	La phase délibérative.....	67
a)	Une méthodologie délibérative	67
b)	Le travail en sous-groupes versus les séances plénières	68
2.2.3.	La phase des recommandations.....	69
b)	La procédure des votes.....	72
2.3.	Examen d'une question supplémentaire : les bénéfices des commissions délibératives	74
a)	La vertu pédagogique des commissions délibératives	74
b)	Faire évoluer la culture parlementaire.....	75
c)	L'enrichissement de la démocratie grâce à la participation citoyenne.....	76
	CONCLUSION.....	77
	BIBLIOGRAPHIE	81
A.	Ressources scientifiques	81
B.	Ressources électroniques & autres.....	83
ANNEXES	85

Introduction

En décembre 2019, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (COCOM) et l'Assemblée de la Commission communautaire française (COCOF) ont modifié leurs règlements respectifs dans le but d'instituer un mécanisme permanent de démocratie participative et délibérative en leur sein : les commissions délibératives¹. En substance, l'objectif de ce dispositif est d'associer des citoyens bruxellois tirés au sort aux travaux de commissions parlementaires.

Cette initiative est à replacer dans le contexte d'une multiplication, depuis plusieurs décennies, en Belgique comme à l'étranger, de telles innovations démocratiques². En particulier, les commissions délibératives s'inscrivent dans le sillage du « dialogue citoyen permanent » récemment mis en place par la Communauté germanophone³. Elles ont également largement été inspirées par la convention constitutionnelle irlandaise de 2013. Respectivement, elles partagent avec le modèle germanophone l'institutionnalisation d'une délibération citoyenne ; et reprennent au modèle irlandais l'idée de commissions mixtes, rassemblant élus politiques et citoyens tirés au sort⁴.

Somme toute, l'institutionnalisation au Parlement de ces commissions délibératives mixtes représente une première mondiale⁵. C'est cette notion d'institutionnalisation, en particulier au sein d'une assemblée parlementaire, que guidera notre recherche.

Phénomène encore marginal parmi les mises en œuvre concrètes de démocratie délibérative, l'intégration aux institutions politiques n'est pas sans conséquence pour l'activité délibérative⁶.

¹ Art 25/1, Règlement commun du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commissions communautaire commune ; art. 42ter, Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

² Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p.11.

³ Voy. Christoph Niessen, et Min Reuchamps, « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2426, n° 21 (2019).

⁴ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p.11.

⁵ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p.11.

⁶ Voy. *infra*.

Dès lors se pose la question des modalités de cette incorporation, ou plutôt de leurs implications sur la légitimité du processus institutionnalisé.

Dans cette étude, nous tentons ainsi d'analyser l'impact de l'institutionnalisation des commissions délibératives au sein du Parlement bruxellois sur la qualité de ce processus délibératif.

Concrètement, nous commençons par présenter le dispositif en lui-même, dans ses différentes modalités de fonctionnement. Nous situons ensuite les commissions délibératives dans le contexte de la littérature spécialisée en matière de participation citoyenne. Après cette revue de la littérature, nous précisons le cadre théorique sur lequel nous fondons notre analyse. A la lumière de ce qui précède, nous formulerons deux hypothèses pour tenter de répondre à notre question de recherche.

Pour notre analyse, le cas d'étude choisi est la troisième mise en œuvre des commissions délibératives, c'est-à-dire la commission instituée par le Parlement francophone bruxellois portant sur le rôle des citoyens en temps de crise. Nous avons en effet eu l'opportunité d'observer directement tout le processus de cette commission, et de réaliser des entretiens avec plusieurs de ses participants. Les données collectées sont ainsi traitées au moyen d'une analyse thématique.

Plus précisément, nous présentons deux matrices récapitulatives, correspondant à deux angles analytiques différents : l'institutionnalisation des commissions d'un point de vue matériel, et d'un point de vue formel. Matériellement, nous examinons les implications de l'hybridation de ces commissions : quel est l'impact de la mixité du panel sur la délibération ? Formellement, nous nous penchons sur l'utilisation de l'infrastructure et de certaines procédures parlementaires : quelle est l'influence de ces normes sur la délibération ? Conjuguant ces deux perspectives, nous tentons de tirer des premières conclusions quant à l'influence de l'institutionnalisation des commissions sur la qualité de son processus délibératif.

Chapitre 1. Les commissions délibératives bruxelloises

Comme on l'a mentionné, les commissions délibératives constituent une initiative de démocratie participative inédite. Le mécanisme institué est assez sophistiqué et encore largement méconnu. Il nous semble donc important de présenter, de façon synthétique, ce dispositif et les conditions de son fonctionnement.

1. Conception et évaluation

Précisons en premier lieu que les commissions délibératives s'appuient sur des fondations scientifiques solides, en amont comme en aval.

D'une part, suite à la modification des différents règlements, un groupe de travail commun aux assemblées concernées a été institué. Ce groupe a mené un processus de réflexion et de consultation de nombreux experts⁷ qui a abouti à la rédaction d'un vade-mecum définissant toutes les modalités pratiques du fonctionnement des commissions⁸.

D'autre part, les commissions délibératives sont également encadrées par un comité d'accompagnement, nommé pour un mandat de deux ans. Celui-ci est composé de 8 membres : 4 chercheurs ou praticiens spécialistes de la participation citoyenne, 2 membres appartenant aux services parlementaires et enfin 2 membres ad hoc, nommés pour chaque commission en fonction de la thématique traitée⁹. Ce comité est l'organe en charge de l'encadrement méthodologique des commissions délibératives¹⁰.

Dans ce cadre, il a notamment un rôle d'évaluation : une évaluation bisannuelle est prévue à la fin de du mandat du comité¹¹, mais ce dernier peut également proposer des changements avant cela, pour réorienter le dispositif au mieux¹². D'ailleurs, on souligne que plusieurs adaptations

⁷ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 1.

⁸ Vade-mecum des commissions délibératives, adopté le 10 juillet 2020 par l'Assemblée de la COCOF et le 17 juillet 2020 par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la COCOM, disponible sur http://www.parlement.brussels/prb_includes/upload/reglement/Vademecumfr.pdf.

⁹ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 31.

¹⁰ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 5.

¹¹ Voy. Vade-mecum des commissions délibératives, point 20. Evaluation bisannuelle, p.24. Dans ce cadre, il est précisé que « les modifications peuvent porter à la fois sur le règlement, le vade-mecum, le contenu du futur appel à opérateur externe, ou encore la plateforme internet democratie.brussels ».

¹² Vade-mecum des commissions délibératives, p. 24.

avaient déjà été mises en œuvre suite aux deux premières expériences de commissions délibératives¹³.

En outre, les citoyens sont également impliqués dans l'évaluation du dispositif via leur intégration dans un comité de gouvernance¹⁴. Formé dès la première réunion de la commission, ce comité rassemble deux membres citoyens tirés au sort, le ou la présidente, le garant de l'assemblée compétente et un facilitateur ou représentant de l'opérateur externe. Le comité se réunit à l'issue de chaque séance et évalue alors le déroulement de la journée. Pour cela, il examine en particulier la qualité de l'information reçue, les éventuels obstacles rencontrés, le temps disponible et le ressenti des parties prenantes. Les observations du comité de gouvernance peuvent permettre d'adapter la suite du processus, et nourriront également le travail d'évaluation du comité d'accompagnement¹⁵.

2. Tirage au sort et participations des citoyens

Les citoyens participants à la commission délibérative sont sélectionnés via tirage au sort¹⁶.

Dans une première phase, des citoyens âgés de minimum 16 ans domiciliés dans la Région bruxelloise¹⁷ sont aléatoirement tirés au sort sur la base du Registre national¹⁸. Après avoir reçu une lettre d'invitation, les citoyens sont libres d'y répondre favorablement ou non. Parmi les réponses positives, un second tirage au sort est opéré via la méthode d'un échantillonnage aux critères définis (genre, âge, niveau de formation, répartition géographique, langue¹⁹) afin d'assurer la meilleure représentativité possible. En plus de ces critères « de base », peuvent être

¹³ « Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy ». OECD Public Governance Policy Papers. Vol. 12. OECD Public Governance Policy Papers, 14 décembre 2021, pp. 19-20.

¹⁴ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 19.

¹⁵ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 19.

¹⁶ Règlement commun du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la commission communautaire commune du 11 mai 1990., art. 25/1, §1.

¹⁷ Les conditions sont donc moins strictes que pour devenir électeur pour le Parlement de la Région Bruxelles-Capitale : les jeunes entre 16 et 18 ans, ainsi que les étrangers peuvent en effet être tirés au sort pour participer à une commission délibérative.

¹⁸ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 9.

¹⁹ En particulier si la commission délibérative est organisée par une assemblée bilingue.

ajoutés d'autres critères, de nature socio-démographique, politique ou comportementale, si le comité d'accompagnement le juge nécessaire²⁰.

Pour cette troisième commission délibérative sur le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise, ce sont 36 citoyens répartis selon les critères de base mentionnés qui ont été tirés au sort.

Il est aussi important de préciser que les citoyens tirés au sort bénéficient d'un défraiement pour leur participation²¹, qui en l'espèce s'élevait à 70.82 euros par réunion de la commission, auquel s'ajoutait aussi une indemnisation pour leurs frais de transport²².

3. Information

L'information des participants à la commission délibérative est considérée comme essentielle, pour assurer la qualité des délibérations et des recommandations produites, mais aussi pour garantir une plus forte légitimité auprès du grand public²³.

A cette fin, plusieurs séances au début du processus sont dédiées à la transmission d'informations à propos de la thématique de la commission (cf. Fonctionnement : Phase informative). De plus, les participants disposent aussi d'une fiche d'information reprenant notamment une présentation du contexte actuel et les enjeux de la problématique. Dans notre cas, cette fiche avait été envoyée — en version papier et électronique — aux citoyens avant le début des travaux de la commission²⁴.

4. Thème

Chaque commission délibérative est organisée autour d'une thématique spécifique, qui peut être exprimée sous la forme d'une question. Le lancement d'une nouvelle commission peut être initié par un ou plusieurs groupes politiques du Parlement, mais peut aussi être suggéré par les

²⁰ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 27.

²¹ Voy. Vade-mecum des commissions délibératives, p.13, qui précise exactement comment le montant de ce défraiement est établi.

²² Voy. <https://democratie.brussels/assemblees/gestion-crise/f/109/>.

²³ Vade-mecum des commissions délibératives, p.15.

²⁴ Fiche d'information de 92 pages disponible ici : <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/commission-deliberative-fiche-dinformation-dans-quelle-mesure-et-de-quelle-maniere-les-citoyennes-et-les-citoyens-bruxellois-envisageant-ils-leur-role-dans-la-prevention-la-communication-la-gestion-dune-crise-et-son-evaluation-1/document>

citoyens. La suggestion citoyenne exige la réunion de 1000 signatures, en ligne ou en version papier, émanant de citoyens de minimum 16 ans résidant en Région bruxelloise²⁵.

Le thème proposé par les citoyens, comme par les parlementaires, doit en outre être jugé recevable, selon différentes conditions²⁶. Parmi celles-ci, soulignons que le sujet traité doit s'inscrire dans les compétences du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie de la COCOM ou de l'Assemblée de la COCOF²⁷.

Les cinq commissions délibératives qui ont déjà eu lieu portaient sur les thèmes variés suivants : la 5G, le sans-abrisme, le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise (commission à laquelle nous avons assisté), la formation en alternance et la biodiversité en ville compte tenu des différentes fonctions d'une ville. On précise que les thématiques du sans-abrisme et de la biodiversité sont issues de suggestions citoyennes, les autres commissions ayant été initiées directement par le Parlement²⁸.

5. Composition

Les commissions délibératives bruxelloises présentent la particularité d'être des commissions mixtes, c'est-à-dire qu'elles sont composées de citoyens mais également de représentants parlementaires. Là où les citoyens sont tirés au sort, les députés sont choisis en fonction des attributions des commissions permanentes dont ils font habituellement partie²⁹. On peut donc dire qu'ils sont sélectionnés selon un mode opératoire parlementaire classique.

En termes de proportion, il ne s'agit pas d'une représentation à parts égales, mais le règlement prévoit qu'une commission soit constituée de 15 parlementaires et 45 citoyens au sort (pour

²⁵ Un outil a été mis en place pour soutenir les suggestions citoyennes et favoriser la récolte des signatures. Une fois qu'une proposition a atteint 100 signatures, celle-ci peut être mise en ligne sur la plateforme internet « democratie.brussels », afin d'en assurer une meilleure publicité. En outre, la suggestion peut aussi recevoir un appui sur le terrain, par exemple via son affichage, ou sa transmission aux associations concernées, etc. Voy. Vade-mecum des commissions délibératives, p. 6 et p. 8.

²⁶ Une suggestion ne pourra être déclarée irrecevable que pour 3 raisons : si le sujet ou sa formulation est manifestement offensant, grossier ou contraire aux libertés et droits fondamentaux ; si la suggestion ne concerne pas une compétence du Parlement ; si la formulation de la suggestion consiste en une ou plusieurs questions fermées.

²⁷ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 6.

²⁸ Voy. <https://democratie.brussels/assemblees>.

²⁹ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 26.

l'Assemblée de la COCOM et le Parlement de la Région Bruxelles-Capitale) ou de 12 parlementaires et 36 citoyens (pour l'Assemblée de la COCOF)³⁰. Ce ratio de $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$ a été choisi à partir de la proportion de $\frac{2}{3}$ - $\frac{1}{3}$ utilisée dans la convention constitutionnelle irlandaise. La part de membres politiques a été encore diminuée dans le but de « garder un bon équilibre » et d' « éviter l'installation de rapports de hiérarchie »³¹.

Dans le cas de la commission sur le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise, 36 citoyens ont donc été tirés au sort et 12 parlementaires devaient compléter le panel : 3 représentants du PS, 3 représentants d'Ecolo, 2 représentants du MR, 2 représentants de DéFI, et enfin 2 représentants du PTB³². Néanmoins, les députés PTB n'ont pas participé à la commission délibérative³³, ce qui a fait baisser la proportion de parlementaires présents.

6. Fonctionnement

Le vade-mecum décrit le déroulement typique d'une commission délibérative comme s'articulant autour de trois phases différentes : une première phase dite informative, une seconde phase dédiée à la délibération et une troisième phase de recommandations³⁴. Le processus est ensuite clos par une séance de présentation du rapport final de la commission³⁵. Il s'agit là des différentes étapes auxquelles nous avons pu assister dans le cadre de la troisième commission délibérative bruxelloise.

C'est le comité d'accompagnement qui fixe, en amont de la tenue de la commission, sa durée exacte et l'agenda des délibérations. Une large marge de manœuvre est tout de même laissée à

³⁰ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 26.

³¹ Voy. FAQ sur les commissions délibératives : https://democratie.brussels/pages/faq_morecd.

³² Voy. à propos de la commission portant sur le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise <https://democratie.brussels/assemblies/gestion-crise>.

³³ C'est-à-dire qu'ils ont été absent à toutes les séances, que ce soit les séances d'information ou les séances de délibération.

³⁴ Vade-mecum des commissions délibératives, pp. 17-18. Attention, les règlement des assemblées imposent, pour leur part, de suivre trois grandes étapes respectant certaines conditions : une phase publique d'information pour les citoyens participants, une phase non publiques de délibérations en petits groupes mixtes (députés et citoyens) et une dernière phase publique de présentation du rapport final établi par la commission délibérative. Voy. art. 25/1, §12 du règlement commun du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunion de la Commission communautaire commune ; art. 42ter, §12 du règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

³⁵ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 22.

la commission en ce qui concerne le contenu des rencontres, qui sera déterminé en collaboration avec l'opérateur externe en charge de l'organisation et la facilitation³⁶.

a) Phase informative

Une première réunion d'information « méthodologique », c'est-à-dire relative au processus et ses objectifs est d'abord organisée, à destination de tous les participants, parlementaires comme citoyens³⁷. Ensuite, des auditions de personnes-ressources sont aussi prévues, pour présenter la fiche d'information et aider les participants à s'approprier au mieux la thématique³⁸.

Dans le cadre de la commission relative à la participation citoyenne en temps de crise, une première réunion d'information générale et de prise de contact s'est tenue le jeudi 30 septembre en soirée. La journée du dimanche 3 octobre a ensuite été consacrée à l'audition et l'échange avec différents experts autour de la thématique de la gestion de crise³⁹.

b) Phase délibérative

Le vade-mecum prévoit que les participants soient répartis en tables de 5 à 10 personnes, avec un facilitateur par table. La composition des tables est déterminée selon le ratio élus/citoyens et selon certains critères sociodémographiques. En outre, cette phase ne se déroule pas dans l'hémicycle mais bien dans différentes salles du Parlement à taille plus réduites⁴⁰.

Comme on l'a mentionné, cette phase est non-publique. Plus précisément, ce sont toutes les délibérations en tables réduites qui se déroulent à huis clos⁴¹. Néanmoins, sur dérogation, nous avons pu également observer ces débats en groupes restreints.

Dans le cadre de la troisième commission délibérative, cette phase de délibérations entre citoyens et parlementaires s'est tenue le week-end du 9 et 10 octobre⁴². Lors de ce week-end,

³⁶ Vade-mecum des commissions délibératives, pp. 8-9.

³⁷ A ce stade, un moment d'information spécifique à destination des jeunes participants à la commission est aussi prévu.

³⁸ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 17; Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p.37.

³⁹ <https://democratie.brussels/assemblees/gestion-crise>

⁴⁰ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 17

⁴¹ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 17

⁴² Voy. <https://democratie.brussels/assemblees/gestion-crise>.

des moments de discussions et de travail en petits groupes se sont succédés avec des réunions du panel entier dans l'hémicycle, pour présenter et partager l'avancée des travaux. Pour les travaux en tables réduites, les membres ont été répartis en 6 groupes mixtes, composés de 7 à 8 membres et comptant chacun 6 citoyens et 1 ou 2 parlementaires⁴³.

c) Phase des recommandations

Dans le vade-mecum, il est prévu que les propositions de recommandations, accompagnées d'éléments de réflexion qui les sous-tendent, soient rédigés conjointement par deux citoyens tirés au sort, accompagnés par l'opérateur externe et les services du Parlement. Ces propositions sont ensuite soumises au vote de la commission délibérative⁴⁴.

Il est important de souligner que la procédure de vote n'est pas la même pour les citoyens et parlementaires participants. Dans un premier temps, les citoyens votent à bulletin secret sur chaque proposition de recommandation, mais leur voix a uniquement valeur consultative. Ensuite, c'est au tour des députés de voter sur chacune des propositions, mais cette fois de façon publique et décisive. Si la majorité absolue des parlementaires votent dans un sens contraire⁴⁵ à la voix exprimée par la majorité absolue des citoyens, ceux-ci sont tenus de motiver leur choix⁴⁶. Ces distinctions entre citoyens et parlementaires ont une explication juridique : l'article 33 de notre Constitution exclut en effet tout exercice direct du pouvoir par des citoyens non-élus⁴⁷.

Dans notre cas d'étude, c'est la journée complète du dimanche 17 octobre qui a été consacrée au travail de rédaction et d'adoption des recommandations. Néanmoins, un travail de « pré-recommandations » avait déjà été initié le dimanche 10 octobre. Entre ces deux dates, les citoyens et parlementaires ont eu la possibilité de faire valoir leurs observations, suggestions

⁴³ Voy. Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p.19.

⁴⁴ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 18.

⁴⁵ Cela vaut aussi s'ils s'abstiennent.

⁴⁶ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p.30.

⁴⁷ Julian Clarenne et Cécile Jadot. « Les outils délibératifs auprès des parlements sous l'angle du droit constitutionnel belge ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2517-2518, n° 32-33 (2021), pp. 19-22. ; Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 30.

ou propositions d'amendements. Les services du Parlement ont également retravaillé, d'un point de vue formel, ces pré-recommandations⁴⁸

d) Présentation du rapport final

Enfin, la dernière réunion de la commission délibérative est consacrée à la présentation du rapport final⁴⁹.

Ce rapport est établi par un groupe de 2 parlementaires et 2 citoyens, tirés au sort parmi les participants de la commission. Ces derniers sont largement épaulés dans cette tâche par les services de l'assemblée⁵⁰. Le rapport final de la commission vise à retracer son déroulement. Il doit notamment comporter une description du mandat de la commission, une synthèse des débats, les propositions de recommandations rejetées et adoptées par les députés, les résultats des votes, etc.⁵¹

Lors de la dernière séance du 24 octobre 2021, comme le prévoit le vade-mecum⁵², les quatre rapporteurs de la commission se sont d'abord chargés de présenter une synthèse du rapport. Celui-ci a ensuite été adopté à l'unanimité par les membres de la commission présents⁵³.

7. Suivi

Le rapport final est envoyé à la commission parlementaire compétente pour la thématique abordée. Après dépôt du rapport, la commission permanente a six mois pour donner suite aux recommandations. Concrètement, elle décide de les prendre en compte, ou non, et ses décisions doivent dans tous les cas faire l'objet d'une motivation circonstanciée. Les résultats de cette première étape du suivi sont présentés au cours d'une réunion publique à laquelle les citoyens participants de la commission délibérative sont invités⁵⁴.

⁴⁸ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p. 44.

⁴⁹ Vade-mecum des commissions délibératives, p.22.

⁵⁰ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p.30.

⁵¹ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 22.

⁵² Vade-mecum des commissions délibératives, p. 22.

⁵³ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, pp. 63-65.

⁵⁴ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 30.

En outre, pour les recommandations auxquelles la commission répond favorablement, un suivi parlementaire est organisé : le ministre compétent peut être interpellé, ou une proposition de résolution, d'ordonnance ou de décret peut être introduite. Ce sera alors au ministre de justifier du suivi de chacune des recommandations⁵⁵.

Pour ce qui concerne la commission délibérative sur le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise, c'est la commission des Affaires générales et résiduares, de la Cohésion sociale et des Infrastructures qui s'est emparée des recommandations et a commencé le travail de suivi dès le mardi 7 décembre 2021. A l'heure actuelle, la commission permanente a décidé d'engager un suivi parlementaire pour 8 des 22 recommandations formulées par la commission délibérative⁵⁶.

⁵⁵ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 31.

⁵⁶ Sur le suivi de cette commission : <https://democratie.brussels/assemblees/gestion-crise/f/120/>.

Chapitre 2. Revue de la littérature

Dans ce second chapitre, nous tentons de situer le dispositif des commissions délibératives dans le contexte de la littérature spécialisée en matière de participation citoyenne. Nous revenons d'abord brièvement sur la notion de tournant participatif et délibératif, et définissons la démocratie participative et délibérative (1). Dans une seconde partie plus longue, nous nous concentrons sur le paradigme délibératif (2). Nous distinguerons alors la délibération telle qu'on la retrouve dans les institutions formelles, telle qu'elle s'institue comme mise en œuvre concrète des théories délibératives, et enfin telle qu'elle s'institutionnalise dans notre système politique représentatif.

1. Le tournant participatif et délibératif

Comme le soulignent les auteurs du vade-mecum encadrant les commissions, ce sont les constats d'un « désenchantement de la démocratie représentative, de la crise de confiance envers les institutions, du fossé entre les citoyen.ne.s et leurs représentant.e.s »⁵⁷ qui ont fait naître le projet des commissions délibératives au Parlement bruxellois.

En effet, l'essoufflement démocratique, voir la crise de la démocratie diagnostiquée par certains, est à l'origine d'un « tournant participatif et délibératif », qui remonte aux années 80⁵⁸.

Précisons d'emblée que ce « nouvel esprit de la démocratie », tournant en sciences politiques, est incarné par un double mouvement⁵⁹. Il s'agit, d'une part et en premier lieu, d'un mouvement théorique et philosophique, qui s'est développé en réaction à cette fatigue démocratique⁶⁰. D'autre part, ce développement académique a été doublé et prolongé par la multiplication de tentatives de mise en œuvre concrètes, dans la sphère de l'action publique, de ces propositions théoriques⁶¹.

⁵⁷ Vade-mecum des commissions délibératives, p. 1.

⁵⁸ Min Reuchamps et Didier Caluwaerts, « Le tournant participatif et délibératif », in *La participation en action*, Frédéric Claisse *et al.* (dir.), Méthodes participatives appliquées (Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013), p. 9.

⁵⁹ Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, « L'impératif délibératif ». *Rue Descartes* 63, n° 1 (2009), p. 29.

⁶⁰ Min Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », in *La participation à l'épreuve*, Sébastien Brunet *et al.* (dir.) (Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013), p. 27.

⁶¹ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », p. 27 ; Reuchamps et Caluwaerts, « Le tournant participatif et délibératif », p. 9.

Les théories participatives et délibératives s'inscrivent en rupture avec les modèles libéraux qui fondent la légitimité démocratique dans l'agrégation des préférences individuelles des citoyens à travers le médium électoral⁶². Elles se présentent donc « comme un essai de renouvellement des conceptions normatives de la légitimité démocratique »⁶³.

La démocratie participative vise, à travers divers processus, à inclure les citoyens — plus directement — dans l'élaboration des décisions⁶⁴. Mais à cette exigence de participation, s'ajoute, selon L. Blondiaux et Y. Sintomer un « impératif délibératif »⁶⁵, et c'est là ce qui distingue donc démocratie participative et délibérative. Fondée sur la philosophie de Jürgen Habermas, la démocratie délibérative postule qu'une norme n'est pleinement légitime que si elle repose sur une justification publique résultant d'une délibération, c'est-à-dire un processus dialogique inclusif et équitable, auquel les citoyens sont invités à participer⁶⁶. La participation de tous les acteurs concernés et l'échange délibératif des points de vue sont les deux éléments essentiels pour arriver à une décision légitime démocratiquement⁶⁷.

De plus, on précise aussi que la délibération est un concept normativement chargé, le dialogue entre les différents acteurs doit présenter certaines qualités. Comme on l'a mentionné, l'échange se doit d'être équitable et inclusif : chaque point de vue — positif ou négatif, argument ou contre-argument — sur la thématique doit être entendu et pris en compte de manière égalitaire⁶⁸. Ensuite, la délibération est rationnelle, c'est-à-dire que le débat doit évoluer selon ce que Habermas désigne comme « la force non-coercitive du meilleur argument »⁶⁹. En outre, les

⁶² Reuchamps et Caluwaerts, « Le tournant participatif et délibératif », p. 9 ; Reuchamps et al., « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative »

⁶³ Hervé Pourtois, « Démocratie délibérative et démocratie électorale », in *La démocratie délibérative : bilan, critiques, perspectives*, (Paris : EHESS, 16/06/2011), p. 1.

⁶⁴ Reuchamps et Caluwaerts, « Le tournant participatif et délibératif », p. 10.

⁶⁵ Blondiaux et Sintomer, « L'impératif délibératif », p. 29.

⁶⁶ Blondiaux et Sintomer, « L'impératif délibératif », p.29 ; Hervé Pourtois, « Démocratie délibérative et démocratie électorale », p. 9. Dans le vade-mecum des commissions délibératives, c'est la définition, assez proche, de Gutmann et Thompson, qui est renseignée : « La démocratie délibérative est une forme de gouvernement dans laquelle des citoyens libres et égaux (et leurs représentants), justifient les décisions dans un processus lors duquel ils se donnent des raisons mutuellement acceptables et généralement accessibles ». Vade-mecum des commissions délibératives, p. 2.

⁶⁷ Reuchamps *et al.*, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », p. 9.

⁶⁸ Reuchamps *et al.*, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », p. 10.

⁶⁹ Jürgen Habermas, « Introduction », *Ratio Juris. An International Journal of Jurisprudence and Philosophy of Law* 12, n° 4 (1999), p. 332.

arguments ne doivent pas uniquement refléter les intérêts particuliers de chacun des participants mais prendre en compte le bien commun⁷⁰.

2. Délibération dans les institutions, instituée ou institutionnalisée

Pour rappel, dans cette seconde partie, nous distinguons et explorons plusieurs notions : d'abord, la délibération présente dans les institutions de notre système représentatif (2.1) ensuite les expériences de démocratie délibérative instituées (2.2) et enfin la notion d'institutionnalisation des dispositifs délibératifs (2.3).

2.1. La délibération dans les institutions formelles

Bien que les théories de démocratie participative et délibérative se sont développées en réaction à notre modèle représentatif, la délibération est bel et bien présente au sein de plusieurs de nos institutions⁷¹.

En particulier, on pense en premier lieu à la délibération parlementaire. Le Parlement, institution au cœur de notre étude, est le lieu par excellence où le discours, le dialogue et l'échange d'arguments ont toute leur place. Il est par exemple frappant de constater que l'index de la qualité du discours (IQD) a été conceptualisé par J. Steiner et ses collègues à partir de l'analyse des délibérations dans quatre parlements nationaux. Cet index a été construit à partir d'une opérationnalisation des principes habermassiens, et vise à mesurer la qualité d'une délibération⁷².

Une autre institution qui constitue aussi traditionnellement un terrain de la délibération est le jury d'assises, ou plus généralement le jury citoyen (davantage présent dans le monde anglo-saxon)⁷³.

2.2. La délibération instituée

⁷⁰ Reuchamps *et al.*, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », p. 10.

⁷¹ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », pp. 29-30.

⁷² Steenbergen *et al.*, « Measuring Political Deliberation: A Discourse Quality Index ». *Comparative European Politics* 1, n° 1 (mars 2003): 21-48.

⁷³ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », p. 30.

Face à cela, la délibération instituée correspond à ces expériences de mise en œuvre concrètes de démocratie délibérative. On se situe ici dans le second mouvement présenté ci-dessus, c'est-à-dire l'approche pragmatique. En effet, de nombreux chercheurs ou même acteurs politiques ont mis en place des dispositifs, très divers, visant à associer les citoyens à des délibérations dans le cadre de processus décisionnels⁷⁴.

Récemment instituées par le Parlement bruxellois, les commissions délibératives font partie de ces dispositifs. En particulier, les commissions peuvent être qualifiées de mini-publics, et rapprochées de la notion d'assemblées citoyennes : nous examinons d'abord ces concepts, ainsi que plusieurs mises en œuvre (2.2.1). En outre, les commissions délibératives présentent la particularité d'être un mini-public mixte. Dans un second temps, nous examinons les enseignements de la littérature sur les implications d'une telle composition (2.2.2).

2.2.1. Assemblées citoyennes et mini-publics

On distingue parfois, sur base d'un critère de taille, les assemblées citoyennes des « mini-publics » qui seraient plus réduits⁷⁵. Mais le terme « mini-public » est aussi utilisé par la littérature scientifique comme un concept fourre-tout regroupant, notamment, les expériences de sondages délibératifs, les budgets participatifs, les jurys et conférences de citoyens, les conférences de consensus, etc.⁷⁶. J. Clarenne et C. Jadot définissent le mini-public délibératif comme « une assemblée composée de citoyens sélectionnés de manière aléatoire afin de discuter ensemble de solutions à apporter à une problématique politique »⁷⁷. Deux caractéristiques principales se dégagent : le tirage au sort des participants et le mode de fonctionnement délibératif de l'assemblée⁷⁸.

⁷⁴ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », p. 32.

⁷⁵ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », p. 32.

⁷⁶ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », p. 32.; Vrydagh *et al.*, « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs », p. 8.

⁷⁷ Clarenne et Jadot, « Les outils délibératifs auprès des parlements sous l'angle du droit constitutionnel belge », p. 14.

⁷⁸ Vrydagh *et al.*, « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs », p. 8.

Nous revenons brièvement sur quelques expériences marquantes d'assemblées citoyennes ou de mini-publics qui ont précédé les commissions délibératives, et dont certaines ont également inspiré le dispositif actuel.

La première assemblée citoyenne de grande ampleur a été organisée en 2004 au Canada, dans la province de Colombie Britannique. 160 citoyens se sont réunis régulièrement pendant presque un an pour délibérer et préparer un projet de réforme électorale. Soumis par référendum aux habitants de la province, la proposition fut rejetée⁷⁹. Deux ans plus tard, deux autres assemblées similaires, dans la province canadienne de l'Ontario et aux Pays-Bas, ont connu des échecs similaires lors des référendums organisés à l'issue de leurs travaux⁸⁰. En 2009, une ONG a réuni 150 citoyens sélectionnés aléatoirement dans un « Australian Citizen's Parliament ». Après 4 jours de délibérations, l'assemblée australienne a présenté une proposition au Parlement, qui n'y a pas réellement donné suite⁸¹. En Belgique aussi, le G1000, expérience de démocratie délibérative citoyenne et extra-institutionnelle, a marqué les esprits. Ce « sommet citoyen » a réuni 704 citoyens tirés au sort pour débattre de différents thèmes relatifs à l'avenir de la Belgique⁸².

A la lumière de ces différentes expériences, il nous semble d'ores et déjà utile de mentionner la distinction proposée par D. Courant entre, d'une part, les assemblées citoyennes soutenues par l'État et, d'autre part, les assemblées issues d'initiative citoyenne⁸³. Les cas canadien et néerlandais appartiennent à la première catégorie, là où le G1000 et l'expérience australienne ont été initiées par la société civile.

2.2.2. Les implications d'un mini-public mixte

Les commissions délibératives présentent la spécificité d'être des mini-publics mixtes. Le panel mixte est celui qui est composé à la fois de citoyens tirés au sort, mais aussi d'acteurs politiques (parlementaires, ou autres types d'élus et représentants politiques). Si l'on reprend les termes

⁷⁹ Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », p. 32.

⁸⁰ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », *Political Studies* 68, n° 1 (1 février 2020), p. 55.

⁸¹ Dimitri Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reforms: Is There an "Irish Model" for Deliberative Democracy? », *Frontiers in Political Science* 2 (8 janvier 2021), p. 4.

⁸² Reuchamps *et al.*, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », p. 5.

⁸³ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 4.

de la littérature, un tel mini-public regroupe donc des « représentants faibles »⁸⁴ dotés uniquement d'une « légitimité-humilité »⁸⁵, et des « participants puissants »⁸⁶ que sont les acteurs institutionnels.

Les mini-publics mixtes, étant donné leur nature, posent la question du pouvoir — et de ses inégalités — avec davantage d'acuité. Selon Y. Sintomer, les relations de pouvoir influencent la délibération⁸⁷. Ainsi, une procédure qui ne prend pas en compte les différences en termes de capital social, scolaire, économique ou politique des participants risque de les reproduire⁸⁸. Or, comme on l'a déjà évoqué, l'égalité, c'est-à-dire la participation effective à voix égale de tous les acteurs impliqués, constitue l'une des conditions pour une délibération de qualité. A cet égard, L. Blondiaux et Y. Sintomer ont donc mis en évidence l'écart qui existe fréquemment entre ce prérequis et les faits, pointant une participation souvent inégale : « les acteurs provenant des groupes dominés et les simples citoyens peinent à (y) trouver pleinement leur place lorsqu'ils sont confrontés aux couches dominantes ou aux acteurs institutionnels »⁸⁹.

Dans le cas des mini-publics mixtes, la littérature met en garde contre une tendance à la domination des membres politiques sur les autres⁹⁰. Dans cette section, nous examinons ce risque et les divers enjeux posés par ces panels hybrides : en premier lieu via l'expérience anglaise du collectif *Democracy Matters* (a), et ensuite surtout à travers les enseignements de la première convention constitutionnelle irlandaise (b).

a) *L'expérience de Democracy Matters*

En 2015, le collectif anglais *Democracy Matters* a étudié ce risque de domination dans le cadre d'une expérience concrète organisée à l'échelle locale. Sur base des expériences canadiennes,

⁸⁴ Dimitri Courant, « Deliberative Democracy, Legitimacy, and Institutionnalisation. The Irish Citizens' Assemblies », *IEPHI Working Paper Series*, n°72 (décembre 2018), p. 34.

⁸⁵ Courant, « Deliberative Democracy, Legitimacy, and Institutionnalisation », p. 34.

⁸⁶ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », p. 58.

⁸⁷ Sintomer, « Tirage au sort et politique », p. 177.

⁸⁸ Sintomer, « Tirage au sort et politique », p. 177.

⁸⁹ Blondiaux et Sintomer, « L'impératif délibératif », p. 36.

⁹⁰ Voy. *infra*; Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », pp. 57-58; Pierre-Étienne Vandamme, Vincent Jacquet, Christoph Niessen, John Pitseys, et Min Reuchamps, « Intercameral Relations in a Bicameral Elected and Sortition Legislature ». *Politics & Society* 46, n° 3 (1 septembre 2018), p. 392.

néerlandaises et irlandaises⁹¹, l'équipe de chercheurs anglaise a mis sur pied, à l'échelle locale, deux assemblées citoyennes qui ont délibéré en même temps et sur le même thème. Seule différence, l'assemblée Nord était un panel « citizen-only »⁹², donc uniquement constitué par des citoyens (32 membres effectifs) ; là où l'assemblée Sud était mixte et présentait une « citizen-majority »⁹³ (23 citoyens et 6 élus politiques locaux, participant effectivement)⁹⁴. Les deux types de mini-publics étant présents dans les débats comme dans la pratique, le but était d'évaluer les mérites relatifs de ces panels⁹⁵.

Pré-expérimentation, « l'inquiétude principale »⁹⁶ des chercheurs était que les politiques, étant donné leur expérience, leur confiance mais aussi leurs engagements, pourraient monopoliser ou exercer une plus forte influence sur la délibération, notamment en induisant un cadre partisan, dans un environnement qui se voulait coopératif et non-partisan⁹⁷.

Leurs résultats montrent que les citoyens de l'assemblée Sud avaient davantage tendance à ressentir que certains membres dominaient les discussions, et que ces membres étaient en réalité majoritairement des politiques. Néanmoins, cette tendance déclinait au fur et à mesure des délibérations, sans que la raison de cette baisse soit clairement établie⁹⁸. Le rapport conclut donc que l'inclusion des politiques avait un effet négatif sur la qualité des délibérations, du moins à court terme⁹⁹.

⁹¹ Voy. *infra* pour l'expérience irlandaise.

⁹² Stuart White, « Parliaments, constitutional conventions, and popular sovereignty », *The British Journal of Politics and International Relations* 19, n° 2 (1 mai 2017), p.16.

⁹³ White, « Parliaments, constitutional conventions, and popular sovereignty », p. 16.

⁹⁴ Flinders *et al*, « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution ». Citizen's Assembly, 12 avril 2016, p. 12.

⁹⁵ Flinders *et al*, « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution », p. 10.

⁹⁶ Flinders *et al*, « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution », p. 42.

⁹⁷ Flinders *et al*, « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution », p. 42.

⁹⁸ Flinders *et al*, « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution », pp. 39-40.

⁹⁹ Flinders *et al*, « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution », p. 42.

b) *Les enseignements de la première convention constitutionnelle irlandaise*

La première convention constitutionnelle irlandaise (2012-2014)¹⁰⁰ constitua une assemblée citoyenne précurseur sur la question de la composition mixte. Elle a, notamment pour cette raison, largement inspiré les concepteurs des commissions délibératives bruxelloises¹⁰¹.

Instituée par le gouvernement irlandais, la convention constitutionnelle appartient, comme les expériences canadiennes et néerlandaises, à la première catégorie identifiée par Dimitri Courant¹⁰². Mais là où ces différentes assemblées citoyennes ont échoué au stade du référendum, les travaux de la convention ont abouti à une modification de la constitution irlandaise en vue de reconnaître le mariage entre personnes de même sexe¹⁰³. Ce succès a été attribué par certains auteurs au « couplage » de l'assemblée aux institutions démocratiquement élues¹⁰⁴. Nous reviendrons plus précisément sur cette notion d'intégration aux instances politiques¹⁰⁵ dans notre section dédiée à l'institutionnalisation de la démocratie délibérative. Mais remarquons d'ores et déjà que l'une des conditions de ce « lien à la décision publique »¹⁰⁶ fut ici la composition mixte du panel.

La convention constitutionnelle comptait 100 membres : 66 citoyens, 33 élus parlementaires, et un président, le respecté Tom Arnold (anciennement à la tête d'une organisation caritative internationale)¹⁰⁷. Les citoyens ont été sélectionnés par tirage au sort, certains critères (sexe, âge, location géographique, niveau de formation, niveau socio-économique) ayant en outre été

¹⁰⁰ En tout, ce sont 4 assemblées de citoyens tirés au sort qui se sont succédées ces dernières années et qui ont abouti, pour certaines d'entre elles, à des changements politiques majeurs. Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 1.

¹⁰¹ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 11.

¹⁰² Voy. *supra*

¹⁰³ Jane Suiter, David M. Farrell, Clodagh Harris, et Eoin O'Malley, « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? » Traduit par Xavier Blandin, *Participations* 23, n° 1 (2019), p. 123 ; Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 2.

¹⁰⁴ Carolina Johnson et John Gastil, « Variations of Institutional Design for Empowered Deliberation », *Journal of Deliberative Democracy* 11, n° 1 (12 mai 2015), pp. 5-6.

¹⁰⁵ Voy. à ce propos : Christian de Visscher, « Processus délibératif et reconnexion du citoyen dans la fabrication des politiques publiques » in *Groupe européen d'administration publique - Séminaire francophone*, (Belfast, du 11/09/2019 au 13/09/2019), p. 5.

¹⁰⁶ Christian de Visscher, « Processus délibératif et reconnexion du citoyen dans la fabrication des politiques publiques », p. 5.

¹⁰⁷ Suiter *et al.*, « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? », p. 126.

pris en compte pour assurer la meilleure représentativité possible¹⁰⁸. En ce qui concerne les élus, il appartenait aux partis politiques de choisir le mode de sélection de leurs représentants¹⁰⁹.

En 2020, D. Farrell *et al.* ont analysé comment l'inclusion de ces membres politiques a impacté le fonctionnement et les résultats de la convention constitutionnelle¹¹⁰. Ils constatent notamment que cette composition a certainement contribué au suivi effectif des travaux de l'assemblée, mais se demandent si ce succès, sur le plan des résultats, a été acquis au prix de la qualité du processus de délibération. En d'autres mots, la légitimité obtenue sur le plan des « output » a-t-elle éclipsé la question de la légitimité « throughput » de l'expérience ?¹¹¹

En effet, lors de la conception du projet, de nombreux commentateurs craignaient le poids potentiellement démesuré que les politiques pourraient avoir dans les débats. Farrell *et al.* se basent également sur la littérature qui met en évidence un risque de « domination intellectuelle »¹¹². Les auteurs prennent donc pour point de départ cet enjeu selon lequel les politiques, en tant que « participants puissants » pourraient être à l'origine d'asymétries de pouvoir, et influencer ainsi le fonctionnement de la convention constitutionnelle irlandaise. Ils mentionnent aussi le risque que les élus tentent d'établir des règles de procédure plus proches des normes parlementaires que d'un mode opératoire délibératif¹¹³.

Toutefois, après analyse de différents types de données (sondages, entretiens, et prise de notes par des observateurs) leur recherche conclut, à l'inverse de l'étude de *Democracy Matters*, à l'absence de preuve d'une domination des politiques dans les débats¹¹⁴.

Quelques nuances sont tout de mêmes intéressantes à relever. En premier lieu, en ce qui concerne les sessions publiques (et non les discussions en petites tablées), les observateurs ont

¹⁰⁸ Suiter *et al.*, « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? », p. 126.

¹⁰⁹ Suiter *et al.*, « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? », p. 127.

¹¹⁰ David M Farrell, Jane Suiter, Clodagh Harris, et Kevin Cunningham, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », *Political Studies* 68, n° 1 (1 février 2020).

¹¹¹ Voy. *infra* : Cadre théorique

¹¹² Vandamme *et al.*, « Intercameral Relations in a Bicameral Elected and Sortition Legislature », p. 392.

¹¹³ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », p. 58.

¹¹⁴ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », pp. 60-61.

généralement noté que les élus étaient plus prompts à prendre la parole¹¹⁵. En outre, pour les délibérations en petits groupes, l'étude a analysé plus précisément la répartition de la prise parole : des observateurs postés à chaque table ont ainsi relevé, quantitativement, les contributions des citoyens et politiques. Il apparaît que les élus ont contribué, proportionnellement, légèrement plus que les citoyens : représentant 33% du panel, ils parlaient 39% du temps, là où les citoyens, présents à 66%, parlaient 61 % du temps¹¹⁶.

Ensuite, malgré le résultat global de l'étude, les auteurs notent tout de même une tendance à la domination des élus lors de certaines semaines de délibération, correspondant à certains thèmes en particulier. Les entretiens comme les sondages ont montré que les politiques prenaient davantage le dessus lorsque les enjeux du système électoral ou de la réforme parlementaire étaient abordés. Cela a été expliqué par la nature technique de ces problématiques, mais également par le fait que les parlementaires y avaient un intérêt plus direct¹¹⁷. En conclusion, ils recommandent, pour le futur, d'éviter d'attribuer ce type de thèmes à des forums délibératifs mixtes¹¹⁸.

Le chercheur D. Courant dédie également une partie de son analyse de la convention constitutionnelle irlandaise à la question de sa composition mixte. A la question simple « est-ce que le fait de mélanger citoyens et politiques fonctionne ? », Courant répond : seulement sous certaines conditions¹¹⁹. Pour cela, il se fonde notamment sur les résultats de Farrell *et al.* que nous venons de présenter. Nous passons en revue les conditions de réussite mises en évidence par l'auteur.

- La proportion

¹¹⁵ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », p. 60.

¹¹⁶ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », p. 61.

¹¹⁷ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », pp. 61-62.

¹¹⁸ Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », p. 69.

¹¹⁹ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 14.

Le fait que les politiques représentent seulement une minorité du groupe est une condition importante au bon déroulement de la délibération¹²⁰. A cet égard, l'auteur note aussi que 66 citoyens représente un nombre déjà faible pour assurer une bonne représentativité et diversité d'avis¹²¹.

- Un design délibératif fort

Il est important que les procédures, les règles de fonctionnement de l'assemblée soient celles propres à un mini-public délibératif, et non des normes parlementaires. En effet, la convention constitutionnelle australienne de 1998, seule mise en œuvre d'une assemblée mixte ayant précédé le cas irlandais, avait opéré selon un fonctionnement parlementaire classique. Cet élément semble être considéré par la littérature comme un facteur de son échec¹²², les électeurs ayant ensuite rejeté l'abandon de la monarchie proposé par référendum à l'issue de ses travaux. Dans le cas de la convention irlandaise, le président avait évité cet « écueil » en décrétant différents principes normatifs devant guider la délibération : l'ouverture, la justice, l'égalité des voix, l'efficacité et la collégialité. Il veillait à les répéter avant chaque réunion de la Convention¹²³.

- La sensibilisation

L'auteur met en évidence que les différents acteurs impliqués dans l'encadrement de la Convention (c'est-à-dire les facilitateurs, le Président et le Secrétariat) étaient sensibilisés à la problématique, c'est-à-dire vigilants à ce que les membres politiques ne dominent pas les débats¹²⁴.

- Une autorité indépendante

¹²⁰ Voy. aussi : White, « Parliaments, constitutional conventions, and popular sovereignty ».

¹²¹ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 14.

¹²² Farrell *et al.*, « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 », note 6, p. 71; Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 14.

¹²³ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 14.

¹²⁴ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 14.

Le rôle du Président en tant qu'autorité indépendante est ici considéré comme l'une des conditions du succès d'une assemblée mixte. Au sein de la convention irlandaise, Tom Arnold faisait figure de leader, expérimenté et respecté par les participants¹²⁵.

- L'anonymat

Tous les votes étaient anonymes, sans distinction entre les votes des citoyens et des politiques. Selon D. Courant, la dynamique délibérative aurait été mise en péril si les votes des politiques n'avaient pas été anonymes, car ceux-ci auraient eu tendance à se conformer à la ligne de leur parti. Le fait d'être ainsi « liés d'avance » les aurait empêché de changer d'opinion au fur et à mesure des débats, ce qui est par définition incompatible avec une délibération de qualité¹²⁶.

- Les thèmes

Pour ce qui concerne les thèmes, D. Courant s'inscrit dans la lignée des résultats que nous avons déjà présentés. Ainsi, il estime que la délibération dans un forum mixte peut être compromise par le choix d'enjeux très controversés, et à propos desquels les partis politiques impliqués sont divisés. Une condition de réussite semble donc être le choix de sujets plus consensuels, ou du moins pour lesquels les membres politiques n'ont pas un intérêt propre, c'est-à-dire autre que celui qu'ils auraient en leur qualité de « simple » citoyen¹²⁷.

- Un facteur supplémentaire : la culture politique

Même si ce facteur n'est pas formellement inclus dans les conditions nécessaires à une bonne délibération, la culture politique spécifique à l'Irlande semble aussi avoir joué un rôle dans le succès de la convention constitutionnelle. Le degré de proximité entre parlementaires et citoyens apparaît comme un facteur favorable. Le dispositif de la convention pourrait être difficilement transposable dans un cadre politique plus élitiste¹²⁸.

¹²⁵ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 14.

¹²⁶ Or l'un des indicateurs de qualité d'une délibération est le degré de changement d'avis des participants. Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 15.

¹²⁷ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 15.

¹²⁸ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 15.

De manière générale, D. Courant attire l'attention sur la difficulté de transposer le « modèle irlandais » dans un autre contexte ou pays. Il fait l'hypothèse qu'un mini-public mixte similaire échouerait si l'un ou plusieurs de ces facteurs étaient modifiés¹²⁹.

2.3. L'institutionnalisation de la délibération

L'institutionnalisation des outils délibératifs est à la croisée de nos deux sections précédentes : dit simplement, il s'agit en effet d'instituer des mécanismes délibératifs au sein d'institutions formelles existantes.

Précisons d'emblée que l'institutionnalisation du paradigme délibératif est encore un phénomène marginal. Malgré la multiplication des mini-publics délibératifs et leur popularité grandissante, la grande majorité d'entre eux prend encore la forme d'expériences *ad hoc* et éphémères. C'est le constat formulé mais déploré par de nombreux auteurs, qui appellent à une intégration des mécanismes participatifs et délibératifs dans nos systèmes politiques¹³⁰.

Dans cette section, nous examinons d'abord la manière dont la notion d'institutionnalisation est définie dans la littérature, avant d'analyser ses bénéfices mais aussi ses potentiels désavantages.

2.3.1. Définition

L'OCDE définit la notion comme le fait d'élever les dispositifs délibératifs au rang de règles constitutives des structures de prise de décision publique. Le concept comporte donc un aspect juridique et un aspect culturel. Respectivement, il s'agit d'ancrer l'activité délibérative dans un cadre juridique suffisamment stable ; mais aussi d'en faire un processus régulier, répété et reconnu socialement¹³¹.

¹²⁹ En particulier si : les membres politiques devenaient majoritaires, si la procédure était calquée sur des normes parlementaires ou si l'anonymat était retiré. Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 15.

¹³⁰ Hubert Buchstein affirmait par exemple, dès 2010, la nécessité de d'intégrer les assemblées délibératives dans nos systèmes politiques, et de les doter ainsi d'un cadre durable, avec des conditions de fonctionnement et champs de compétence clairement définis. Voy. Dimitri Courant, « Institutionalizing deliberative mini-publics? Issues of legitimacy and power for randomly selected assemblies in political systems ». *Critical Policy Studies* 16, n° 2 (2 mai 2022), p. 163.

¹³¹ Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques. La vague délibérative. Synthèse 2020, disponible sur <https://www.oecd.org/gov/open-government/OCDE-Participation-citoyenne-innovante-et-nouvelles-institutions-démocratiques-2020.pdf>, p. 35.

D. Courant estime lui que les dimensions de longueur, c'est-à-dire de durée de vie, mais aussi de systématicité sont essentielles pour penser la notion d'institutionnalisation. Sur cette seconde dimension, il s'agit d'examiner à quel point le dispositif « reste le même et opère selon des règles claires et fixes, à l'intérieur d'un champ de compétence et de pouvoir systématique »¹³².

2.3.2. Avantages et inconvénients de l'institutionnalisation (ou de l'enchâssement institutionnel)

L'OCDE met en évidence les nombreux bénéfices qui iraient de pair avec l'institutionnalisation de la démocratie délibérative¹³³.

Institutionnaliser la délibération permettrait en premier lieu de prendre des décisions difficiles, l'implication des citoyens permettant de s'attaquer à des sujets controversés, épineux en surmontant les divisions entre partis politiques et groupes d'intérêts. Ensuite, l'institutionnalisation devrait aussi diminuer les coûts d'organisation, tout en augmentant la qualité des processus délibératifs. Cela tiendrait notamment à une économie de moyens qui serait permise, mais aussi à la facilitation de l'expérimentation, l'évaluation et donc plus globalement d'un apprentissage collectif. Une troisième conséquence positive serait la restauration ou le renforcement de la confiance du public. Selon l'OCDE, l'institutionnalisation « offre à un plus grand nombre de personnes la possibilité de se rapprocher du cœur de la gouvernance tout en les aidant à prendre la mesure de la complexité de la décision publique »¹³⁴. Ensuite, cette évolution enrichirait la démocratie représentative en développant une forte participation citoyenne, même en dehors des périodes électorales. Enfin, l'institutionnalisation aurait aussi pour effet de renforcer les capacités civiques des citoyens¹³⁵.

On retrouve aussi cette dimension d'enrichissement de la démocratie chez D. Courant, qui estime que l'institutionnalisation est une condition nécessaire pour intégrer les valeurs de la

¹³² Courant, « Deliberative Democracy, Legitimacy, and Institutionnalisation. The Irish Citizens' Assemblies », p. 18.

¹³³ Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques. La vague délibérative. Synthèse 2020, pp. 36-37

¹³⁴ Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques. La vague délibérative. Synthèse 2020, p. 36.

¹³⁵ Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques. La vague délibérative. Synthèse 2020, p. 37.

démocratie participative et délibérative dans la vie politique « normale ». En outre, en termes de suivi, elle permettrait de réduire l'usage arbitraire des dispositifs délibératifs par les politiques¹³⁶.

Considérant la notion proche d'« enchâssement institutionnel », M. Reuchamps et D. Caluwaerts ont montré que les dispositifs ainsi liés aux processus décisionnels institutionnels étaient plus susceptibles de voir leurs résultats mis en œuvre. En d'autres mots, ces dispositifs ont donc une légitimité en termes d'output¹³⁷ plus importante par rapport à des instruments dits « dissociés »¹³⁸. Par contre, au stade cette fois de la légitimité input, l'enchâssement institutionnel de mécanismes délibératifs mènerait à un agenda plus fermé, déterminé en priorité par les acteurs politiques¹³⁹.

On note toutefois que cette conclusion en termes d'input est nuancée par D. Courant, qui considère lui que l'institutionnalisation – cette fois « au sens strict » – d'un mini-public pourrait rendre la procédure de mise à l'agenda plus systématique, transparente et démocratique¹⁴⁰.

C. Johnson et J. Gastil ont également étudié la distinction, ou plutôt le spectre de variations, entre les activités délibératives isolées et celles qui sont enchâssées dans les structures d'organisations sociales et politiques. Pour eux, il y a enchâssement ou « incorporation » lorsque l'activité délibérative a lieu de façon régulière et est intégrée à des réseaux d'acteurs existants¹⁴¹. D'après eux, un telle structuration va de pair avec certaines forces, mais aussi certaines faiblesses relatives.

D'une part, l'intérêt d'une délibération intégrée est de s'appuyer sur des sources d'autorité existantes. En d'autres mots, il est avantageux d'inclure davantage de parties prenantes, et notamment les pouvoirs publics, car leur coopération, comme leur expertise peut s'avérer d'une

¹³⁶ Courant, « Institutionalizing deliberative mini-publics? Issues of legitimacy and power for randomly selected assemblies in political systems », p.164.

¹³⁷ Voy. *infra* : Cadre théorique.

¹³⁸ Didier Caluwaerts et Min Reuchamps, « Generating Democratic Legitimacy through Deliberative Innovations: The Role of Embeddedness and Disruptiveness », *Representation* 52, n° 1 (2 janvier 2016), pp. 15-16

¹³⁹ Caluwaerts et Reuchamps, « Generating Democratic Legitimacy through Deliberative Innovations », pp. 23-24.

¹⁴⁰ Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 11.

¹⁴¹ Johnson et Gastil, « Variations of Institutional Design for Empowered Deliberation », p. 10. On retrouve la composante culturelle de la définition de l'OCDE ; et la dimension de régularité/systématicité mise en évidence par D. Courant.

importance critique pour le suivi. On rejoint à nouveau ici les avantages d'un bon « couplage » entre mini-public et institutions représentatives¹⁴², c'est-à-dire le gain de légitimité en termes d'output.

D'autre part, les défauts d'un processus enchâssé correspondent logiquement aux forces respectives d'une délibération plus autonome. C. Johnson et J. Gastil estiment qu'un forum « isolé » amène des garanties de délibération de meilleure qualité, car son indépendance par rapport aux autorités ou à divers groupes d'intérêt est préservée. A l'inverse, l'intégration de l'activité délibérative dans des structures existantes la rend plus vulnérable à l'influence d'acteurs puissants et déjà présents en amont¹⁴³.

Il semble que la transition des expériences ponctuelles de « délibération instituée » vers l'institutionnalisation durable de la délibération présente de nombreux bénéfices mais aussi certains inconvénients potentiels. Ainsi, le débat actuel se concentre sur la question du « comment »¹⁴⁴. Quels sont les types d'institutionnalisation qui sont envisagés ? En d'autres mots, quelles sont les modalités à retenir pour intégrer l'activité délibérative au sein de l'institution ? Étant donné les opportunités et risques présentés par l'institutionnalisation, il semble que ces modalités peuvent être déterminantes pour la légitimité du dispositif en question.

3. Les commissions délibératives bruxelloises : institutionnalisation d'un mini-public au Parlement bruxellois

A la lumière des définitions qui précèdent, on peut conclure que les commissions délibératives bruxelloises constituent le résultat de l'institutionnalisation d'un mini-public à la délibération parlementaire.

Comme l'ont mis en évidence J. Vrydagh, J. Bottin, M. Reuchamps, F. Bouhon et S. Devillers, l'institutionnalisation d'un mini-public avait déjà été réalisée en Belgique à travers le dialogue

¹⁴² Johnson et Gastil, « Variations of Institutional Design for Empowered Deliberation », pp. 10-11.

¹⁴³ Johnson et Gastil, « Variations of Institutional Design for Empowered Deliberation », pp. 10-12.

¹⁴⁴ Courant, « Institutionalizing deliberative mini-publics? Issues of legitimacy and power for randomly selected assemblies in political systems », p. 164.

citoyen permanent institué en Communauté germanophone¹⁴⁵. Or, l'institutionnalisation du dispositif bruxellois au sein même du Parlement, ainsi que la nature mixte du panel, sont les deux caractéristiques qui en font une formule inédite en Belgique, et dans le monde¹⁴⁶. Notre recherche va donc se concentrer sur ces éléments.

Plus précisément, notre angle d'étude est celui de l'institutionnalisation au sein de l'assemblée parlementaire du processus. La composition mixte du mini-public peut en effet être considérée comme une modalité essentielle de cette intégration.

¹⁴⁵ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 5.

¹⁴⁶ Vrydagh *et al.*, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », p. 5.

Chapitre 3. Cadre théorique

Pour analyser les implications de l'institutionnalisation du dispositif des commissions délibératives bruxelloises, nous utilisons un cadre théorique qui combine deux approches théoriques différentes.

1. La légitimité des commissions délibératives bruxelloises en termes throughput

La littérature spécialisée analyse classiquement les instruments de démocratie participative et délibérative sous l'angle de leur légitimité. Le principe est le suivant : si le paradigme délibératif prétend contribuer à la légitimité du système politique représentatif, l'outil délibératif en lui-même doit être légitime¹⁴⁷. De nombreux travaux structurent l'analyse de cette légitimité selon trois axes : en termes d'input, de throughput et d'output¹⁴⁸.

La légitimité en termes d'input renvoie au degré d'ouverture du processus. Pour le mesurer, deux dimensions différentes sont à prendre en compte : la qualité de la représentation et l'ouverture de l'ordre d'une jour. D'une part, il s'agit donc d'analyser si le mini-public constitue un échantillon représentatif de la population dont il provient. Cette composante renvoie à la question de la sélection des participants. D'autre part, la problématique de l'« agenda-setting » est aussi essentielle. Les citoyens peuvent-ils déterminer ou modifier le sujet examiné par le panel ?¹⁴⁹

La légitimité throughput renvoie à la qualité du processus lui-même. Cela passe notamment par la qualité de la participation. Une participation qualitative présente, comme on l'a mentionné, des garanties d'équité ou d'équitabilité entre les membres du panel. Différents aspects tels que la modération des débats, l'objet des discussions, la taille du groupe ou les procédures utilisées pour organiser ces dernières sont importants à prendre en compte. La qualité du processus est aussi liée à la qualité de la prise de décisions. Quelles sont les modalités de cette prise de décision ? Il faut notamment se demander si la décision est bien le résultat de la confrontation

¹⁴⁷ Caluwaerts et Reuchamps, « Generating Democratic Legitimacy through Deliberative Innovations », p. 13.

¹⁴⁸ « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reform », p. 2 ; Reuchamps *et al.*, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », p. 11.

¹⁴⁹ Min Reuchamps, « Le G1000 en Belgique », In *Colloque EUROPA 2013 "La transparence de la décision publique en Europe : faire du citoyen un acteur ou restaurer la confiance ?"*, (Limoges : 22 novembre 2013), p.3.

des argumentations ou si un rapport de force, une relation de pouvoir intervient et influence la décision. Enfin, l'indépendance contextuelle est aussi considérée comme essentielle (notamment vis-à-vis des médias, groupes d'intérêt ou partis politiques) pour garantir une participation et une délibération de qualité¹⁵⁰.

Ensuite, la dimension output de la légitimité renvoie aux différents impacts du processus, classiquement en termes décisionnels¹⁵¹. On mesure les conséquences concrètes de la délibération dans le processus institutionnel de prise de décision. La légitimité output peut aussi être exprimée en termes de responsabilité : qui doit mettre en œuvre les résultats obtenus ?¹⁵²

Dans le cadre de notre cas d'étude, nous choisissons de nous concentrer principalement sur l'analyse de la légitimité des commission délibératives en termes throughput. Cet axe correspond en effet à la dimension du processus que nous avons pu directement observer, et sur laquelle nous avons pu récolter des données¹⁵³.

Ainsi, pour examiner la qualité de la participation, la question de la mixité du panel sera centrale. Nous aborderons les interactions entre cette composition hybride et les enjeux de la facilitation, du thème de la commission et de son organisation. Au niveau de la qualité de la prise de décision également, nous nous arrêterons sur les modalités mises en place et sur les implications de la présence de ces deux types de participants. Enfin, se posera la question de l'indépendance du panel, en particulier par rapport aux partis politiques auxquels les parlementaires appartiennent.

2. Une approche néo-institutionnaliste

Notre cadre théorique s'appuie aussi sur l'approche néo-institutionnaliste. A défaut de prétendre réaliser une analyse institutionnelle au sens strict, nous nous inspirons des postulats institutionnalistes pour guider et structurer notre recherche.

¹⁵⁰ Reuchamps, « Le G1000 en Belgique », pp. 3-4.

¹⁵¹ Reuchamps *et al.*, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », p. 11.

¹⁵² Reuchamps, « Le G1000 en Belgique », pp. 4-5.

¹⁵³ En effet, nous avons observé le processus en lui-même, c'est-à-dire les délibérations puis la procédure de vote (la prise de décision). Par contre, nous n'avons assisté ni à la sélection des participants et au choix de l'ordre du jour, ni au suivi réservé à la commission délibérative.

Rappelons dès lors que le courant néo-institutionnaliste (ou les néo-institutionnalismes¹⁵⁴) traite l'institution comme un référent théorique privilégié¹⁵⁵. Selon cette approche, « institutions matter » et il est donc utile de prendre l'institution comme point de départ analytique. Les institutions sont définies comme un ensemble de règles, qui peuvent être des règles formelles (par exemple des règles constitutionnelles déterminant le fonctionnement d'un régime politique), mais aussi des règles informelles ou des normes de comportement¹⁵⁶.

Deux ordres de questions sont typiquement posées dans ce cadre. Premièrement, le néo-institutionnalisme s'intéresse à l'influence des institutions sur les individus, et sur l'action en général. Le postulat est que l'institution affecte le comportement des acteurs, en modifiant leurs stratégies, leurs préférences ou leurs identités, par exemple¹⁵⁷. Deuxièmement, cette approche s'intéresse aussi à la question du développement institutionnel. Qu'est-ce qui explique la naissance d'une institution ou les changements qu'elle connaît ?¹⁵⁸

Dans le cadre de notre étude, nous n'examinerons pas ce second type de questions. Néanmoins, l'entrée au Parlement d'un mécanisme délibératif constitue un virage institutionnel, à l'égard duquel la question du pourquoi serait intéressante à creuser. Sans aller plus loin, notons les pistes ouvertes par le néo-institutionnalisme sociologique, qui suggère que le changement institutionnel peut être expliqué par la recherche de légitimité sociale¹⁵⁹ ; ou par le néo-institutionnalisme des choix rationnels, qui évoque, lui, une volonté de réduire les coûts de transaction liés au fait d'entreprendre cette activité en dehors de l'institution¹⁶⁰.

¹⁵⁴ Il existe en effet 3 écoles de pensée ou trois « types » de néo-institutionnalisme : historique, choix rationnels et sociologique. Voy. Rosemary Taylor et Peter A. Hall, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 1997, p. 469.

¹⁵⁵ Lecours, André. « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? » *Politique et Sociétés* 21, n° 3 (13 février 2003), p. 3.

¹⁵⁶ Steinmo, Sven. « Néo-institutionnalisme historique ». In *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e éd.: 367-74. Références. Paris: Presses de Sciences Po, 2010, p. 367.

¹⁵⁷ Lecours, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », p. 3 ; Taylor et Hall, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », pp. 472-473.

¹⁵⁸ Lecours, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », p. 3.

¹⁵⁹ Taylor et Hall, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », pp. 484-485

¹⁶⁰ Taylor et Hall, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », pp. 477-478.

Notre étude est à rapprocher du premier type de questionnements présenté. Notre question de recherche traite en effet l'institutionnalisation, c'est-à-dire que l'intégration du mécanisme dans l'assemblée parlementaire bruxelloise est notre point de départ.

Cet enchâssement institutionnel prend forme de différentes manières. Il y a d'abord la question de l'inscription dans les règles constitutionnelles formelles, ou en d'autres mots, le fondement juridique de cette institutionnalisation. Nous n'examinons pas cette dimension, problème épineux rencontré par les concepteurs des commissions délibératives, qui a déjà été analysé par des juristes¹⁶¹. Plutôt, nous structurons notre analyse de l'impact de l'institutionnalisation en deux parties : un axe dit « matériel » et un axe dit « formel ». D'une part, d'un point de vue matériel, l'institutionnalisation se manifeste par la rencontre entre les acteurs institutionnels et les citoyens tirés au sort : c'est l'hybridation du mini-public. D'autre part, d'un point de vue formel, l'institutionnalisation se matérialise par l'inscription du dispositif dans le cadre physique du Parlement, et par le recours à certaines normes parlementaires.

¹⁶¹ Voy. Clarenne et Jadot, « Les outils délibératifs auprès des parlements sous l'angle du droit constitutionnel belge ».

Chapitre 4. Hypothèses

Sur base de la revue de la littérature et de notre double cadre théorique, nous présentons ici deux hypothèses pour répondre à notre question de recherche, et guider notre analyse.

Comme annoncée dès l'introduction, notre question est la suivante : *Quel est l'impact de l'institutionnalisation des commissions délibératives bruxelloises au sein de l'assemblée parlementaire sur la qualité de ce processus délibératif ?*

Notre première hypothèse concerne ce que l'on a décrit comme la dimension matérielle de l'institutionnalisation des commissions délibératives. En effet, l'intégration du mécanisme au Parlement implique, substantiellement, la rencontre entre les parlementaires, acteurs privilégiés de cette institution, et les citoyens tirés au sort, protagonistes traditionnels de la démocratie délibérative. La mixité du panel est donc ici notre variable indépendante. Or, à la lumière de la littérature, les mini-publics mixtes peuvent, du moins si certaines conditions ne sont pas respectées, nuire à une participation égale et donc à une délibération qualitative. Conjugué à cela, on rappelle aussi le postulat institutionnaliste selon lequel l'institution affecte et influence ses acteurs. Parce que les parlementaires sont déterminés par le Parlement, mais aussi parce que ceux-ci sont rompus à son mode d'action, on peut supposer qu'ils prendront ici le dessus sur les acteurs non-institutionnels.

Nous faisons donc la première hypothèse suivante : la mixité des commissions délibératives a une incidence négative sur la qualité du processus délibératif.

Ensuite, notre seconde hypothèse prend pour point de départ l'aspect formel de l'institutionnalisation. En effet, intégrées au Parlement, les commissions délibératives en reprennent aussi les codes formels. D'une part, celles-ci prennent place directement dans le cadre physique de l'assemblée parlementaire. D'autre part, le dispositif est aussi marqué par certaines règles de procédure parlementaires. La littérature ne nous éclaire pas spécifiquement sur le facteur de l'infrastructure. Néanmoins, le recours à un design délibératif fort — et non à des normes institutionnelles, seulement maîtrisées par les parlementaires — constitue l'une des conditions pour la délibération qualitative d'un panel mixte.

Dès lors, nous formulons la seconde hypothèse suivante : le recours à l'infrastructure et aux procédures parlementaires a un impact négatif sur la qualité du processus délibératif.

Chapitre 5. Données et méthodologie

1. Données

Pour tester ces deux hypothèses, et tenter d’apporter une réponse à notre question de recherche, nous utiliserons comme cas d’étude la troisième mise en œuvre des commissions délibératives bruxelloises qui s’est déroulée entre le 30 septembre et le 24 octobre 2021, et a porté sur le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise¹⁶².

En effet, comme mentionné précédemment, nous avons eu la chance d’assister à cette commission en particulier, dans le cadre d’un stage réalisé auprès du Cabinet de la Présidence du Parlement francophone bruxellois. Nous étions présents lors de toutes les phases publiques : les séances d’informations, les moments d’auditions ou de discussions dans l’hémicycle mais également la présentation du rapport final. En outre, nous avons également eu l’opportunité d’observer les phases de délibérations en petits groupes, normalement strictement non-publiques¹⁶³.

Notre recherche se fondera principalement sur des entretiens réalisés avec des participants de cette commission, rencontrés pendant notre période de stage¹⁶⁴. Nous nous proposons aussi de compléter ou appuyer, çà et là, les enseignements tirés de ces entretiens par nos propres observations du processus. Enfin, nous utiliserons certains documents émis au nom de la commission par les services du Parlement francophone bruxellois. Nous faisons en particulier référence au rapport final¹⁶⁵, qui retrace, pour rappel, tout le déroulement du processus depuis le mandat confié à la commission et sa séance d’installation, jusqu’à la clôture de ses travaux. On précise, au surplus, que ce rapport reprend tous les propos échangés dans l’enceinte de l’hémicycle, mais ne divulgue rien du contenu des débats menés en sous-groupes.

En ce qui concerne les entretiens réalisés, nous avons pu recueillir les propos de 5 citoyens et 4 parlementaires à l’issue des travaux de la commission délibérative. Toutes ces entrevues se

¹⁶² Voy. <https://democratie.brussels/assemblies/gestion-crise>.

¹⁶³ Voy. *supra*, Chapitre 1.

¹⁶⁴ Voy. Annexes

¹⁶⁵ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, 24 octobre 2021, disponible sur <https://democratie.brussels>.

sont déroulées dans les quelques semaines suivant la présentation du rapport final, entre le 24 octobre 2021 et la mi-novembre 2021.

Pour la sélection des participants interrogés, nous avons au cours des travaux de la commission recueilli les coordonnées de personnes qui se déclaraient prêtes à nous accorder un entretien dans le cadre de cette recherche. A l'origine, notre objectif était d'interroger un échantillon de 12 répondants, 6 parlementaires et 6 citoyens, en respectant aussi une parité hommes/femmes.

Finalement, composant avec la disponibilité des participants, nous avons pu interroger 9 personnes, en s'approchant tout de même d'une répartition égalitaire en termes de genre et de membres élus ou tirés au sort. En termes d'âge, les répondants citoyens sont assez représentatifs, avec un bémol toutefois : les deux femmes interrogées ont moins de 30 ans, là où les trois hommes ont par contre plus de 30 ans. Les parlementaires ne sont par contre répartis que sur une tranche d'âge de 10 ans : entre 44 et 54 ans. En effet, les députés participants à la commission représentaient une classe d'âge bien plus homogène (et par ailleurs environ concentrée autour de ladite tranche) que le groupe des citoyens.

Tableau 1 - Profil des participants interrogés

	Genre	Âge	Profession	
CITOYENS	F	16	Étudiante, 5ème secondaire	<i>Citoyenne n°1</i>
	F	27	Professeur de langues étrangères (secondaires)	<i>Citoyenne n°2</i>
	H	32	Informaticien	<i>Citoyen n°3</i>
	H	44	Informaticien	<i>Citoyen n°4</i>
	H	67	Retraité	<i>Citoyen n°5</i>
	Genre	Âge	Parti politique	Mandat parlementaire
PARLEMENTAIRES	F	47	Ecolo	Députée depuis 2018 (1 ^{er} mandat)
	F	54	DéFI	Députée depuis 2014 (2 ^e mandat)
	H	51	PS	Député depuis 2009 (3 ^e mandat)
	H	44	DéFI	Député depuis 2014 (2 ^e mandat)

En outre, en ce qui concerne l'échantillon des citoyens interrogés, un potentiel biais doit être mis en évidence. La sélection ayant été réalisée sur base des personnes qui se portaient volontaires, il nous semble que plusieurs de ces citoyens faisaient partie des membres actifs de la commission, c'est-à-dire les personnes présentes pendant les débats, et globalement très investies dans le processus. En particulier, les propos de la citoyenne n°2¹⁶⁶ et des citoyens n°3¹⁶⁷ et n°4¹⁶⁸ révèlent qu'ils présentaient un tel profil. Par contre, la citoyenne n°1, 16 ans et le citoyen n°5, 67 ans, faisaient partie des participants un peu plus discrets. Ces caractéristiques seront à garder en tête pour l'analyse des entrevues.

Ensuite, au niveau de la forme des entretiens, ceux-ci se voulaient relativement guidés¹⁶⁹, tout en permettant aussi à la rencontre de suivre une dynamique propre¹⁷⁰. Concrètement, les interviews avaient pour fil conducteur deux thèmes principaux : la mixité de la commission et son intégration dans le cadre parlementaire. Deux guides d'entretien ont été préparés pour les interviews avec les participants soit citoyens¹⁷¹, soit parlementaires¹⁷². Ces guides se recoupent largement, tout en étant légèrement différents sur certains points. Ils s'articulent autour des mêmes objets : en premier lieu une phase d'introduction, et des questions relatives à la motivation et aux attentes des participants ; une phase consacrée à la question de la mixité du panel ; des questions portant ensuite sur l'intégration du mécanisme au sein du Parlement ; une discussion de la thématique de cette commission délibérative ; et enfin une question finale d'évaluation du processus.

Dans la partie de l'entretien centrée sur l'hybridation de la commission, nous avons interrogé citoyens et parlementaires sur leur perception des apports de chaque type d'acteur, leur posture ou comportement respectif dans la commission. Dans ce cadre, nous interrogeons les citoyens

¹⁶⁶ « Mais en fait, voilà, j'ai pris 2 fois la parole alors que à chaque fois que, devant l'hémicycle suite à des discussions, alors que je suis sûr d'avoir checké avec toutes les personnes qui étaient là, si vraiment ils voulaient pas le faire. Mais aussi parce que ouais, j'avais des facilités ».

¹⁶⁷ « J'ai pris la parole, dans le sens fin...J'ai, ben d'un autre côté aussi par mon travail j'ai l'habitude de participer à des débats et j'ai un peu pris l'habitude aussi de prendre la parole et expliquer ce que je pense. Donc, je pense, ça a facilité aussi les débats, ma prise de parole et de participation au travers des débats ».

¹⁶⁸ Par exemple : « Alors, moi dans les groupes de parole, j'aimais bien parler ».

¹⁶⁹ Pierre Romelaer, « Chapitre 4. L'entretien de recherche », In *Management des ressources humaines*, 101-37. Méthodes & Recherches. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2005, p. 43.

¹⁷⁰ Jean-Claude Combessie, « II. L'entretien semi-directif », 5e éd.: 24-32. Repères. Paris: La Découverte, 2007. p. 2.

¹⁷¹ Voy. Annexes

¹⁷² Voy. Annexes

en priorité au sujet des parlementaires, comme nous interrogeons les parlementaires en premier lieu au sujet des citoyens. Certaines questions portaient également sur les relations entre ces différents participants.

Dans la partie consacrée à l'intégration du mécanisme au Parlement bruxellois, nous avons commencé par demander aux participants en quoi le processus différait ou ressemblait au travail parlementaire classique. Nous les avons également interrogés sur l'intérêt de cette intégration, notamment dans le cadre physique de l'assemblée. A l'issue des entretiens, force est de constater que la question de l'intégration n'était sans doute pas assez claire, ou trop théorique. Elle était en tout cas souvent moins bien comprise par les répondants. Enfin, certaines questions portaient aussi sur la division du travail en séances plénières et séances en petits groupes.

Comme mentionné, nous avons aussi décidé d'interroger citoyens et parlementaires sur le thème choisi pour cette troisième commission délibérative. En effet, notre revue de la littérature a montré que les caractéristiques d'une thématique pouvaient avoir d'importantes implications pour les délibérations du panel mixte qui s'en empare. En outre, lors de l'observation de la commission, il nous est effectivement rapidement apparu que la thématique choisie influençait le déroulement du processus. Nous avons ainsi abordé cette question avec les répondants, notamment en comparant le sujet de la gestion de crise avec les deux thèmes des commissions délibératives précédentes.

2. Méthodologie

Tous les entretiens ont été enregistrés et ensuite retranscrits intégralement. Nous avons ensuite lu l'entièreté de nos entretiens pour pouvoir réaliser une analyse thématique¹⁷³. L'analyse thématique constitue un procédé de réduction de données qualitatives¹⁷⁴. Ainsi, pour synthétiser et analyser transversalement notre corpus d'entretiens, nous avons repéré différents thèmes, décomposés le cas échéant en sous-thèmes, récurrents dans les propos des répondants. Dans la

¹⁷³Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli, « Chapitre 11. L'analyse thématique », In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4e éd.:235-312. Collection U. Paris: Armand Colin, 2016 ; Jacquet, Vincent, Nathalie Schiffino, Min Reuchamps, et Delphine Latinis, « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », *Participations* 13, n° 3 (2015), pp.181-182.

¹⁷⁴ Paillé et Mucchielli, « Chapitre 11. L'analyse thématique », p. 1.

construction de cet arbre thématique, nous avons bien entendu privilégié les éléments pertinents, c'est-à-dire en lien avec notre problématique et les deux hypothèses formulées¹⁷⁵.

Notre guide d'entretien étant articulé autour de nos hypothèses, nous avons donc pu construire deux matrices¹⁷⁶ analytiques, l'une relative à l'institutionnalisation selon un axe matériel, l'autre selon un axe formel.

La matrice (ou le tableau) représentant l'axe matériel est donc construite à partir de la première hypothèse formulée ; plus précisément son point de départ est donc la mixité du panel, variable indépendante. Les différents thèmes inclus dans ce tableau se rapportent plus ou moins directement à la nature hybride de la commission. La matrice est composée de cinq thèmes principaux, trois d'entre eux comportant des subdivisions. Ces trois premiers thèmes sont exprimés de façon neutre et générale ; leurs sous-thématiques sont par contre formulées dans un sens normatif. Par exemple, l'une des thématiques concerne la relation entre citoyens et parlementaires : il s'agit d'une catégorisation neutre. Elle comporte des sous-thématiques telles que « Répartition de la parole inégale » ou « Évaluation positive du ration 1/4 – 3/4 », qui sont des propositions orientées. On souligne que les deux dernières thématiques, ne comptant pas de sous-catégories, sont alors directement formulées de façon normative : « Importance de la facilitation » (thème 4) et « La Présidente comme figure d'exemple » (thème 5).

Le second tableau représente l'axe formel de notre analyse : il est construit à partir de notre seconde hypothèse. Pour rappel, cette hypothèse s'appuie sur deux facteurs distincts, liés à l'intégration formelle à l'assemblée parlementaire. Notre tableau comporte, dès lors, ces deux entrées différentes : l'infrastructure et les procédures parlementaires. Similairement à l'axe matériel, lorsque les thématiques ne sont pas ramifiées, elles expriment directement une idée, plus ou moins précise. Par contre, les deux thèmes « Phase délibérative » et « Phase des recommandations » ont un rôle de catégorisation, pour les sous-propositions qu'elles contiennent.

¹⁷⁵ Paillé et Mucchielli, « Chapitre 11. L'analyse thématique », p. 4.

¹⁷⁶ Jacquet *et al.*, « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », p. 181.

Au surplus, on précise aussi que le premier tableau est très logiquement à rapprocher des questions de l'entretien relatives à la mixité du panel et à sa thématique, là où le second se rapporte plutôt aux questions relatives à l'intégration du mécanisme dans le cadre du Parlement. Néanmoins, des éléments à classer d'un côté ou de l'autre peuvent émerger de n'importe quelle phase de la discussion.

Pour l'analyse, notre unité de codage est le segment de texte (allant du groupe de mots ou groupe de phrases) se référant à l'une des thématiques ou sous-thématiques reprises dans les deux matrices. Il se peut, par ailleurs, qu'un segment de phrase soit comptabilisé plusieurs fois, relativement à différentes thématiques¹⁷⁷. Nous avons choisi un mode d'inscription des thèmes « en inséré », c'est-à-dire directement dans le texte des entretiens, au moyen d'un code couleur¹⁷⁸.

Les deux tableaux mentionnés ci-dessus constituent en réalité des matrices récapitulatives¹⁷⁹ de ce codage. Pour chaque thématique, nous relevons distinctement le nombre de citoyens et le nombre de parlementaires qui se sont exprimés en ce sens (par exemple : 4 citoyens et 3 parlementaires évaluent positivement le ratio $\frac{1}{4}$ - $\frac{3}{4}$ de la commission). Ainsi, nous obtenons un aperçu des thèmes les plus récurrents dans les propos des répondants, et pouvons également comparer les propos des deux types de participants¹⁸⁰.

¹⁷⁷ Jacquet *et al*, « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », p. 182.

¹⁷⁸ Paillé et Mucchielli, « Chapitre 11. L'analyse thématique », p. 22.

¹⁷⁹ Jacquet *et al*, « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », p. 181.

¹⁸⁰ Jacquet *et al*, « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », p. 182.

Tableau 2 – Matrice récapitulative : axe matériel

AXE MATERIEL			CITOYENS	PARLEMENTAIRES	
MIXITE DU PANEL	Deux types d'acteurs différents : profils	Parl.	L'expérience des règles du jeu	4	3
			La vertu des « reality checks »	3	2
			L'aptitude à débattre	4	3
			Un rôle d'animation	2	2
			Une attitude ouverte et inclusive	4	3
			Des idées pertinentes, issues du terrain	3	2
		Cit.	Une bonne représentation du maxi-public	2	2
			Inégalités entre citoyens	1	3
	Les relations citoyens/parlementaires		Bonnes relations	4	4
			Une répartition de la parole inégale	3	1
			Le facteur de la personnalité	3	4
	Le rôle de la thématique		Évaluation positive ratio 1/4 - 3/4	4	3
		Un thème consensuel et non-partisan	4	3	
L'importance de la facilitation		Un thème consensuel et peu stimulant	3	0	
		L'importance de la facilitation	4	2	
La Présidente comme figure d'exemple			2	1	

Tableau 3 – Matrice récapitulative : axe formel

AXE FORMEL		CITOYENS	PARLEMENTAIRES	
INFRASTRUCTURE	L'importance du cadre physique du Parlement	3	2	
	L'apport des services du Parlement	2	2	
PROCEDURES	Une méthodologie distincte du travail parlementaire classique	4		
	Phase délibérative	Prise de parole des citoyens plus facile en sous-groupes	3	2
		Travail en sous-groupes considéré comme plus pertinent	2	2
		Les travaux en sous-groupes et séances plénières étaient complémentaires et nécessaires.	2	2
	Phase des recommandations	Davantage d'inégalités entre parlementaires et citoyens pour la rédaction des recommandations et des amendements.	3	2
		Les différences entre parlementaires et citoyens dans la procédure de vote sont problématiques.	1	2

Chapitre 6. Analyse

1. Institutionnalisation d'un point de vue matériel

Comme on l'a déjà évoqué au stade de la méthodologie, cette première partie de l'analyse est structurée en 5 thématiques : l'examen des profils des deux types d'acteurs (1.1), la relation entre ces acteurs (1.2), le rôle de la thématique (1.3), l'importance de la facilitation (1.4) et enfin l'influence de la figure de la Présidente (1.5).

1.1. Deux types d'acteurs différents

A travers les perceptions des citoyens et parlementaires sur les attitudes respectives des deux types d'acteurs, mais aussi spécifiquement des plus-value — ou difficultés — apportées par ces derniers, nous commençons par tracer le profil de ces deux catégories de participants.

1.1.1. Les parlementaires

a) *L'expérience des règles du jeu*

La première caractéristique mise en évidence par les participants interrogés, citoyens (4/5) comme parlementaires (3/4), est la plus-value des députés en tant que professionnels de la politique, expérimentés dans le domaine. La présence des parlementaires serait intéressante en ce qu'ils ont l'habitude de faire ce type de travail au Parlement : ils connaissent les règles du jeu, les codes du Parlement.

Une citoyenne estime ainsi que : « *Comme eux connaissent le fonctionnement de tout, c'était une aide. (...) C'était aussi un truc un peu rassurant qu'il y ait des professionnels qui soient là, qui connaissent le milieu* »¹⁸¹.

Côté députés, on met particulièrement en évidence l'apport des parlementaires au stade de la phase des recommandations, grâce à leur expérience de ce type d'exercices, relatifs à la construction de textes législatifs, d'amendements, etc.

¹⁸¹ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 90.

« *Quand on a fait la rédaction des recommandations en tout petits groupes, je voyais que j'apportais une réelle plus-value dans mon petit groupe pour rédiger les recommandations, que c'était pas si clair que ça dans l'esprit des citoyens, quelle que soit leur formation, parce qu'ils ont juste pas l'habitude des processus législatifs et c'est tout-à-fait compréhensible* »¹⁸², explique le député membre du parti DÉFI.

b) *La vertu des « reality checks »*

Les entretiens (3/5 citoyens et 2/4 parlementaires) font aussi apparaître la vertu des « reality checks » que peuvent amener les députés. Nous distinguons deux dimensions à cela. D'une part, les parlementaires pouvaient, grâce à leur connaissance du contexte légal et budgétaire¹⁸³, éclairer les citoyens sur la faisabilité d'une mesure¹⁸⁴. Les citoyens interrogés relèvent ainsi la capacité des députés à les avertir lorsque des projets n'étaient pas réalistes¹⁸⁵ ou impossibles à mettre en œuvre¹⁸⁶. D'autre part, la députée DÉFI et le député PS relèvent aussi qu'ils ont pu attirer l'attention des citoyens durant les débats sur « ce qui existe déjà »¹⁸⁷.

c) *L'aptitude à débattre*

Une majorité des personnes interrogées (4/5 citoyens et 3/4 parlementaires) relèvent les aptitudes particulières des députés à s'exprimer au sein d'un débat, à parler en public, et à utiliser dans ce cadre le jargon adéquat. De par leur activité, les parlementaires auraient des facilités plus importantes que les citoyens dans ce domaine.

Par exemple, le citoyen x explique : « *Ils (les parlementaires) sont plus aguerris à parler, à parler en public et ils ont un vocabulaire plus technique. Ils arrivent à bien cerner et à bien former leurs questions et leurs remarques.* »¹⁸⁸

¹⁸² Entretien avec le député DÉFI, p. 172.

¹⁸³ Entretien avec la députée DÉFI, p.151.

¹⁸⁴ Entretien avec le député PS, p. 162.

¹⁸⁵ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 1.

¹⁸⁶ Entretien avec le citoyen n°3, p. 106.

¹⁸⁷ Entretien avec la députée DÉFI, p. 150 et entretien avec le député PS, p.161.

¹⁸⁸ Entretien avec le citoyen n°5, p. 129.

Les parlementaires ont aussi témoigné de leur expérience dans la prise de parole, et leur tendance à le faire¹⁸⁹. La députée Ecolo explique, par exemple : « *Même si on essaye de se contrôler, mais donc évidemment il y a une aisance de parole, c'est notre métier de parler.* »¹⁹⁰. Elle ajoute aussi « *on a l'habitude d'être en réunion, on fait que ça, et de défendre des points de vue, on ne fait que ça aussi* »¹⁹¹.

d) *Un rôle d'animation*

Plusieurs parlementaires (2/4, la députée Ecolo et la députée DÉFI) indiquent avoir pris en charge un rôle d'animation lors des travaux de cette commission délibérative. L'une déclare par exemple, dans le cadre de délibérations où elle était seule (comme parlementaire) avec des citoyens : « *J'étais un GO hein, vraiment, clairement, alors que j'ai un profil enfin plutôt timide à la base* »¹⁹². L'autre députée affirme aussi avoir « *fait l'animation avec un autre député* »¹⁹³, et cela à cause d'un travail de facilitation jugé lacunaire.

Les propos de plusieurs citoyens (2/5) révèlent également leur perception des parlementaires comme remplissant un certain rôle d'animation. Un citoyen explique ainsi : « *En fait, dans les discussions on était par groupe, par petit groupe avec deux parlementaires, bon. Et eux, les parlementaires, leur rôle était quand même de prendre nos avis, donc on avait chacun des idées sur la question. Et eux, ils ont formulé plus convenablement et de façon plus concrète.* »¹⁹⁴.

e) *Une attitude ouverte et inclusive*

Nous relevons aussi à travers bon nombre d'entretiens (4/5 citoyens et 3/4 parlementaires) des propos relatifs à une attitude positive des parlementaires à l'égard des citoyens, c'est-à-dire une ouverture, une proximité et un comportement accueillant, inclusif. On relève plusieurs aspects à cette attitude globalement positive et appréciée par les citoyens. Par exemple, plusieurs d'entre eux ont indiqué que les députés ont témoigné d'une certaine « *humilité* »¹⁹⁵, « *ils ne se*

¹⁸⁹ Voy. par exemple entretien avec le député PS, p. 163.

¹⁹⁰ Entretien avec la députée Ecolo, p. 143.

¹⁹¹ Entretien avec la députée Ecolo, p. 143.

¹⁹² Entretien avec la députée DÉFI, p. 153

¹⁹³ Entretien avec la députée Ecolo, p. 146.

¹⁹⁴ Entretien avec le citoyen n°5, pp. 129-130.

¹⁹⁵ Entretien avec le citoyen n°3, p.107.

*sont pas pris de haut (...) ils n'ont pas montré qu'ils étaient plus importants que les autres »¹⁹⁶. Cette attitude s'exprimait aussi par une volonté d'inclure les citoyens le plus possible, de leur laisser la parole et d'entendre leurs idées. Le citoyen explique ainsi : « *Tous les parlementaires, ils poussaient à ce qu'on parle, à ce qu'on dise si on avait une idée. Ils voulaient pas vraiment, eux seulement parler »¹⁹⁷.**

Selon nous, cette attitude peut être mise en lien avec le facteur « sensibilisation » mis en évidence par D. Courant. Il nous semble que ce comportement est révélateur du fait que les députés ont été associés, de près ou de loin, à la création de ce dispositif. En outre, après les deux premières commissions délibératives sur la 5G et sur le sans-abrisme, il a été jugé important de préparer davantage les députés avant leur participation à cette troisième mise en œuvre¹⁹⁸.

1.1.2. Les citoyens

a) *Des idées pertinentes issues du terrain*

Tous les citoyens interrogés (5/5) estiment que la plus-value apportée par les participants tirés au sort résidait notamment dans les idées qu'ils apportaient au panel. En outre, une majorité d'entre eux (3/5) ont relevé que ces idées avaient la caractéristique et l'avantage d'être inspirées par leurs réalités individuelles. Les participants ayant tous un vécu de crise différent¹⁹⁹, lié à leur situation familiale, sociale et professionnelle, ces expériences ont nourri substantiellement les débats de la commission. Certains citoyens relèvent aussi leur capacité à adopter un point de vue par essence différent de celui des parlementaires²⁰⁰, et à faire ainsi émerger des « *idées nouvelles* »²⁰¹.

¹⁹⁶ Entretien avec le citoyen n°4, p. 120.

¹⁹⁷ Entretien avec le citoyen n°5, p. 132.

¹⁹⁸ Voy. « Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy ». OECD Public Governance Policy Papers, p.19.

¹⁹⁹ Entretien avec la citoyenne n°2, p. 100.

²⁰⁰ En ce sens, voy. entretien avec la citoyenne n°1, p.91 qui décrit les avis des citoyens comme ayant « *des avis très pertinents, des petits trucs, mais un parlementaire penserait pas à ça. Mais comme toi t'es citoyen, tu y penses* ».

²⁰¹ Entretien avec le citoyen n°3, p. 108. Il estime que la plus-value des citoyens réside dans ces « *idées nouvelles* ». Il explique : « *Les parlementaires sont habitués (...) à fort sortir le même genre d'idées, les mêmes préceptes. Tandis que là justement, le citoyen, sans cette expérience, est venu en apportant des idées naturelles en quelques sorte* ».

Côté députés également (2/4), on a apprécié ce « *regard de terrain* »²⁰², « *cette vision très concrète en fonction de la pluralité des profils* »²⁰³. La parlementaire DéFI estime que « *le fait que chacun puisse venir et déposer ou utiliser son expérience, son expertise dans un domaine particulier, avoir un regard particulier, c'est très très important, je crois, dans ce type d'exercice* »²⁰⁴.

b) *Une bonne représentation du maxi-public*

Interrogés sur la plus-value des citoyens dans la commission, plusieurs d'entre eux (2/5) ont mentionné leur représentativité de la population bruxelloises. En particulier, ce point est relevé par la citoyenne n°1²⁰⁵, benjamine de la commission, et le citoyen n°5²⁰⁶, faisant partie du groupe des plus de 65 ans. Deux parlementaires (2/4) ont également relevé la diversité des profils citoyens ayant participé à la commission²⁰⁷.

Par contre, le citoyen n°4 estimait que le manque de représentativité du panel était justement l'un des défauts de la commission. Selon lui, un échantillon de 36 personnes n'est pas suffisant pour représenter la population dans sa diversité, et plus largement pour créer et voter des recommandations qualitatives²⁰⁸.

A cet égard, relevons que la qualité de la représentation est davantage associée par la littérature à la légitimité du dispositif en termes d'input. Toutefois, les répondants semblent ici faire un lien entre diversité des profils et qualité de la délibération (objet de la légitimité en termes throughput)²⁰⁹.

²⁰² Toutefois, on note la remarque du député DéFI, qui souligne que les parlementaires sont également des citoyens, partageant les mêmes préoccupations que tout un chacun. Il estime, en outre, que toutes ces préoccupations individuelles doivent être prises en considération, mais sans perdre de vue l'intérêt général qui doit guider la prise de décision. Entretien avec le député DéFI, p. 171.

²⁰³ Entretien avec la députée DéFI, p. 150.

²⁰⁴ Entretien avec la députée DéFI, p. 150.

²⁰⁵ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 91

²⁰⁶ Entretien avec le citoyen n°5, p.131.

²⁰⁷ Entretien avec la députée DéFI, p. 150 et entretien avec le député PS, 151.

²⁰⁸ Entretien avec le citoyen n°4, p. 120.

²⁰⁹ Voy. cadre théorique

c) *Inégalités entre citoyens*

Au cours des entretiens, la question des potentielles difficultés rencontrées par les citoyens lors de la commission délibérative n'a été posée qu'aux répondants députés. Ces derniers (3/4) ont mis en évidence l'existence d'inégalités entre les citoyens tirés au sort, face au processus de la commission. Sont notamment mentionnées les difficultés rencontrées par certaines personnes ne maîtrisant pas le français²¹⁰, des difficultés pour prendre la parole en public²¹¹, un niveau de compréhension parfois inégal²¹² ou un nécessaire temps d'adaptation²¹³. La députée DéFi et le député PS considèrent toutefois que le travail en petits groupes (cf. axe formel) a largement contribué à aplanir ces inégalités.

Bien qu'elle n'ait pas été directement interrogée sur le sujet, il est intéressant de relever les propos de la citoyenne n°2 à cet égard. Elle mentionne également que certaines personnes dans son groupe semblaient avoir du mal à écrire, ou parlaient moins bien le français. Elle s'est du coup retrouvée en position de prendre fréquemment la parole dans ce groupe, notamment pour les présentations dans l'hémicycle (et ce même après avoir vérifié que d'autres personnes ne souhaitaient le faire).

« Je me suis souvent retrouvé à prendre la parole dans ce groupe-là, ou pour présenter. Mais aussi parce que je me suis rendue compte que j'avais des facilités (...) par mon métier, par ma formation. Au niveau des privilèges, je pense que j'en avais, ça m'a donné l'aisance de m'exprimer »²¹⁴. D'après elle ainsi, « les gens qui prennent la parole, c'est les gens qui ont des idées, des choses à dire et la capacité de les dire »²¹⁵.

1.2. Les relations entre citoyens et parlementaires

Dans cette seconde section, nous examinons la perception des répondants sur les relations entre parlementaires et citoyens. Comment s'est passée l'articulation entre ces deux types d'acteurs ?

²¹⁰ Entretien avec la députée DéFI, p. 150.

²¹¹ Entretien avec la députée DéFI, p. 151.

²¹² Entretien avec le député PS, p. 161.

²¹³ Entretien avec la députée Ecolo, p. 141.

²¹⁴ Entretien avec la citoyenne n°2, p. 102.

²¹⁵ Entretien avec la citoyenne n°2, p. 103.

On s'arrêtera notamment sur la perception de la répartition de la prise de parole, ainsi que sur l'évaluation du ratio entre membres politiques et membres tirés au sort.

a) *Bonnes relations*

On commence par noter que la grande majorité des répondants (au moins 4/5 citoyens et 4/4 parlementaires²¹⁶) font état d'une bonne articulation entre les deux types de participants. La citoyenne n°2 et la députée ECOLO considèrent par exemple que le rapport s'est fait de façon naturelle²¹⁷, spontanée²¹⁸. Deux citoyens ont indiqué que si les parlementaires n'avaient pas porté un badge les distinguant, ils n'aurait pas pu les distinguer des autres membres du panel²¹⁹.

Le citoyen n°5 explique : « *On s'appelait par son prénom, y avait pas vraiment de différence. Le seul fait, c'est qu'il était marqué député sur leur badge, mais sinon y avait pas de différence. Ils étaient tous sympas et pas du tout... (...). Ils se tenaient pas à part quoi. Tout le monde était mélangé, tout le monde discutait avec tout le monde sans problème* »²²⁰.

Cette dynamique positive, de dialogue et de proximité, est bien sûr abordée conjointement par plusieurs répondants avec l'attitude accueillante des parlementaires, relevée ci-dessus. En outre, certains font aussi le lien entre ce bon rapport et la nature du thème²²¹.

Enfin, on souligne en particulier un facteur mis en exergue par la parlementaire ECOLO. Cette dernière estime que ces relations, naturelles et détendues, peuvent être expliquées par des caractéristiques propres à la classe politique belge : « *En Belgique, on a un grand avantage comme ça où tout le monde est proche. Enfin ici, par exemple, même les ministres sont accessibles. On va faire les courses comme tout le monde. (...) En fait, on est un pays très*

²¹⁶ On souligne tout de même que la parlementaire DéFI a témoigné de sa perception, au début de la commission, d'une grande méfiance de la part des citoyens envers les politiques. D'après elle, c'est mi-parcours que le regard a changé et qu'une confiance s'est nouée.

²¹⁷ Entretien avec la députée Ecolo, p. 142.

²¹⁸ Entretien avec la citoyenne n°2, p. 101.

²¹⁹ Entretien avec le citoyen n°5, p. 131.

²²⁰ Entretien avec la citoyenne n°5, p. 131.

²²¹ Voy. *infra* : le rôle de la thématique.

accessible et je trouvais que ça se sentait fort, donc tout le monde parlait avec tout le monde. »²²².

Le lien avec le rôle de la culture politique, mis en évidence par D. Courant, nous semble manifeste. Cette proximité avec les élus est d'autant plus importante dans le cas d'espèce que l'on se situe à l'échelon bruxellois, et non au Parlement fédéral par exemple.

Un autre exemple concret qui illustre cette proximité est le fait que l'un des citoyens tirés au sort connaissait, par hasard, très bien l'un des députés participant également à la commission : *« ce qui m'a motivé, c'est que mon ami parlementaire Marco m'accompagnait dans cette aventure, donc j'allais quand même avoir mon pote avec moi (...). »²²³.*

On le comprend donc, à Bruxelles encore davantage qu'en Irlande, citoyens et représentants élus sont naturellement proches. Comme D. Courant, ceci nous apparaît comme un facteur favorable à une délibération de qualité au sein d'un panel hybride.

b) Une répartition de la parole inégale

Sur la question de la répartition de la prise de parole, il est important de contextualiser notre cas d'étude par rapport aux deux premières commissions délibératives l'ayant précédé. En effet, pendant les premières mises en œuvres sur la 5G et le sans-abrisme, les observateurs ont rapporté que les parlementaires se mettaient particulièrement en retrait, favorisant une posture d'écoute. Ils n'affirmaient leurs positions qu'au stade des amendements ou des votes, ce qui a pu surprendre les citoyens²²⁴. En réaction à cela et avant cette commission sur la gestion de crise, les parlementaires ont donc été préparés en vue de leur participation. Le but était de leur expliquer le processus, et d'expliquer en quoi il diffère d'une commission parlementaire classique. Dans ce cadre, leur rôle a été décrit comme celui de participants à part égale, ce qui

²²² Entretien avec la députée Ecolo, p. 142.

²²³ Entretien avec le citoyen n°4, p. 116.

²²⁴ Voy. « Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy ». OECD Public Governance Policy Papers, p.19.

implique une écoute mais aussi une participation active, de propositions d'idées et de justification²²⁵.

Une majorité des citoyens interrogés (3/5) affirment avoir perçu une contribution proportionnellement plus importante de la part des parlementaires présents. Le citoyen n°4 estime par exemple avoir perçu une répartition de 60/40²²⁶, c'est-à-dire que les citoyens auraient pris la parole 60% du temps et les parlementaires 40 % du temps²²⁷. Le citoyen n°3 explique cela par l'aisance des parlementaires à s'exprimer dans un débat et à prendre rapidement la parole, élément que nous avons déjà analysé ci-dessus. La citoyenne n°1, âgée de 16 ans, fait état d'une répartition, selon elle, fort inégalitaire entre députés et citoyens (même si elle reconnaît dans la lignée du point e) sur l'attitude des parlementaires, leurs tentatives pour inclure les citoyens). Au-delà de parler davantage, elle estime aussi que les citoyens avaient du mal à remettre en question les idées exprimées par les politiques : « *Des fois, les gens je pense que, moi aussi, quand il y a un parlementaire qui parle tu as l'impression qu'il a d'office raison et, des fois, t'arrives pas trop à être critique (...). Et donc, souvent, quand les parlementaires parlaient, ils demandaient quand même : est-ce que vous êtes d'accord ? Et tout le monde était juste là oui, et tout le temps oui. Genre, il y avait pas beaucoup de gens qui s'opposaient à ce que les parlementaires disaient* »²²⁸.

En ce qui concerne les parlementaires, la question de la répartition de la parole semble plus délicate. Seule la représentante ECOLO reconnaît frontalement que les députés « parlent plus »²²⁹, ce qu'elle explique par la nature de leur métier, leur aisance de parole (cf. c) sur le profil des parlementaires), mais aussi par un facteur de personnalité.

²²⁵ Voy. « Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy ». OECD Public Governance Policy Papers, p.19. Le cabinet de la Présidence nous a rapporté les mêmes observations dans le cadre de notre stage. Nous n'avons par contre pas assisté à cette phase de préparation des parlementaires en vue de la commission délibérative.

²²⁶ Entretien avec le citoyen n°4, p.122.

²²⁷ Rappelons qu'une évaluation quantitative de la répartition de la prise de parole lors de la Convention constitutionnelle d'Irlande avait fait état, d'une répartition à 61 et 39 %, entre citoyens et membres élus, présents dans le panel à hauteur de 66 et 33 % de celui-ci.

²²⁸ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 91.

²²⁹ Entretien avec la députée Ecolo, p. 143.

Parmi les autres députés, plusieurs réponses renvoient, explicitement ou implicitement, aux expériences des deux premières commissions et révèlent, selon nous, la préparation dont ils ont bénéficié en amont, en vue d'exercer une participation à part entière dans la commission.

c) Le facteur de la personnalité

Relativement à la répartition de la prise de parole, et plus largement à la dominance de certains membres dans les débats, une majorité des personnes interrogées (3/5 citoyens et 4/4 parlementaires) estiment que la personnalité des participants est un facteur important à prendre en compte²³⁰. Plus précisément, la plupart semblent indiquer que le tempérament des participants est un facteur complémentaire à considérer dans la dynamique de groupe, tandis que certains répondants estiment qu'il s'agit d'un élément plus déterminant que la distinction citoyens/parlementaires.

Le citoyen n°4 explique par exemple : « *Alors, moi, dans les groupes de parole, j'aimais bien parler. Les parlementaires aimaient bien parler aussi. Il y a d'autres citoyens qui aimaient bien parler, et y en a certains qui parlaient un peu moins. Je pense que c'est vraiment plus fonction du tempérament de la personne qui de si on est parlementaire ou citoyen hein. Je vois pas une très grosse différence entre les réactions des parlementaires et les réactions des citoyens* »²³¹.

d) Évaluation positive du ratio 1/4 - 3/4

Une très large majorité des répondants (4/5 citoyens et 3/4 parlementaires²³²) évaluent positivement le ratio utilisé dans la composition des commission délibératives : 1/4 de parlementaires et 3/4 de citoyens. Rappelons à cet égard que deux parlementaires, représentants du parti PTB, n'ont jamais été présents pendant les débats de la commission²³³. Il y a bien sûr eu aussi quelques absences (occasionnelles mais non systématiques) du côté des citoyens.

²³⁰ On souligne que cet élément se dégage des entretiens alors qu'il n'était l'objet de l'une de nos questions en particulier.

²³¹ Entretien avec le citoyen n°4, p. 121.

²³² En outre, les deux autres interviewés, la citoyenne n°2 et le parlementaire DéFI, n'ont pas per se une opinion négative. Mais la question précise ratio n'a malheureusement pas été abordée au cours de leurs entretiens respectifs.

²³³ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p. 2.

Les répondants ont donc estimé que le ratio représentait un bon équilibre. Prenons l'exemple du citoyen n°3 qui explique : « *Je trouvais que c'était parfait comme ça, plus ou moins, donc 1 parlementaire pour 3 citoyens. Ça permet d'avoir vraiment une forte présence citoyenne, mais avoir une présence parlementaire pour guider à nouveau ces citoyens au sein du débat* »²³⁴.

Interrogée sur cette proportion, la députée DéFI est aussi positive mais précise : « *On peut faire un peu moins de parlementaires encore, mais ça me semblait très équilibré. Mais certainement pas moins de citoyens. (...) Les parlementaires on a 10 longueurs d'avance sur la familiarisation avec le travail parlementaire, les lieux, la prise de parole en public. Donc il faut vraiment pas... Ce serait écrasant qu'il y ait plus de parlementaires.* »²³⁵.

On souligne aussi que la benjamine de la commission, bien qu'également positive sur le ratio $\frac{1}{4} - \frac{3}{4}$, estime à la fin de son entretien qu'il serait intéressant de laisser les citoyens débattre seuls lors de certaines phases du processus²³⁶.

Un ratio qui assure la représentation minoritaire des membres politiques est le premier critère mis en évidence par D. Courant pour favoriser le bon fonctionnement d'un panel mixte. La proportion choisie pour les commissions délibératives a en effet été déterminée sur base de la composition 2/3-1/3 de la convention constitutionnelle irlandaise, tirant encore vers le bas la part de membres élus²³⁷. A la lumière des propos recueillis, il semble que ce choix fut donc le bon.

1.3. Le rôle de la thématique

Notre revue de la littérature a montré que la qualité de la délibération d'un mini-public mixte était influencée par la nature du thème abordé. En outre, lors de notre observation de cette commission, nous nous sommes également rapidement aperçu que le sujet était déterminant.

Pour rappel, la question précise à laquelle devaient tenter de répondre les participants de cette troisième commission délibérative était la suivante : « Dans quelle mesure et de quelle manière

²³⁴ Entretien avec le citoyen n°3, p. 112.

²³⁵ Entretien avec la députée DéFI, p. 159.

²³⁶ Voy. répartition de la parole où l'on explique la perception de cette citoyenne sur une forme de manque d'esprit critique des citoyens vis-à-vis du discours des parlementaires.

²³⁷ Voy. *supra*.

les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ? »²³⁸.

a) Un thème consensuel et non-partisan

Une large majorité des répondants (4/5 citoyens et 3/4 parlementaires) qualifient la thématique de consensuelle. Les participants décrivent le sujet de la gestion de crise comme étant particulièrement peu conflictuel, sans « pour » et « contre » tranchés.

« Tout le monde était d'accord sur tout, parce qu'en fait il n'y avait pas vraiment de matière à débat, il n'y avait pas de pour ou de contre, vraiment. C'est sûr que tout le monde est d'accord que les citoyens soient impliqués [dans la gestion de crise] », décrit le citoyen n°4²³⁹.

Une première dimension de ceci, mise en évidence par ces mêmes participants, est la nature non-partisane du sujet, c'est-à-dire que les partis politiques n'avaient pas de lignes préétablies ou d'opinions déterminées à son propos. Ainsi, plusieurs citoyens qualifient ce sujet par de « non-politique »²⁴⁰ ou « apolitique »²⁴¹. En ceci, le thème se différenciait des objets des deux précédentes commissions délibératives²⁴². Sur la gestion de crise, il semble que les parlementaires portaient sur un pied d'égalité avec les autres membres tirés au sort, c'est-à-dire sans élément particulier venant de leur parti, mais plutôt avec les mêmes intérêts potentiels que tout un chacun.

On note que cet élément a souvent émergé dans les entretiens avant même que nous interrogiions la personne spécifiquement à ce sujet, les répondants considérant que cette caractéristique de la thématique a impacté d'autres aspects processus.

En effet, ils sont plusieurs à expliquer la bonne articulation entre parlementaires et citoyens par cette caractéristique. Le sujet de la gestion de crise aurait permis une bonne entente entre tous, puisque les parlementaires n'étaient pas a priori divisés sur la question. Au stade des

²³⁸ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p. 1.

²³⁹ Entretien avec le citoyen n°4, p. 117

²⁴⁰ Entretien avec le citoyen n°3, p. 108.

²⁴¹ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 101

²⁴² La plupart des répondants indiquaient trouver le sans-abrisme particulièrement plus propice à divier les partis politiques.

recommandations également, et notamment des votes, les choses sont restées similairement très consensuelles. Affirmant que le sujet lui semblait moins partisan que les précédents, le citoyen x explique : « *La preuve c'est que tout a été voté à l'unanimité par tous les parlementaires. Il y a jamais rien eu de...Les quelques amendements qu'on a eu c'est pour faire des petites corrections de phrases et de grammaire* »²⁴³.

Cette caractéristique du thème aurait donc permis d'éviter une situation où les parlementaires eurent été des participants « biaisés » par leur appartenance à un parti politique. En d'autres mots, ce sujet « non-partisan » semble avoir créé les conditions d'une participation équitable des deux types de membres.

Ce premier élément relatif au thème est bien sûr à rapprocher de la littérature sur les mini-publics mixtes²⁴⁴. Rappelons en effet que Farrell *et al* ont montré que les sujets pour lesquels les membres politiques avaient un intérêt propre favorisaient leur domination sur le panel. Dans cette lignée, D. Courant considère que le choix d'un sujet consensuel, ou du moins un sujet pour lequel les parlementaires n'ont pas un intérêt lié à leur qualité d'élu, constitue l'un des critères à respecter pour délibérer au sein d'un forum mixte. A nouveau, à la lumière de notre analyse, il nous semble effectivement qu'il y a là un facteur déterminant.

b) Un thème consensuel et peu stimulant

Les entretiens, en particulier avec les membres citoyens de la commission délibérative, ont mis en évidence un second élément relatif à la nature très consensuelle de la thématique. Outre le facteur non-partisan et ses implications, déjà décrites par la littérature, une majorité des citoyens (3/5) expriment aussi que le thème, étant peu sujet à controverse, avait parfois peiné à retenir leur attention. Par ailleurs, cela rejoint un retour qui nous est également parvenu à plusieurs reprises pendant notre observation du processus.

Ces citoyens expliquent donc que le sujet étant résolument non-conflictuel, cela en devenait parfois peu stimulant, « *pas assez vivant* »²⁴⁵. Ils estiment qu'ils auraient été plus intéressés par la 5G ou le sans-abrisme, justement car ce sont des thèmes qui font débat, et qu'ils auraient

²⁴³ Entretien avec le citoyen^o 4, p. 125.

²⁴⁴ Voy. *supra*

²⁴⁵ Entretien avec le citoyen n^o4, p. 119.

aimé faire valoir leurs opinions relativement à ceux-ci. Même s'ils reconnaissent aussi ce qui a été mentionné ci-dessus, c'est-à-dire que le sujet a sans doute permis d'éviter des tensions, notamment entre parlementaires, ils n'ont toutefois pas été captivés par les délibérations : « *La crise, c'est vrai que ça a permis une bonne entente (...). Il y a quand même des moments où j'ai un peu décroché, en me disant bah voilà on va être tous d'accord.* »²⁴⁶.

1.4. L'importance de la facilitation

Bien qu'aucune de nos questions ne portait directement sur le travail de facilitation effectué par l'opérateur externe, le sujet a pourtant émergé au cours de nombreux entretiens. Ainsi, une majorité des répondants, en particulier citoyens (4/5 citoyens et 2/4 parlementaires) ont souligné l'importance de la présence des facilitateurs au cours du processus.

Plus précisément, les 4 citoyens interrogés évoquent cet élément en réponse à notre question finale d'évaluation du processus, comme une modalité « à garder ». La plupart expliquent en effet que les facilitateurs permettaient notamment d'assurer une participation la plus égale possible, étant donné la présence de parlementaires et citoyens, mais également de personnalités diverses.

La citoyenne n°1 et le citoyen n°3 insistent en particulier sur l'importance des facilitateurs relativement à la tendance des parlementaires à dominer le débat. Le citoyen n°3 explique : « *Dans les choses à garder, y avait la présence du facilitateur. Ça permet, justement, surtout au début, au citoyen de pouvoir plus facilement prendre la parole.* »²⁴⁷. En outre, tous les deux estiment que ces facilitateurs ont été retirés trop tôt (ils n'étaient plus présents pour la phase des recommandations), et que cela n'a pas été sans conséquence en termes de contributions relatives des députés et citoyens. D'après eux, en leur absence, les parlementaires ont davantage pris le dessus sur les autres membres lors du travail des amendements et des recommandations²⁴⁸.

Le député PS et la députée Ecolo évoquent aussi l'importance de l'encadrement des délibérations par des facilitateurs, mais ont un avis très différent sur le travail réalisé en

²⁴⁶ Entretien avec la citoyenne n°2, p. 101.

²⁴⁷ Entretien avec le citoyen n°3, p. 112.

²⁴⁸ Voy. en particulier entretiens avec la citoyenne n°1 et le citoyen n°3.

l'espèce. Le premier est assez positif sur le travail réalisé²⁴⁹, opinion qui n'est pas du tout partagée par sa collègue. Il faut signaler que la représentante Ecolo, avant de devenir parlementaire, a travaillé pendant 10 ans dans l'encadrement de processus participatifs. A partir de cette expérience professionnelle, elle évalue très négativement la performance de l'opérateur externe pour cette troisième commission délibérative. Elle regrette notamment que les facilitateurs répartis dans les sous-groupes aient été des étudiants, non-professionnels : « *je trouve qu'ils étaient pas du tout présents et plutôt démissionnaires* »²⁵⁰. C'est cet état de fait qui aurait poussé plusieurs parlementaires à endosser un rôle d'animation (cf. d) profil des parlementaires).

Il nous semble que l'analyse des entretiens, soutenue aussi par notre propre observation des débats, permet d'affirmer l'importance d'un travail de facilitation de qualité dans le cadre d'un mini-public mixte. Nous rejoignons à nouveau l'une des balises présentées par D. Courant : la présence de facilitateurs sensibilisés²⁵¹ au risque de domination par les membres politiques est une condition *sine qua none* pour une participation égale des participants, et par conséquent, une délibération de qualité.

1.5. La Présidente comme figure d'exemple

Au cours des entretiens, plusieurs participants (2/5 citoyens et 1/4 parlementaires) ont spontanément souligné le rôle joué par la Présidente de cette commission délibérative, Magali Plovie (également Présidente du Parlement francophone bruxellois, et à l'origine du projet des commissions délibératives bruxelloises). Ces répondants ont beaucoup apprécié son attitude tout au long du processus : notamment son accueil des participants, mais aussi son comportement très inclusif pendant les délibérations au sein du sous-groupe dont elle faisait partie.

²⁴⁹ Entretien avec le député PS, p.6.

²⁵⁰ Entretien avec la députée Ecolo, p. 146.

²⁵¹ Voy. *supra*

« Magali était très... Elle montrait vraiment son enthousiasme quand on est arrivés le premier jour. Ça a vraiment fait plaisir et ça a vraiment fait en sorte que personne n'a abandonné. Je crois que c'est elle qui a vraiment créé beaucoup d'enthousiasme et tout ça. »²⁵².

A nouveau, le rôle du Président d'un panel mixte est aussi considéré par D. Courant comme l'un des facteurs de sa réussite. D'une part, le Président fait partie des acteurs qui devraient être sensibilisés aux enjeux et risques potentiels de l'hybridation d'un mini-public. D'autre part, c'est aussi la posture d'une autorité indépendante, expérimentée et respectée qui est valorisée par cet auteur.

Dans notre cas d'étude, la Présidente de la commission est aussi une parlementaire « comme les autres », représentante du parti Ecolo. Formellement, elle n'est donc pas dans la même position indépendante que Tom Arnold, président de la convention constitutionnelle irlandaise. Néanmoins, il nous semble que Magali Plovie a ici été considérée comme une figure presque « exemplaire », adoptant en tout cas une attitude jugée adéquate²⁵³, et qui tendait à favoriser une égale participation de tous. D'après nous, la présence de cette Présidente « sensibilisée » et respectée par les participants a pu contribuer au bon déroulement de la commission délibérative.

2. Institutionnalisation, point de vue formel

Notre analyse de l'impact de l'institutionnalisation, d'un point de vue formel, sur la commission délibérative se décline en deux parties. D'une part, nous étudierons l'inscription du processus dans l'infrastructure du Parlement. D'autre part, nous analyserons aussi le recours aux procédures, à des règles de fonctionnement parlementaire.

2.1. L'infrastructure du Parlement

Nous analysons deux dimensions différentes du facteur infrastructure : l'importance du cadre physique de l'assemblée (a), mais aussi l'implication des services du Parlement, c'est-à-dire le personnel rattaché à l'assemblée (b).

²⁵² Entretien avec le citoyen n°4, p. 128.

²⁵³ Entretien avec la députée DéFI, p. 153.

a) *L'importance du cadre physique du Parlement*

Suite à notre question sur l'intérêt d'intégrer les commissions délibératives dans le cadre physique du Parlement bruxellois, une majorité des répondants (3/5 citoyens et 2/4 parlementaires) ont souligné l'importance de délibérer dans ce lieu, et ce pour différentes raisons.

3 citoyens sur 5 indiquent que, selon eux, le fait de se réunir dans l'assemblée parlementaire elle-même donne beaucoup de crédit, d'importance au processus. Pour cette raison, délibérer au sein de ce cadre institutionnel « officiel », doté d'une certaine force symbolique, aurait une influence positive sur l'investissement des citoyens dans la commission délibérative.

Le citoyen n°4 explique par exemple : « *Quand les citoyens sont au sein du Parlement, ils se sentent plus importants, ils réfléchissent mieux, ils se sentent plus impliqués. (...) Je pense qu'ils ont été beaucoup plus efficaces du fait de se sentir un peu plus importants parce que ils sont au sein du Parlement bruxellois et c'est eux, quoi. Moi, je dis que oui, c'est là que ça doit se faire.* »²⁵⁴.

Pour la citoyenne n°1, le fait de vivre le processus au sein du Parlement, « *ça fait comme si c'était vrai et ça donnait l'impression que ce qu'on fait, ça sert à quelque chose (...)* »²⁵⁵.

Côté parlementaires également, les deux représentants du parti DÉFI relèvent l'importance du lieu, mais leur justification n'est pas tout-à-fait la même. En effet, le Parlement serait selon eux, aux yeux des citoyens un lieu qui leur est inaccessible, un lieu sacralisé et le lieu de l'entre-soi politique, dans lequel ils n'ont pas confiance. Sur base ce constat, ces parlementaires estiment qu'il est justement important, symboliquement, d'ouvrir les portes du Parlement pour « *casser ces représentations* »²⁵⁶.

Au surplus, on signale que la représentante du parti Ecolo (qui a pour rappel, une expérience professionnelle dans la participation citoyenne) a elle plutôt pointé le fait que les locaux « très

²⁵⁴ Entretien avec le citoyen n°4, p. 124.

²⁵⁵ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 94.

²⁵⁶ Entretien avec la députée DÉFI, p. 155.

rigides »²⁵⁷ du Parlement n'étaient pas toujours les plus adaptés pour mener efficacement des processus délibératifs.

b) L'apport des services du Parlement

Même si notre guide d'entretien ne comportait pas de question à ce propos, plusieurs répondants ont souligné l'important travail des services du Parlement.

Nous-même avons en effet pu observer que de nombreux membres du personnel attaché au Parlement bruxellois sont intervenus dans le cadre de cette commission délibérative : notamment pour l'accueil des participants, la logistique, la gestion de la communication et des relations extérieures, la mise en forme des recommandations ou la rédaction du rapport final, etc. Nous avons eu l'occasion de rencontrer différents membres du personnel et avons été témoin de leur investissement²⁵⁸.

Parmi les entretiens réalisés, ce sont 2/5 citoyens et 2/4 parlementaires qui soulignent, plus ou moins directement, l'apport de ces services.

Les citoyens ont notamment apprécié le chaleureux accueil réservé par le personnel, mais mentionnent aussi la bonne gestion, l'organisation générale de la commission.

En ce qui concerne les parlementaires, le député DÉFI mentionne par exemple le travail phénoménal de réécriture et de recompilation des diverses pré-recommandations, puis recommandations effectué par les équipes du Parlement²⁵⁹.

La représentante du parti ECOLO a aussi soulevé l'investissement du personnel pour le bon déroulement de la commission. Par ailleurs, ce travail dans le cadre d'un dispositif délibératif peut aussi apporter au Parlement, explique-t-elle : « *Je trouve en fait que c'est pas mal que le Parlement ait pris pas mal de..., le service du Parlement ait pris la place, parce que du coup ça crée d'autres dynamiques et d'autres cultures de travail. Et ça, c'est petit à petit, ça va faire*

²⁵⁷ Entretien avec la députée Ecolo, p. 144.

²⁵⁸ Pour donner une anecdote qui illustre ceci, on peut mentionner la visite guidée des différentes salles et curiosités du Parlement, spontanément organisée lors de l'une des pauses du midi, à destination des jeunes participants à la commission.

²⁵⁹ Entretien avec le député DÉFI, p. 174.

bouger, moi c'est un de mes espoirs, c'est que voilà, ça crée une autre culture parlementaire (...). »²⁶⁰.

2.2. Les procédures

Dans cette seconde partie, nous étudions les implications du recours à certaines normes ou étapes qui sont propres au fonctionnement parlementaire. « Certaines » seulement en effet, car dans une première section, nous montrons en quoi la méthodologie des commissions délibératives respecte, certes, certains codes parlementaires, mais repose aussi sur un design délibératif classique. Ensuite, nous consacrons une seconde section à la phase délibérative, et une troisième à la phase des recommandations.

2.2.1. Une méthodologie distincte du travail parlementaire classique

Nous avons posé à tous les répondants la question suivante : « En quoi est-ce que le travail de la commission diffère ou ressemble, d'après vous, au travail parlementaire classique ? ». Après lecture des entretiens, il nous semble ici pertinent de prendre uniquement en compte la réponse des parlementaires interrogés, les avis des citoyens reposant, très logiquement, sur des oui-dire ou des projections.

Globalement, les parlementaires (4/4) indiquent que la méthodologie est assez distincte du travail parlementaire classique.

Pour la représentante Ecolo, l'utilisation des locaux du Parlement est un point commun, pour le reste la méthodologie de la commission est assez différente. En effet, le travail des députés démarre généralement à partir d'une interpellation²⁶¹, d'une question, ou du dépôt d'un texte

La député Ecolo considère tout de même qu'on se rapproche du travail parlementaire de la COCOF pour faire des recommandations. Le député PS voit aussi une similitude dans la production de recommandations par la commission.

D'après le député DÉFI : « *On a fait un travail un peu plus simplifié ici. Aussi, l'objectif aussi c'était que les citoyens puissent participer le plus possible. Donc voilà, la construction, la*

²⁶⁰ Entretien avec la députée Ecolo, p. 147.

²⁶¹ Voy. entretien avec la députée DÉFI, p. 150.

méthodologie qui est proposée ici n'est pas la même qu'au niveau du parlement. Mais dans le cadre du processus, on voit malgré tous les marqueurs du travail parlementaire : les amendements, c'est du travail parlementaire, les votes (...). »²⁶².

Même si cela n'apparaît pas explicitement dans les réponses des parlementaires, une distinction évidente est également la présence d'une équipe de facilitateurs pour encadrer les débats et le processus²⁶³.

En conclusion, il semble donc que le processus de la commission délibérative diffère du travail parlementaire classique, mais emprunte tout de même plusieurs de ses « marqueurs », en particulier lors de la dernière phase des recommandations.

2.2.2. La phase délibérative

Dans cette phase, force est de constater que la méthodologie reposait davantage sur un design délibératif classique, que sur des normes parlementaires (a). Toutefois, il nous semble que l'un des marqueurs formels du travail parlementaire est tout de même à retrouver dans la division du travail entre petits groupes (commissions) et séances plénières (b).

a) Une méthodologie délibérative

On peut donner plusieurs exemples de cette méthodologie, sur base de notre observation des débats en petits groupes. D'abord, les facilitateurs ont eu à plusieurs reprises recours à des questions « brise-glace ». Lors de la première réunion en sous-groupe, il a par exemple été demandé à chaque participant de se présenter en mentionnant son endroit préféré à Bruxelles. Ensuite, les discussions à proprement dit ont été introduites par les facilitateurs avec la question suivante : « Si vous aviez une baguette magique pour résoudre la question posée par la commission, qu'est-ce que vous voudriez mettre en place ? ». En outre, lors du week-end de délibération, le travail a été organisé selon une méthode de mind-maps et d'utilisation de post-its.

²⁶² Entretien avec le député DéFI, p. 174.

²⁶³ Voy. *supra* : l'importance de la facilitation

On signale d'ailleurs que les deux citoyennes interrogées ont spontanément mentionné certaines de ces techniques, exprimant qu'elles avaient apprécié le recours à cette méthodologie. La citoyenne n°3 reprend par exemple parmi les « choses à garder » le lancement des discussions à partir de la question « baguette magique »²⁶⁴.

b) Le travail en sous-groupes versus les séances plénières

En premier lieu, l'élément le plus mis en évidence par les participants (3/5 citoyens et 2/4 parlementaires) est que les sous-groupes permettent aux citoyens de prendre plus facilement la parole.

Plusieurs citoyens témoignent ainsi de s'être sentis bien plus à l'aise pour parler dans leur petit groupe qu'au sein de l'hémicycle. Dans ce sens, la citoyenne n°1 explique : « *Moi, je préférerais en sous-groupes, parce qu'en plénière j'osais pas du tout parler. Et en sous-groupes, aussi comme t'avais le même groupe pendant un petit moment, à la fin tu les connais et t'es à l'aise.* »²⁶⁵.

Deux députés mentionnent le même élément. « *Dans les petits groupes, d'abord, on est moins nombreux, la timidité joue moins. Et puis parce que d'office bah, tout le monde prend la parole. Tout le monde est amené à prendre la parole et à dire quelque chose. C'est plus facile là qu'en plénière...* »²⁶⁶, explique le représentant du PS.

A cet égard, nous avons déjà mentionné que les petits-groupes avaient contribué à aplanir les inégalités entre citoyens²⁶⁷, notamment donc en adressant efficacement certaines difficultés à prendre la parole.

Ensuite, de façon plus générale, on note que presque la moitié des répondants (2/4 citoyens et 2/5 parlementaires) ont estimé que le travail en groupes restreints était plus efficace, plus pertinent dans le processus de la commission délibérative. Cela tient notamment à ce que nous venons d'évoquer, c'est-à-dire une prise de parole facilitée qui mène aussi à des discussions

²⁶⁴ Entretien avec la citoyenne n°2, p. 104.

²⁶⁵ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 94.

²⁶⁶ Entretien avec le député PS, p. 161.

²⁶⁷ Voy. *supra*

plus rapides, plus directes et une participation plus égalitaire. Face à cela, les séances plénières ont été considérées par plusieurs personnes comme trop longues, ou parfois redondantes.

L'autre partie des répondants (2/4 citoyens²⁶⁸ et 2/5 parlementaires) considèrent plutôt que les séances plénières comme les moments en sous-groupes étaient nécessaires et faisaient œuvre complémentaire. Les groupes restreints permettraient d'accélérer les discussions, d'arriver à des résultats rapides, mais le travail dans l'hémicycle serait aussi utile pour rassembler ces résultats, confronter les idées des différents groupes et échanger avec le panel entier.

2.2.3. La phase des recommandations

Nous avons montré ci-dessus (cf. 2.2.1) que la méthodologie des commissions délibératives est certes distincte du travail classique au Parlement, mais qu'elle emprunte tout de même certains codes parlementaires importants. Sur base des propos des députés, on identifie en particulier l'écriture des recommandations, la production des amendements mais aussi l'étape des votes. Ces trois éléments font partie de la dernière phase de la commission délibérative.

a) Le travail des recommandations et des amendements

Dans la première partie « matérielle » de notre analyse, l'expérience des règles du jeu parlementaire était ressortie comme un trait distinctif des députés par rapport aux citoyens tirés au sort. Il était apparu que cette caractéristique trouvait particulièrement à s'exprimer pendant les moments de rédaction, c'est-à-dire le travail des recommandations et des amendements. Puisque la phase des recommandations est davantage marquée par les codes parlementaires, les membres politiques de la commission, ayant l'expérience et la maîtrise de ceux-ci, ne sont plus à pied d'égalité avec les citoyens qui découvrent ces normes.

Une majorité de répondants (3/5 citoyens et 2/4 parlementaires) témoignent dans ce sens : l'écriture des recommandations et des amendements génère davantage d'inégalités entre les deux types de membres de la commission.

Plusieurs citoyens expliquent qu'ils n'avaient jamais réalisé cet exercice de rédaction de texte parlementaire auparavant, et se sentaient quelque peu démunis face à l'exercice. Le citoyen n°3

²⁶⁸ Le citoyen n°5 ne se prononce pas clairement.

considère même : « *Au niveau de l'écriture de recommandations, sans eux [les parlementaires], honnêtement, on n'y serait pas arrivé. Ils ont aussi l'expérience, par exemple, pour écrire ce genre de textes, qu'un citoyen n'a jamais. Enfin si, mais c'est plus compliqué* »²⁶⁹.

En outre, la citoyenne n°1 qui, comme on l'a dit, estime que les parlementaires dominaient plutôt les débats (cf. répartition inégale de la parole), indique également que cette tendance était plus importante lors de cette dernière phase. Comme mentionné aussi précédemment, cette dynamique a, selon certains, été renforcée par l'absence des facilitateurs lors de la dernière journée de travail sur les recommandations.

Côté parlementaires aussi, plusieurs députés reconnaissent qu'ils ont pu apporter une réelle plus-value pour la rédaction des recommandations, étant donné leur expérience dans ce type d'exercice.

En ce qui concerne les amendements, il faut remarquer que leur utilisation n'avait initialement pas été prévue par le vade-mecum. En réalité, c'est au cours de la première mise en œuvre du projet, c'est-à-dire la commission délibérative sur la 5G, que les parlementaires ont « surpris » les citoyens (et les concepteurs des commissions délibératives bruxelloises) en proposant des amendements aux recommandations²⁷⁰. Étant donné que la possibilité d'introduire des amendements est, bien entendu, prévue par les règlements des différentes assemblées, les députés ont pu y recourir même dans ce cadre délibératif.

D'après nous, il s'agit là d'un exemple particulièrement représentatif des implications de l'institutionnalisation d'un instrument délibératif. L'amendement est un outil propre à l'assemblée parlementaire, inscrit dans le cadre normatif de cette institution. Les acteurs appartenant à cette institution, les députés, en ont la connaissance et l'expérience ; ils se sont donc naturellement tournés vers cet instrument pour prendre leur place dans la commission délibérative. Du reste, on rappelle que ce risque, c'est-à-dire une la tendance des élus à se tourner vers des normes parlementaires, avait déjà été soulevé dans le cadre de la première convention constitutionnelle irlandaise²⁷¹.

²⁶⁹ Entretien avec le citoyen n°2, p. 107

²⁷⁰ « Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy », OECD Public Governance Policy Papers, p. 19.

²⁷¹ Voy. supra : Farrell *et al.*, p. 58

Suite aux premières mises en œuvre, les commissions délibératives étant un processus en constante évaluation, le déroulement du processus sur le rôle des citoyens en temps de crise a été ajusté. Un moment supplémentaire de délibération a été ajouté, pour permettre aux participants de discuter les amendements proposés en amont des votes²⁷².

En l'espèce, les participants avaient d'ores et déjà travaillé sur des pré-recommandations à la fin de la phase délibérative, le dimanche 10 octobre. Ensuite, les services du Parlement leur ont fait parvenir ces propositions de recommandations le mercredi 13 octobre²⁷³. Il leur restait alors la moitié de la semaine, jusqu'au dimanche 17 octobre, pour « formuler, par courriel ou par téléphone, des remarques, suggestions ou amendements en vue de cette réunion »²⁷⁴. Le dimanche 17 octobre, les différentes recommandations, accompagnées de ces remarques ou propositions d'amendements, ont donc été réparties entre les six sous-groupes pour pouvoir être retravaillées avant les votes²⁷⁵.

Lors de cette journée, nous avons eu accès aux différents documents de travail des recommandations et avons pu observer que la majorité des commentaires et/ou propositions d'amendements émanaient des membres politiques de la commission. Néanmoins, le dépôt d'amendements était toujours possible le 17 octobre. A cet égard, la Présidente a rappelé que cela devait être fait dans le respect des formes réglementaires, mais aussi que les services du Parlement pouvaient accompagner les citoyens qui souhaitaient en introduire, ou que la co-signature d'amendements par des députés et citoyens était également possible²⁷⁶.

Concrètement, ce sont 11 amendements qui ont été présentés en séance plénière. Parmi ceux-ci, 6 ont été déposés par des membres parlementaires (agissant seuls ou à plusieurs) et 5 ont été déposés conjointement par un ou plusieurs députés avec un ou plusieurs citoyens²⁷⁷. En d'autres mots, aucun amendement n'a donc été introduit par des citoyens seuls. D'après nous, ceci est

²⁷²« Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy », OECD Public Governance Policy Papers, p. 20.

²⁷³ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p.44.

²⁷⁴ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p.44

²⁷⁵ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p.44

²⁷⁶ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, p.50

²⁷⁷ Rapport final fait au nom de la commission délibérative, pp. 50-58.

l'illustration de ce que nous écrivions plus haut : l'amendement est un instrument appartenant à l'institution parlementaire, dont seuls les députés ont réellement la maîtrise.

En conclusion, on observe que la dernière phase de la commission délibérative est rythmée par la rédaction des recommandations et le dépôt d'amendement, qui appartiennent normativement à l'assemblée parlementaire. Dès lors, pendant cette dernière étape, les députés ont davantage eu tendance à prendre le dessus, relativement aux membres non-politiques.

b) La procédure des votes

A la fin de la journée du dimanche 17 octobre, chaque recommandation, avec le cas échéant l'amendement s'y rapportant, a été présenté dans l'hémicycle et soumis aux votes des citoyens et des parlementaires membres de la commission délibérative.

Or, comme on l'a déjà expliqué, la procédure des votes est particulière en ce qu'elle est distincte pour les deux types de participants. Chaque vote se déroule de cette manière : ce sont d'abord les citoyens qui se prononcent, de façon secrète et à titre consultatif, et ensuite seulement les députés votent à main levée²⁷⁸.

Au cours des entretiens menés, quelques répondants (1/5 citoyens et 2/4 parlementaires) ont spontanément exprimé qu'ils estimaient que ces distinctions dans la procédure de vote étaient problématiques.

Le citoyen n°4 regrette, en substance, que le vote des citoyens n'ait pas la même valeur que celui des parlementaires. D'après lui, cela ne s'est pas révélé problématique pour cette commission étant donné la nature très consensuelle du thème, mais un autre sujet pourrait avoir des implications différentes au stade du vote : « (...) *ici le vote des parlementaires est le seul à avoir compté, mais c'était le même que les citoyens. Donc, j'ai même pas ressenti que leur vote a primé, tu vois. Par contre, dans un truc où c'est partisan, oui là on sent que les citoyens vont pas vraiment avoir leur mot à dire quoi.* »²⁷⁹.

²⁷⁸ Voy. la procédure des votes dans le Rapport final fait au nom de la commission délibérative, pp. 50 à 60.

²⁷⁹ Entretien avec le citoyen n°4, p. 126

En ce qui concerne les deux parlementaires, ils pointent plutôt le fait de ne pas voter tous simultanément, ou regrettent que seuls les parlementaires votent de façon non-anonyme. D'une part, sur ce premier point, c'est le député DÉFI qui témoigne : « *Il y a un élément qui m'a un peu dérangé au niveau des votes, c'est qu'on vote pas en même temps. On peut, on pourrait voter en même temps et après scinder les résultats des deux. Mais le problème c'est que si les citoyens votent d'abord, ça risque d'influencer le vote de certains députés qui se disent, hein mais on va voter dans le sens des citoyens.* »²⁸⁰. D'autre part, sa collègue représentante du parti DÉFI estime, quant à elle, qu'il faudrait adopter le fonctionnement parlementaire normal, c'est-à-dire que tout le monde vote de façon non-anonyme, afin de ne pas créer de différence entre citoyens et parlementaires²⁸¹.

Les éléments pointés par les répondants divergent. Une chose est toutefois certaine : la procédure de vote est organisée différemment pour les citoyens et pour les parlementaires, et ceci à plusieurs égards. La première distinction relative à la valeur du vote procède des contraintes juridiques constitutionnelles que nous avons déjà décrites, et n'est donc pas « négociable » à l'heure actuelle. Les distinctions en termes de chronologie et d'anonymat découlent sans doute de cette première différence imposée.

Dans tous les cas, force est de constater que ces différences ne garantissent pas que la prise de décision soit uniquement le fruit des délibérations, mais crée selon nous le terrain d'expression de plusieurs rapports de force. D'abord, les parlementaires pourraient peser davantage, et pèsent en réalité seuls sur la décision finale. Ensuite, ils pourraient être influencés par le fait de connaître le vote des citoyens avant de s'exprimer. Enfin, D. Courant met en évidence que le non-anonymat des votes des membres politiques d'un panel mixte augmenterait le risque que ceux-ci se rangent derrière les lignes de leur parti politique (et ne votent donc pas en fonction des résultats des délibérations engagées). Cet auteur considère que l'anonymat du vote pour tous, citoyens et parlementaires, est une condition nécessaire pour assurer la qualité du processus délibératif²⁸². Là où la représentante DÉFI suggère d'ajuster la procédure en adoptant

²⁸⁰ Entretien avec le député DÉFI, p. 174.

²⁸¹ Entretien avec la députée DÉFI, p. 155.

²⁸² Voy. *supra*

la norme qui prévaut au Parlement, la littérature spécialisée se positionne plutôt en sens inverse, pour une extension de la règle de l'anonymat à tous les acteurs.

Dans cette troisième commission délibérative, comme cela a été mis en évidence, la nature de la thématique, consensuelle et non-partisane, a sans aucun doute eu pour effet de réduire ces potentiels « biais » dans la prise de décision. Nous n'avons donc pas pu observer ou analyser les implications de cette procédure de vote « hybride », dans le cas d'un sujet plus controversé.

2.3. Examen d'une question supplémentaire : les bénéfices des commissions délibératives

A la lecture des entretiens, nous remarquons que de nombreux répondants, en particulier du côté des députés, ont abordé la question du ou des bénéfices des commissions délibératives. Ce faisant, ils touchent en réalité à l'enjeu des avantages de l'institutionnalisation d'un dispositif de démocratie délibérative. Néanmoins, le point de vue emprunté ici est plus transversal ; et ne s'inscrit pas strictement du côté formel ou du côté matériel (les éléments ci-dessous ne figurent donc pas dans les matrices récapitulatives). Les propos qui vont suivre ne servent donc pas immédiatement les hypothèses formulées, mais nous les analysons au regard des avantages de l'institutionnalisation mis en exergue dans la littérature.

a) La vertu pédagogique des commissions délibératives

Tous les députés interrogés (4/4) ainsi que la plus jeune des citoyennes évoquent, plus ou moins directement, une vertu pédagogique des commissions délibératives.

Étant intégré dans le Parlement, et rassemblant participants députés et tirés au sort, ce dispositif permettrait aux citoyens de découvrir comment le travail parlementaire fonctionne. Plus largement, l'outil permettrait de faire de la pédagogie sur la politique²⁸³. Les parlementaires indiquent notamment que les citoyens ont pu prendre la mesure de la complexité de la chose publique, et de toutes les contraintes qui pèsent sur ces processus décisionnels.

La citoyenne l'évoque aussi, plus indirectement, l'intérêt d'en apprendre plus sur le travail parlementaire : « *Je pense que la plupart des gens ils sont pas au courant de ce qui se passe au Parlement, genre moi j'avais aucune idée de... Et même je connaissais aucun des*

²⁸³ Entretien avec la députée Ecolo, « *ça fait de la pédagogie sur la politique* », p. 143.

parlementaires. Et que là, genre c'est une occasion de, un peu plus genre montrer comment ça se passe. »²⁸⁴. A cet égard, elle précise : « Moi, je pense que c'était ça, pour moi, le plus intéressant de tout le processus »²⁸⁵.

Ce premier élément, largement mis en évidence par les répondants parlementaires, nous évoque l'un des avantages de l'institutionnalisation : la restauration de la confiance du public. Pour rappel, selon l'OCDE, l'institutionnalisation de la démocratie délibérative pourrait en effet créer les conditions de cette confiance car elle rapproche les citoyens des structures de décision politique, tout en leur faisant prendre conscience de la complexité inhérente à celles-ci. Dans nos entretiens, les répondants évoquent la réunion de ces conditions, sans toujours explicitement mentionner l'effet du renforcement de la confiance. Mais, le représentant du parti DÉFI souligne par exemple l'importance, grâce à la découverte du travail parlementaire par les citoyens, d'un certain effet de démystification de ce dernier²⁸⁶.

b) Faire évoluer la culture parlementaire

La députée Ecolo et la députée DÉFI (2/4) relèvent aussi que la commission délibérative a permis aux parlementaires de se comporter différemment entre eux, d'entrer dans un nouveau type de relation. « Je trouvais que c'était intéressant aussi pour pouvoir bah se parler différemment. Enfin, moi je trouvais que c'était très constructif, aussi avec les collègues députés »²⁸⁷ explique la représentante Ecolo.

Grâce à la présence des citoyens, et aussi aux caractéristiques de la thématique, certains jeux politiques ou attitudes propres aux délibérations parlementaires n'ont pas trouvé à s'exprimer. Ces répondantes mettent en évidence l'intérêt, aussi pour les députés, de s'engager dans des pratiques différentes de co-construction.

On note que c'est ici l'institution parlementaire, et ses acteurs, qui sont destinataires de ce bénéfice des commissions délibératives. L'institutionnalisation du mini-public permettrait d'infuser des pratiques délibératives dans l'assemblée parlementaire. Si l'on prend aussi en

²⁸⁴ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 94.

²⁸⁵ Entretien avec la citoyenne n°1, p. 94.

²⁸⁶ Entretien avec le député DÉFI, p. 172.

²⁸⁷ Entretien avec la députée Ecolo, p. 140.

compte l'implication des services des assemblées²⁸⁸, on peut postuler, comme le fait la députée Ecolo, que ceci entraîne le développement d'une autre culture parlementaire²⁸⁹.

c) *L'enrichissement de la démocratie grâce à la participation citoyenne*

Enfin, on souligne que très peu de répondants, surtout du côté parlementaires, mettent en évidence l'intérêt de la participation citoyenne à la prise de décision politique, c'est-à-dire l'aspect démocratique, le gain de légitimité. Pourtant, il nous semble qu'il s'agit là du bénéfice premier ou traditionnel de la démocratie délibérative. L'OCDE reprend aussi cet avantage sous l'intitulé : « Enrichir la démocratie en développant une forte participation citoyenne »²⁹⁰.

En réalité, cette dimension des choses est peu ressortie de nos entretiens, seul le citoyen n°3 y fait référence : « *Je trouve que c'est très intéressant et pertinent parce que ça permet justement au citoyen de, d'exprimer ce qu'il pense, de pouvoir aussi avoir un sentiment, parce que on vote pour des gens, mais est-ce que notre voix est entendue ? Là, ça permet de faire un peu entendre notre voix, c'est un espace où on peut s'exprimer librement, presque sans être jugé. Euh donc oui, c'est une très bonne initiative et je trouve que ça permet aussi aux parlementaires d'être sûr de partir vers une bonne voie, c'est ça que les citoyens veulent.* »²⁹¹

²⁸⁸ Voy. *supra*

²⁸⁹ Entretien avec la députée Ecolo, p. 146.

²⁹⁰ Voy. *supra*

²⁹¹ Entretien avec le citoyen n°3, p. 110.

Conclusion

La question qui a guidé notre travail est celle de l'impact de l'institutionnalisation des commissions délibératives sur la qualité de ce processus délibératif. Pour y répondre, nous avons formulé deux hypothèses, et structuré conformément notre analyse en deux parties : l'institutionnalisation d'un point de vue matériel, et d'un point de vue formel.

Dans notre première partie, nous avons examiné les implications de la mixité du panel sur la qualité de sa délibération : un impact négatif se vérifie-t-il ?

Notre analyse de l'axe « matériel » met d'abord en lumière le profil assez différent des deux types de participants composant les commissions délibératives. Même si la plus-value des deux groupes d'acteurs est reconnue, on constate que les parlementaires présentent le potentiel des « participants puissants » décrits par la littérature (de par leur expérience des règles du jeu, leur capacité à faire des « reality checks », leur aptitude à débattre). Face à cela, le groupe de citoyens, représentatifs de la population bruxelloise, est plus hétérogène dans sa capacité à participer à voix égale avec les députés.

Malgré ces différences, les relations entre parlementaires et citoyens ont été jugées très positives. Au niveau de la répartition de la prise de parole, on relève que les citoyens interrogés ont majoritairement perçu une contribution proportionnellement plus importante de la part des députés. Toutefois, le facteur de personnalité est également largement mis en évidence pour expliquer la domination des débats par certains participants. De plus, la proportion de parlementaires membres du panel est jugée adéquate.

De manière générale, notre analyse révèle que plusieurs facteurs ont permis à ce panel mixte de tendre vers une participation égalitaire. Ceux-ci rejoignent les conditions formulées par le chercheur D. Courant. En premier lieu, on cite la présence minoritaire des parlementaires, mais aussi leur sensibilisation au processus délibératif. Ensuite, l'encadrement des facilitateurs et le rôle joué par la Présidente semblent aussi avoir favorisé une participation qualitative. Dans ce contexte bruxellois, on retrouve également le facteur positif d'une culture politique de proximité.

Enfin, l'influence de la thématique est tout particulièrement mise en évidence. D'après nos résultats, sa nature consensuelle a eu un impact positif sur la qualité de la délibération. Il nous semble en effet que l'indépendance contextuelle de la commission, en particulier vis-à-vis des

partis politiques, a été rendue possible par le choix de ce sujet non-partisan. Cette thématique a donc permis la participation de tous sur un certain pied d'égalité, et a favorisé la co-construction. Cet impact positif est visible également au stade de la prise de décision, puisque les rapports de force entre partis politiques, ou même entre parlementaires et citoyens, n'ont en l'espèce pas trouvé à s'exprimer. Néanmoins, on souligne aussi l'inconvénient qui paraît aussi associé à la nature du sujet : non-controversé, l'objet des discussions peut se révéler moins intéressant aux yeux des citoyens, et a ici parfois peiné à retenir toute leur attention.

En conclusion sur cette première partie, l'analyse de notre cas d'étude ne nous permet pas de confirmer la première hypothèse. Plus précisément, la réunion des différents facteurs présentés semble avoir freiné le potentiel de domination des membres politiques, et avoir contribué à la délibération qualitative du panel dans son ensemble.

Quant à notre seconde hypothèse, nous avons postulé que le recours à l'infrastructure et aux procédures parlementaires aurait un impact négatif sur la qualité de la délibération.

En ce qui concerne l'infrastructure, les résultats obtenus semblent plutôt pointer un effet positif. Le cadre physique du Parlement, parce qu'il représente cette institution, aurait donné aux yeux du citoyen plus de crédit au processus et à sa participation. De plus, le soutien des services du Parlement fut non-négligeable et a aussi contribué au bon déroulement de la commission.

En termes de procédures, on rappelle que la méthodologie utilisée s'avère distincte du travail parlementaire classique, mais est tout de même marquée par certains codes institutionnels fondamentaux, en particulier lors de la phase des recommandations. Au stade de la phase délibérative, l'un des seuls marqueurs parlementaires semble être les séances de travail dans l'hémicycle, les délibérations en sous-groupes étant davantage guidées par un mode opératoire délibératif. Or d'après notre analyse, le travail en tables restreintes permettait un accès à la parole plus facile pour les citoyens, un aplanissement des inégalités et donc une participation plus qualitative. Ensuite, la dernière phase du processus est par contre le terrain de davantage de normes parlementaires (rédaction d'amendements et de recommandations, mais aussi procédure de votes). Instruments privilégiés des députés, la rédaction des amendements et des recommandations génèrent logiquement davantage d'inégalités entre les participants. Quant à la procédure des votes, elle a été conçue, notamment en raison de contraintes juridiques, de façon inégalitaire.

Dans cette partie formelle comme d'un point de vue matériel, nos résultats semblent rejoindre les balises posées par la littérature. D'une part, on rappelle l'importance pour le mini-public de fonctionner selon une méthodologie proprement délibérative, et non parlementaire. On constate en effet que l'utilisation des procédures appartenant à cette institution crée forcément une asymétrie entre acteurs institutionnels et citoyens tirés au sort. On rappelle également ce que l'on a dit au sujet de l'anonymat, dont l'extension à tous les membres du panel contribuerait à garantir l'indépendance contextuelle au stade de la procédure de votes.

En conclusion sur cette seconde partie, notre deuxième hypothèse n'est, d'une part, pas confirmée pour ce qui concerne l'infrastructure parlementaire (pour laquelle on trouve plutôt un effet positif). D'autre part, elle semble par contre vérifiée relativement aux procédures : le recours à des règles de fonctionnement parlementaires a impacté négativement la qualité de la délibération de la commission.

Globalement, force est de constater que l'institutionnalisation des commissions délibératives en fait un mini-public « à part ». Comme l'évoquait l'une de nos répondantes, il ne s'agit plus d'une simple addition de citoyens tirés au sort²⁹² ; le dispositif constitue en réalité l'adjonction de ces citoyens dans l'institution parlementaire, et les confronte aux acteurs et normes propres à celle-ci. Dans ce cadre, nous avons relevé plusieurs facteurs permettant de compenser ou mitiger les effets de l'asymétrie initiale entre acteurs institutionnels et non-institutionnels. De manière générale, plus les normes utilisées sont issues du paradigme délibératif, plus l'effet sur la qualité de la délibération semble positif.

Pour que le mécanisme des commissions produise une délibération qualitative et soit ainsi légitime, il nous semble qu'il faut — le plus possible — faire le pari de ces normes délibératives et veiller à implémenter les différentes balises mentionnées. A défaut, l'outil sera, comme le relèvent largement les députés, principalement pédagogique mais ne réalisera pas pleinement son potentiel d'enrichissement démocratique.

²⁹² Entretien avec la députée Ecolo, p. 138.

Enfin, on termine par souligner certaines limites de notre étude. En premier lieu, en ce qui concerne nos données, on rappelle l'échantillon relativement limité qui sous-tend nos résultats, et les biais potentiels que nous avons mentionnés. De plus, notre étude se base principalement sur les perceptions des participants de la commission, et ne contient pas de mesure plus objective (par exemple, un examen de l'IQD) de la qualité des délibérations.

On rappelle également que seul l'aspect throughput de la légitimité de l'instrument a ici été examiné. Les questions de l'ouverture du dispositif, mais aussi de son suivi sont bien entendu essentielles, et leur analyse devrait compléter ces premiers résultats. De plus, on rappelle que notre recherche est uniquement fondée sur l'une des mises en œuvre du mécanisme, dont la thématique semble présenter des caractéristiques particulières. Les commissions délibératives étant un dispositif nouveau et constamment ajusté, il faudra bien entendu replacer notre recherche dans le contexte de cette évolution.

Bibliographie

A. Ressources scientifiques

- Blondiaux, Loïc, et Yves Sintomer. « L'impératif délibératif ». *Rue Descartes* 63, n° 1 (2009): 28-38.
- Caluwaerts, Didier, et Min Reuchamps. « Generating Democratic Legitimacy through Deliberative Innovations: The Role of Embeddedness and Disruptiveness ». *Representation* 52, n° 1 (2 janvier 2016): 13-27.
- Caluwaerts, Didier, et Min Reuchamps. « Strengthening Democracy through Bottom-up Deliberation: An Assessment of the Internal Legitimacy of the G1000 Project ». *Acta Politica* 50, n° 2 (avril 2015): 151-70.
- Clarenne, Julian, et Cécile Jadot. « Les outils délibératifs auprès des parlements sous l'angle du droit constitutionnel belge ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2517-2518, n° 32-33 (2021): 5-60.
- Combessie, Jean-Claude. « II. L'entretien semi-directif », 5e éd.: 24-32. Repères. Paris: La Découverte, 2007.
- Courant, Dimitri. « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reforms: Is There an "Irish Model" for Deliberative Democracy? » *Frontiers in Political Science* 2 (8 janvier 2021): 591983. <https://doi.org/10.3389/fpos.2020.591983>.
- Courant, Dimitri. « Deliberative Democracy, Legitimacy, and Institutionnalisation. The Irish Citizens' Assemblies », *IEPHI Working Paper Series*, n°72 (décembre 2018): 8-46.
- Courant, Dimitri. « Institutionalizing deliberative mini-publics? Issues of legitimacy and power for randomly selected assemblies in political systems ». *Critical Policy Studies* 16, n° 2 (2 mai 2022): 162-80.
- Farrell, David M, Jane Suiter, Clodagh Harris, et Kevin Cunningham. « The Effects of Mixed Membership in a Deliberative Forum: The Irish Constitutional Convention of 2012–2014 ». *Political Studies* 68, n° 1 (1 février 2020): 54-73.
- Jacquet, Vincent, Nathalie Schiffino, Min Reuchamps, et Delphine Latinis. « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif ». *Participations* 13, n° 3 (2015): 171-203.
- Johnson, Carolina, et John Gastil. « Variations of Institutional Design for Empowered Deliberation ». *Journal of Deliberative Democracy* 11, n° 1 (12 mai 2015).
- Lecours, André. « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité? » *Politique et Sociétés* 21, n° 3 (13 février 2003): 3-19.

- Matthew Flinders, Katie Ghose, Will Jennings, Edward Molloy, Brenton Prosser, Alan Renwick, Graham Smith, et Paolo Spada. « Democracy Matters: Lessons from the 2015 Citizen's Assemblies on English Devolution ». Citizen's Assembly, 12 avril 2016.
- Mayntz, Renate, et Fritz Scharpf. « L'institutionnalisme centré sur les acteurs ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2001, 95-123.
- Niessen, Christoph, et Min Reuchamps. « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2426, n° 21 (2019): 5-38
- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. « Chapitre 11. L'analyse thématique ». In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4e éd.: 235-312. Collection U. Paris: Armand Colin, 2016.
- Pourtois, Hervé. « Démocratie délibérative et démocratie électorale ». In *La démocratie délibérative : bilan, critiques, perspectives*, (Paris : EHESS, 16 juin 2011).
- Reuchamps, Min. « Le G1000 en Belgique ». In *Colloque EUROPA 2013 "La transparence de la décision publique en Europe : faire du citoyen un acteur ou restaurer la confiance ?"*, (Limoges : 22 novembre 2013).
- Reuchamps, Min. « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques ». In *La participation à l'épreuve*, Sébastien Brunet, Frédéric Claisse et Catherine Fallon (dir.), 27-48. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- Reuchamps, Min, et Didier Caluwaerts. « Le tournant participatif et délibératif ». In *La participation en action*, Frédéric Claisse, Catherine Laviolette, Min Reuchamps et Christine Ruyters (dir.), 9-21. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- Reuchamps, Min, Didier Caluwaerts, Jérémy Dodeigne, Vincent Jacquet, Jonathan Moskovic, et Sophie Devillers. « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2344-2345, n° 19-20 (2017): 5-104.
- Romelaer, Pierre. « Chapitre 4. L'entretien de recherche ». In *Management des ressources humaines*, 101-37. Méthodes & Recherches. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2005.
- Sintomer, Yves. « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative ». *Raisons politiques* 42, n° 2 (2011): 159.
- Steenbergen, Marco R, André Bächtiger, Markus Spörndli, et Jürg Steiner. « Measuring Political Deliberation: A Discourse Quality Index ». *Comparative European Politics* 1, n° 1 (mars 2003): 21-48.
- Steinmo, Sven. « Néo-institutionnalisme historique ». In *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e éd.:367-74. Références. Paris: Presses de Sciences Po, 2010.

- Suiter, Jane, David M. Farrell, Clodagh Harris, et Eoin O'Malley. « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? » Traduit par Xavier Blandin. *Participations* 23, n° 1 (2019): 123-46.
- Taylor, Rosemary, et Peter A. Hall. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique*, 1997, 469-96.
- Vandamme, Pierre-Étienne, Vincent Jacquet, Christoph Niessen, John Pitseys, et Min Reuchamps. « Intercameral Relations in a Bicameral Elected and Sortition Legislature ». *Politics & Society* 46, n° 3 (1 septembre 2018): 381-400.
- Vrydagh, Julien, Jehan Bottin, Min Reuchamps, Frédéric Bouhon, et Sophie Devillers. « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises »: *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 2492, n° 7 (3 mai 2021): 5-68.
- Vrydagh, Julien, Sophie Devillers, David Talukder, Vincent Jacquet, et Jehan Bottin. « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2477-2478, n° 32-33 (2020): 5-72.
- White, Stuart. « Parliaments, constitutional conventions, and popular sovereignty ». *The British Journal of Politics and International Relations* 19, n° 2 (1 mai 2017): 320-35.

B. Ressources électroniques & autres

« Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ? », Rapport final fait au nom de la commission délibérative, 24 octobre 2021, disponible sur <https://democratie.brussels>, consulté le 20 juillet 2022.

« Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy ». OECD Public Governance Policy Papers. Vol. 12. OECD Public Governance Policy Papers, 14 décembre 2021, disponible sur https://www.oecd-ilibrary.org/fr/governance/eight-ways-to-institutionalise-deliberative-democracy_4fcf1da5-en?mlang=fr, consulté le 16 juillet 2022.

« Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques. La vague délibérative. Synthèse 2020 ». Rapport OCDE, juin 2020, disponible sur <https://www.oecd.org/gov/open-government/OCDE-Participation-citoyenne-innovante-et-nouvelles-institutions-démocratiques-2020.pdf>, consulté le 15 juillet 2022.

Site web : <https://democratie.brussels>

Vade-mecum des commissions délibératives, adopté le 10 juillet 2020 par l'Assemblée de la COCOF et le 17 juillet 2020 par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la COCOM, disponible sur http://www.parlement.brussels/prb_includes/upload/reglement/Vademecumfr.pdf, consulté le 11 juillet 2022.

Annexes

Guide d'entretien pour les citoyens

Introduction	<p>-Présentez-vous brièvement : nom, âge, activité</p> <p>-Avez-vous des préjugés sur le déroulement de cette commission délibérative ou sur la participation citoyenne en général ?</p>
Motivation	<p>-Quelles ont été vos motivations pour participer ?</p> <p>-Qu'attendiez-vous de ce processus ?</p> <p>-Après coup, quel est votre bilan ?</p>
Perception parlementaires et mixité	<p>-Quelle est d'après-vous la plus-value de la présence des parlementaires dans une commission délibérative ?</p> <p>-Pensez-vous que la présence des parlementaires a nourri le contenu des discussions ?</p> <p>-De manière générale, pensez-vous que la présence des parlementaires a contribué au bon déroulement de la commission délibérative ?</p> <p>-Qu'est-ce qui vous a surpris en particulier chez les parlementaires qui ont participé à cette commission ?</p> <p>-A l'inverse, qu'est-ce qu'un citoyen peut amener d'après vous en plus qu'un député dans cette commission ?</p> <p>-Quelle est votre perception des relations entre parlementaires et citoyens ? Comment évaluez-vous l'articulation entre les deux types de participants lors de cette commission délibérative ?</p> <p>-Lors des délibérations en sous-groupes, avez-vous remarqué des différences entre la posture/le comportement des citoyens et celui des parlementaires ?</p> <p>-Lors des délibérations en sous-groupes, comment estimez-vous la répartition de la prise de parole entre citoyens et parlementaires ?</p> <p>-Comment évaluez-vous le ratio 1/4-3/4 ?</p>

<p>Intégration du mécanisme au Parlement</p>	<p>-En quoi pensez-vous que l'expérience de cette commission délibérative ressemble ou diffère du travail parlementaire mené habituellement par les députés ?</p> <p>-Quel est d'après vous l'intérêt d'intégrer les citoyens dans le travail d'une assemblée parlementaire ? Pourquoi choisir le cadre d'un Parlement pour cela ?</p> <p>-Entre les sessions plénières et les sessions en sous-groupes, lesquelles avez-vous trouvé les plus efficaces ou pertinentes dans le processus ?</p> <p>-Le cadre du parlement est-il selon vous approprié pour accueillir ce genre d'initiative ?</p>
<p>Thème de cette commission</p>	<p>-Que pensez-vous du thème de cette commission délibérative ?</p> <p>-En ayant connaissance des deux thèmes précédents, la 5G et le sans-abrisme, pensez-vous que ce thème si soit plus ou moins :</p> <p>→ technique ?</p> <p>→ partisan ?</p> <p>→ adapté pour une commission délibérative ?</p> <p>-Auriez-vous une autre idée de thème qu'il serait intéressant de confier à une commission délibérative ?</p> <p>-Pensez-vous que certains thèmes ne pourraient à l'inverse pas du tout convenir pour une commission délibérative ? Si oui, lesquels ?</p>
<p>Évaluation</p>	<p>-Quelle est votre évaluation du processus ? Pouvez-vous me dire ce qui est, selon vous, « à garder » absolument et, à l'inverse, ce que vous changeriez si vous en aviez la possibilité ?</p>

Guide d'entretien pour les parlementaires

Introduction	<p>-Présentez-vous brièvement : nom, activité, depuis combien de temps êtes-vous député ?</p> <p>-Est-ce votre première commission délibérative ?</p> <p>-Avez-vous des préjugés sur le déroulement de cette commission délibérative ou sur la participation citoyenne en général ?</p>
Motivation	<p>-Qu'est-ce que cela représente pour vous d'être ici ?</p> <p>-Quelles sont vos motivations pour être ici ?</p> <p>-Qu'attendez-vous de ce processus ?</p>
Perception citoyens et mixité	<p>-Quelle est d'après-vous la plus-value des citoyens dans une commission parlementaire ?</p> <p>-Qu'est-ce qu'un citoyen peut amener d'après vous en plus qu'un député dans cette commission ?</p> <p>-A l'inverse, quelles sont selon vous les difficultés rencontrées par les citoyens dans l'exercice ?</p> <p>-Qu'est-ce qui vous a surpris en particulier chez les citoyens qui participent à cette commission ?</p> <p>-Quelle est la plus-value d'avoir tout de même ¼ de parlementaires ?</p> <p>-Quelle est votre perception des relations entre parlementaires et citoyens ? Comment évaluez-vous l'articulation entre les deux types de participants lors de cette commission délibérative ?</p> <p>-Lors des délibérations en sous-groupes, avez-vous remarqué des différences entre la posture/le comportement des citoyens et celui des parlementaires ?</p> <p>-Lors des délibérations en sous-groupes, comment estimez-vous la répartition de la prise de parole entre citoyens et parlementaires ?</p>

		-Comment évaluez-vous le ration $\frac{1}{4}$ - $\frac{3}{4}$ de parlementaires et citoyens ?
Intégration du mécanisme au Parlement		<p>-En quoi est-ce que l'expérience de cette commission délibérative ressemble au travail parlementaire que vous menez habituellement ?</p> <p>-En quoi est-ce que l'expérience de cette commission délibérative diffère du travail parlementaire que vous menez habituellement ?</p> <p>-Quel est d'après vous l'intérêt d'intégrer les citoyens dans le travail d'une assemblée parlementaire ? Pourquoi choisir le cadre d'un Parlement pour cela ?</p> <p>-Entre les sessions plénières et les sessions en sous-groupes, lesquelles avez-vous trouvé les plus efficaces ou pertinentes dans le processus ?</p> <p>-Le cadre du parlement est-il selon vous approprié pour accueillir ce genre d'initiative ?</p>
Thème de cette commission		<p>-Que pensez-vous du thème de cette commission délibérative ?</p> <p>-En ayant connaissance des deux thèmes précédents, la 5G et le sans-abrisme, pensez-vous que ce thème si soit plus ou moins :</p> <p>→ technique ?</p> <p>→ partisan ?</p> <p>→ adapté pour une commission délibérative ?</p> <p>-Auriez-vous une autre idée de thème qu'il serait intéressant de confier à une commission délibérative ?</p> <p>-Pensez-vous que certains thèmes ne pourraient à l'inverse pas du tout convenir pour une commission délibérative ? Si oui, lesquels ?</p>
Question finale		-Quelle est votre évaluation du processus ? Pouvez-vous me dire ce qui est, selon vous, « à garder » absolument et, à l'inverse, ce que vous changeriez si vous en aviez la possibilité ?

Codage entretiens

AXE MATERIEL				CITOYENS	PARLEMENTAIRES
MIXITE DU PANEL	Deux types d'acteurs différents : Profils	Parl.	L'expérience des règles du jeu	4	3
			La vertu des « reality checks »	3	2
		L'aptitude à débattre	4	3	
		Un rôle d'animation	2	2	
		Une attitude ouverte et inclusive	4	3	
		Des idées pertinentes, issues du terrain	3	2	
	Cit.	Une bonne représentation du maxi-public	2	2	
		Inégalités entre citoyens	1	3	
		Bonnes relations	4	4	
	Les relations citoyens/parlementaires	Une répartition de la parole inégale	3	1	
		Le facteur de la personnalité	3	4	
		Évaluation positive ratio 1/4-3/4	4	3	
	Le rôle de la thématique	Un thème consensuel et non-partisan	4	3	
		Un thème consensuel et peu stimulant	3	0	
	L'importance de la facilitation	4	2		
	La Présidente comme figure d'exemple	2	1		

AXE FORMEL				CITOYENS	PARLEMENTAIRES
INFRASTRUCTURE			L'importance du cadre physique du Parlement	3	2
			L'apport des services du Parlement	2	2
PROCEDURES			Une méthodologie distincte du travail parlementaire classique		4
	Phase délibérative		Prise de parole des citoyens plus facile en sous-groupes	3	2
			Travail en sous-groupes considéré comme plus pertinent	2	2
		Les travaux en sous-groupes et séances plénières étaient complémentaires et nécessaires.	2	2	
	Phase des recommandations		Davantage d'inégalités entre parlementaires et citoyens pour la rédaction recommandations et des amendements.	3	2
		Les différences entre parlementaires et citoyens dans la procédure de vote sont problématiques.	1	2	

Les bénéfices des commissions délibératives :

- La vertu pédagogique des commissions délibératives
- Faire évoluer la culture parlementaire
- L'enrichissement de la démocratie grâce à la participation citoyenne

Entretien avec la citoyenne n°1

M : Tu as déjà fait beaucoup d'interviews ou de trucs comme ça ou ?

C : Non, pas du tout.

M : Ok, très bien, ça va. Est-ce que tu peux commencer par vite fait te présenter, dire juste ton prénom, ton âge et ce que tu fais dans la vie maintenant ?

C : Je m'appelle [REDACTED] et j'ai 16 ans, et donc je suis en 5e secondaire et je fais du cirque.

M : (rires) Je me rappelle. OK, trop bien. Est-ce que, avant de participer à cette commission délibérative, t'avais des préjugés sur le processus et sur le déroulement ?

C : Mais pas vraiment parce que je connaissais pas du tout la commission. Donc, pour moi, c'était un peu une, une surprise, j'avais aucune attente ni préjugé.

M : Okay, et quelles ont été, du coup, tes motivations pour participer ?

C : Mais moi je pense que genre c'est pas tous les jours que t'es tirée au sort, donc moi je suis un peu du genre s'il y a une occasion et une nouvelle opportunité, non un nouveau...

M : Une nouvelle expérience ?

C : Oui, une nouvelle expérience. J'essaye et aussi je me dis...parce que des fois j'aime bien euh...Je me dis des fois, j'aimerais bien faire un truc dans la politique et comme ça j'avais déjà une idée de ce que c'était et genre, c'était une occasion, une super occasion pour voir genre vraiment sur place comment ça se passe et tout.

M : Et quand tu dis un truc dans la politique, tu veux dire dans tes études ou dans ton métier ou les deux ?

C : Mais je sais pas vraiment mais c'est juste un truc qui m'intéresse pour l'instant, et comme ça je vois vraiment si ça m'intéresse ou pas.

M : Ça a buggué un tout petit peu, je vais juste checker pour me connecter avec ma 4G.

Mais sinon ma question suivante c'était, donc, moi tu vois j'étudie la perception entre citoyens et parlementaires. Et du coup, d'après toi, quelle était la plus-value, le truc en plus que les citoyens amenaient dans la commission délibérative ?

C : Mais eux ils avaient plus un œil genre réaliste, ils savaient genre mettre les trucs dans la réalité, le contexte. C'étaient eux qui pouvaient nous dire : non les gars, c'est pas possible de faire ça parce que nanana. Comme eux connaissaient le fonctionnement de tout, c'était une aide. Et aussi ça, c'était aussi un truc un peu rassurant que y ait des professionnels qui soient là, qui connaissent le milieu et tout.

M : Humhum.

(Coupure connexion)

M : Coucou, désolée ça a coupé.

C : Et c'est moi ou chez toi ?

M : Non, je crois que c'est chez moi, mais là je me suis mis sur mon tél, sur ma 4G de tél donc ça devrait aller.

C : Ah moi aussi, je me suis mise sur mon téléphone.

M : Ah, voilà trop bien. Sorry, désolée pour ça. Mais du coup-là, tu me tu me parlais de la plus-value des parlementaires quoi. Donc tu me disais parce qu'ils connaissent les règles du jeu et que c'est quand même rassurant qu'il y ait des professionnels c'est ça ?

C : Ouais.

M : Et sur la plus-value du coup des citoyens, qu'il y ait des gens qui qui soient pas du tout parlementaires, dont ce soit pas le métier.

C : Mais les citoyens, y a euh, tout le monde est bien représenté je trouve, il y a toutes tous les âges. Et aussi, ils vont avoir un avis de citoyen. Et souvent c'est des avis très pertinents, des petits trucs, mais un parlementaire penserait pas à ça, mais comme toi t'es un citoyen tu y penses. Et oui, c'est tous des gens de métiers différents aussi, donc il y a beaucoup plus de connaissances différentes qui est qui est réunie en une chose.

M : Et quand tu disais, ils pensent à des petits trucs et tout, tu veux dire des trucs plus proches du terrain, ou de la vie réelle ou ?

C : Oui, de leur vie. Souvent les gens ils prenaient des expériences d'eux et ils disaient oui mais moi, ceci ou cela.

M : Oui, donc moi j'ai des enfants, moi je suis prof, ou des trucs comme ça?

C : Oui.

M : Ok. Est-ce que tu penses du coup que le la présence des parlementaires du coup au niveau, tu vois, des idées, de l'expertise, des arguments, ça, ça a bien nourri les débats quand même de les avoir ?

C : Oui, oui, je pense bien. Mais un truc, des fois, les gens je pense que, moi aussi, quand il y a un parlementaire qui parle tu as l'impression qu'il a d'office raison et, des fois, t'arrives pas trop à être critique. Genre, tu dis oui il a bien raison, on lui fait confiance. Et donc, souvent quand les parlementaires parlaient, ils demandaient quand même : est-ce que vous êtes d'accord ? Et tout le monde était juste oui et tout le temps, oui. Genre y avait pas beaucoup de gens qui s'opposaient à ce que les parlementaires disaient.

M : Humhum. Leur parole était moins remise en question quoi ?

C : Oui.

M : OK, est ce que y a quelque chose qui t'a surpris en particulier chez les parlementaires, auquel tu t'attendais pas, dans la commission ? Dans leur comportement, ou dans leurs idées, ou ?

C : Euh non. Je sais pas non. C'est plus des gens, ça m'a pas surpris mais ils sont, c'est des gens normaux quoi, comme nous. Ils sont, c'est genre... Mais je pensais pas vraiment que ils étaient, je me disais pas qu'ils allaient être hautains, ils vont nous nier ou quoi. Mais juste je sais pas, non il y a pas vraiment quelque chose qui m'a surpris quoi.

M : Mais en tout cas si t'as constaté un truc c'est qu'ils étaient assez normaux et comme les autres participants quoi.

C : Ouais. (pause) Et aussi, si ! Non un truc qui m'a frappé c'est que je me disais qu'il y a des petits clans comme ça, genre les parlementaires, les gens qui restaient avec les gens de leur parti. Mais en fait pas du tout, genre tous les, tous les trucs, tout le monde se parle avec tout le monde, c'est pas euh...

M : Tu pensais que ce serait plus regroupé par parti politique ou quoi ?

C : Oui, tous les parlementaires se parlaient, même si c'était un du PS ou un ECOLO.

M : Une dernière question sur les citoyens. Est-ce que tu trouves que vous aviez, ou que certains avaient certaines difficultés particulières, tu vois, par rapport aux parlementaires ? Dans la méthode ou dans le comportement ou dans les phases de rédaction, est-ce que tu as remarqué des difficultés particulières ?

C : Euh non.

M : Non ?

C : Non.

M : Et au niveau de la relation entre parlementaires et citoyens ? Comment est-ce que tu trouves que ça s'est passé ?

C : Euh bien et euh, vraiment ils venaient nous parler et tout. Mais, je sais pas, moi y en a pas beaucoup personnellement qui m'a qui m'ont parlé. Je pense que j'ai parlé avec aucun parce que j'étais plus jeune, je sais pas. Mais des fois, à un moment, je m'étais dit, au début, oui. Ils viennent juste parler pour leur image et tout. Mais en vrai après, je me disais non. Mais aussi parce que c'est un truc que j'avais remarqué...Non, je sais pas.

M : Mais si si dis-moi, t'inquiète pas.

C : Le premier jour, il y avait aussi euh, il y avait à un moment un truc où tu devais parler avec ton voisin et euh, tous les parlementaires ils allaient vers les jeunes plus. Aussi des fois je me dis, aussi avec Ariane comme ça, ils essayent un peu de, pas recruter, mais un peu genre euh, voir quelle...

M : D'avoir une bonne image en tout cas ?

C : Ouais

M : Ok. Mais sinon tu vois par exemple au niveau de la prise de parole, est-ce que tu trouves que c'était bien réparti ? Est-ce que les parlementaires participaient plus ?

C : Clairement, de mon groupe les parlementaires participaient beaucoup plus. Et même si... Moi j'avais [REDACTED] dans mon groupe, et tout le temps elle essayait : est-ce que vous avez quelque chose à dire ? Et puis : Non, ok. Et puis elle continuait tu vois ?

M : Ouais.

C : En même temps, peut-être qu'il n'y avait vraiment personne qui avait rien à dire, donc ça allait. Mais je sais pas, des fois aussi, elle commence et elle parle, elle parle. Et après des fois,

tu comprends plus rien, genre tu décroches parce que oui. Et des fois genre tu as envie de dire quelque chose et elle entend pas. Genre c'était arrivé une ou 2 fois comme ça qu'elle continue à parler alors que y'avait quelqu'un qui voulait dire quelque chose.

M : Mais donc, c'est sûr il y avait quand même plus de prise de parole par les parlementaires ?

C : Oui, beaucoup plus. Et des fois, à des moments c'était juste des discussions entre eux.

M : Entre parlementaires, ouais.

Et est-ce que ça, tu trouves, je sais pas si tu te rappelles, c'est déjà un peu loin...

C : Et.

M : Vas-y, dis moi.

C : Et ça c'était surtout au moment où le facilitateur était pas là.

M : Ouais donc à la dernière étape ?

C : Ouais.

M : Quand vous avez fait les amendements et tout ça quoi ?

C : Oui. Là, ils se sont mis à 2. Ça, j'ai pas compris. Ils se sont mis à 2 pour faire l'amendement. Donc eux ils avaient un amendement tout bien, euh bien écrit. Alors que les autres euh...genre ils auraient dû venir avec nous.

M : Ouais okay ça va. Donc tu trouves que cette tendance à prendre plus de parole, elle était plus forte vers la fin quand y avait pas les facilitateurs et tout, et au début c'était moins fort ?

C : Un peu moins fort mais ça restait quand même.

M : C'est resté comme ça tout le temps, ok ok.

Et niveau des, enfin je te repose un peu la question... Mais au niveau de, tu vois, la manière d'être dans le débat, à part la prise de parole, est ce que tu remarques un peu, est ce que tu penses à des différences entre comment les citoyens allaient dans le débat ou comment les parlementaires allaient dans le débat ?

C : Euh, je dois quand même me rappeler.

M : Oui, oui non réfléchis hein.

C : Mais eux, ils utilisaient beaucoup plus de termes compliqués comme ça. Ben nous, c'était plus simple.

M : Et proche du vécu c'est ça ?

C : Oui.

M : Est-ce que... Enfin, je sais que, moi non plus j'avais jamais été dans un Parlement à un autre moment, mais est ce que d'après toi le travail que vous avez fait là, ça ressemble au travail classique du Parlement, ou est-ce que tu penses que c'est très différent ?

C : Ben je sais pas. Je pense, mais je sais pas si c'est vrai ou pas. Mais je pense bien, parce que aussi avec les amendements et tout, c'est vraiment un truc que eux, ils font dans le parlement. Et je pense que c'est comme ça, mais je sais pas.

M : Et tu vois, il y a souvent des panels de citoyens, donc qui font de la démocratie participative, mais c'est juste des citoyens ensemble, dans une salle des fêtes par exemple, ou dans une salle comme ça. D'après toi, quel est l'intérêt, ou pas l'intérêt, de faire ça au Parlement, tu vois ? D'intégrer ça avec des parlementaires dans un Parlement, dans des commissions et dans tout ce système-là.

C : Ben je pense que la plupart des gens ils sont pas au courant de ce qui se passe au Parlement, genre moi j'avais aucune idée de... Et même je connaissais aucun des parlementaires. Et que là, genre c'est une occasion de, un peu plus genre montrer comment ça se passe. Et après ça, parce que c'est quand même un truc, un monde à part et là, genre d'inclure les citoyens je pense que c'est important parce que c'est eux qui décident des trucs pour notre ville, donc euh.

M : Humhum. Donc de voir comment, comment le travail politique se passe au Parlement et de se rendre compte par soi-même quoi ?

C : Oui. Moi, je pense que c'était ça, pour moi, le plus intéressant de tout le processus.

M : Okay, trop bien.

Entre par exemple les sessions en plénière et les sessions dans les salles en sous-groupe, qu'est-ce que t'as trouvé le plus intéressant, le plus pertinent pour le processus ?

C : Moi, je préférais en sous-groupes, parce qu'en plénière j'osais pas du tout parler. Et en sous-groupes, aussi comme t'avais le même groupe pendant un petit moment, à la fin tu les connais et t'es à l'aise. Et donc pour toutes les personnes qui sont comme moi, t'es vraiment, genre c'est le moment de parler et de...

M : Tu veux dire que quand t'es plus timide ou bien plus jeune, ça aide pour s'exprimer quoi ?

C : Ouais, parce qu'en plénière c'est vraiment, euh je veux dire, ça fait peur quoi (rires).

M : Ouais ouais, non c'est sûr. Ok, trop bien. C'était la première fois que tu allais au Parlement aussi, toi ?

C : Euh non, j'avais été avec l'école, pour un truc pour les enfants au Parlement et on devait aussi être en plénière, mais bon bref.

M : Humhum. Mais est-ce que tu trouvais ça bien de faire ça physiquement dans le Parlement, dans les locaux du Parlement, je veux dire ?

C : Ben oui, parce que comme ça, ça fait comme si c'était vrai et ça donnait plus l'impression que ce qu'on fait, ça sert à quelque chose et que y aura... Tu vois, comme c'est filmé, c'est quelque chose officiel et...

M : Ouais, ça donne du crédit au processus ?

C : Ouais

M : Ok, trop bien.

Une autre question que j'avais, que je voulais te poser sur les parlementaires - citoyens, est-ce que tu trouvais que le ratio, c'est à dire le fait qu'il y ait 3/4 de citoyens et 1/4 de parlementaires, est-ce que tu trouvais que c'est une bonne fraction ? Il faudrait plus ou moins parlementaires ? C'est quoi ton avis là-dessus ?

C : **Moi je pense que c'est, c'est bien. Pour moi, c'est le bon équilibre.**

M : Le bon équilibre, ok très bien.

Sur le thème, on en avait parlé souvent, mais tu sais que les autres thèmes c'était sur la 5G et sur le sans-abrisme. Qu'est-ce que t'as pensé de ce thème-ci, est-ce que tu as trouvé que c'était mieux ?

M : Tu m'entends ?

C : La connexion est mauvaise, hein.

M: Ah oui.

C : Attends, il y a eu un problème de connexion, j'ai pas entendu ce que tu as dit.

M : Je te demandais juste sur le thème, qu'est-ce que t'as pensé ? Est-ce que tu pensais que, est-ce que tu pensais que ce thème-là, par rapport à un thème sur la 5G ou il y avait aussi un thème sur le sans-abrisme, est-ce que t'as aimé le thème, qu'est-ce que t'en as pensé ?

C : **Moi personnellement j'ai pas super fort aimé le thème, parce que j'avais pas trop grand chose à dire et j'étais pas très inspirée par ce thème alors que les autres thèmes genre 5G et les sans-abris, c'est quelque chose que moi j'ai vraiment genre déjà une opinion. Mais justement peut-être c'est bien d'avoir un thème un peu plus... Tu vois, la 5G, des gens ils peuvent venir et dire oui je suis contre la 5G, ou je suis pour la 5G, alors que là c'était plus un truc euh...**

M : Où tout le monde était plus d'accord, c'est ça que tu veux dire ?

C : Oui, et moins compliqué d'avoir des avis différents. Aussi, les gens y connaissaient, je pense que la plupart des gens connaissaient pas trop la gestion de crise donc, on était un peu tous sur euh le même niveau, niveau genre connaissance, et même aussi avec les parlementaires. **Mais euh, moi personnellement le thème m'inspirait pas beaucoup.**

M : Il t'intéressait pas tellement quoi ?

C : Euh non. Mais il y a quand même des choses que je vais retenir hein, mais euh...

M : Oui, oui.

Ok très bien. Est-ce que, par exemple, il y a des thèmes auxquels tu penses pour des futures commissions que tu trouverais super intéressants ou adaptés ?

C : Euh je sais pas, peut-être des... Un truc où je pense, dont je pourrais vraiment parler.

M : Ah ça coupe de nouveau, attends.

C : Des sujets par exemple, avec le harcèlement, ou le harcèlement de rue ou un truc...

M : Sur le harcèlement des femmes et tout ça ?

C : Oui.

Ah, c'est bon, y'avait plus de connexion.

M : Je suis trop désolé donc tu me disais, en gros tu me parlais de le harcèlement de rue ou le harcèlement des femmes, c'est ça ?

C : Ouais et je disais aussi des trucs sur l'écologie ou.

Ouais et je disais aussi des trucs plus sur l'écologie ou sur la santé mentale ou je sais pas, des trucs un peu plus... Mais c'est un peu les trucs, thèmes basiques que les jeunes...

M : Ouais, c'est des thèmes qui touchent les jeunes, quoi ?

C : Ouais.

M : Et du coup, ma dernière question, c'est, quelle est un peu ton évaluation du processus et est-ce qu'il y a genre une chose que tu voudrais garder absolument et une chose que tu changerais si tu pouvais la changer ? Ou plusieurs choses ?

C : Humm, euh...

M : Mais prends ton temps.

C : Garder je dirais euh... Non, je sais pas trop. Je pense quand même les parlementaires je les garderais.

M : Donc, le fait qu'il y ait des parlementaires et des citoyens ?

C : Quoique non, peut-être. Ouais, non, je sais pas.

Garder genre les experts, la journée des experts. Mais ça je pense que c'est obligé pour ce processus, on peut pas enlever les experts.

M : Et pourquoi les experts ? Tu trouvais ça bien d'avoir de l'info de l'extérieur et tout ça ?

C : Ben oui, parce que c'était vraiment genre à ce moment-là que j'ai commencé à... C'était pour moi le moment où je suis vraiment rentrée dans le projet, et où j'ai commencé à comprendre et à m'intéresser avant que... C'était à ce moment-là que tout devenait un peu plus clair dans ma tête.

Et aussi un truc à garder, mais ça d'office, c'est les facilitateurs. C'était bien, ils étaient super biens. J'ai recroisé Thessa.

M : Ah ouais ? C'est trop drôle.

C : Dans un truc euh, un truc aussi participatif avec l'école.

Et enlever...

M : Et puis les facilitateurs, les facilitateurs tu trouvais ça important parce que, c'est ce que tu me disais tout à l'heure, quand ils étaient pas là, il y avait un peu trop les parlementaires qui prenaient le...

C : Ouais.

M : Ok.

C : Et aussi genre euh, c'est bête hein, mais juste leurs petits jeux comme ça, ça crée une ambiance, ça... Ouais.

Et hum, enlever... (pause).

M : Ou un truc que tu changerais quoi, donc ça peut être, ça peut être tout...

C : Peut-être aussi un peu plus mixer les groupes, comme ça, parce y en a plein je connaissais pas leur noms. Et comme ça, il y a plus d'opinions et tu entends plus de choses, parce que à un moment tu tournes un peu en rond avec les mêmes personnes.

Euh, hum.

M : Ou un truc qui t'a dérangé pendant, où tu étais là : ça ça aurait été mieux un peu différemment où ça j'ai pas trop aimé ou ça... ?

C : Des fois je me disais que les... Non, je sais pas. Ou peut-être des fois, il faudrait quand même enlever les parlementaires. Tu vois, à des moments ils sont là avec nous, ils débattent, et à des moments on les fait partir pour que nous, vraiment, après ce qu'ils ont dit et leurs connaissances et tout. Genre, comme quand les experts venaient, eux ils disent leur opinion sur le sujet et après ils partent et nous on fait notre truc.

M : Et ça pourquoi ? Pourquoi tu dis cette suggestion-là ? Parce que tu trouvais qu'ils étaient trop présents ou ?

C : Non, mais parce que les gens ils suivent trop leur euh, ils font, ils sont là oui ils connaissent donc on leur fait confiance, et moi aussi hein. Et donc, il y a pas la place pour ton propre... Tu vois, tu vas même pas commencer à être critique, c'est juste ok et tu les suis.

M : Ok, oui je comprends.

C : Et ça alors, les facilitateurs peuvent aussi nous aider à, genre euh... Tu vois, qu'on soit quand même encadré par un facilitateur mais sans les parlementaires.

M : Ok, sans les parlementaires à certaines étapes quoi ? Ok.

C : Ouais.

M : Ok trop bien, mais je sais pas si tu veux rajouter un truc sur quelque chose que j'ai pas abordé ou un avis en plus, ou sur le suivi ou quoi, si tu as des attentes, maintenant, particulières.

C : Euh, des fois les trucs qu'on faisait, j'ai aucune idée si c'était réaliste, si c'était bien. Peut-être avoir aussi un feedback, nous. Mais, on va avoir, on va voir ça dans 6 mois je pense. Et ça ce serait aussi intéressant parce que des fois on écrivait des recommandations et dans ma tête, j'étais là genre : est-ce que c'est même possible ?

M : Est-ce que c'est réalisable et tout quoi ? Ok.

C : Oui.

Et alors euh, mais après ils disaient souvent mais c'est pas grave on propose et on voit. Mais, je sais pas.

M : Tu te demandes un peu ce que ça donnera dans la, dans les choses concrètes quoi ?

C : Oui.

M : Oui je comprends.

C : Oui, ça c'est un peu flou pour moi.

M : Oui.

C : Et même dans les recommandations, y en avait beaucoup que genre je trouvais floues et, ouais...

M : Ouais donc le produit final dans les 23, ou dans la vingtaine de recommandations, il y en a que tu trouvais floues et pas claires ou pas réalisables ?

C : Non, pas claires.

M : Oui non je comprends.

C : Et aussi des fois, hein à truc à changer ! Des fois c'était vraiment long et beaucoup d'informations et genre vraiment, moi à beaucoup de moments j'ai décroché ou j'écoutais juste plus. Et comme j'écoutais plus, j'étais plus dans la discussion, donc je parlais plus et j'étais juste là à regarder l'heure en me disant quand est-ce que je peux partir quoi. Donc, des fois c'était un peu trop. Et chez moi ils oubliaient souvent d'expliquer des mots ou... Des fois je demandais, mais des fois t'as un peu la flemme de demander tout le temps "ça veut dire quoi ?".

M : Et ça, tu penses qu'il aurait mieux fallu faire des sessions plus courtes ? Tu veux dire par jour, ou en faire plus ? Enfin, tu vois, est-ce qu'au niveau du temps de travail, ça a eu un impact ?

C : Mais non, déjà les temps de travail ils étaient vachement courts, parce que souvent on était : "Oh déjà fini". Mais, peut-être la manière de travailler, enfin, un truc un peu plus actif, et plus, genre un peu plus, pas jeu, mais plus euh...

M : Ouais, plus ludique peut-être ?

C : Aussi avec un moment des experts, ou trouver une autre manière de faire euh, faire passer l'information. Pas juste les experts assis et qui racontent tout genre. Parce que aussi on est des citoyens et on dirait genre un cours à l'école où tu prends tes notes. Peut-être un truc plus actif.

M : Ça tu parles pour la journée d'information avec les experts, c'est ça ?

C : Ouais.

M : Okay, trop bien. Mais c'est intéressant que tu dises que c'était beaucoup d'infos et ouais, je pense que clairement beaucoup de gens décrochaient souvent donc...

C : Humhum.

M : Okay. Ben voilà je pense, sauf si t'as encore dernier truc à te dire, mais j'ai posé toutes mes questions et c'était hyper intéressant donc voilà, la plus jeune participante de la Commission.

C : (rires)

Entretien avec la Citoyenne n°2

M : Ok, super. Est-ce que d'abord tu peux te présenter, sans dire ton nom, mais te présenter brièvement, ton âge et ton activité ?

C : Ok, je m'appelle [REDACTED], ah ça je dois pas te dire. Euh j'ai 27 ans et je suis prof de français langue étrangère et d'anglais.

M: Ok, super. Est-ce que tu avais des préjugés avant de participer sur le déroulement de la commission délibérative ?

C : hum... des préjugés sur euh?

M : Des préjugés sur comment ça allait se passer, plutôt négatifs ?

C: Ah ouais.

Non, j'avais pas d'attente, je ne savais pas à quoi m'attendre du tout.

M : Et du coup, quelles étaient tes motivations ?

C : M'approprier un peu la vie citoyenne de de Bruxelles, parce que j'y habite pas depuis longtemps, depuis 3 ans seulement, faire des rencontres. Et puis, allez, j'avais participé au Parlement jeunesse du développement durable à Namur avant et j'ai des copains qui font le Parlement jeunesse à Bruxelles. Et je sais pas, je trouve que c'est un cadre un peu sympa avec enfin je sais pas, c'est une expérience quoi à part et unique donc. Ça fait aussi plaisir de d'être invitée et comme ça arrive pas souvent, surtout après le COVID, où il y a eu un peu en en blanc. C'était, c'était enthousiasmant pour moi.

M : Ok. Et est-ce que t'avais des attentes particulières par rapport au processus ?

C : Hum non. Peut-être à avoir la possibilité de de parler de prendre la parole et de dire ce que je pensais sur certaines idées, qu'elles soient politiques ou plus philosophiques ou idéologiques.

M : Euh, d'après toi, quelle est la plus-value de la présence des parlementaires dans la commission délibérative ?

C : Je pense que ça donne de l'importance au process, rien que pour les citoyens. Allez au début, c'est un peu impressionnant parce que tu te dis que c'est des gens qui ont été élus, qui sont là depuis parfois des années ou euh. Et puis, ça devrait être normal et naturel. Je me suis pas trop posée la question parce que justement je me suis dit que ça, ça devrait tout le temps être comme ça. Mais maintenant que tu me dis que y en a qui existe sans, je trouve que ça concrétise un peu et ça donne des contraintes euh, je sais pas moi, du concret, du pratique et de la guidance.

M : Ok super. Donc tu penses que leur présence a nourri au niveau du contenu, des discussions ? Est-ce que tu as l'impression que ça apporté des idées, de l'expertise ? Ou pas spécialement ?

C : Ouais quand même. Après c'est vrai que j'ai pas mentionné le fait que euh, le fait qu'ils étaient là je pense aussi que ça va pouvoir être un relais pour nos idées dans les futures réunions du, dans l'hémicycle. Donc plus encore que les idées, le contenu qu'ils ont apporté, c'est plutôt le fait d'avoir été écouté et que potentiellement des idées vont réémerger par la suite dans des travaux concrets.

M: Ok, le suivi, ok.

Euh, et est-ce que tu penses qu'au niveau du déroulement ça a contribué, du bon déroulement, de la bonne entente ?

C : Pas spécialement. C'est vrai que moi y a un truc que je me suis dit euh... Il y a certains partis avec lequel je moins d'affinité au niveau politique et du coup moi ça m'intéressait inconsciemment... Enfin, j'ai pas construit mes affinités ou mes rencontres en fonction de ça, mais ça m'intéressait quand même de savoir pourquoi elle disait ça là. Quand je voyais les discours de remerciement, je me suis dit, tiens, ça c'est peut-être typique un truc de ce parti-là ou de ce parti-là. Est-ce que les gens sont là aussi pour faire l'image de l'électorat parce que finalement, dans les remerciements, il y a beaucoup de députés qui ont, qui ont dit des choses plus que des citoyens, alors qu'ils étaient moins nombreux. Donc est-ce qui y a pas une question d'image etcetera. Et du coup dans le déroulement... Enfin, pour revenir à la question déroulement je pense pas. Je pense que ça se serait bien passé mais peut être que ça donne un cadre vraiment plus officiel et que donc eux connaissent un peu euh le côté pratique et le cadre, les, les codes du Parlement.

M: Je sais pas si t'avais été en contact avec des parlementaires avant, mais sinon qu'est-ce qui t'a peut-être surpris chez les parlementaires ?

C : Bah disons qu'ici je les ai trouvés fort avenants, à nous inclure. Après comme ils sont là de manière bénévole ou en fonction aussi de leur agenda et de leurs occupations, parce que ceux qui sont ici sont particulièrement motivés. Après, j'ai particulièrement aimé la manière de...Magalie je la compte comme une présidente ou une parlementaire ?

M : Une parlementaire, ouais.

C : Ben je trouvais qu'elle était fort à vulgariser, à utiliser des mots qui étaient accessibles à tous. Ça, j'ai j'ai super fort apprécié. Par contre, j'ai un peu moins aimé quand des parlementaires euh, je sais pas nous rappelaient un peu un cadre fort obscur ou la complexité des choses et du coup ça, ça freine un peu, ça te donne l'impression que toi, en tant que citoyen, tu comprends pas et donc tes idées valent moins ou tes idées rentrent pas dans le dans le carcan.

M : Quand ils rappelaient par exemple sur les compétences de la COCOF ou ce genre de choses ?

C : Ouais ou au début des, ou on faisait le truc avec la baguette magique, au début quand les idées émergeaient, quand on disait on nous a dit : oui mais enfin, est-ce qu'on va faire des recommandations qui rentrent dans ce cadre-là ou dans un autre cadre ou dans un autre ? J'étais là, oh on en revient à ce truc un peu obscur que personne comprend.

M : Ok ok intéressant.

Donc à l'inverse, qu'est-ce que tu penses qu'un citoyen, chaque parlementaire est citoyen aussi, mais qu'est-ce que tu penses qu'un citoyen peut amener au processus ?

C : Oh, je pense qu'on part tous de nos points de vue. Et je trouve que bah voilà par exemple, je vais parler en mon nom comme prof, ben je suis confrontée à des réalités. Par exemple, voir la police parler, ça me faisait rire de les voir dire : "oui, machin, on doit travailler main dans la main avec le citoyen", alors que je travaille aux Marolles et que enfin, mes élèves détestent la police. Je pense. Enfin, y'a eu des manif dans le quartier contre des violences policières, des choses comme ça. Et donc c'est intéressant de pouvoir contrebalancer ces idées-là avec notre propre expérience. On vient aussi avec nos propres vécus de crise, notre propre réalité de

quartier. Voilà, je sais pas si y a beaucoup de gens en colloc ici mais moi je vis en colloc. Il y en a qui vivent dans des immeubles, fin on a des maisons, on a des trucs et en fait tous ces trucs concrets sont plein de visions différentes de vivre la crise. Il y en a qui connaissent super bien leurs voisins, il y en a qui vivent dans un quartier où il y a beaucoup de mouvements, on connaît pas les voisins et tout ça c'est, c'est des pistes concrètes et je pense qu'on a tous vu ça avec nos propres lunettes. Et donc les recommandations, en tout cas celles auxquelles j'ai participé, c'est proche de ma réalité et donc celles de mes élèves, de mes collocs, de mon quotidien quoi.

M : Et par exemple rien qu'au niveau de ton métier, donc t'es professeur, et j'ai vu que par exemple tu t'étais mise euh, quand il fallait se regrouper par spécialisation, que tu t'étais mise dans le dans le groupe formation je pense?

C : Ouais.

M : Est-ce que ça c'est lié aussi à ce vécu professionnel là ou...?

Est-ce que t'as l'impression que ton métier a nourri à ce niveau-là ce que t'as pu dire ?

C : Je pense que j'y ai été particulièrement attentive parce que, voilà par exemple avec la vaccination en ce moment, on nous demande de porter la casquette de prof et de responsable de campagne de vaccination. Et il y a un moment, il faut enfin, j'avais envie d'entendre ce qui se faisait à ce moment-là parce qu'il faut être proche de la réalité. Parfois, on est dans de la théorie, des super bonnes idées, et cetera. Mais concrètement, sur le terrain, soit tu fatigues les gens soit, enfin il faut réfléchir à une manière d'accompagner tout ça et à des solutions qui sont résilientes et durables.

M : Ok super merci.

Au niveau de l'articulation, vraiment de la relation pendant tout le processus entre parlementaires et citoyens, est-ce que tu trouves que le rapport s'est bien passé ? Est-ce que ça a été un rapport de force ou un bon rapport ?

C : Euh non, **j'ai l'impression que ça a été très très facile, très spontané.** J'ai pas été là pendant les votes malheureusement, donc peut-être que à ce moment-là il y a eu des tensions mais en tout cas **j'ai l'impression que ça s'est fait aussi naturellement** de par le fait que comme on l'a dit une crise ça nous touche tous, qu'on soit MR où socialiste, peu importe. Et donc c'est quelque chose qui est quand même apolitique, des réalités de quartier on en a tous. Je pense que sur un autre thème, ça aurait pu être plus compliqué.

M : Ok.

Donc sur le thème justement, qu'est-ce que t'en as pensé ? Tu trouvais ça moins partisan, plus apolitique comme thème, moins technique, peut-être ? Les 2 thèmes précédents, c'est la 5G et le sans-abrisme. Est-ce qu'est-ce que t'as, t'aurais préféré participer à un autre thème où t'as préféré celui-là ?

C : Moi je, je sais pas si ça participe à ton interview, mais moi je suis j'ai quand même un côté un peu plus engagé et voir militant parfois, et je pense que le sans-abrisme, ça m'aurait aussi touché et la 5G, ça aurait été plus technique. Là, la crise, c'est vrai que ça a permis une bonne entente, je pense particulièrement, j'aurais peut-être eu, ça m'aurait peut-être tenu... Là, y a quand même des moments où j'ai un peu décroché, en me disant bah voilà on va être tous d'accords. Je voyais pas trop le truc des votes.

M : Tu trouvais ça moins stimulant peut-être comme thème ?

C : Un peu moins, mais c'est en fonction de mes intérêts et de ce qui vous touche quoi, du projet de société. Fin je veux dire on est tous d'accord que pour les crises il faut trouver des solutions. Par contre, est-ce qu'on a tous d'accord de se dire qu'un sans-abri a besoin de moyens et qu'il faut en libérer dans notre projet de société ? Voilà.

M : Et ça par rapport à la présence des parlementaires, tu penses que ce thème a changé les choses aussi ? Le fait d'avoir des gens de différents partis politiques et tout ça.

C : Bon, après j'étais pas là un truc de sans-abrisme. Je pense que un parlementaire en fonction de son parti va pas avoir la même opinion, alors que là pour la crise il y a eu un consensus assez fort je trouve.

M : Ok euh donc t'étais, t'étais là pendant la phase délibérative le week-end des 2 jours. On était toujours en sous-groupes. Est-ce que t'as remarqué des différences entre les postures des citoyens et des parlementaires, des choses qui t'ont marqué aussi au niveau de la répartition de la prise de parole pendant ces moments-là ?

C : Ouais bah malheureusement je sais pas si c'est ce week-end là. Je travaillais un moment avec juste Magali parce qu'il y avait pas de parlementaires dans notre groupe. Est-ce que c'était ce week-end là? Oui je pense. C'était quand on devait rédiger les...

M : C'était quand, après que les experts soient venus, la phase informative, le long week-end où oui on a commencé à rassembler les idées et rédiger des, des commencements de recommandations ouais.

C : Avec les post-it et ?

M : Ouais exact.

C : Ouais. Et bah justement y avait pas de parlementaires, c'était rigolo parce que y a un gars qui prenait la parole souvent et alors qui reformulait aussi, quand je parlais, il reformulait ce que je disais, et moi j'étais partie du principe, enfin je pensais qu'il était parlementaire...parce qu'il me parlait un peu de manière euh : "oui vas-y, oui c'est une bonne idée celle-là, oh je vais reprendre cette idée". Donc je me dis donc ok, un parlementaire pour lequel je ne voterais jamais. Bon finalement c'était un citoyen.

M: C'était un citoyen, ok.

C : Et en fait, il y avait Magali avec nous.

M: Mais Magali compte comme parlementaire.

C: Compte comme parlementaire, mais alors il y avait un très fort...je trouvais...vraiment nous faire ressortir, que elle était pas là pour nous dire quoi que ce soit, que c'était nos idées. Et que quand on retombait, enfin parce que c'est très facile de se retourner vers elle pour poser des questions, elle disait non, mais là, c'est vous, alors elle essayait vraiment de mettre en avant le fait que c'est à nous de prendre la parole. Après, euh c'est peut-être moins le sujet de ta thèse euh de ton mémoire, mais j'ai, je me suis souvent retrouvée à prendre la parole dans ce groupe-là ou pour présenter. Mais aussi parce que je me suis rendue compte que j'avais des facilités et que c'était... Enfin par mon métier, par ma formation, par euh... Allez, au niveau de des privilèges, je pense que j'en avais, ça m'a donné l'aisance de m'exprimer. Après peut-être si y

avait eu des parlementaires autres que Magali, puisque normalement c'était 2 parlementaires dans chaque groupe hein?

M : Ouais.

C : Je me serais sûrement moins sentie à l'aise quoi.

M : Mais c'est vrai que tous les citoyens sont pas à armes égales, et euh est-ce que tu as trouvé l'exercice quand même difficile, qui demandait justement certaines compétences, certaines facilités pour participer ?

C : Ouais. Ben ça m'a, ça m'a fait réfléchir. En tout cas, je suis rentrée chez moi et j'en ai parlé par la suite. Je me suis dit, mais en fait, voilà, j'ai pris 2 fois la parole alors que à chaque fois que, devant l'hémicycle suite à des discussions, alors que je suis sûre d'avoir checké avec toutes les personnes qui étaient là, si vraiment ils voulaient pas le faire. Mais aussi parce que ouais, j'avais des facilités. Et je pense qu'il y'en qui avaient du mal à écrire dans mon groupe, y en a qui parlaient moins bien le français. Et il y en a qui venaient, ouais voilà, et donc on...La question, c'était ? Bah oui je me sentais en position de facilité.

M : De le faire, ouais. Mais ce que tu penses justement que les citoyens, enfin on le voit, sont hyper représentatifs, est-ce que c'est important pour toi qu'il y ait de tout dans les citoyens qui soient représentés dans ce processus ?

C : Ouais, c'est super important pour moi. Dans l'idée je trouve ça génial. Surtout qu'ici c'est représentatif, mais bon, il y a eu 2 courriers, quoi. Il fallait quand même faire la démarche de répondre au premier courrier. Après, concrètement, c'est difficile de se, je pense pas que chacun ait pris la parole comme il voulait.

M : Ok, oui.

C: Et peut-être que si ça avait été...Enfin le cadre etcetera, ça fait que... Je pense que le projet est beau, mais je sais pas si on y arrive finalement. Enfin, les gens qui prennent la parole, c'est les gens qui ont des idées, des choses à dire et la capacité de les dire.

M : Les dire, ok, ouais ouais. Tu penses que oui, c'est représenter, mais il y a des gens qui sont moins en capacité, même s'ils sont associés au processus, de participer réellement.

C : Oui.

M : En quoi est-ce que tu penses que c'est, que cette expérience ressemble ou à l'inverse diffère du travail parlementaire classique ? Bon j'imagine que t'as jamais participé à une vraie commission, mais est-ce que t'as des idées par rapport à ça ?

C : Non, aucune idée.

M : Ok, pas de souci.

Et d'après toi, quel est l'intérêt... Par exemple, il y a des panels citoyens classiques qui se font comme ça. Quel est l'intérêt que ce soit intégré au Parlement, directement dans une assemblée parlementaire ?

C: Euh pas comme ici donc, mais que ce soit une autre vision du Parlement?

M : Non, non, mais que, je veux dire que vous, citoyens, venez vous réunir dans un Parlement dans les structures du Parlement et que ce soit, après le suivi va se faire par les parlementaires, plutôt que voilà un panel de citoyens à Saint-Gilles, mais que des citoyens quoi.

C : Ouais euh.

M : Au début tu me parlais du suivi.

C : Ouais, ouais , ça permet un suivi. Que si on envoie juste un rapport à un parlementaire, est-ce qu'il va lire ? Est-ce qu'il va en faire quelque chose ? J'en sais rien.

Bon après je trouve aussi que le fait que ce soit ici, allez dans le cadre du Parlement ça, ça donne vraiment du poids et de l'importance au truc. Le lieu est super fort aussi.

M : Même symboliquement, tu veux dire ?

C : Ouais

M : Ok, ok, super.

Et donc pour toi, le cadre physique est approprié au processus quoi ?

C : Mouais après pour moi la démocratie ça se fait dans le quartier aussi, y'a un truc où euh...Aller est-ce qu'on a besoin d'une salle de glace avec des dorures pour parler de sans-abrisme, je sais pas... Donc il y a des choses à repenser.

M : Ok, entre les sessions plénières et les sessions en petits groupes, le, lesquelles est-ce que t'as trouvé les plus efficaces ou les plus pertinentes ?

C : A 300% les sessions en petits groupes.

M : Ok, et pourquoi?

C : Parce que la session plénière allez, on est pas fait pour être assis 1h30, 2h à attendre que les choses se fassent. Du coup je sais pas si tout le monde écoutait à des moments. A des moments, c'était un peu plus rude. J'avais l'impression qu'il y avait des idées qui sortaient qui étaient...Enfin, le travail en petit groupe, ça permet aussi de s'exprimer, de poser des questions directement alors que là en hémicycle, il y avait beaucoup de monde, et puis c'était pas fait pour, du tout, pas prévu. Et puis le temps était aussi compté souvent, donc.

M : Ok, ca va, super.

Ok, le thème tu m'en as déjà parlé. Question un peu finale, quelle est ton évaluation du processus ? Est-ce que tu pourrais me dire une chose qui est d'après toi absolument à garder et une chose que tu changerais si tu pouvais ?

C: Hummm.

Pour moi les choses à garder, c'est le travail en petits groupes.

M : Sous-groupe de 2 personnes, tu trouvais ça efficace, intéressant ?

C : Ouais, aussi. Avec une facilitation aussi pour vérifier qu'il n'y ait pas...parce que bon en fonction des personnalités qu'il y a dans les groupes c'est, ça peut être une ambiance tout-à-fait

différente, donc des facilitateurs qui sont fort présents, et en mesure de canaliser tout type de de personnes que ce soit des députés ou des ...

Donc les sous-groupes avec un peu, partir du process j'ai une baguette magique, je fais quoi ? Et puis après un tri : ce qui est concret, ce qui rentre dans le cadre de notre travail ou pas.

M : Ok.

C : Je trouvais ça chouette.

Hum. Même si, on a un peu eu du mal à...Bah faire la rédaction, c'est un peu genre voilà mais c'est un travail que j'ai jamais fait. Est-ce que je peux parler avec mes mots ? Comment ça se fait que ça doit rester dans ce petit cadre-là d'une feuille blanche ? Est-ce que je peux pas justement écrire plein d'idées ? C'était difficile d'être, de cibler mais de rester global.

M : Mais c'est ça, est-ce que là y avaient des services du parlement pour vous aider au moment de la rédaction ?

C : Non, y avaient les facilitateurs mais euh... Je pense qu'ils ont dû retaper, re-rédiger. Mais c'est vrai que, allez pourtant, j'ai l'habitude d'écrire et de rédiger hein. Mais je me suis dit, dans un contexte, allez j'ai jamais fait de droit. Donc je sais pas si c'était pertinent ce qu'on a écrit ou pas.

M : Dans un contexte parlementaire, c'est difficile quoi.

C : Et alors un truc que je changerais, honnêtement moi j'ai trouvé que c'était un mois lourd parce que voilà j'ai un métier un peu fatiguant, fin je suis fatiguée de ma semaine. Puis du coup je ramène aussi du, j'ai souvent besoin de travailler le week-end. Pourtant j'ai pas beaucoup de charge mentale de famille ou quoi mais euh je trouvais que parfois c'était difficile de prendre, de libérer des week-ends entiers par exemple. Même si ça participe à l'intensité, au rythme. Je sais pas moi je trouve qu'on devrait, soit nous donner euh un, allez un jour libre pour venir.

C : Un congé euh ?

M : Ouais ça en tout cas, j'ai trouvé ça super bien d'être défrayés fin. Ça peut paraître un peu symbolique ou quoi, mais je trouve que c'est en retour sur, allez, sur l'investissement que c'est et si tu veux le faire sérieusement. Il y a plein de gens qui ont relu chez eux, etcetera. Parfois on me disait oui viens, est-ce que t'es allée à la réunion du mercredi ? Est-ce que t'as lu le PV ? Et j'étais là mais fin non désolée, j'ai pas le temps en fait.

Et j'aurais bien aimé, je sais pas c'est peut-être craqué, c'est peut-être beaucoup de moyens. Mais ouais, avoir plus le temps de me poser, de réfléchir à ça et que ce soit un process du coup qui puisse, où il y ait aussi une phase d'émergence d'idées avec euh... Au début, on est direct allés dans : ok voilà ça c'est des experts, ça va se passer comme ça, les experts vont venir, après ils vont venir en petits groupes, vous allez leur parler 20 minutes machin. Et donc c'était ultra intense alors que je pense que si on prenait un peu plus le temps et que j'étais aussi dans des conditions, bah voilà, je subissais pas le rythme.

Bah j'aurais trouvé ça sympa qu'on ait des débats d'abord sur : ouais toi, en tant que citoyen, qu'est-ce que t'as ressenti pendant la crise ? Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ? Ca on en a pas parlé spécialement, je trouvais.

Et puis donc euh.

M : Donc une phase d'émergence d'idées plus longue.

C : à fond.

M : et potentiellement, et je sais que c'est pas, c'est pas craqué, enfin, je sais que c'est en discussion, avoir peut-être une forme de congé politique pour pouvoir prendre un jour sur sa semaine ou quoi, de libérer de l'espace mental pour ça quoi.

C : Peut-être pas pour tous les week-ends hein, mais c'est genre une fois ou j'en sais rien ou une lettre. Mais ouais, trouver une solution. Je sais pas, peut-être.

M : Super, merci beaucoup.

C'était top.

Entretien avec le citoyen n°3

M: Super et du coup, on peut commencer, est-ce que tu peux te présenter brièvement : ton nom, ton âge, ton activité ?

C: Donc je suis [REDACTED], j'ai 32 ans, je suis un informaticien externe, je suis à la tête d'une équipe d'informaticiens et je m'occupe de la gérer. Ça c'est dans les grandes lignes.

M : Ok ok super et du coup tu habites à Bruxelles et tu travailles à Bruxelles, c'est ça hein ?

C : Oui.

M : Hum, donc est-ce que tu avais des préjugés avant de participer à la Commission délibérative sur son déroulement ou sur la participation citoyenne en général ?

C : Non, j'avais pas de préjugés, j'arrivais là pour, disons découvrir un peu tout ça. J'avais aucune idée de comment ça allait se passer, donc je suis arrivé là en mode découvertes.

M : Ok super. Et sur ta motivation, quelles ont été tes motivations pour participer ?

C : Déjà, je voyais aucun..., rien qui m'empêchait, qui me disait non ne participe pas. Puis en plus de cela, justement y avait le côté je suis quelqu'un qui adore découvrir des choses, découvrir des gens. Et pour moi c'était une belle opportunité de faire ça.

M : Ok super, quelles étaient tes attentes sur le processus ? Est-ce que tu avais des attentes ?

C : Non, aucune attente spécifique.

M : Ok. Hum, donc je sais pas si tu sais, mais ma recherche ça porte un peu sur la relation entre les citoyens et les parlementaires dans le processus et du coup je vais te poser des questions plus sur ça. D'après toi, quelle est la plus-value de la présence des parlementaires dans la Commission délibérative ?

C : Ils ont des expériences déjà au niveau politique, ils savent parler, donc l'air de rien aussi, mener des débats. Un de ceux avec qui j'étais en contact arrivait en plus à laisser la parole aux citoyens la plupart du temps. Et aussi, ils ont l'expérience au niveau du politique aussi, de manière à savoir dire ce qui est possible ou pas possible, parce que évidemment en tant que

citoyen parfois, on se rend pas compte de la tâche à accomplir des fois qu'on demande au travers des recommandations. Et je pense que les parlementaires sont là aussi pour en quelque sorte, un peu guider, éviter que on parte en avec des idées complètement folles.

M : Donc tu veux dire cadrer au niveau des balises législatives, au niveau des compétences et tout ça ?

C : Oui, mais aussi, par exemple euh, par exemple je sais pas moi... On part sur un projet qui va coûter des milliards ou aussi des choses qui sont pas possibles au niveau du terrain. Euh j'avais un exemple, peut-être rien qu'un exemple c'était, est-ce qu'on pourrait pas récupérer les GSM, non-utilisés de tous les citoyens et les redistribuer aux personnes qui en ont besoin ?

M : Humhum

C : Et le politicien avec qui j'en ai parlé, il me dit, le problème va rester le même. Les gens sont détachés du digital et ton GSM il va jamais l'utiliser, même pour appeler la police ou pour les premiers secours.

M : Ok, ok super. Merci pour l'exemple.

Du coup, tu penses que la présence des parlementaires a vraiment nourri le contenu de des discussions ?

C : Oui, complètement

Ok. Au niveau, au niveau substantiel, je veux dire au niveau matière, tu penses que ça a changé les choses ?

C : Oui, Ben à nouveau, ils étaient là aussi pour alimenter le débat avec leur expérience. Aussi justement au niveau de l'écriture de recommandations. Sans eux, honnêtement, on n'y serait pas arrivé. Ils ont aussi l'expérience, par exemple, pour écrire ce genre de de textes, qu'un citoyen n'a jamais. Enfin si, mais c'est plus compliqué.

M : Ok.

Donc dans la phase de rédaction euh, tu as remarqué une grande différence entre citoyens et parlementaires ?

C : Oui

M : Moins dans les autres phases ou ?

C : Moins dans les autres phases, mais là je pense clairement, sans les parlementaires à nouveau, on a, on n'a pas tous le jargon. Ou alors il aurait fallu qu'il y ait un légiste par groupe pour s'occuper de créer les textes. Je pense que ça aurait été beaucoup de travail pour eux. Et à nouveau les parlementaires sont venus avec cette expérience là en plus.

M : Ok super, hum, qu'est ce qui t'a surpris en particulier chez les parlementaires tout au long de la Commission ?

C : Leur euh humilité, le fait qu'ils ont réussi à plus ou moins, à se mettre au niveau du citoyen, au niveau de quelqu'un qui a pas l'expérience politique.

M : hum à l'inverse du coup, sur la présence des citoyens, qu'est-ce que le citoyen a pu amener en plus ? Quelle a été sa plus-value dans le processus ?

C : Des idées nouvelles en quelque sorte. Je pense justement, les parlementaires sont habitués d'être, à fort sortir le même genre d'idées, les mêmes préceptes. Tandis que là justement le citoyen, sans cette expérience, est venu en apportant des idées naturelles en quelque sorte.

M: Hum est-ce que t'as un exemple ou ?

C : Euh y en avait eu un justement qui avait pas mal surpris...Oui le, le fait d'élargir l'accès, fin de rendre l'accès plus facile aux formations de premiers soins, premiers secours. Ouais, je sais que ça avait surpris par sa simplicité la Présidente. Mais que du coup, ben.... Fin c'est une idée toute simple qui coûtait, oui, ça coûte, mais c'est, c'est une idée qui va augmenter le, l'efficacité des citoyens. Et euh c'est venu des citoyens.

Et aussi le fait, au niveau des citoyens, le fait qu'ils sont plus proches des citoyens vu qu'ils en sont, plus proches de la réalité des choses.

M : Ok top, sur la, sur les relations entre les parlementaires et les citoyens pendant, pendant le processus, quelle a été ta perception de ça, comment est-ce que tu évalues l'articulation, la relation entre ces différents types de participants.

C : Ben à nouveau ici, je crois qu'il y a une **bonne articulation**, mais je pense aussi que le débat, le sujet a beaucoup aidé, parce que c'était un sujet non-politique. Enfin, en soit tous les parlementaires étaient d'accords pour que les choses doivent s'améliorer, et tout le monde est parti directement dans la bonne direction et **je pense que du coup ça a beaucoup aidé au fait que la relation s'est bien, s'est directement bien établie.**

M : Ok.

Tu penses qu'avec un autre thème ça serait passé différemment, est-ce que t'as eu des échos de différence avec d'autres thèmes des 2 premières commissions délibératives ?

C : J'ai eu des échos comme quoi par exemple, les tensions entre les parlementaires étaient nettement déjà plus fortes, c'était des sujets déjà plus proches des sujets politiques. Vu qu'il y avait déjà des tensions entre les parlementaires, je pense que les relations entre les citoyens et les parlementaires a dû être moins forte, moins présente que ce qu'on a eu cette fois-ci.

M : Il y avait des tensions, tu veux dire, entre les parlementaires des différents partis politiques?

C : Oui.

M : Et ça avait un impact sur la relation avec les citoyens, c'est ça.

M : Ok, super.

Plus spécifiquement lors de délibérations en sous-groupes, est-ce que t'es, est ce que tu as remarqué des différences entre la posture, le comportement des citoyens et des parlementaires ?

C : Oui, quand même. On sentait clairement que les parlementaires avaient l'habitude de mener ce genre de débats. Bon, j'ai réussi aussi à m'imposer dans les débats, mais je sentais que d'autres citoyens avaient un peu de mal aussi à s'exprimer. Peut-être aussi que ce qu'on disait était ce

qu'ils pensaient donc pas besoin de dire plus, mais on sentait clairement que les parlementaires avaient l'habitude d'être présents dans un débat.

M : Ok, donc au niveau, au niveau oui bêtement présence, prise de parole, comment tu évalues ça ? Les parlementaires ont pris plus de place que les citoyens ?

C : Oui, à nouveau. Fin ça c'est un peu dur à dire parce que je suis pas à la place des autres citoyens, mais clairement aucun des citoyens présents n'avait une formation pour mener un débat. Je pense aussi que c'est pas quelque chose de simple. Est-ce qu'ils avaient quelque chose en plus à dire que ce qui était dit ? Parce que à nouveau dans un débat dire les choses pour juste répéter ce que les autres disent, c'est pas constructif non plus.

M : Oui

C : Donc les parlementaires ont l'habitude de s'exprimer directement, vont plus vite dans la parole, dans la prise de parole et du coup les citoyens ont moins la possibilité de s'exprimer. Mais je trouve aussi qu'il y a une part de personnalité.

M : Et toi, ton point de vue, comment est-ce que tu... Comment est-ce que après coup tu estimes ton, ta participation dans cette délibération en sous-groupes ? Comment est-ce que, comment est-ce que tu as fait pour que ça se passe bien et pour exprimer tes idées ?

C : J'ai pris la parole, dans le sens fin...J'ai, ben d'un autre côté aussi par mon travail j'ai l'habitude de participer à des débats et j'ai un peu pris l'habitude aussi de prendre la parole et expliquer ce que je pense. Donc, je pense, ça a facilité aussi les débats, ma prise de parole et de participation au travers des débats.

M : Okay, en quoi est-ce que tu penses que l'expérience de cette commission délibérative, qui est donc intégrée au Parlement francophone bruxellois, ressemble ou ne ressemble pas au travail parlementaire classique ?

C : Alors je pense le, quelque chose dont j'ai parlé avec des parlementaires, c'est clairement un processus plus rapide. C'est fin, mais ça je m'y attendais, en 6 jours on ne refait pas le monde. Je savais que ça allait être un processus accéléré. Et on l'a ressenti à plusieurs moments où c'était, les débats étaient chronométrés, on prenait qu'une partie des idées, on n'avait pas le temps d'essayer de re-fusionner un peu le tout. Mais à nouveau, et je comprends qu'on soit parti sur ce format-là. Si on était parti sur le format complet rapide, ben déjà on n'aurait pas pu prévoir le nombre de jours. Et on serait peut-être partis jusqu'à décembre ou fin 2022. Donc je comprends ce format rapide, ça ne me dérange pas et euh je m'y attendais.

M : Ok, donc la question du temps quoi.

C : humhum.

M : Qui était différent.

Et au niveau des ressemblances, je sais pas, est ce que tu penses qu'il y avait quand même des points communs ?

C : Je pense que les différentes phases sont, ont été respectées. Vraiment, donc la partie consultation d'experts, puis débat entre nous, puis construction des recommandations et leur vote. Les 4 phases sont là, genre je vois pas comment on pourrait en rajouter une autre, ou peut être effectivement rajouter d'autres experts. Mais les 4 phases principales sont là.

M : Ok et d'après vous, d'après toi, justement, quel est l'intérêt de de suivre ce format-là, d'intégrer le processus de de participation dans le cadre du Parlement ? Est-ce que c'est, est-ce que c'est approprié selon toi ?

C : Euh, si je comprends bien ta question, c'est la commission délibérative citoyenne, est ce que c'est intéressant de, de les ajouter au...

M : En fait, il y a beaucoup de, y a beaucoup de processus de participation qui sont pas du tout inscrits dans le cadre parlementaire, qui sont juste, voilà un panel de citoyens à une certaine échelle, et puis il y a un output qui est créé à partir de ça, mais là, le but de ma question, c'est de savoir si d'après toi, le fait d'intégrer ça dans le travail parlementaire c'est intéressant, pertinent ou à l'inverse pas forcément adapté ?

C : Je trouve que c'est très intéressant et pertinent parce que ça permet justement aux citoyens de d'exprimer ce qu'il pense, de pouvoir aussi avoir un sentiment, parce que on vote pour des gens, mais est-ce que notre voix est entendue ? Là, ça permet de faire un peu entendre notre voix, c'est un espace où on peut s'exprimer librement, presque sans être jugé. Euh donc oui, c'est une très bonne initiative et je trouve que ça permet aussi aux parlementaires d'être sûr de partir vers une bonne voie, c'est ça que les citoyens veulent.

M : Ok ouais. Ok donc d'avoir euh, les parlementaires, ça leur permet, tu veux dire, d'avoir l'impulsion des citoyens et d'être mieux guidés dans leur travail ? C'est ça que tu veux dire ?

C : Oui.

M : Ok.

Entre les sessions plénières et les sessions en petits groupes dans les différentes salles, lesquelles de ces deux modalités t'as trouvé le plus efficace dans le processus ?

C : **Les petits groupes clairement. Pour deux choses, donc, la première : la prise de parole dans, dans l'hémicycle est plus compliquée**, d'un autre côté aussi on est 60, si chacun doit commencer à exprimer son avis, on en a pour toute la journée. **Et justement par ça, dans les petits groupes, ça va permettre d'accélérer les nouvelles idées, les prises de décision, les débats. Ça va permettre aussi aux gens un peu timides de pouvoir s'exprimer.**

M : Ok super.

C : **Mais cependant, effectivement, pour tout officialiser, pour rassembler les idées, un passage par l'hémicycle est nécessaire.**

M : Okay mais donc les 2, les 2 étaient utiles d'une certaine façon quoi ?

C : **Oui.**

M : Ok.

Et au niveau physique, est ce que tu penses que l'infrastructure, le cadre du du Parlement était adapté ?

C : Alors c'était adapté, sauf qu'il faudrait descendre l'hémicycle au rez-de-chaussée.

M : Ok (rires).

Ok ça va, tu m'as déjà parlé du thème de la Commission et c'est vrai que le précédent entretien que j'ai fait le, la citoyenne m'avait dit exactement pareil que l'articulation avait été efficace, mais grâce au thème et du coup est ce que tu peux m'en dire un peu plus sur... qu'est-ce que t'as pensé du thème en fait de la commission ?

C : Bah c'est un thème qui est très d'actualité par la crise COVID et euh par les inondations de Liège et je crois que c'est, c'est vraiment un sujet, un, un sujet qui est important pour faire évoluer la communauté. Au travers de du débat, on avait parlé justement de, de rapprocher le citoyen et c'est effectivement quelque chose, vu que j'habite en ville, que je ressens énormément. Les gens ne se connaissent plus. D'ailleurs pour la petite histoire, après la première réunion avec les experts, je me suis amusé à faire un sondage sur Facebook : combien de gens de du voisinage on connaît ? Et bien, la différence était criante : en ville, on connaît presque rien, fin presque personne, en campagne on connaissait en général plus de la moitié des gens.

M : Humhum, oui.

C : Donc je crois aussi que c'est un sujet qui a le pouvoir de faire, qui va permettre de faire évoluer la communauté. C'est, c'est quelque chose d'important.

M : Humhum, de permettre aux gens de se connaître. OK. Et donc je sais pas si tu as connaissance des 2 thèmes précédents, mais donc c'était sur la 5G et le le sans-abrisme. Comment est-ce que tu compares ce thème ? Est-ce que tu le trouves plus technique ou plus partisan, plus adapté ? Quels, quels sont les avantages ou les inconvénients ce thème-là ?

C : Concernant la 5G, c'est un sujet qui est très technique, qui est peut-être pas à la portée de tout le monde sans vouloir dénigrer les gens. De toute façon même pour moi, je, j'ai un peu de connaissance au niveau de la 5G, mais pas non plus extraordinaire. Euh, donc pour moi ça a pas dû être un débat à la portée de tout le monde.

Le sans-abrisme est un sujet très politique, euh donc ça a pas du tout être un sujet facile non plus au niveau des débats. Tandis qu'ici le sujet de la participation citoyenne n'était ni un sujet technique ni un sujet politique au final.

M : Et c'est mieux d'après toi ?

C : Je pense que c'est mieux surtout pour, quand y'a des citoyens qui participent au débat, parce que si y a un sujet politique, va y a voir des tensions. Est-ce que les citoyens sont habitués à faire des débats avec des tensions ? C'est pas, à mon avis c'est pas tout le monde, et les gens qui vont s'inscrire ne vont peut-être pas se rendre compte qu'ils vont peut-être devoir affronter ça.

M : Okay, oui, non, je comprends. Est-ce que tu, est-ce qu'il y a par exemple une autre idée de thème que tu aurais trouvé intéressante de, d'investir dans une commission délibérative ?

C : Je dois avouer que non, ma tête était prise par le, par les débats.

M : Non ? Ok, ça va super.

Et finalement, quelle est ton évaluation du processus ? Est-ce que tu peux me dire une chose qui d'après toi est à garder absolument ; et par contre une chose que tu, une ou plusieurs choses, au plus au mieux, que tu voudrais changer ?

C : Dans les plus, fin dans les choses à garder, y avait la présence du facilitateur, ça permet justement, surtout au début, au citoyen de pouvoir plus facilement prendre la parole. Le facilitateur va être euh conscient, va faire, va être attentif aux petits gestes que quelqu'un va faire, si à un moment il essaye de prendre la parole et puis il hésite... Donc ça c'est quelque chose clairement à garder.

Le format actuel, mais ça aussi, fin dans le sens, vraiment les 4 phases, et en laissant vraiment une semaine à chaque fois aux gens pour digérer.

M : Ok.

C : Euh dans les choses...euh, c'est un peu dur comme question.

M : Non mais prends ton temps, c'est hyper intéressant.

Et donc peut être dans les choses à garder d'après toi, l'intégration au travail parlementaire, quoi ?

C : Oui, oui, de toute façon aussi, on peut pas se permettre de...enfin, pour moi, il faut y avoir citoyens et parlementaires. Parce que je pense et je crains que si on a que les citoyens, ça va partir en vrille.

M : Ok, et pourquoi d'après toi ?

C : Parce que alors, comme j'avais expliqué, peut-être que les citoyens auront peut être tendance à trop partir dans tous les sens, et avoir un manque de structure par le manque d'expérience des citoyens.

Okay, donc du coup je pense pas qu'on serait arrivé au travail avec la qualité qu'on a eu, sans les parlementaires.

M : Hum, oui.

Et j'ai juste oublié de te poser cette question sur le ratio citoyen parlementaire qui était de $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$ mais qui a été un peu diminué, comme les parlementaires du PTB n'étaient pas là. Est-ce que tu trouvais ça, est-ce que t'aurais mis plus de parlementaires, moins de parlementaires ? Est-ce que c'était parfait comme ça ?

C : Je trouvais que c'était parfait comme ça, plus ou moins, donc 1 parlementaire pour 3 citoyens. Ça permet d'avoir vraiment une forte présence citoyenne, mais avoir une présence parlementaire pour guider à nouveau ces citoyens au sein du débat.

M : Ok.

Et du coup donc là tu m'as donné des choses à garder, est-ce qu'à l'inverse, si tu pouvais changer quelque chose, qu'est-ce que tu changerais ?

C : Le fait qu'on reçoive tout par papier.

M : Ah ouais, ça c'est revenu beaucoup hein.

C : Oui.

Mais peut-être, enfin effectivement, il y a des gens qui n'ont ni internet ni fin, donc là, effectivement je pense que ce qui serait bien de mettre en place, c'est au début, le premier jour, dans les différents formulaires à remplir, demander : Est-ce que vous désirez recevoir les documents par papier, par email, par SMS même ? Euh c'est un gros gaspillage, à mes yeux.

Euh dans les choses à changer...Euh parce que j'avais déjà réfléchi c'était un peu le seul point. Peut-être que le débat était un peu trop facile et que du coup y a pas eu de débat plus compliqué, avec plus de tensions.

Ah si euh les facilitateurs ont été pour moi retirés trop tôt.

M : Trop tôt, ok.

Donc toi tu évaluais hyper positivement la présence des facilitateurs, leur travail ?

C : Oui, donc je sais que, au moment du, de la construction, d'avant des recommandations les facilitateurs n'étaient plus présents et je pense qu'il aurait été utile d'en encore les avoir, parce que on sentait que sans la présence des facilitateurs, les citoyens avaient toujours un peu plus de mal à prendre la parole.

M : Ok, ok super. Et au niveau global, tu disais que tu n'avais pas d'attentes par rapport au processus. Mais voilà, après coup à la fin de ta participation, est ce que tu es, t'es heureux d'avoir participé, est ce que ça t'a apporté ?

C : Ah mais complètement heureux, c'est une expérience magique. Moi qui aime pas spécialement prendre la parole en public, j'ai foncé dedans, je l'ai pris toutes les 5 minutes.

M : Oui (rires).

C : C'est quelque chose aussi qui est, je crois que c'est vraiment une belle expérience à vivre. On a vraiment eu le sentiment d'être utile, même si je m'attends pas à ce que tout ce qu'on a voté va être finalisé. Je ne suis pas utopiste. Mais à part ça, c'est clairement une expérience que j'ai envie de refaire. Et d'ailleurs je me pose toujours la question : si je reçois la lettre, est-ce que je résigne pour l'expérience ? Parce que effectivement j'ai envie de revivre une expérience mais je me dis que ça peut être une expérience que d'autres pourraient avoir envie de vivre, et donc reprendre la place alors que j'ai déjà vécu l'expérience...Je ne sais pas.

M: Ok ouais je comprends le débat interne. Mais franchement super, merci beaucoup pour ton aide c'était top, c'était toutes les questions que j'avais. Je sais pas si t'as quelque chose à rajouter ?

C : Non rien du tout.

M : Ok Super ben écoute, merci beaucoup.

C : Avec plaisir

M : Et c'était top.

Mais je te souhaite un bon samedi.

C : Merci ben bon week-end à toi aussi.

M : Merci, c'est très gentil. Bonne journée.

C : Bonne journée.

Entretien avec le citoyen n°4 :

M : Ouais, ça fait un créneau parfait, trop bien.

C : Du coup du coup, toi tu as dit que tu étais, fin...moi je te tutoie parce que bon t'es stagiaire.

M : Oui, j'étais stagiaire, c'est ça, mais en fait, c'était vraiment un stage parce que je pense que certains ont un peu confondus, mais c'était vraiment un stage d'observation. J'ai rien organisé en tant que tel, c'est surtout pour permettre à des, à des gens de collecter un peu des données pour leurs travaux pour l'école, quoi, mais voilà.

C : Mais toi, t'es quoi, t'es à l'école en fait, t'es à l'école, tu fais des études ?

M : Fin je dis à l'école mais ouais, à l'université, en fin de master en Sciences Po, ouais.

C : Ah d'accord à l'ULB ?

M : Euh non à l'UCL, à Louvain-la-Neuve.

C : Ok, ça va, ça va, pas de problème.

M : Du coup, voilà pour le cadre un peu et je te demande, je vous demande aussi... Je sais pas si je vous tutoie aussi.

C : Non mais tu sais quoi, franchement allons-y, tutoyons-nous, moi je préfère hein.

M : Ok, ça va, je te tutoie aussi alors. Ok, mais j'allais juste te prévenir que du coup, ça te dérange pas que je t'enregistre comme ça après je retranscris l'entretien et après c'est anonyme de toute façon mais voilà.

C : Pas de problème. Je dirai pas du mal, je dirai pas du mal de ...

M : mais tu peux commencer en te présentant en disant ton âge, ton activité, voilà.

C : Bon ben écoute [REDACTED]. Alors je suis né en 77.

M : Ok, ouais.

C : Donc ça veut dire que j'ai 44 ans c'est énorme. Ensuite, j'ai j'ai un enfant de 12 ans, j'habite à Forest à Bruxelles et donc je suis informaticien, J'ai fait des études à l'ULB, J'ai terminé mon mémoire en 2001. Et donc bah voilà, je me suis pas mal présenté. Voilà.

M : Ok, est-ce que avant de participer au, à la commission délibérative est-ce que tu avais des préjugés sur le processus ou sur la participation citoyenne en général ?

C : Préjugés alors des préjugés qu'est-ce que ça veut dire ?

M : Des stéréotypes...

C : Non je comprends ce que ça veut dire je réfléchis.

M : Ouais ouais non mais prends ton temps.

C : Oui, j'avais des préjugés sur le fait de perdre mes dimanches ouais, non, c'est à dire qu'en gros c'est pas ça, c'est à dire qu'à la base. Moi quand j'ai vu ça, je m'attendais pas à ce que soit 5 réunions qui soient 5 dimanches d'affilée, fin 4 dimanches et un samedi.

Mais je pensais pas qu'on allait prendre 5 jours de week-end là-dessus. Enfin je me disais OK, en fait je t'avoue je t'avoue, je pensais que c'était peut-être 4h sur une euh, 4h au total, tu vois.

Bah ouais, c'est vrai, quand tu réfléchis c'est un peu utopique, à la limite que ça allait prendre une journée éventuellement mais que ça allait en prendre 5, quand ils me l'ont dit au téléphone, j'étais étonné mais bon voilà donc ça, c'est le le préjugé que j'ai eu. C'est, je savais pas que ça allait être si long, je pensais même pas que c'était rémunéré au départ, je le faisais un peu comme ça par sympathie parce que j'ai été tiré au sort et quand t'es tiré au sort parmi 36 citoyens parmi toute la population bruxelloise tu te dis ok fin là. Je réponds pas tout à fait la question, peu importe. Pour répondre à la question : préjugés, qu'est-ce que ça veut dire ?

Préjugés, ça veut dire oui, je m'attendais à ce que on puisse s'ennuyer et je m'attendais à ce qu'on puisse s'ennuyer pendant autant de temps. Pendant 40 h, je m'attendais à ce qu'on puisse s'ennuyer, vraiment.

M : Et que ce soit, potentiellement une perte de temps, alors aussi.

C : Répète excuse-moi ?

M : Et que ce soit potentiellement une perte de temps, alors aussi si tu ne t'attendais pas à autant de temps.

C : J'y voyais, j'avais envie de faire cette expérience parce qu'on on me l'a proposé parce que j'ai été tiré au sort, mais j'y étais pas, c'est pas un truc qui me faisait "waouw" tu vois, on me l'a rappelé 2 mois après, après j'ai dit : "Ah oui, c'est juste, y'a toute une commission délibérative, j'avais oublié" tu vois ? J'étais pas tout fou de le faire, des préjugés, j'y allais un peu à l'aventure et j'avais un peu peur de perdre tout mon temps à faire ça quoi donc.

Bon, voilà ça c'était un peu le préjugé que je pouvais avoir, je savais pas très bien à quoi m'attendre. Préjugés je trouve que le titre était pas très clair non plus, ce qu'on allait faire c'est pas très clair en fait, voilà, on avait un peu une phrase là comme ça toute faite, le citoyen en temps de crise, mais ça voulait rien dire, qu'est-ce que les, qu'est-ce que les, tu vois, moi je trouve que ce que Magali Plovie a expliqué en première séance. On aurait pu en faire un petit résumé déjà dans la première lettre, genre, les citoyens vont discuter pendant 5 journées, tu vois ça. Voilà, je trouve que ça n'a pas été expliqué clairement. Moi je savais pas du tout ce que c'était une commission délibérative, c'est tout nouveau en plus.

J'ai juste vu parlement bruxellois, j'ai été tiré au sort, je me suis dit ok c'est sympa on va y aller, on sait rencontrer des gens sympas et tout.

M : Mais c'était pas clair à la base de ce que c'était quoi et du coup ?

C : Exactement manque, de manque de clarté sur bon, je pense qu'ils auraient pu faire un petit résumé de ce qu'on allait faire.

Elle l'a très bien expliqué au début, quand on est arrivé, mais je pense que déjà avant, ils auraient pu expliquer un peu mieux. Fin bon, voilà, maintenant tu me dis que c'est enregistré, je sais pas si...

M : Non, non, non, mais de toute façon c'est pas fin, C'est à des fins...

C : Oui tu l'enregistres pour toi pour pouvoir après...

M : Ouais ouais, c'est à des fins scientifiques comme on dit

C : Pas de problèmes, non non mais attention sur place, j'ai été beaucoup plus, mes préjugés se sont avérés moins juste, que ce je pensais hein

M : Oui non, c'est le principe de préjugés, hein ? De toute façon, j'interroge des parlementaires aussi et qui eux le témoignent pas forcément anonymement et qui avaient des préjugés très négatifs parfois aussi donc, donc pas de soucis.

Du coup t'y as déjà un peu répondu, mais du coup, quelles étaient tes motivations pour participer ? Tu mentionnes le fait d'avoir été tiré au sort ?

C : Voilà exactement le fait d'avoir tiré, été tiré au sort ça arrive pas deux fois dans une vie, je pense être tiré, 36 parmi 800 000 Un truc comme Ça, je me suis dit : OK, c'est une occasion en plus. J'avais un ami parlementaire hein Marco Lowenstein?. Ouais enfin c'est un très bon ami à moi par hasard, donc je l'ai appelé je lui ai dit, écoute, y a ce truc, je lui ai posé la question, il m'a dit : Ah bah ouais, c'est une bonne occasion, fais-le et je vais, je vais te suivre, ce qui m'a motivé, c'est que mon ami parlementaire. Marco m'accompagnait dans cette aventure, donc j'allais quand même avoir mon pote avec moi et c'était quand même plus gai de savoir que tu vas être avec un pote.

Et il m'a et, lui aussi, il m'a un peu incité, il m'a dit, écoute, fais-le, parce que je lui ai posé la question, est-ce que ça vaut la peine ? Est-ce que c'est sympa et tout à ce moment-là, je savais même pas que j'allais encore être rémunéré donc, Il y avait pas vraiment encore de motivation de rémunération donc. Fin rémunéré, c'est plus une compensation qu'une rémunération. T'as 5 jours bon c'est pas mal hein, c'est pas rien du tout mais mais.

M : C'est une indemnité ouais ouais.

C : C'est une indemnité, c'est pas avec ça qu'on gagne vraiment, on n'a pas gagné, en gagnant quatre-vingts euros sur la journée du dimanche après-midi. Voilà, on n'est pas, c'est bien je pense.

Que c'est quelque chose de bien pour les jeunes. Pour les étudiants. Qui ont été ouais, invités là ça, je pense que c'est pas mal. 80€ sur leur journée du dimanche c'est fait et bon moi je suis IT je suis consultant IT et donc voilà bah ouais au moins après j'espère que j'ai demandé au téléphone bien et c'est quoi mon avantage à participer à ça ? J'ai quand même posé cette question.

Et et ils m'ont dit, Ah bah vous avez une compensation, là, il m'a dit l'argent il m'a dit combien il y avait. Je me dis qu'il y a au moins ça, mais j'y allais pas pour ça, j'y allais vraiment parce que voilà, j'allais rencontrer du monde et je t'avoue que c'est au téléphone que j'ai appris quand j'avais déjà dit oui, que ça allait être aussi long. Qu'il allait avoir 5 séances de 8 jours, 5 jours de de 8h et là je me suis dit, waouw, qu'est-ce que j'ai fait quoi, mes dimanches, est-ce que j'annule, je me suis posé la question parce que ils m'ont dit, tu peux être remplacé ? Il y avait

des remplaçants mais finalement je me suis dit, bon bah c'est une, vraiment une occasion de le faire. J'aurais peut-être plus l'occasion de faire ça. Donc on verra, voilà. La motivation c'est le fait que ça arrive une fois dans la vie. Et donc et aussi l'inconnu, l'intérêt pour l'inconnu, voilà. Ça, ça peut pas être mal de changer les choses. Quoi ça peut pas être mal de faire un truc différent de ma routine quoi, c'est ça.

M : Ok Ouais mais c'est vrai qu'au niveau du temps c'est intéressant. C'est vrai que je me dis qu'il y a des versions plus âgées, des personnes plus jeunes qui ont du temps libre mais une personne en pleine vie active avec un ou plusieurs enfants et tout c'est quand même, beaucoup de beaucoup de temps quoi mais.

C : Exactement, je sais pas si ça vient dans tes questions. Enfin bon, je réponds en fait le truc que je réponds pas bien à tes questions. Enfin je je passe.

M : Non mais c'est une discussion.

C : A la limite tu rajouteras des trucs dans d'autres questions, hein, de ce que j'ai dit hein parce que j'ai dit que j'étais, c'est pour te dire avec mon fils, ouais, mon fils. Je le partage avec sa maman une semaine sur 2 et du coup il y a eu les 2 week-ends où il y a eu 2 fois dimanches et j'ia du m'arranger avec mon couple.

M : Ouais ouais, ouais non, c'est sûr.

C : Enfin, sur les 5 week-ends, il y en a que 2 où j'ai dû m'arranger.

M : Ok. Et du coup en fait pour t'expliquer, mon travail porte plus précisément sur le lien entre la relation entre citoyens et parlementaires et du coup je voulais savoir d'après toi quelle était la plus-value de la présence des parlementaires dans le processus ?

C : Bonne question, de toute façon, les parlementaires, ils ont l'habitude de ça, Ils sont habitués à parler dans un Parlement, donc de toute façon, je pense que c'est important d'avoir des parlementaires, pour recadrer un peu les citoyens pour qui c'est la première fois. C'est quand même important, les parlementaires, ils savent de quoi ils parlent donc ouais, c'était pas mal. On aurait été juste 30 citoyens, je pense que c'était, c'est pas suffisant, il fallait, ça devait être recadré. Par contre ce que je te dirais, le fait que le vote des parlementaires soit le seul à compter bon, on sait que dans cette commission délibérative, ça va jouer, parce que tout le monde était d'accord sur tout parce qu'en fait y'avait pas vraiment de de matière à débat, il y avait pas de de pour ou de contre, vraiment c'est sûr que tout le monde est d'accord, que les citoyens soient impliqués, que tu vois ? C'était un peu tout le monde est beau tout le monde il est gentil. Et on va faire des bonnes résolutions et tout le monde a envie de s'y tenir

Tout le monde a voté pour, donc il y a pas une seule, y'a pas eu un seul négatif, c'est ça qui m'a un peu, je trouve que fin, dans un certain sens, bah moi je réponds à, je réponds.

Je réponds un peu trop. Ouais, je réponds un peu trop,

M : Non, non, mais c'est une discussion. Mais de toute façon.

C : Je vais dire, tu vois le fait que... Je sais que là pour la précédente commission délibérative qui était sur la 5G, je sais que c'était plus matière à débat, il y avait plus de pour et de contre, il y avait des certaines résolutions, des résolutions c'est ça hein ? Ouais c'est ça.

M : Ouais, recommandations.

C : Résolutions...ah oui recommandations ouais. Il y a certaines recommandations qui avaient pas été acceptées, certaines qui avaient été acceptées tandis que chez nous, tout a été accepté à l'unanimité. Mais ça peut vouloir dire aussi que le débat était pas si... Allez qu'on a réfléchi ensemble sur comment faire pour améliorer ça ? Il y a pas vraiment eu de matière controversée, quoi. C'était peut-être un peu dommage.. Fin quoi que je sais pas si c'est dommage ou pas. Euh parce que c'est vrai que, c'est vrai que quand il y a matière à controverse dans l'histoire de la 5G, bah ça fait...ça fait beaucoup. C'est un peu compliqué, je sais pas, écoute. En tout cas, bah... Ouais là, je m'embrouille un peu ?

M : Non, non. Mais je comprends que, tu tu...

C : Tu comprends, tu comprends ce que je veux dire ?

M : Ouais ouais.

C : Ça aurait été mieux, j'aurais trouvé ça plus sympa que ma voix puisse jouer parce que j'ai voté certains non à un moment, j'ai voté certains non, mais parfois j'étais, quand je votais non, j'étais le seul à voter non sur 31, 31, 32 personnes. Euh... Et je trouvais qu'en fait la voix, n'avait pas vraiment, fin, y'avait pas vraiment de quoi voter...

M: Hum hum.

C : C'était pas...

M: Tu penses...

C : C'était pas le cas, vous êtes pour ou contre quoi. Tout le monde est pour, tout le monde est gentil quoi.

M : J'allais, j'allais, j'avais , j'avais des questions après sur le thème, mais c'est vrai que ça vient souvent assez vite parce que je pense que les caractéristiques du thème ont fort influencé tout le déroulement du processus. Mais euh... Pour rebondir sur ce...

C : Exactement .

M : Est-ce que tu penses que le fait que du coup, le thème soit comme ça assez fédérateur...euh pas euh... fin, qui créent pas de clivage, est-ce que du coup, ça donne une sensation de... parce que tu disais ma voix compte moins, est ce que ça donne une sensation de moins participer ou de moins compter entre guillemets le fait que ?

C : Exactement. Ben oui, clairement j'ai l'impression, enfin je te dis...En fait quand j'ai voté non, c'est pas vraiment que j'étais contre, c'est que je trouvais pas cette recommandation super.

M: Hum hum.

C : Il y avait, il y avait certaines...La recommandation par exemple où on parle des enfants. On va les, leur apprendre à faire, à utiliser des trousse de secours et des trucs comme ça. Bah j'y crois pas quoi, tu vois c'est pas, c'est pas assez clair, c'est trop abstrait, c'est pas...

M: Hum hum.

C : Pour moi ce qui est important , c'est la communication, une plateforme, des trucs comme ça. Heu, ça c'est important. Bon, moi je suis informaticien, donc l'informatique, je trouve ça très important pour la communication, c'est chouette. Et pour euh, un, pour, euh et pour mettre

la base de données des volontaires dans, dans le... Donc tu vois le fait de faire créer une base de données de volontaire et de savoir quelles sont les compétences de chacun et que les appeler en temps de crise, pouvoir envoyer un SMS, pouvoir communiquer bien. Maintenant, tout ce qui touche à euh...euh l'agent de quartier tout ça, euh...oui, c'est pas mal, mais j'y crois un peu moins quoi, tu vois ? J'y crois un peu moins, je pense que des outils informatiques... Le fait qu'il faut, qu'il faille, il faille tout adapter aux gens qui n'ont pas d'ordinateur, de nos jours... Bon bah c'est compliqué pour moi, tout devrait sur un truc info...Fin, fin, tu comprends ?

M: Ouais ouais.

C : J'ai répondu non, à certains trucs, pas beaucoup. Mais sur les, je ne sais pas, sur les 22 recommandations, il y en a peut-être 4, 5 où j'ai répondu non. Et je savais très bien que de toute façon ma voix ne compterait pas puisque...

M: Ouais

C : Y a une majorité des gens qui répondaient oui. Exactement tu as raison.

M: Ok

C : Le sujet n'était pas assez vivant.

M: Hum hum, ok. Mais pour revenir du coup à ma question sur les parlementaires, du coup, toi tu penses qu'ils ont quand même une plus-value ? Est-ce que tu dirais qu'ils ont une plus-value au niveau... J'avais noté surtout de leur expérience ou de leurs idées ou de leur expertise niveau méthodologique ? Qu'est-ce qui compte le plus d'après toi dans leur présence ?

C : Alors ouais, c'est ça déjà leur place. Je pense la, leur façon de s'exprimer.

M: Ouais.

C : Je pense qu'ils ont tous l'habitude, ils ont tous l'habitude de bien parler, leur façon de réfléchir face à ce genre de questions, clairement.

M : Hum hum.

C : Euh...on voyait bien que, qu'ils étaient drillés et que et que et que parfois, ils soulevaient des sujets. Un citoyen proposait quelque chose. Mais le parlementaire était capable de soulever quelque chose....Euh...De plus pertinent. Et de... Ah tiens, tu n'as pas pensé à cet aspect de la chose. Donc oui, le parlementaire a son utilité, clairement !

Euh...Bon, moi je te dirais que Marco, le parlementaire Marco avec plus d'utilité parce que c'est lui qui m'a vraiment motivé à venir à ce truc.

Pour le reste, oui, oui, leur expérience est utile, maintenant si cette question arrive aussi. Je trouve vraiment dommage, mais ça c'est la loi, que ce soit les parlementaires qui aient le mot final, qui aient la décision finale. Je trouve que si on fait un truc comme ça à la limite on fait 48 voix qui valent la même chose. Là, je pense que d'un point de vue légal, on n'a pas vraiment le droit.

M: Ouais, pas pour l'instant en tout cas, ouais.

C : Ou alors. Pose-moi des questions parce que peut être que je réponds à des questions que tu allais poser.

M : J'allais poser la question d'une chose. Est-ce qu'il y a une chose qui t'a surpris en particulier chez les parlementaires, dans l'attitude, le comportement, ce qu'ils amènent ou ce qu'ils amènent pas ?

C : Est-ce que cela m'a surpris ? Euh... Ecoute, franchement, est-ce que quelque chose m'a surpris ?

M : Je pose la même question aux parlementaires sur les citoyens, est-ce qu'une attitude vous a surpris ? En bien ou en mal, ou en ?

C : Alors en bien, je vais te dire en bien. **Je pense que, qu'ils ont facilement accepté les citoyens, ils se sont pas pris de haut. Ils ont pas, ils n'ont pas montré qu'ils étaient plus importants que, que les autres. Ils ont été très, tous très sympas avec les citoyens, je pense. Tous proches des citoyens.** Donc moi j'ai, j'ai....Alors est ce je suis surpris de cela? Non, je pense que voilà, ils ont été humains et je ne m'attendais pas à autre chose, forcément, mais, mais je pense que ... Surpris...Est-ce que c'est la bonne question?

M : Mais tu peux mais tu peux répondre que non hein, que c'est l'attitude à laquelle tu t'attendais, quoi c'est...

C : Oui, oui, c'est cela. Peut être, peut-être que pour moi, qu'est-ce que tu as pensé des citoyens ? Ben je te dirais oui, oui, c'est-ce à quoi je m'attendais plus ou moins.

M : Ok, ça va.

C : Ils étaient intelligents, cultivés. Je m'y attendais. Je n'ai pas été surpris.

M : Ok. Du coup, à l'inverse de des parlementaires, qu'est-ce que d'après toi le citoyen, les citoyens ont pu amener en plus, en plus qu'eux dans le processus ?

C : Et bien, et bien, alors déjà le nombre. Alors tu me diras oui, quand il y a, quand il y a des parlementaires qui décident, y a le même nombre, mais juste en parlementaire, ouais.

Euh, qu'est-ce que les citoyens ont pu amener en plus ? Alors c'est une excellente question, parce que je pense sincèrement que les citoyens peuvent d'office amener quelque chose de plus. Mais je pense que l'échantillon n'était pas suffisant. Je pense que 36 personnes, c'est pas assez représentatif de toutes les, de toutes les tranches de la population. Une personne qui fait ça et une personne n'est pas universitaire. Je pense qu'il faut beaucoup plus de monde pour faire, pour avoir un échantillon représentatif. Ça, c'est mon avis.

En termes de citoyens, euh, oui, ça, ça donne des bonnes idées déjà. Mais on peut pas faire plus tu vois. On peut pas vraiment, on peut pas mettre plus, mais qu'est-ce qu'ils apportent ? Ta question c'est quoi?

M : C'est qu'est-ce qu'ils apportent ? C'est, c'est quoi leur plus-value à eux du coup, des citoyens par rapport aux parlementaires, quoi ?

C : Et bien, ils sont un petit peu plus objectifs, moins centrés sur leur partis. Donc ils n'ont pas de, de, d'opinions, pas d'opinions vraiment politiques quoi, tu vois?

Ils ont une opinion...Pour le citoyen...Pour faire avancer les choses mais pas en réfléchissant forcément aux avantages de leur propre parti.

M : Ils ont pas, pas d'influence partisane, quoi, du coup, juste leur vécu de... Ok.

C : Je sais que je réponds beaucoup, que je parle beaucoup.

M : Non, non, mais c'est normal, c'est ok. Ok, trop bien et du coup quelle a été ta perception alors des relations entre parlementaires et citoyens ? Comment est-ce que tu évalues cette relation ? Est-ce que ça s'est bien, mal passé ? L'articulation entre les 2 ?

C : A mais comme je t'ai dit, j'ai trouvé qu'il y avait pas, à part le fait qu'on savait que c'était les parlementaires.

Dans un moment, ça coupe, je devrais allumer 2 secondes le moteur.

Mais on savait que c'était eux les parlementaires et euh... Mais on ne le voyait pas, si on ne nous l'avait pas dit. Si on ne nous l'avait pas dit, j'aurais pas su.... Les parlementaires, je ne savais même pas, donc je pense qu'ils se sont vraiment mis au niveau des citoyens. Ils se sont pas pris pour... J'ai trouvé l'ambiance très sympa. Voilà les parlementaires étaient tous très sympas et le contact est très très bien passé avec les parlementaires et ils ont en tout cas, tout à fait accepté...

Tu m'entends ?

M : Ouais, je t'ai entendu moyen 10 secondes mais ouais.

C : Attends je rallume. Cela va se reconnecter. Donc voilà.

Pour moi, non, non, ils ont été, ils ont été nickel et ils ont vraiment accepté le fait qu'il y a des citoyens qui soient... Qu'il aient leur mot à dire aussi.

M : Ok, ok super. Plus particulièrement lors des délibérations en sous-groupes, dans les salles du coup, est-ce que tu, t'as noté des différences entre la posture et le comportement des citoyens et des parlementaires ?

C : Euh bonne question euh.

M : Pour te dire ma question suivante, c'est : comment est-ce que tu évalues la répartition de la prise de parole ? Donc ouais, par rapport à ça, l'attitude, comment prendre la parole, comment se placer dans un débat, les idées qui sont amenées pour ?

C : Je pense que non, je pense que... Oui, les parlementaires étaient assez impliqués parce que voilà ils s'impliquent, ils ont eux-mêmes choisi vraiment de venir à cette commission délibérative, alors que les citoyens ont plus été tirés au sort et ont dit Ok, tu vois, c'est pas la même démarche.

M : Ouais c'est pas la même démarche, ouais.

C : Donc je pense que voilà, il y avait certains citoyens qui étaient quand même plus euh, qui aimaient bien participer. Enfin je veux dire moi, je prends par exemple, il y en a plusieurs, mais il y en a certains qui participaient moins parce que ils étaient un peu plus timides en public, parce que... Alors, moi dans les groupes de parole, j'aimais bien parler. Les parlementaires en général aimaient bien parler aussi, il y a d'autres citoyens qui aimaient bien parler et y en a certains qui parlaient un peu moins. Je pense que c'est vraiment plus fonction du tempérament de la personne que de si on est parlementaire ou citoyen hein. Je vois pas une très grosse

différence entre les réactions des parlementaires et les réactions des citoyens. Je pense que tout le monde a participé de la même façon, en fonction de ses envies de participer.

M : Okay et donc au niveau de la répartition de la prise de parole entre citoyens et parlementaires, comment est-ce que tu évalues la chose?

C : Alors je dirais, je dirais 50-50. Non la répartition, tu veux dire ? Avec les parlementaires qui, eux, sont plus impliqués en général, ont ont plus participer donc tu veux, tu veux bien, c'est quoi 60 40 pour les parlementaires peut-être.

M : Ok ouais donc.

C : C'est un 60/40 pour les parlementaires, si on prend le pourcentage de citoyens qui a parlé, le pourcentage parlementaires qui a parlé, on va dire 60/40.

M : Ok.

C : C'est pas très loin l'un de l'autre. Mais les parlementaires, c'est normal qu'ils soient plus impliqués, c'est pas un truc qui m'a dérangé spécifiquement, tu vois ?

M : Et en rapport à ça, est-ce que du coup le ratio 1/4 - 3/4 te semblait justement choisi ?

C : Alors justement. Voilà, ça rejoint ce que je t'avais dit juste avant. Ah oui, oui, le ratio à 1/4 - 3/4, tu parles pas du nombre général, tu parles du ratio. ... 1/4 - 3/4 ...

M : Après si tu juges qu'il fallait plus de citoyens tout court pour le même nombre de parlementaires du coup.

C : Oui oui, ça j'ai compris que tu parlais de 75-25 mais je me pose la question, je réfléchis justement. Est-ce qu'on aurait eu plus de parlementaires que de citoyens ? Mais non, il est pas mal, franchement, ce ratio est pas mal. Sauf que j'ai envie de te dire pour les votes, moins. En fait pour, pour la prise de parole, pour la participation, oui, il est bien.

Mais pour ce que valent les votes, je trouve que le fait que 12 parlementaires finalement sont les seuls à décider. Je trouve ça dommage, donc moi je mettrai peut-être plus même un ratio bah, 50-50, je trouve que ça vaut pas la peine car moi pourquoi faire participer les citoyens ?

M : Ouais ouais.

C : Mais comme je dis le ouais, le ratio est pas mal, 1/4 - 3/4 mais c'est le nombre qui est pas suffisant. On devrait avoir, on devrait avoir plus de monde. On aurait bien plus du monde que 48 personnes pour faire de telles recommandations ?

M : Ouais, je sais qu'au Parlement régional bruxellois, ils sont un peu plus. Du coup, je sais plus combien ils sont, mais c'est propre à la COCOF aussi d'être aussi peu, mais bref. OK super.

M : Et au niveau, donc il y a eu différentes phases de délibération en sous-groupes, avec des phases à la fin où il y avait plus de tâches de rédaction, d'analyse d'amendements et tout ça. Est-ce que au fur et à mesure de l'avancement des phases par rapport au début juste de l'information, est-ce que t'as vu un écart se creuser entre citoyens et parlementaires ou pas spécialement, la participation restait assez égale ?

C : Tu parles de, en fonction des phases, de la première à la dernière ?

M : Ouais, en fonction des phases, ouais.

C : Est-ce que j'ai vu un écart se creuser ? Non, je crois que la participation est restée la même. Les citoyens impliqués sont restés impliqués, les parlementaires impliqués aussi. J'ai pas de, non, j'ai pas vu d'écart spécifique.

M : Ok, parfait.

C : Pas d'écart

M : Du coup, là, des questions sur le fait que le mécanisme soit intégré au Parlement lui-même. Est-ce que d'après toi, par exemple, tu penses que cette expérience ressemble où diffère beaucoup du travail parlementaire classique ?

C : Alors je connais pas très bien le travail parlementaire classique, si ce n'est ce que Marco publie sur Facebook et ce qu'il me raconte parfois de temps en temps. Est-ce que ça ressemble ? Oui, ça m'a l'air d'y ressembler parce que les parlementaires avaient quand même l'air d'être dans leur, allez dans leur domaine. Ils savaient comment réagir. Ça a l'air d'y ressembler quand même, ouais, ça a quand même l'air d'y ressembler. Donc pour moi c'est, ça peut se faire au sein du parlement, si ce n'est que (enfin bon ça c'est peut-être une question que t'as après) mais moi j'ai une idée sur ce même genre de commission délibérative mais avec plus de citoyens, pour moi, devrait se faire par internet, quoi, tu vois? Enfin, attention, par internet des citoyens qui seraient choisis comme on a été choisi avec éventuellement un appel téléphonique pour les interviewer pour voir un peu qui ils sont et quelles sont leurs motivations là-dedans. Et puis, leur faire des quiz sur Internet et genre faire participer 500 citoyens au lieu d'en faire participer 36, et du coup on aurait un vote quand même un peu plus raisonnable et représentatif de la population. Ça c'est mon avis.

M : Hum hum. Tu penses, tu veux dire que la plateforme devrait être par internet et du coup plus hype.

C : Non, ça c'est un truc auquel je viens de penser à l'instant, parce que je te disais que le problème pour moi c'était l'échantillon, le fait qu'il y ait beaucoup trop peu de monde et que 36 personnes qui sont pas des experts vont prendre des décisions, enfin c'est pas vraiment des décisions mais quand même, c'est des recommandations pour toute une ville comme ça énorme. Moi je pense que l'échantillon est pas suffisant pour faire des votes et euh... A la limite pour les recommandations pourquoi pas ? Et encore je trouve que c'est même pas suffisant pour créer des recommandations bien faites et tout. Bon c'était bien, il se fait que c'était bien hein, mais c'était pas très compliqué ici, tu vois, je trouve. Je pense qu'il faudrait prendre plus de citoyens qui ont certaines expertises même éventuellement tu vois. Enfin bon, je réfléchis un petit peu tout haut là mais bon pour te dire que oui c'est un travail parlementaire qui peut se décider au parlement mais avec internet en plus qui permettrait à des votes supplémentaires de rentrer de l'extérieur dans le parlement, euh et donner un échantillon plus grand et plus représentatif de la population. Voilà, ça c'est mon avis.

M : Ok, ok d'accord. Mais j'allais t'interroger aussi du coup sur l'intérêt d'après toi, ou le non-intérêt d'intégrer... Parce qu'il y a beaucoup de panels citoyens classiques, mais là est-ce que c'est intéressant d'après toi d'intégrer ça au travail d'un parlement, à une assemblée parlementaire, même physiquement d'aller au Parlement ?

C : Qu'est-ce que tu veux dire ? Intégrer ça, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ça deviendrait habituel que des citoyens viennent euh...

M : Parce que t'as beaucoup d'expériences de démocratie participative où on réunit juste, même je sais pas dans une salle des fêtes des citoyens. Mais là, le truc un peu inédit, c'est que ce soit dans un Parlement, avec des parlementaires et est-ce que ça tu trouves ça pertinent, intéressant, mieux moins bien ?

C : Que ce soit au sein de l'hémicycle, c'est ce que tu veux dire ?

M : Ouais, c'est ça.

C : Ok. Ben alors moi je te dirais oui c'est pertinent parce que d'abord, quand les citoyens sont au sein du Parlement, ils se sentent plus importants, ils réfléchissent mieux, ils se sentent plus impliqués. Et clairement, le fait d'être dans une salle de fête, ça va pas forcément leur donner le même type de réflexion. Et voilà, je pense qu'ils ont été beaucoup plus efficaces du fait de se sentir un peu plus importants parce que ils sont au sein du Parlement bruxellois et c'est eux, quoi. Moi, je dis que oui, c'est là que ça doit se faire.

M : Donc ça responsabilise les citoyens quoi d'après toi ? Ou ça sacralise...

C : Ouais exactement, tout le monde, tout le monde a voulu s'impliquer, tu vois, tout le monde était fier, il y avait une certaine fierté tu vois d'être là quand même, tu vois donc euh...

M : Ouais c'est sûr, c'est sûr, ok.

Du coup, au Parlement, entre les sessions plénières et les sessions en, comment on pourrait les appeler, en commission ou petits groupes, lesquelles est-ce que t'as trouvé les plus efficaces ou les plus pertinentes dans le processus ?

C : Attends, attends. Il faut que tu me répètes tout.

M : Entre les, entre les sessions en plénière dans l'hémicycle ou les sessions en petits groupes, lesquelles est-ce que t'as préféré où t'as trouvé...

C : Ah oui. Alors personnellement en petits groupes, je me sentais plus à l'aise pour parler, tu vois quand... A partir de 40 personnes, j'étais un peu plus timide mais euh (rires)... Alors que quand il y avait 10 personnes, là j'étais très chaud de donner des idées et voilà. Donc ça, je te dirais que y a cet aspect plus facile de parler dans des petits groupes mais que, clairement, dans un grand groupe, ça permet quand même que les idées soient échangées avec plus de personnes en même temps. Donc euh, ça c'est les deux aspects, y a des avantages et des désavantages dans les deux. Et ta question c'est quelle est la différence entre les deux, c'est ça ?

M : Lequel, lesquels sont plus pertinents pour le processus quoi, lesquels font avancer le mieux les choses entre guillemets ?

C : Ben alors pour la réflexion sur quelles sont les recommandations, et les réflexions, en effet, c'est mieux de le faire en petits groupes ouais, c'est mieux de le faire en petits groupes. Pour les votes et pour, mais pour, ouais je dirais que c'est mieux de les faire en petits groupes, quoique, c'est compliqué comme question parce que... Non, ça doit se faire en petits groupes et après être répété dans l'hémicycle comme ça a été fait. Je pense que la façon dont ça a été fait était bien.

M : Ok, ok super.

C : Je pense que oui

M : Et du coup sur le thème, on en a déjà un peu parlé, un peu. Mais, je te repose la question. Du coup en ayant connaissance des 2 thèmes précédents, donc la 5G et le sans-abrisme, est-ce que tu estimes ce thème comme étant plus ou moins technique, partisan dans le sens les partis politiques ont une influence, et en général plus ou moins adapté pour la commission délibérative ?

C : Ok donc, donc il y a 3 questions là-dedans.

M : Ouais

C : Plus ou moins technique ? Oui ben quand même, la 5G est sûrement plus technique que ça. Mais il y a quand même un côté technique ici tu vois parce que, allez... Ce que j'ai envie de te dire c'est que, si y avait pas eu des informaticiens... On était deux, trois informaticiens, si tu veux, donc on pouvait réfléchir un peu à ce sujet. Si y avait pas eu d'informaticien, parce que je crois que c'est un hasard qu'on ait été tirés, je pense. Je te parle juste du côté informatique parce que c'est ça que je vois mais y a d'autres, y a plein d'autres domaines où on avait besoin d'experts tu vois, donc je t'explique. Fin je réponds pas à la question là.

M : Si si. Donc tu as trouvé ça moins technique, mais y avait quand même des aspects techniques. J'entends bien.

C : Voilà, j'ai trouvé ça moins technique que la 5G. Le sans-abrisme, j'en sais rien, je ne sais pas. La 5G, ça me semble évident que... Déjà les gens ils savent pas très bien ce que c'est la 5G, enfin c'est un peu compliqué. Ouais, à mon avis, il faut être quand même beaucoup plus technique pour la 5G que pour décider de faire des listes de citoyens, à mon avis. Mais je pense... Donc oui, je pense que ça a été moins technique, mais je pense que ça l'a été quand même et que c'est pour ça que c'est important de pas prendre n'importe quel type de citoyens, et de prendre aussi des citoyens qui soient un peu experts. Je trouverais ça, je trouve que ça pourrait avoir une importance dans certains domaines.

M : Ok.

C : Tu vois, je sais pas si pour la 5G ils ont pris des citoyens qui connaissaient un petit peu la 5G mais...

M : Je pense pas, non, c'est pas le, c'est pas dans les... Enfin il y a aucun côté technique dans les critères de tirage au sort quoi.

C : Ouais je sais, je sais. Et ça c'est ce que je pourrais éventuellement reprocher.

M : Ok. Et du coup est-ce que t'as trouvé ça moins ou plus, on pourrait dire politique, moi je dis partisan dans le sens d'un sujet sur lequel les partis politiques ont une ligne quoi, tu vois?

C : Alors clairement, clairement oui ça l'était moins. La preuve c'est que tout a été voté à l'unanimité par tous les parlementaires. Il y a jamais rien eu de... Les quelques amendements qu'on a eu c'est pour faire des petites corrections de phrases et de grammaire et de, tu vois, de tournures de phrases si tu veux. Mais il y a pas vraiment eu des gens qui sont battus alors que je suis sûr que pour la 5G, ça a été beaucoup plus débattu et à mon avis certains partis étaient pas d'accord avec d'autres. Donc oui, je te dirais clairement que c'est beaucoup moins partisan, voilà.

M : Ouais. Et du coup, le fait que ce soit moins technique, moins partisan, est ce que tu trouves ça mieux pour un thème de commission délibérative, moins bien ?

C : Ah mais c'est une bonne question. Ben comme je te disais, ben voilà je reviens à ce que je disais au début. Moins bien parce que, parce que comme c'est moins partisan tout le monde est d'accord, et que finalement y a pas matière à débat, tu vois. On aurait pu, ils auraient pu se mettre à 12 parlementaires et les faire tout seuls les recommandations. Ils avaient pas vraiment besoin d'un avis citoyen, ici je trouve. L'avis des citoyens, bon ben voilà c'est pas... Il y a rien de très fou là-dedans, tu vois. Moi je pense que les sujets où c'est bien de faire appel aux citoyens c'est les sujets à controverse quoi.

M : Ouais

C : Et ça c'est pas un sujet à controverse. Tout le monde est d'accord de faire participer les citoyens en temps de crise, tu vois. Donc euh, moi je te dirais ça. Je sais pas c'est quoi, répète ta question parce que je sais pas si j'ai répondu à ta question.

M : Non mais si tu as répondu. En quoi c'est bien ou pas bien que le thème soit, du coup, moins technique et surtout beaucoup moins partisan, beaucoup plus fédérateur quoi.

C : Voilà, donc c'est moins bien, c'est moins bien si le thème est moins... Je préfère que le thème soit plus technique et plus partisan que l'inverse. J'aurais préféré, à mon avis j'aurais préféré la 5G parce que là y avait matière à être pas d'accord, tu vois.

M : Et par exemple, je te dis un contre-argument pour voir un peu ce que tu en penses hein, mais c'est pas forcément le mien. Mais parce que j'ai entendu une parlementaire dire que quand c'était plus partisan du coup les partis politiques venaient juste avec leur programme entre guillemets et qu'il y avait moins de place pour ce qu'ils appellent la co-construction et moins de place pour les citoyens du coup, tu vois ? Je sais pas ce que tu en penses du coup.

C : Ah ouais, ça c'est sûrement (cette parlementaire) qui a dit. Je réfléchis. Oui, alors c'est possible. Ça tu vois j'ai pas vu, j'ai pas vu en temps normal ce que les partis... Ou alors ils viennent plus avec leur programme et euh... Ouais, alors c'est vrai que c'est compliqué à ce moment-là, quand c'est plus partisan.

Tu m'entends ?

M : Oui oui. Après c'est son argument mais c'était juste pour...

C : Moi je l'ai pas vu, mais elle a peut-être raison parce que, elle a participé à la précédente et peut-être même celle d'avant. Donc, elle, peut-être que c'est ce qu'elle a ressenti. Moi j'y étais pas donc je peux pas savoir. Je pense que... Ouais je pense que c'est... Je pense qu'alors il faut éventuellement... Ouais, mais alors justement il faut mettre plus de citoyens dedans. Alors là il y a un problème avec le fait que seul le vote des parlementaires compte.

M : Humhum.

C : Tu vois, parce qu'ici le vote des parlementaires est le seul à avoir compté, mais c'était le même que les citoyens. Donc, j'ai même pas ressenti que leur vote a primé, tu vois. Par contre, dans un truc où c'est partisan, oui là on sent que les citoyens vont pas vraiment avoir leur mot à dire quoi. C'est les députés qui vont voter et puis c'est tout quoi. C'est le désavantage, c'est le désavantage ouais.

M : Ouais donc c'est ça, on retomberait sur le problème du vote. Ok, super hum, et est-ce que par exemple, est-ce que t'aurais eu d'autres idées de thèmes qui toi t'aurait intéressé ou que toi t'aurais trouvé bien de confier à une commission délibérative, ou pas spécialement ?

C : Oui, oui, fin la première qui me venait à l'esprit, d'ailleurs que je pensais qu'on allait aborder à la base, c'est le Covid, fin c'est le Covid quoi. Fin c'est la gestion de la crise du Covid, plus en particulier que de faire participer des citoyens en crise parce que tu vois, moi je pense, la gestion générale de la crise du Covid, et je pense que on a tous des choses à dire.

Alors évidemment, t'as des tas de gens hein, t'as des anti-vacs, t'as les pro-vacs, t'as tout ce que tu veux et c'est là que l'échantillon devrait justement être hyper important pour qu'on ait quelque chose de représentatif. Et ça permettrait de dire, voilà 7% des gens sont anti-vacs, 93% sont pour. Chacun mettrait ses arguments, on pourrait, tu vois, je sais pas...Voilà, je j'ai tendance à dire que oui mais là le, le Covid et même la façon dont ça a été géré avec les masques avec, fin pour moi, la crise a été gérée très mal au début par le gouvernement. Je pense qu'il y avait beaucoup de citoyens qui auraient eu leur mot à dire et qui auraient eu de bonnes idées là-dedans, quoi tu vois. Parfois, on avait l'impression d'être gouvernés par des gens incompetents.

M : Ouais donc, une Commission peut être plus centrée sur la, sur le Covid quoi. Et c'est vrai que je pense que...

C : Et sur l'actualité en général, j'ai envie de te dire parce que, parce que là le problème des citoyens, tu vois, on a parlé d'un truc un peu abstrait tu vois, on n'a pas tellement évoqué de quelle crise on parlait quoi. Y a eu les inondations récemment, il y a des trucs, mais, on sait même pas de quelle crise... C'est un peu trop vague, et trop abstrait tu vois. Moi je pense, voilà si je devais dire un truc : un truc plus spécifique qui vraiment... On parle de crise, d'accord, mais alors on parle de Covid, tu vois parce que y'a tellement de choses à dire déjà sur celle-là, et on peut pas mélanger toutes les crises non plus alors.

M : Ok, donc ta suggestion, c'est un sujet plus spécifique et sur la question des crises en particulier, choisir une crise du coup et choisir le Covid quoi.

C : Le Covid ou une crise très actuelle, très actuelle et très populaire quoi. Tout le monde est touché par cette crise, tandis que les inondations tout le monde n'est pas touché, tu vois, je veux dire, ouais, c'est bien, les inondations c'est bien, faire une grille sur le sujet principal actuel aujourd'hui. Mais à ce moment-là, ne pas le faire avec 36 citoyens et 12 parlementaires hein, le faire avec, comme je t'ai dit beaucoup plus de citoyens bien triés sur le volet avec un critère supplémentaire que serait peut-être l'expertise et ce genre de truc quoi.

M : Ok, ok, super. Et du coup, ben on arrive déjà environ à la fin. La dernière, mes dernières questions, c'est sur ton évaluation globale du processus et en plus particulier, est-ce que tu peux me dire selon toi une chose que tu garderais absolument et à l'inverse une chose que tu changerais si tu pouvais, si t'en avais le pouvoir.

C : Ok, alors ce que je garde, c'est le fait qu'ils aient à chaque fois imprimer toutes les feuilles pour tout le monde. Bon, ça, ça a utilisé beaucoup de papier, mais je trouve que c'était très bien fait. C'était très bien organisé d'un point de vue d'un point de vue administratif, infrastructures, on était très bien reçu, donc là, sinon c'était bien bien fait. Ah oui, alors ce que je changerai. Non la nourriture, il faut arrêter de nous mettre des gaufres au chocolat, il faudrait mettre quelques fruits un petit peu, je trouve que d'un point de vue nourriture c'était pas très sain. Ouais pas très, c'est pas très varié non plus. Voilà ok, d'accord, ça coûte un peu d'argent, mais je pense qu'il y'a même moyen pour pas beaucoup plus cher de faire quelque chose d'un peu plus sain et c'est un peu mieux au niveau de l'image qu'on donne parce que je trouve pas que le chocolat et les marques et les machins qu'on a reçus, c'est une bonne image aussi pour... Le Parlement nous invite, qui nous montre que il s'inquiète pour notre santé aussi tu vois, c'est tout hein, c'est

un petit détail, mais voilà ça, je changerai clairement la nourriture peut être pas toujours que des sandwiches à midi peut-être autre chose un peu. Fin bon mais ça va, je suis peut-être un peu exigeant aussi.

M : Non, non, mais c'est le but de dire des choses à changer hein, c'est c'est comme ça.

C : Mais voilà tant qu'à faire puisqu'il y a quand même de l'argent qui était investi dans ça puisque les gens sont payés, je pense que ce serait pas tout d'un tout petit peu plus pour que là... alors là, la réception et l'accueil était super, j'aimais beaucoup. La façon, de la gestion aussi par Magali et par Gaëlle tout ça, la gestion, l'horaire, les, allez, je veux dire la ponctualité, tout ça, tout était vraiment très très bien mis en place et tout. Il y a juste ce petit, ce petit truc intendant, je veux dire, avec la nourriture un peu plus saine et, voilà, c'est ça, je changerais.

M : Ok, ça va et peut-être du coup la question des votes aussi sur laquelle tu es revenu plusieurs fois.

C : Bien sûr, la question des votes alors plus plus de citoyens je changerais vraiment en utilisant éventuellement une plateforme internet spécifique pour ça, mais vraiment, pas au hasard. On on refait la même chose même type de tirage au sort avec peut-être un critère en plus comme je t'ai dit : l'expertise, et plus de citoyens... Qui peuvent pas être au sein du parlement en même temps tu vois et donc à la fin on verrait sur l'écran, on verrait pas 32 votes, on verrait 500 votes quoi tu vois, ça ouais, là je trouverais ça top.

M : Ok super, Et du coup là chose à garder absolument, c'est l'organisation générale, quoi, c'est ça que tu trouvais bien.

C : Ouais l'organisation générale, l'engouement. Magali était très, elle montrait vraiment son enthousiasme quand on est arrivé le le premier jour, mais ça a vraiment fait plaisir et ça a vraiment fait en sorte que personne n'a abandonné. Je crois que c'est elle qui a vraiment créé beaucoup d'enthousiasme et tout ça. C'était très chouette. Aussi tout le monde était, Ils ont tous pris ça très au sérieux et le sérieux... Et le fait d'avoir des photocopies tout le temps, enfin des trucs à imprimer en temps et en heure, comme il faut, ça a été fait de façon très sérieuse. Ouais l'organisation est très bonne vraiment.

M : Ok super ben j'ai plus de questions. Je sais pas si t'as une chose à ajouter sur une question que je t'ai pas posée ou ou quelque chose en plus, peu importe.

C : Je crois qu'on a abordé tous les sujets en tout cas tes questions sont bien faites parce que j'étais vraiment les réponses que même si j'ai aborder certains sujets dans d'autres questions, je pense que tu vas pouvoir les remettre dans, voilà, tu vas pouvoir tout tout remplir et je pense grâce à ton...Grâce à ton exposé, fin c'est pas ton exposé, mais grâce à ton formulaire et ton questionnaire et ben on peut répondre vraiment à tout ce qu'on a sur le coeur par rapport à cette commission délibérative. Pas grand-chose à ajouter spécialement.

M : Super ben merci beaucoup en tout cas c'était c'était vraiment bien intéressant et on a bien pris le temps donc c'était top.

C : Excellent écoute avec plaisir en plus ça tombe 18h je dois aller chercher mon fils.

M : Ouais, j'allais dire, j'ai l'impression que c'est pile l'heure.

C : Si je peux toujours répondre à des questions tu peux toujours à me recontacter.

M : Bah franchement c'était parfait. Je pense que ça ira. Ok, bonne fin de soirée, bonne soirée.

C : Salut, merci beaucoup, bye bye.

Entretien avec le citoyen n°5

C : J'habite à Uccle. Je suis retraité donc je ne travaille plus.

M : Ok, super. Bon alors donc, sur la commission délibérative est ce que, avant de participer, vous aviez des préjugés sur le déroulement de la commission ?

C : Aucun non.

M : Aucun, non ? Ok super, donc ni négatif ni positif ?

C : Non parce que c'est la première fois que je participais à une commission délibérative. Voilà donc.

M : Ok super. Et du coup, quelles étaient vos motivations pour participer ?

C : Découvrir un peu comment, comment ça se passait au Parlement et rencontrer des gens pour discuter justement de de la question qui était, qui était posée. Voilà, c'était un petit peu, c'était intéressant quoi.

M : Et est-ce que vous aviez des attentes précises sur le processus ?

C : Pardon ?

M : Est-ce que vous aviez des attentes particulières, précises ?

C : Non.

M : Non Ok.

C : Non je n'avais pas des attentes particulières. Mais, avant les premières réunions, non, j'avais des attentes ? Non pas spécialement, je me disais bon, ben, on va discuter, on va voir, on va proposer des choses quoi.

M : Oui, vous étiez plutôt dans la découverte quoi ?

C : Oui.

M : Alors en fait mon travail porte surtout sur la relation entre les parlementaires et les citoyens pendant le processus. Donc je vais vous poser des questions plus précisément là-dessus.

D'abord sur les parlementaires, d'après vous, quelle était la plus-value de la présence des parlementaires dans le dans le mécanisme ?

C : Ah ben il y a une plus-value ça c'est certain parce que d'abord ils sont déjà plus aguerris à parler, à parler en public et ils ont un vocabulaire plus technique, ils arrivent à bien cerner et à bien former leurs questions et leurs remarques. Donc ça c'est quand même toujours intéressant parce que on l'a bien vu dans les discussions. En fait dans les discussions on était par groupe, par petit groupe avec deux parlementaires, bon. Et eux, les parlementaires, leur rôle était quand

même de prendre nos avis, donc on avait chacun des idées sur la question. Et eux, ils ont formulé plus convenablement et de façon plus concrète. Parce que bon, les citoyens, on n'est pas toujours habitué à parler, fin à connaître tous les termes, y a des termes un peu plus...

M : Juridiques etcetera ? Ok.

C : Oui parce que bon, ça c'est pas toujours évident. Enfin bon, moi je trouve qu'ils étaient très utiles quoi.

M : Et au niveau contenu ? Voilà au niveau contenu des discussions, est-ce que vous trouvez aussi qu'ils ont bien nourri le débat au niveau de des idées, des arguments, de l'expertise ?

C : Bah oui. Je pense. Parce que on a quand même réussi à formuler 22, ou 23 questions. Fin 23 recommandations.

M : Recommandations, oui.

C : 22 recommandations voilà. Donc voilà, c'était c'était...C'était bien je trouve, c'était quand même bien, voilà.

M : Et qu'est-ce qui vous a surpris, en particulier chez les parlementaires ? Des choses auxquelles vous ne vous attendiez pas ?

C : Ah que... En fait je crois qu'on avait, fin moi j'avais un peu je pense un...Je pense que j'avais un...

M : Un stéréotype ?

C : Une vue un peu, oui, une vue en se disant : bon ils sont pas du même parti, ils vont pas être d'accord, ils vont un petit peu pinailler l'un par rapport à l'autre, alors que pas du tout puisque bon dans les groupes y'avait 2 parlementaires, ils étaient pas du même parti politique et ça se passait bien en général. Ils se connaissent tous en fait. Donc il y a pas eu de difficulté à ce niveau-là. Fin, c'est bon qu'on savait de quel parti ils étaient parce que c'était marqué sur leur badge, mais sinon il n'y avait pas de, on ne voyait pas différence entre un du DEFI, ou un du PS ou Ecolo, ou MR. Y avait pas de différence quoi. Au niveau des discussions, il n'y avait pas de problème.

M : Ok.

M : Et le fait que vous ne voyez pas de différence entre les entre les personnes des partis, vous pensez que c'était dû à quelque chose en particulier ou comment, comment vous l'expliquez ?

C : Ben moi je pense que maintenant, enfin maintenant que, avec un peu de recul, j'ai quand même passé quelques jours, journées avec eux. Je crois que c'est un petit peu comme ça, enfin bon, c'est normal. C'est comme quand on discute entre amis, ou je sais pas, c'est pas parce qu'on est pas d'accord qu'on va se disputer. Mais en général, bon ben ça tout le monde sait que...

Évidemment, la question principale bon ben c'était la communication et la gestion. Bon ben là en général ils étaient quand même assez d'accord, c'était assez ouvert quoi.

M : Donc vous pensez que c'était lié au thème également ?

C : Bah oui parce que c'était un thème qui est évident quoi, c'est pas une question d'être dans un parti ou dans un autre quoi. Il faut, il faut... Quand il y a une crise, quelle qu'elle soit, parce

que là c'était la crise en général, donc oui il y a un rôle de prévention. Bon ben tout le monde avait ses..., chacun amenait ses idées donc c'est ça qui est bien. Moi je trouve que c'était très bien.

M : Du coup, plutôt sur les citoyens. D'après vous, qu'est-ce que la présence des citoyens a pu amener en plus que les parlementaires dans le processus ?

C : Ah parce que y avait quand même des idées qui venaient des citoyens hein. **Soit des jeunes, et des moins jeunes, parce que c'était très divisé au niveau des âges, y en avait de tous les âges.** Donc il y a plein de gens qui ont amené des bonnes idées et qui ont été reprises dans les recommandations.

M : Est-ce que les idées des citoyens, vous les trouviez différentes, plus intéressantes, plus ?

C : Mais non, mais. Euh, comme je le disais, c'était, elles étaient pas différentes, mais c'était peut-être exprimé d'une façon différente. Voilà ben après bon, parce que, comme nous, on prenait des notes en fait chaque fois. Et puis après, on essayait de reformuler bien la recommandation le mieux possible, et ça on faisait tous ensemble. Et comme ça on avait quelque chose de bien clair et bien précis, parce qu'après il y avait le vote des recommandations et des amendements donc il fallait être le plus objectif et le plus précis dans la formulation.

M : Mais est-ce que vous trouviez ça important qu'il y a des citoyens et pas seulement des parlementaires ?

C : Ah ben oui parce qu'on était 36 on départ, enfin, après, on était plus que 32 ou 33.

Non, c'était bien je trouve parce que parce que c'était intéressant de voir ce que les gens, parce que bon c'était tous des gens de milieux, d'endroits et d'âge différents. Moi je trouvais que c'était intéressant hein.

M : Sur les relations entre les parlementaires et les citoyens comment est-ce que vous avez trouvé que les que les 2 types de participants s'articulaient ? Est-ce que c'était une bonne relation ?

C : Ah oui, excellente. Ça vraiment, parce que moi je me suis fait bon, pas des amis, mais c'était presque parce que ceux avec qui j'ai travaillé, j'ai pas travaillé avec tous les parlementaires mais avec deux au moins. Deux plus... **Oui j'ai au moins travaillé avec quatre parlementaires et c'était vraiment super, c'était sympa quoi. On s'appelait par son prénom euh, y avait pas vraiment de différence. Le seul fait c'est qu'il était marqué député sur leur badge mais sinon y avait pas de différence. Ils étaient tous sympas et pas du tout, ils se prenaient pas, ils se tenaient pas à part quoi. Tout le monde était mélangé, tout le monde discutait avec tout le monde sans problème quoi.**

M : Au même niveau, oui.

C : Oui, oui ils se prenaient pas la tête quoi.

M : Ok ouais.

M : Lors des délibérations en sous-groupes dans les salles séparées, est-ce que vous avez remarqué des différences entre la posture, le comportement des citoyens et le plutôt le comportement des parlementaires ?

C : Leur comportement, non vraiment pas.

M : Sur la prise de parole par exemple ?

C : Non non parce que justement écoutez, justement, tous les parlementaires ils poussaient à ce qu'on parle, à ce qu'on dise si on avait une idée. Ils voulaient pas vraiment eux seulement parler, ils nous poussaient vraiment à parler, à dire quelles sont vos idées. On avait des feuilles, on prenait des notes et puis on parlait. C'était vraiment, c'était pas euh, eux, ils prenaient pas tellement la parole, quoi. Et oui, ils soutenaient ou ils réexpliquaient, voilà quand il y avait des...Ou ils disaient : ah oui, ça c'est bien, on va noter ça. Quand on donnait une idée, c'était pas du tout euh...D'ailleurs, les rapporteurs et tout c'était les citoyens, c'était pas les, les députés hein.

M : Oui c'est vrai, souvent les rôles pour parler, et tout, ont été donnés aux citoyens.

Donc vous trouvez qu'ils avaient un comportement très positif à encourager, à ouais, être là en support et encourager ?

C : Bah oui, on avait des tableaux, alors on collait des petits post-it, et puis on les reprenait et puis voilà. Et de la ça partait, et puis on, on en faisait une idée, puis on en faisait une question, une question, une question pour les recommandations. Donc voilà, c'était bien. Moi je trouve que c'était bien fait, tout le monde avait droit à la parole facilement, même dans l'hémicycle quand y avaient des questions à poser ou quoi, ben on pouvait prendre le micro et poser une question sans problème.

M : Ok, super.

Sur le ratio, donc vous disiez, vous étiez 36 à la base. À la base, il y avait un 1/4 de parlementaires, 3/4 de citoyens. Après les, les députés PTB ne sont pas, ne sont pas venus, mais est-ce que vous trouvez que c'était une bonne fraction, une bonne répartition ou vous auriez mis plus de ...?

C : Bah oui, parce que, parce que attendez, on était, je crois qu'on était 5 groupes, je crois qu'on était divisés en 5 groupes.

M : Ouais

C : Et bah oui, donc ça veut dire on était des groupes de 6.

M : Ouais entre 6 et 8, ouais.

C : Oui, chez nous, on était 6. 1, 2, 3, 4, 5 même à la fin. Ouais mais donc voilà, il y en avait 2 députés donc c'était, c'est, c'était bien quoi. C'était pas du tout, on était 5, eux ils étaient 2. Et euh, c'était plus facile moi je trouvais.

M : Humhum. Vous auriez pas mis moins ou plus de parlementaires ? C'était bien pour vous comme ça ?

C : Bah oui, parce que bon. Moi, moi je trouve c'est une bonne proportion.

M : Ok super, euh sur le fait que toute l'expérience s'est passée au Parlement, est-ce que d'après vous j'imagine que vous n'avez jamais assisté à une commission parlementaire, mais est-ce que

d'après vous ça ressemble aux vraies entre guillemets, commissions parlementaires, où est-ce que c'est pas pareil ?

C : Hein, bah je pense que, bah, parce que j'en ai parlé à 2-3 parlementaires.

M : Humhum.

C : Parce qu'on parlait pendant les pauses, des trucs comme ça, ou pendant le déjeuner quoi on parlait, tous ensemble. Non, apparemment ça se passe plus ou moins, ça se passe plus ou moins comme ça. Bon y a un député là qui me disait ouais parfois c'est un peu houleux, parce que parfois il y a des questions où les avis sont assez différents les uns des autres. Mais paraît qu'en règle générale, ça se passe plus ou moins de cette même façon. Mais je pense que les groupes, les partis bon ben parfois ils font aussi des groupes pour discuter sur une question. Donc euh...

M : Donc y a beaucoup de ressemblances ?

C : Moi ils m'ont dit que c'était un petit peu pareil dans là, quand il y a pas de citoyen que y a que des députés, que tous les députés sont là, bah ça se passe un peu pareil quoi.

M : Ok. Et d'après vous, quel est l'intérêt, vous voyez, d'intégrer ce mécanisme dans le travail d'une assemblée parlementaire, de faire ça au Parlement ?

C : Mais, c'est quand même euh. C'est quand même une salle euh, un hémicycle donc euh. C'est quand même euh. D'abord, c'est plus pratique que c'est pas dans une salle, je sais pas dans une salle de classe ou dans une salle autre. Là c'est bien parce que tout le monde était bien visible. On avait tous un micro, on avait euh, on voyait bien, on entendait bien les gens qui parlaient et tout. Tout était bien...

M : Humhum, au niveau du cadre c'était adapté, quoi.

C : Tout était bien organisé quoi.

M : Mais c'est parce que vous voyez parfois, il y a des initiatives comme ça de participation où il y a que des citoyens, et c'est pas c'est pas associé au Parlement, c'est juste un panel comme ça de citoyens. Est-ce que vous vous trouvez ça bien que ce soit que ce soit un mécanisme qui soit intégré dans le Parlement ?

C : Oui, oui, moi je trouve que c'est bien, c'est bien dans le Parlement.

M : Ok oui.

Hum. Entre les sessions plénières et les sessions en sous-groupe, lesquelles est-ce que vous avez trouvé les plus efficaces ou les plus pertinentes ?

C : Ah moi je trouvais euh en sous-groupes, c'était bien parce que, on avait plus un... Ben c'était plus ciblé. On savait vraiment : bon voilà, on, on parle de de telle chose, de tel moyen à recommander. Moi, je trouvais que c'était bien clair, bon on essayait de vraiment exprimer ce que le groupe avait donné comme idée au départ et on travaillait là-dessus. Il fallait trouver les mots convenables, justes, qu'il fallait. Et parfois on cherchait un peu parce que le mot convenait pas, trouver un autre mot. Moi je trouvais que c'était intéressant ça.

M : Humhum, OK.

C : Bon, comme c'était en plénière, quand on était tous dans l'hémicycle, c'était intéressant aussi parce qu'il y avait des gens qui étaient plus experts qui sont venus parler. Et ça c'était bien parce que, d'entendre leurs vues et quand ils parlaient de la mise en place, de structures, qu'est-ce qu'ils avaient comme compétences eux et qu'est-ce qu'ils pouvaient faire, ce qu'ils avaient faits. Ça ils ont fait au départ, de savoir ça.

J'étais au départ parce qu'il y avait plusieurs personnes qui ont, qui ont qui ont parlé, qui étaient des, qui ne faisaient pas partie de la Commission, mais qui sont venus exposer leurs thèmes.

Est-ce que vous avez vu tout le, tout le déroulement à chaque fois?

M : Oui, oui, j'étais là, je me, je me rappelle, mais c'est vrai que c'était, c'était très intéressant les experts.

On, vous me parliez du thème aussi, qu'est-ce que vous avez pensé du thème de la commission ?

C : La question était un peu euh, un peu longue quand j'ai vu la question. Mais le thème bon, maintenant, on n'est pas encore sorti mais non mais dit c'est pas encore, on est pas encore sorti, on est dans une crise. Donc d'abord j'avais pensé que c'était la crise du COVID.

M : Ouais.

C : Mais après, c'était pas ça, c'était une crise, d'une crise et son évaluation, donc des crises on en a déjà connu d'autres et donc ça changeait un petit peu. C'était intéressant, mais on a, on a quand même parlé pas mal de la crise actuelle, de la crise de du COVID je trouve.

M : Ouais ouais.

M : Mais d'autres crises euh, bah oui de toute façon il y en aura, il y en aura encore et des différentes. M'enfin moi je trouve que c'était bien de parler de la crise en général. Maintenant il y a euh, bon la crise climatique, c'est aussi une crise qui nous arrive tout droit dessus là, donc bon. Donc là aussi il y aura des, il y aura des choses à faire.

M : Et, par rapport aux, donc là ça c'était la 3e Commission. Il y a eu 2 autres thèmes, donc sur la 5G et sur le sans-abrisme. Est-ce que vous trouvez que là la question qu'on vous a imposé, est ce que vous la trouviez par rapport à ces thèmes-là plus ou moins technique et plus ou moins partisane, politique ?

C : Euh

M : Est-ce que vous trouvez cette question si mieux, ou un thème comme la 5G, mieux ?

C : Oh, ouais mais la 5G euh, déjà, je sais pas très bien moi, je suis pas technicien en ondes radio.

M : Ouais, c'est technique quoi.

C : On dit que la 5G c'est pas bien, alors est-ce que la 4G c'est bien, j'en sais rien. Ca c'est très technique je trouve, il faut quand même avoir un avis. Enfin je trouve pour avoir un avis, il faut quand même avoir un minimum de connaissances. Et si on parle de techniques, il faut quand même avoir un minimum de connaissances. A ce niveau-là j'en ai aucune, j'en ai pas quoi, je suis pas un spécialiste en ondes radio ou en ondes.

M : Et tout à l'heure, vous me disiez, oui, cette question-ci sur la prévention, on était, tous les politiques était un peu d'accord, on était tous d'accord.

Donc c'est un thème, pas on voit pas trop de différence par rapport au parti politique et tout, est-ce que vous trouvez que c'était bien de choisir un thème rassembleur comme ça ou au contraire, vous avez préféré un thème...

C : Ah ben oui, parce que moi je trouve ça touche tout le monde quoi, le thème.

M : Ouais ok.

C : Bon, la prévention, bah oui ça touche les, tous les citoyens parce que si y a une crise euh, comme la crise du COVID, ça touche tout le monde, on l'a bien vu.

M: C'est sur, ouais.

C : Et là il faut, il faut d'abord bien s'informer. C'est pour ça qu'il y avait de la communication, on parlait de communication parce que là, le pour s'informer il faut avoir accès aux communications. C'est là où on a aussi travaillé, c'est pour les gens plus précarisés ou précarisés qui eux n'ont parfois pas les communications parce qu'ils ont pas internet ou parce qu'ils ont pas un smartphone ou voilà, qui ont pas les bons outils pour recevoir la communication, donc il faut pouvoir leur, quand même, leur donner accès à l'information.

M : Oui c'est vrai, je me souviens.

Est-ce que pour une, est ce que vous aimeriez par exemple participer à une autre commission délibérative ? Et si c'est le cas, est ce que vous auriez une idée thème pour le futur qui vous intéresserait ?

C : Ben moi, oui j'aimerais bien, mais bon j'ai pas beaucoup de chance de pouvoir y participer. Mais euh je crois que... Maintenant, moi je suis quand même assez inquiet, moi j'ai des enfants, j'ai des petits enfants, c'est quand même un peu inquiet de ce qui passe, de ce qui va se passer au niveau climatique. Ouais ça m'inquiète quand même quelque part donc je pense que ça maintenant c'est quand même un enjeu important pour bon, les générations futures, fin pour vous.

M : Un thème sur le climat ou sur l'environnement, ça, ça ?

C : Ah ben oui. Moi je trouve que ça c'est, ça c'est...Pour l'instant moi je pense que ça c'est le plus important à venir, dans un délai assez bref. Donc ça, il faut s'en occuper. Moi je veux bien, bon on a une chance de... je sais pas sur combien, de pouvoir participer mais, bon moi c'est vrai que maintenant comme je travaille plus, j'ai le temps quand, enfin je passe de temps à temps voir mes enfants qui habitent pas à côté. Donc euh, sinon moi je serais me libérer, j'ai toujours du temps quoi.

M : Ouais, et question un peu finale. Quelle est votre évaluation du processus ? Est-ce que vous pourriez me dire, selon vous, une chose qui serait à garder absolument et à l'inverse, une chose que vous changeriez, si vous le pouviez ?

C : Dans la, dans une commission ?

M : Dans tout, oui

Dans une commission délibérative future, une chose où vous vous dites, ça il faut garder absolument et une chose ou par contre vous, vous le changeriez ?

C : Ben moi, je garderai l'idée de, d'inclure des députés dans la commission. Ouais ça je trouve que c'est assez bon.

Hum bon. Euh. Alors qu'est-ce qu'on pourrait changer ? Allez je réfléchis un peu.

M : Oui non non mais prenez votre temps hein.

C : Qu'est-ce que je pourrais changer moi ? Si tout était bon.

Non, enfin, c'était pas. Non même moi...

Bon parce que y a des gens qui ont dit, ouais bon, j'échangerai, je ferais pas ça le week-end, je ferais ça en semaine. Parce que nous on a eu le week-end. Bon à la limite, moi ça ne m'a pas tellement dérangé. Ouais, en plus bon, moi je viens pas de loin. Enfin, j'avais un accès assez direct pour y arriver, donc pour moi c'était pas vraiment gênant. Mais y a peut-être des gens qui auraient dit j'aurais pu prendre congé en semaine et venir en semaine plutôt que le week-end quoi.

M : Ok super et donc vous manière générale, vous êtes heureux d'avoir participé, vous trouvez que...?

C : Ah oui, sincèrement, j'ai déjà été à des conférences et des trucs comme ça, mais là moi je trouvais que c'était vraiment bien. C'était vraiment euh...Moi, j'ai trouvé que, j'ai trouvé quand même beaucoup de positif.

M : Ouais super.

C : Et en plus moi, j'ai trouvé tous les gens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, tout le monde était sympa et, les parlementaires aussi. Tout le monde était sympa, facile d'accès. **Bien organisé parce qu'il y avait tout ce qu'il fallait. Les gens à l'accueil**, les gens qui travaillent en dehors et tout, ils étaient, ils étaient... Tout le monde était...

M : Le personnel du Parlement aussi, oui

C : **Le personnel était bien. Y avait juste le dernier jour y avait pas les facilitateurs, ceux-là étaient vraiment très sympas. C'étaient les jeunes étudiants, ou qui sortaient de leurs études, là, ils étaient tous, ils étaient vraiment super sympas.**

M : Et sur les facilitateurs, vous trouvez ça dommage que à la fin, ils soient partis ? Est-ce que c'était bien d'avoir des facilitateurs pour vous pendant les débats ?

C : Ouais ouais, c'était bien parce que c'est eux qui quand on arrivait, quand on était en groupe et qu'on arrivait dans la salle où on allait discuter, c'est eux qui nous mettaient bien à l'aise, qui lançaient un petit peu le débat. Eux, bon, c'est pas eux qui amenaient des idées et tout, mais c'était bien, ils étaient bien. Nous, on a eu deux, trois fois le même, la même personne et il était vraiment très très sympa et euh, moi j'ai vraiment, ben on les a tous félicités je pense. Après quand ils nous ont dit bon le dernier jour ils étaient pas là, mais c'était bien, c'était vraiment très sympa.

M: Ok super ben écoutez, c'était toutes les questions que j'avais, je sais pas si vous avez quelque chose à rajouter ?

C : Bah non, je vous ai dit, moi ça m'a beaucoup plu. C'était intéressant, on a rencontré des gens euh... Moi je retiens fin, j'ai trouvé que du positif. Je peux pas, vraiment pas...Je crois qu'il y a un bon système. Maintenant il faut voir ce qui va en sortir réellement, mais ça on aura les résultats dans 6 mois ou 9 mois

M : Ouais, c'est sûr, il faut attendre encore un peu.

C : Donc on verra.

M : Et vous, qu'est-ce que vous pensez par rapport à ça ? Par rapport au suivi, vous vous attendez à ?

C : Ah ben oui, c'est chouette d'avoir un suivi parce maintenant ça va prendre euh, bon ça va prendre des mois évidemment mais c'est bien d'avoir dans 6 mois, je pense qu'on aura une réunion, fin qu'on se reverra dans 6 mois quoi, ou dans 8 mois, je sais plus il m'a dit.

M : Et vous pensez que les recommandations que vous avez écrites vont être bien suivies, vous vous attendez à quoi ?

C : Ah ben y a 22 recommandations, elles vont pas toutes être suivies ou euh, mais même si y en a 3 ou 4 sur les 22 c'est bien quoi.

M : C'est déjà bien, oui ?

C : Ce serait déjà bien, si y en avaient quelques-unes qui soient reprises.

M: Humhum, vous trouvez ça déjà utile et déjà bien ?

Oui, parce que ça on peut pas demander que, faut pas s'attendre à ce que y ait 22 recommandations qui soient euh, ça je pense pas que ça va arriver. Mais si y en a 5, 6 ou 4 ou 5 qui sont, ça ferait plus ou moins 20%, ce serait bien quoi.

M : Ouais c'est sûr, ben on suivra ça de près, hein.

C : Bah oui donc euh... Je sais plus on en avait discuté, ce serait peut-être au mois de juin ou début septembre plutôt, parce que déjà ils avaient dit au mois de juillet. Moi bon, je suis souvent parti un peu au mois du juillet. Et alors, je sais pas on en avait discuté avec la présidente en dehors de, pendant les pauses, et elle avait dit ouais on verra pour faire ça au mois de juin alors, ou début septembre. Et ce serait, je sais pas une matinée ou? Je sais pas hein, ça prendrait je sais pas combien de temps.

M : Ouais non, je sais pas ce qui est prévu non plus.

C : Ouais mais ça euh, de toute façon, on sera informé, on sera convoqué.

M : Ben écoutez merci beaucoup beaucoup de m'avoir accordé un peu de temps ce matin.

Entretien avec la députée Ecolo

M : Super. Ben merci beaucoup déjà pour votre temps.

P : Donc vous le faites dans quel cadre ? Enfin, vous faites un stage, c'est ça ?

M : Ouais, dans le cadre d'un master de sciences politiques qui s'appelle master en administration publique à l'UCLouvain et donc voilà, c'est le stage de de fin d'étude, de fin de master et je fais le mémoire en lien du coup.

P : Très bien.

M : Est-ce que vous pouvez commencer par vous présenter brièvement : votre nom, votre âge et votre activité ? Depuis combien de temps est-ce que vous êtes parlementaire ?

P : Mon nom est [REDACTED], j'ai 47 ans. Donc je suis parlementaire régionale bruxelloise depuis juin 2018. Donc, c'est mon premier mandat de député. J'ai été conseillère communale pendant 6 ans à Saint-Gilles de 2006 à 2012, non pas possible, 2012 à 2018. Et euh voilà, avant j'ai fait différentes choses, le dernier euh j'ai fait 3 bouts de carrière différentes ; et le dernier, c'est du soutien à l'entreprenariat. Et avant pendant 10 ans, j'ai facilité des processus participatifs. Donc voilà, j'ai un peu l'habitude de ce genre de processus actifs, Ok.

M : Ouais ouais, c'est intéressant.

Et est-ce que c'était votre première commission délibérative en tant que parlementaire ?

P : Oui.

M : Ok, est-ce que du coup avant le, avant la participation est-ce que vous aviez des préjugés sur le déroulement de de cette commission délibérative ? Ou bien sur la participation citoyenne en général ?

P : Bon, alors la participation citoyenne ? Je je connais bien pour l'avoir pratiqué pendant 10 ans. Hum ici alors je connais bien aussi le processus vu qu'il a été quand même essentiellement porté par Ecolo et Magali Plovie plus spécifiquement mais aussi d'autres de notre groupe. Donc évidemment, on a suivi et je soutenais. Ma question restait aussi, comment est-ce que les députés peuvent parler librement ?

M : Ouais.

P : C'est à dire que nous on est, les députés ils émanent d'un parti. Et donc il y a des lignes de parti et les citoyens, eux, ils sont comme des individus. Enfin, ils sont des individus et donc bah peuvent tout à fait dire uniquement ce qu'ils pensent. Mais si on bouge par les, le point de vue des citoyens, comment ça va se passer si jamais ça va à l'encontre des idées du parti ? Un peu ce, comment est-ce qu'on va mélanger ça au sein des commissions délibératives, donc c'était ma question de départ.

M : Oui super, et du coup est ce que vous pouvez déjà un peu me dire la réponse qui vous a été apportée par la réalité par rapport à ça ?

P : Alors la réalité, c'est qu'en fait on était sur un thème qui, qui se prêtait bien, dans la mesure où en fait la plupart des partis n'ont pas quelque chose de de très clair sur le sujet. C'est à dire que quand on fait des, des... Par exemple, si on prend sur la 5G c'est assez différent parce

qu'alors on a des positions, chaque partie a des positions assez claires sur le sujet. Donc ici c'était sur la mise en œuvre et donc c'est toujours intéressant pour faire évoluer. Mais du coup c'est un petit peu plus compliqué.

Donc ici qui était sur la gestion de crise, je me suis dit : Ah oui, avec un thème comme ça, en fait, on peut chacun y aller avec son bon sens et son expérience où chacun a, donc, c'est des points de vue évidemment différents, mais on est relativement sur pied d'égalité. Donc j'ai trouvé que ça fonctionnait assez bien. Ce pied d'égalité sur ce thème-ci.

M : Ok, ouais.

Et dans un dans un thème suivant ou précédent hypothétique, quel serait votre point de vue sur cette question justement de ligne de parti, de liens avec le parti politique ?

P : Moi, je, je pense que du coup en fait, ça va s'exprimer surtout au moment des votes en fait. On va justifier et donc c'est une, c'est une opportunité d'éclairer les points de vue. Je pense que ça va être très difficile de faire basculer parce que on ne vote pas que comme individu, mais chaque fois on est ajouté à notre parti, donc on va quand même garder la ligne, j'imagine du parti sur des sujets de temps en temps qui sont sensibles. Donc, on va garder la ligne du parti, mais on l'explicitera et donc ça aura en tout cas valeur pédagogique.

M : Ok ok ça va.

P : Mais du coup c'est plus compliqué de chercher complètement un consensus et je pense que tout le monde n'est pas complètement sur pied d'égalité, c'est-à-dire que c'est pas une addition d'individus, mais c'est bien ajouter des citoyens dans le jeu politique comme il se passe et c'est aussi ça la richesse en fait de la commission délibératives, c'est qu'en fait ça explicite ce processus là aussi. Puisque on est dans un système quand même participatif aussi.

M : Oui c'est ça, ouais ouais.

P : C'est vraiment, on mélange tout ça qui rend les choses pas toujours faciles.

M : Mais vous pensez que c'est...

P : Donc je pense qu'il faut faire attention au sujet qu'on choisit, parce que si c'est si les positions sont trop claires en fait ça va pas pouvoir faire avancer, alors il vaut mieux avoir un panel de citoyens, qui fait alors un avis un peu à part et peut jouer en un travail plus ou moins de lobby, on va dire. Ou sinon si le sujet est trop positionné, c'est compliqué.

M : Ouais donc vous êtes plutôt en en faveur d'un sujet plus ouvert et moins partisan pour que ...

P : Quand tous les partis se sont exprimés très clairement dans des sens différents je pense que c'est pas un bon sujet pour une commission délibérative.

M : Ok ouais, Ok super merci beaucoup. Sur de nouveau un peu en amont du processus, quelles étaient vos motivations pour participer ? Qu'est-ce que ça représentait pour vous d'être une participante à cette commission délibérative ?

P : Donc moi, j'avais fort envie de participer parce que bon voilà, j'ai suivi toute la genèse en tout cas sur cette législature-ci. Donc ça m'intéressait. Ça m'intéressait aussi parce que j'ai moi-

même animé beaucoup de processus participatifs. Donc voilà, être animé, fin, voilà être partie prenante. Et puis j'avais envie de voir comment ça se passe quoi ?

M : Ouais.

P : Et sur le sujet, je trouvais que le sujet était justement intéressant, parce que nous décaler un peu dans les crises où on est pour l'instant, on gère une crise avec le nez dans, sur le guidon. Donc là je me suis dit, bah c'est un peu l'occasion de se décaler.

M : Est-ce que vous aviez des attentes particulières vis-à-vis du processus ?

P : Non, pas d'attente particulière.

M : D'accord.

Euh, quelle est d'après vous la plus-value des citoyens dans la commission parlementaire ? Qu'est-ce qu'ils peuvent apporter en plus par rapport aux participants parlementaires, oui ?

P : Moi, j'ai trouvé que du coup, le fait qu'on mélange des citoyens. Il y en a 2/3 - 1/3 donc il y a plus de citoyens que de parlementaires. Surtout que le PTB ne vient pas donc il y en a encore plus. (rires). Je trouvais que c'était intéressant aussi pour pouvoir bah se parler différemment. Enfin, moi je trouvais que c'était très constructif, aussi avec les collègues députés. En fait, les jeux politiques, en tout cas de nouveau sur une matière qui n'est pas complètement figée s'atténuent encore plus fort parce qu'il y a des citoyens et on mélange et on se met au service tous. Alors je pense que pour l'instant, en tout cas dans celle que j'ai vécue parce que je vais pas mettre, mais je pense que c'était un petit peu le cas ici, non celle-ci on on a quand même trouvé un certain équilibre entre les parlementaires et les citoyens, mais on essaie de ne pas venir avec notre liste de suggestions. Ouais, parce que nous d'habitude, on va avoir bah c'est des thèmes, soit c'est des idées personnelles, on va dire enfin, des idées un peu dada, ou bien le parti a déjà travaillé dessus donc on arrive avec un petit peu de matière en plus. Mais et donc on n'est pas arrivé avec une énorme liste de suggestions quoi. On a plutôt laissé émerger des citoyens et on a fait plutôt un travail d'accompagnement. Et du coup ça a créé en tout cas une chouette atmosphère de travail aussi entre députés.

M : Ok donc donc si je vous résume la présence des citoyens a créé un débat peut-être moins partisan, moins euh...

P : Oui voilà, moi je trouve.

M : Sur des lignes politiques. Ok et vous notez aussi l'attitude des parlementaires qui était...et ça s'est vu aussi quand moi j'ai observé le processus, de laisser la place aux citoyens et de pas envahir le débat quoi, ou de pas prendre euh...

P : Oui c'est ça, on est pas arrivés avec nos 120 idées nous-mêmes quoi. Enfin, voilà

M : Ce que vous auriez plutôt fait dans une commission classique, alors?

P : Bah, dans une commission classique, on serait peut-être arrivé euh...Bon, alors d'habitude, dans une commission classique, ça ne se passe pas. Donc on a pas de sujet où on arrive vierges on va dire. Donc y a toujours euh, soit quelqu'un dépose un texte et donc on travaille à partir d'un texte. On a jamais l'occasion de discuter à partir d'un sujet, d'une page blanche.

M : Ouais ouais ok.

Ouais, il y a toujours eu...

P : Ça c'est aussi ce qui est neuf à partir du processus et que je trouve aussi intéressant, c'est de se dire : voilà à partir d'une page blanche, on co-construit quelque chose.

M : From scratch humhum. Ouais ok.

A l'inverse du coup de la première question que je vous posais, quelles ont été d'après vous, les difficultés rencontrées par les citoyens dans cet exercice ?

P : Alors hum.

M : S'il y en avait ?

P : Un temps d'adaptation.

Oui, alors moi je, je trouve que bon, sur la méthodologie, la manière dont ça a été conduit, on va dire, par le prestataire, j'ai des grosses réserves sur ce coup-ci.

M : Sur le facilitateur vous voulez dire?

P : il y a pas eu d'appropriation du sujet, avant d'être bombardés par des personnes-ressources. Et donc quand on fait comme ça, fin c'est mon expérience aussi d'animation, du coup les personnes ressources teintent très très fort les résultats, puisque en fait il y a pas eu avant, de dire tiens dans la gestion de crise quelle est, enfin voilà, c'est quoi une crise pour vous ? Qu'est-ce qu'on fait ?

Il y a une manière, il y a une étape à faire avant de mettre les gens en contact avec les personnes ressources.

M : Ok ouais.

P : Donc, pour moi ça a été du coup plus difficile pour elles de se décaler, et nous, on aurait peut-être pu le faire, quoique, plus facilement quoi. Mais on a suivi aussi le mouvement des citoyens, quoi.

Mais, et encore, enfin je veux dire c'est, c'est quand même un travail collectif ici vu qu'on était tous un peu d'une page blanche, vu que délibérément, je pense que tous les partis, en tout cas chez nous, on n'est pas arrivé avec, on a déjà préparé plein de choses en amont, mais plutôt en disant ben on va y aller pour co-construire avec les gens quoi. Donc, on s'est fait prendre aussi, enfin prendre, prendre aussi dans ce processus qui fait que en fait y a pas de première étape d'appropriation du sujet et donc on est voilà quoi.

M : Et cette première étape, vous la verriez comme une première délibération entre citoyens pour réfléchir, comme vous le disiez euh...

P : En tout cas, moi, dans tous les panels de citoyens que j'ai mené, au début y a au moins une journée où c'est on s'approprie le sujet. C'est quoi une crise ? Enfin, dans ce cas-ci, ce serait quoi une crise ? Qu'est-ce qu'il y a, qu'est-ce qu'on mène ? Et puis qu'est-ce que vous avez vécu, partir de leur vécu et faire émerger des trucs

M : Ok ouais.

P : Et puis après, on rencontre des gens. Mais comme ça, ils viennent et ils notent déjà et on a déjà une matière et comme ça, ça ne permet pas d'oublier complètement ce qui était venu spontanément d'eux-mêmes. Parce que évidemment, ici, comme on a été un peu bombardés pendant toute une journée.

Après le processus et que le processus est en cours, va d'office, c'est ça qui l'emporte quoi.

M : Ouais ouais non c'est sûr.

Ok, quelle est votre perception alors des, enfin vous y avez déjà un peu répondu, hein, mais votre perception des relations entre parlementaires et citoyens ? Comment est-ce que vous évaluez l'articulation entre les 2 types de participants pendant le processus ?

P : **Alors moi j'ai trouvé que bah elles étaient bonnes. Il y avait, je crois, beaucoup de naturel.** Et c'est ce que moi j'aime toujours bien, je crois en Belgique, on a un grand avantage comme ça où tout le monde est proche.

Enfin ici par exemple même les ministres sont accessibles, on va faire les courses comme tout le monde. Si on va à un colloque de parti, on peut, même si on arrive dans le parti, on peut parler avec les présidents, les ministres. En fait on est un pays très accessible et je trouvais que ça se sentait fort, donc tout le monde parlait avec tout le monde.

C'était très très cool et **les parlementaires étaient plutôt à se dire bah on accueille des gens chez nous, on va dire, fin je vais dire dans nos bureaux, dans notre structure et donc on on prend un peu soin quoi.**

M : Ouais ouais ok.

P : ...Des gens. **Donc voilà, je dirais une attitude accueillante des parlementaires, j'ai trouvé générale. Et du coup je crois que y avait, les gens étaient plutôt à l'aise quoi, entre eux, et avec les parlementaires.**

M : Et au niveau du ratio, du coup euh, comment est-ce que vous l'évaluez, entre parlementaires et citoyens, c'est adapté pour vous ?

P : **Moi ça me semble pas mal parce que disons que ce serait, il y aurait plus de citoyens, on serait complètement plus noyés.**

M : Marginaux, ouais.

P : **Plus anecdotiques. Mais ici ça, ouais je trouve que c'est pas mal. Je trouve en tout cas, à ce stade-ci, ça m'a l'air bien.**

M : Qu'est-ce qui vous a surpris en particulier, s'il y a quelque chose qui vous a surpris chez les citoyens qui ont participé à la Commission dans leur attitude, dans leur posture ?

P : Honnêtement euh rien, parce que parce que je sais comment ça se passe, on va dire. Enfin, c'est vraiment chouette de voir que les gens en fait arrivent quand même à se décaler. Je vous dis, j'ai des grosses réserves sur les premières journées. Après, on a bien atterri et donc je trouve que ça leur a pas permis de donner tout ce qu'ils avaient, les citoyens, parce du coup ils sont un peu mis dans des, c'est mon sentiment, ils se sont mis dans des voies qui étaient du coup pas toujours les leurs quoi.

M : Qui avaient été guidées par les experts vous voulez dire?

P : Moi c'est, c'est mon sentiment. Mais après ils l'ont, ils ont, ils l'ont personnalisé hein, donc je dis pas que c'est complètement. Mais je pense qu'avec une autre structuration, ils auraient pu apporter plus quoi. Et puis apporter que chacun puisse parler plus. Alors dans les petites tables, c'était relativement dynamique, mais ça aurait pu l'être plus.

M : Ouais, j'allais justement poser la question lors des petits tables, donc, des délibérations en sous-groupes, est ce qu'il y a des différences entre justement ouais les comportements, la manière de travailler que vous avez remarquées entre, entre citoyens et parlementaires.

P : Bah disons que dans la moyenne de la société, on a une répartition plus ou moins égale entre extravertis et introvertis. Et nous, dans les députés, on est presque tous des extravertis, sinon on ferait pas ce métier là donc évidemment, on parle plus.

M : Ouais ok.

P : Même si on essaie de se contrôler, mais donc donc évidemment il y a une aisance de parole, c'est notre métier de de parler.

Pour beaucoup, oui on peut pas dire qu'il y a pas de différence. Ce serait quand même un peu se mentir. Mais néanmoins, on faisait, on essayait de quand même trouver une place quoi.

M : Et cette différence de prise de parole du coup, vous l'expliquez aussi par une question de personnalité. D'autres m'ont dit aussi simplement par oui, par le métier quoi, être habitués à l'exercice.

P : Ouais c'est ça. Moi, je, je pense que pour être, enfin comme je vous dis, pour être député, la plupart des députés sont extravertis parce que ça fait partie du job, ou sinon on souffre vraiment beaucoup dans ce métier. Et donc voilà, y a plus d'extravertis, ça c'est déjà. Et en plus c'est notre métier, on a l'habitude d'être en réunion, on fait que ça et de défendre des points de vue, on ne fait que ça aussi. Donc, forcément.

M : Ouais, c'est sûr.

Et justement, la présence des parlementaires, pour vous, qu'est-ce que ça apporte au processus, par rapport à un panel de citoyens classiques ?

P : Alors, disons que ça fait de, ça fait de la pédagogie sur la politique. Ouais, je pense que ça, en tout cas, les participants comprennent mieux la politique ou les contraintes. Enfin voilà donc je pense que...

M : Quand vous dites la politique, vous voulez dire le système parlementaire ou la crise... ?

P : Oui le système parlementaire. Et donc par là, parce qu'alors on peut expliciter d'autres choses aussi ça. Je veux dire, ici, il y a des gens qui sont dedans, donc ça apporte peut-être un principe, enfin de se confronter en tout cas à une certaine réalité. En tout cas, la réalité politique on va dire, de comment sont produites les décisions. Je dirais que c'est surtout ça.

M : OK au niveau du, et au niveau du suivi. Du coup le suivi est fait par des parlementaires, est-ce que vous trouvez ça ? C'est en plus pour vous, du fait que ce soit intégré au Parlement ou ?

P : Que le suivi soit intégré par le Parlement ou bien le plus qu'il y ait. Enfin j'ai pas compris la question...

M : Le fait que l'output en gros créé par la commission, après doit être suivi par les parlementaires, par rapport à un panel de citoyens classique où parfois la question du suivi est moins prévue, quoi.

P : Oui alors, disons que dans l'idéal, tout panel de citoyens ou tout processus prévoit déjà le suivi quoi. Fin je veux dire ça, c'est l'idéal. Il ne devrait pas y en avoir où les étapes d'après sont pas prévues, sinon généralement c'est sympa mais ça ne mène à rien quoi. Ici, je trouve que c'est, c'est évidemment pensé sur le suivi donc je trouve que c'est positif quoi. C'est positif que le suivi soit dedans. Et s'il n'y avait pas de suivi, bah là, ce serait vraiment juste un outil pédagogique, quoi.

M : Ouais ok. J'avais des questions aussi sur le fait que le mécanisme, du coup-là, soit vraiment intégré physiquement et même enfin substantiellement au Parlement, est-ce que par exemple vous trouvez que cette expérience ressemble au travail parlementaire classique ? Ou est-ce que vous... Voilà est-ce que vous pouvez me dire en quoi ça ressemble ou en quoi ça diffère de votre travail parlementaire classique ?

P : Alors, ça y ressemble parce que c'est dans les locaux.

M: Ouais.

P : Et encore, pour le reste, ça ressemble très très peu au travail parlementaire classique. Comme je vous, on ne démarre jamais de rien, on démarre jamais d'une feuille blanche. Il y a toujours quelqu'un qui met un texte, quelque chose ou bien il y a quelqu'un qui pose une question. Quand c'est des questions, on ne peut pas débattre entre nous, on débat toujours avec la ministre. Je n'ai pas dit que ça se faisait jamais, mais en principe la théorie c'est ça. Et ou sinon, sur les textes, on discute à partir d'un texte, donc jamais d'une page blanche. Donc on ne fait jamais ça en fait, en gros. Et je trouve que c'est aussi une des choses qui m'intéressaient, c'est que je trouve que un, une des choses intéressantes dans la commission délibérative, c'est d'amener des pratiques différentes de co-construction hors euh... Alors parfois, on fait des étés, parfois on fait des groupes de travail, c'est-à-dire quelqu'un amène un texte sur la table et puis on fera un groupe de travail pour essayer de l'enrichir. Et donc donc il y a déjà un peu, mais ça va se faire surtout intra-majorité, on va dire, et puis parfois pour certains textes, aussi ouverts à tout le monde.

M: Donc classiquement au Parlement, la co-construction se fait dans les partis...

P : Mais ceci dit, je dis ça et puis en fait c'est pas tout-à-fait vrai parce que quand on fait des recommandations de la commission, comme on en a fait, bah là on était en COCOF. Et en COCOF on en a fait aussi où euh, par exemple, sur les jeunes en errance, Un processus que j'ai suivi aussi. On a fait toutes sortes d'auditions et puis on a fait des recommandations, donc si on peut dire ça, c'était un...C'était relativement similaire. Donc oui, donc ça peut se rapprocher quand on fait des processus de recommandation de la commission

M : Ok ok, mais sinon à part ça, sinon c'est plus, les délibérations sont plus intra-parti et puis après il y a plus de rapports de force j'imagine pour...

P : Oui, on essaye de vendre son beefsteak, oui.

M : Ok, et quel est quel est l'intérêt d'après vous par rapport à un panel citoyen classique, du coup d'intégrer les citoyens dans l'assemblée parlementaire ? Vous avez mentionné le côté pédagogique, mais est-ce que vous auriez d'autres intérêts d'intégrer même physiquement, de faire venir les citoyens au Parlement ?

P : Alors les salles du Parlement ne sont pas du tout adaptées à ce genre de travail, hein. Donc euh, en tout cas un hémicycle figé, c'est pas très pratique. Après on est habitué à ces codes là et puis je me souviens de la première commission délibérative, ils avaient fait un foin parce que un parti avait dit : mais enfin ils nous ont fait lever, poser des questions idiotes. Ben oui, ça s'appelle les brise-glaces et c'est comme ça qu'on fait quoi.

M: Ouais ouais.

P : (rires).

Mais donc ça les avait complètement choqué, c'est quoi ces trucs infantilissants et tout ça ? Oui, oui, ben oui, c'est comme ça et ça marche bien en plus.

M: Les codes sont différents.

P : Donc oui, les codes sont assez différents, et du coup on a des locaux qui sont très rigides et qui sont rigides comme le règlement du Parlement est rigide quoi. Donc ça n'est pas très adapté. Surtout, on a ces salles avec des tables qui sont figées, enfin voilà. Mais je pense que y a quand même moyen de faire et c'est intéressant pour le Parlement d'amener des pratiques différentes, de dire ah oui tiens, on peut s'ouvrir, on peut faire un peu différemment, etcetera. C'est amener une autre manière de travailler dans le Parlement que je trouve intéressante pour le Parlement.

M : Ok.

Justement, entre les sessions plénières et les sessions en sous-groupe du coup, je devine un peu votre réponse, mais lesquelles est-ce que vous avez trouvé les plus efficaces ou les plus pertinentes dans le processus ?

P : **En sous-groupes, évidemment. J'ai trouvé les plénières pas très... Fin alors, à la fin c'était...C'était pas mal, à la fin. En fait, le dernier jour a été plus efficace, je trouvais, où là on a voté, puis on a fait des sous-groupes mais c'est clairement en sous-groupes et les plénières étaient trop longues, soit redondantes, fin voilà, j'aurais jamais fait comme ça moi.**

M : Humm... Je lis juste. Sur le thème, fin on en a déjà parlé pas mal mais est-ce que vous auriez une idée par exemple d'un autre thème que vous trouveriez pertinent pour une future commission délibérative ?

P : Euh, comme ça non.

M : Ouais, mais vous choisiriez des thèmes plutôt non partisans comme celui-ci du coup, quoi ?

P : Oui, c'est ça, donc de trouver un thème, c'est ça...Je trouve que y aurait plein de choses. Il y a plein de choses pertinentes, mais, ou bien qui soit, qui soit très large en effet voilà, où y a pas trop d'expressions clivantes dessus. Et en tout cas ici c'était on était sur un thème un peu prospectif si on peut dire et c'est assez intéressant aussi des thèmes prospectifs. Si on prend par exemple sur l'alimentation qui est un sujet qui m'est cher, production et alimentation, ça peut être intéressant de se dire bah voilà comment euh, projetons-nous dans le futur. Je crois qu'on

a plein de défis dans le futur, notamment avec les dérèglements climatiques, la pollution, enfin voilà l'enjeu environnemental, mais qui va générer plein de pressions sociales, pressions enfin tout. Et donc je trouve que c'est le moment de faire de la prospective là-dessus et voir ce qui est acceptable etcetera.

M : Ok.

P : Donc c'est pas tellement, mais de se dire bon on va devoir changer de société quoi. Comment on fait pour adapter par rapport au local ?

M : Une autre question que j'avais sur le Parlement, quelle est votre opinion sur le, voilà la présence de tout le personnel du Parlement, notamment par exemple aussi, enfin, ils étaient pas passés dans les salles où j'étais, mais sur l'accompagnement des juristes dans la dernière phase de rédaction de recommandations ?

P : Alors je trouve que c'est une bonne idée, mais qui aurait pu être mieux exploitée. En fait c'est une idée qui vient du processus français, où ils ont vraiment aidé, ils ont retravaillé juridiquement. Et je trouve que c'est une bonne idée. Mais en fait le temps était un peu court et puis ça a été fait... Fin voilà, je, j'ai pas vu un énorme apport à part qu'ils ont vachement bossé pour remettre ensemble, ils ont bien bossé. Mais point de vue du juridique, si ce n'est mettre un peu en langage parlementaire, quoique, fin voilà. En tout cas je trouve que c'est à creuser, à approfondir et sans doute euh, et d'aller plus loin. Mais ici, on n'avait pas des recommandations qui étaient très techniques hein.

M : Et est-ce que vous pensez que par exemple ce travail, un peu d'aide à la rédaction à la fin pourrait être fait par l'équipe des facilitateurs ?

P : Alors euh, est ce qu'il pourrait se faire par l'équipe de facilitateurs ? Bah moi je trouve ça assez chouette d'impliquer le Parlement dedans, et enfin moi j'ai été un peu étonnée de la manière dont les facilitateurs ne faisaient en effet rien. C'est à dire que on n'a pas eu de rapports qui s'est co-construit. Il y a eu... Il y a normalement une espèce de travail du premier jour : qu'est ce qui a émergé ? Puis les gens reçoivent ce qui a émergé comme ça on peut construire étape par étape comme ça. On a... Fin voilà.

M : Et justement, sur les facilitateurs alors, comme vous avez de l'expérience dans le domaine, la plupart étaient étudiants ou même, comme vous êtes professionnelle, comment est-ce que vous avez jugé du coup la prestation de facilitateur ?

P : Alors on va dire... Mauvaise

M : Ouais (rires).

P : En fait les étudiants chez nous, en fait c'était une étudiante. Et en gros, on a fait l'animation avec un autre député.

M : Ouais ouais, je m'en rappelle, j'étais là, oui, c'est ça.

P : Oui, alors je suis pas très facile à animer hein, je le concède. Mais néanmoins, enfin voilà on voyait, enfin voilà ça ne va pas. Surtout que normalement ils avaient dit que c'était des facilitateurs professionnels quoi. Donc, je trouve qu'ils étaient pas du tout présents et plutôt démissionnaires et du coup ça n'a pas aidé.

Ici, c'était pas conflictuel, c'était pas difficile quoi hein. Franchement, on a été, enfin, on était sympas, constructifs, on avait pas de bifteck à défendre et donc on était au service des citoyens mais voilà, enfin je veux dire, honnêtement, ils auraient pas été là, ils nous auraient mis en autogestion c'était kif-kif quoi.

M : Ouais mais c'est sûr que dans un autre contexte, si voilà le facilitateur est un peu faible entre guillemets, comme ça, du coup le Parlement...

P : Moi je trouve que ça ne doit pas ou bien alors on assume de l'autogestion. En fait, il n'y a pas de plus-value à avoir quelqu'un qui n'a pas d'expérience dans la mesure où les députés sont pas des gens faciles. Et en plus ils avaient pas une méthodologie très claire, quoi. C'était juste un sujet et puis de faciliter la... Enfin, j'ai l'impression hein, de ce que je voyais.

M : Oui oui non, et les...

P : Mais quand on a des gens qui sont pas très aguerris, on leur fait un petit canevas d'étapes quoi. On a un processus plus, plus séquencé.

Mais juste discuter, bah alors autant laisser les gens... au moins c'est clair quoi.

M : Ouais, et les conséquences de ça, euh, c'était une prise un peu en main méthodologique par les parlementaires ?

P : Alors moi en fait, je trouve qu'il y a pas vraiment eu de problème dans les sous-groupes. Moi c'est l'ensemble, je trouve que le processus comme je vous ai dit, il y avait un gros problème de non-appropriation du sujet au début, qui a conduit à ce que les... En plus je pense la première journée de de de personnes ressources (je déteste le mot expert parce que sinon ça fait euh de personnes ressources, était ultra chiant de 1), et a trop dirigé les choses. Vu comme c'est... Ça c'est pas les facilitateurs eux-mêmes, c'est la méthode. Mais bon, c'est eux qui ont construit la méthode.

M : Ok super, mais ma question un peu de clôture, c'est, voilà, quelle est votre évaluation globale du processus et plus précisément si vous pouviez me dire une chose ou plusieurs choses selon vous, à garder absolument et à l'inverse que vous changeriez si vous en aviez la possibilité ?

P : Donc moi je trouve que c'était intéressant, c'était chouette. Je pense que c'est super intéressant aussi pour des parlementaires qui ont moins l'habitude d'être dans ce type de dynamique, parce que dire que les parlementaires ne sont pas en contact avec des citoyens, ils sont dans leur tour d'ivoire, c'est complètement faux quoi. Enfin je veux dire, on a évidemment tout le temps des contacts avec des citoyens, sinon on n'est pas élu et puis on va sur le terrain, c'est le boulot.

Par contre, de co-construire comme ça et de ne pas être le sachant ou devoir vendre sa soupe, si on peut dire, c'est une, c'est une autre position quoi. Et de se mettre au même niveau et co-construire sur des sujets. Donc ça je trouve que c'est chouette. Je pense que la proportion, comme je dis jusqu'à preuve du contraire, moi elle m'a l'air bien. Je trouve en fait que c'est pas mal que le Parlement ait pris pas mal de, que le service du Parlement ait pris la place, parce que du coup ça crée d'autres dynamiques et d'autres cultures de travail. Et ça, c'est petit à petit, ça va faire bouger, moi c'est un de mes espoirs, c'est que voilà, ça crée une autre culture parlementaire qui me semble nécessaire vis-à-vis des défis qu'on a, surtout pour repenser à long

terme, et à long terme, on doit changer. Voilà, je... Ce que ce que je changerais, c'est la manière de prendre le...

M : L'information ?

P : Enfin comme je disais la méthodologie pour arriver quoi, de faire plus de moments d'appréciation. Mais voilà. En gros, je pense que voilà, en tout cas les parlementaires, je voyais, ils étaient plutôt aussi contents, les citoyens aussi. Donc après, il faut après que ça fasse aussi des effets quoi.

M : Ouais bien sur.

P : Donc voilà, je, je pense que c'est pas mal. C'est encore un processus en évolution, mais c'est pas mal.

M : Ok ben super c'était super intéressant, super merci beaucoup.

P : Et ben avec grand plaisir et bon travail.

M : Merci, merci pour votre temps. Bonne soirée

Entretien avec la députée DéFI

M : Et du coup voilà, c'est, c'est dans le cadre de mon mémoire, en sciences politiques et après mon stage sur la dernière commission délibérative qui a eu lieu.

Donc je vais commencer en vous demandant, est ce que vous pouvez d'abord vous présenter : votre nom, votre activité, depuis combien de temps vous êtes député ?

P : Alors je m'appelle [REDACTED], ça fait enfin, j'ai, j'ai fait des études de droit. J'ai exercé comme avocate pendant 15 ans en fait, au barreau de de Bruxelles. Puis j'ai été échevine de l'enseignement à Uccle pendant 12 ans. Et puis ensuite avec quelques chevauchements, j'ai été élue au Parlement régional bruxellois en 2014 en fait. Donc, ça fait 7 ans que je suis députée et j'ai travaillé pendant 7 ans au Parlement de la Communauté française aussi, mais maintenant plus depuis euh... J'en ai démissionné depuis début septembre, le premier septembre. Mes matières de prédilection c'est euh, bah c'était l'enseignement, fin ce l'est toujours. Euh le logement : Depuis 2 ans, je travaille beaucoup en logement. Et depuis 2 mois, je travaille en mobilité.

M : Ok super.

P : Pardon, je m'intéresse aussi aux matières COCOF. Et c'est vrai que je peux m'y investir plus maintenant que j'ai quitté le Parlement de la Communauté française. Donc surtout handicap, je dirais, enseignement, culture et formation professionnelle, voilà.

M : Ok, merci beaucoup.

Est-ce que c'était votre première commission délibérative, celle sur les rôles des citoyens...

P : Oui.

M : Ok super.

Est-ce qu'avant le début de cette Commission délibérative, vous aviez des préjugés sur le déroulement qui s'annonçait ?

P : Oui.

M : Et lesquels?

P : (rires).

Comment dire ? Je vais vous parler franchement, hein.

M : Oui c'est le but.

P : C'est le but. Je, je suis pas entièrement convaincue, j'étais pas entièrement convaincue par l'outil dans le sens, c'est à dire que je pense, je crois, en la démocratie représentative. Je pense que le grand avantage c'est que bah on a une mission. On est élu et on est élu à durée déterminée donc bah il y a un bilan, il y a une évaluation tous les 5 ans ou tous les 6 ans selon les scrutins. Que le fait d'être responsable de son action politique, bah voilà, ça donne une série d'obligations aussi et que tout, on est déjà dans un système, dans un scrutin, un type de scrutin qui impose énormément de de compromis, de concessions, où la lisibilité des politiques n'est pas nécessairement évidente puisque voilà, on est dans un système proportionnel donc forcément les politiques sont dilués. Alors ça a des aspects très très intéressants. Mais si on y rajoute une dimension de de participation citoyenne qui prendrait beaucoup de place, ben on assiste à une dilution encore plus importante. C'était un peu l'appréhension que j'avais en tout cas pour les commissions délibératives, les 2 précédentes qui avaient pour thématiques respectivement la 5G et le sans-abrisme.

Alors pour celle-ci, bah c'était organisée par la COCOF, donc le rôle des citoyens en temps de crise, on a vu qu'il y avait quand même pas mal de pistes à explorer, avec pistes qui existaient déjà, des pistes à explorer et des pistes, des nouvelles pistes.

Donc j'ai été beaucoup plus satisfaite après avoir vécu l'expérience que à priori. Donc les préjugés, c'était plutôt bien le fait qu'on allait se retrouver dans une sorte de simulacre.

M : Ok.

P : C'est peut-être un peu fort comme terme, mais mais qu'en tout cas, il y allait avoir une défiance des citoyens par rapport aux politiques, qu'on était en plus positionnés dans l'hémicycle une fois qu'il s'agit de voter dans des endroits distincts, qu'il fallait afficher sa qualité de politique et donc on se distinguait déjà des citoyens. Ca aurait peut-être été plus intéressant de... En tout cas j'avais un apriori par rapport à ça, j'avais peur qu'il y ait un clivage qui s'opère. J'avais peur aussi. Je redoutais que l'on que l'on fasse des recommandations inapplicables, juste pour se prêter à l'exercice. Mais je suis beaucoup plus positive maintenant, après avoir vécu l'expérience par rapport à ces représentations, pour certaines d'entre elles fausses que j'avais à priori.

M: Ok super merci.

Donc ça c'est au niveau des préjugés, mais est-ce que vous aviez aussi euh, qu'est-ce que ça représentait pour vous de participer ? Quelle était votre motivation, comment est-ce que vous vous positionnez du coup dans tout ça ?

P : Mais ma motivation c'est d'abord, je crois qu'il faut que qu'on soit présent. Alors au niveau du parti, c'est parce que bah voilà, dans toutes les formations politiques, sauf le PTB, on est censés se présenter enfin en tout cas se plier à l'exercice. Voilà donc.

Je trouve que à partir du moment où voilà ça fait partie du travail parlementaire. A la base, c'est pas que je me sentais contrainte mais c'est qu'un tout car il y a une obligation qui fait clairement partie de mes missions. Deuxième chose, j'avais envie d'y aller parce que je suis assez avide d'expérience et que je trouvais que c'était une expérience très intéressante.

Aussi pour voir si mes représentations ou les stéréotypes que j'avais ou les appréhensions allaient s'avérer exactes ou pas. Donc c'était important pour moi de d'y participer, oui.

M : Ok, super.

Et quelle est d'après vous, du coup maintenant une fois que le processus avait commencé, quelle a été d'après vous la plus-value des citoyens dans la Commission ?

P : La plus-value euh...

M : Humhum, qu'est-ce qu'ils ont apporté en plus du coup que les parlementaires et après je vous poserai la question aussi version parlementaire.

P : Sur la forme ou sur le fond ?

M : Les 2.

P : Mais je crois que d'abord, à priori, la présence des citoyens fait en sorte que les parlementaires doivent mieux se comporter que d'ordinaire. Quand on est entre nous, bah voilà, il y a parfois des attitudes, des postures que naturellement on ne, on emprunte pas quand il y a des citoyens. Donc ça je trouve que déjà c'est, c'est quelque chose d'important parce que ça permet de se voir autrement entre parlementaires aussi. Certains sont plus coutumiers que d'autres de ce type d'attitudes. Et donc je trouve intéressant de se retrouver dans une situation où ces attitudes ne trouvent pas à s'exprimer ou ne puissent pas trouver à s'exprimer.

Qu'est-ce que je, j'en retiens du ... Il y a évidemment la pluralité des profils. Au sein des parlementaires, on se rend compte que bah il y a très souvent des juristes. C'est pour la plupart des juristes, des universitaires souvent. Ou bien alors on a les élus d'origine étrangère qui euh, qui ont des qualifications plus diverses, mais en tout cas chez les élus, on va dire euh qui sont, qui sont autochtones, ou en tout cas qui sont belges depuis des générations, bah c'est plus des universitaires et souvent des juristes. Donc je trouve que la pluralité des profils était très intéressante. Donc ça c'est, c'est pour moi le l'aspect plus intéressant, cette vision très, très concrète en fonction de ces pluralités de profils, des réalités rencontrées, des pluralités aussi de profils socio-économiques, des pluralités de profils... Euh ben, c'est comme ça d'ailleurs que la commission a fonctionné hein. Donc ça c'était très important que ce soit le cas, qu'on ne soit pas dans une homogénéité dans le panel de citoyens. Donc le fait que chacun puisse venir et déposer ou utiliser son expérience, son expertise dans un domaine particulier, voir un regard particulier, c'est très très important je crois dans ce type d'exercice.

M : Okay et à l'inverse, quelles sont d'après vous les les difficultés qui ont été rencontrées par les citoyens pour participer à la Commission ?

P : Bah des difficultés que ben voilà que que toute l'équipe vous avez contribué à aplanir hein, donc des difficultés liées... Ben il y a un Monsieur qui parlait pas, qui parlait pas français. Il y a

un Monsieur qui était porteur de handicap mais lui je pense que ça, on a réussi à le prendre en charge. Moi, j'ai pris en charge une dame qui avait des difficultés à se déplacer. Il y a des difficultés à s'exprimer en public. Le fait que les lieux soient quand même assez impressionnants pour des citoyens qui ne sont pas familiers à ce genre d'exercices. Donc la difficulté de prendre la parole en public, mais en même temps, ça, ça a été très bien géré par l'équipe et aussi par le fait de, par la manière de travailler puisqu'on a pas au début on a, on a tout de suite, enfin, après les présentations et les témoignages des experts, on a tout de suite travaillé en petits groupes. Donc en petits groupes, c'est plus facile déjà.

Voilà, c'est des difficultés de cet ordre. Et puis sans doute de pouvoir se libérer pour certains d'entre eux, certains d'entre eux travaillent la nuit hein. Donc certains ont dit, voilà, moi je repars travailler maintenant. Des difficultés inhérentes aussi à leur profession.

M : Ok ouais, mais vous trouvez quand même, de manière générale, au niveau de l'organisation, beaucoup de choses ont été faites pour aplanir du coup ces difficultés, pour les...

P : Ah ça j'ai été étonnée, par votre talent à tous pour justement faire en sorte que les, le citoyen se sente à l'aise, pour convertir le langage parfois complexe dont on use par habitude. Ceci dit, moi je suis convaincue, enfin j'ai l'habitude, j'aime bien utiliser, c'est pas que j'aime bien c'est que je suis habituée, j'ai beaucoup lu dans ma vie donc parfois j'utilise un vocabulaire qui est pas nécessairement accessible. Bah ouais, mes collègues parlementaires parfois, comprennent pas non plus. Comme pour les budgets, en question de chiffres, c'est plus compliqué pour moi, donc.

Mais j'ai trouvé que l'équipe par rapport aux citoyens et alors, niveau de compréhension, de maîtrise de la langue, de timidité d'aisance etcetera, vous avez vraiment, enfin, tout été à été fait... vraiment là ça.

M : Ok super. Et au niveau du coup des parlementaires, c'est la question que je vous annonçais, quelle est d'après vous la plus-value d'avoir quand même ce ratio parlementaire qui est là ? Qu'est-ce que ça apporte ce processus, selon vous ?

P : Mais je, je crois que ça apporte justement tout ce qui est inhérent à la, à la formation, donc très souvent les parlementaires ont des formations à la base qui sont de juristes, de politologues mais souvent des formations de ce type-là. Donc une connaissance des, quand même à minima des législations et des possibilités, des carcans budgétaires aussi. Donc je crois que ça c'est très important de pouvoir circonscrire une mesure dans son, ou la re-contextualiser dans un contexte budgétaire. Je crois que c'est important de le rappeler. Le contexte légal, le contexte budgétaire, ce qui existe déjà aussi parce que voilà, il y a des, il y a des propositions qui ont été mises comme le droit d'interpellation citoyenne dans les conseils communaux. Voilà, ben il y a plein de citoyens moi-même, de parlementaires qui ne savaient pas que ça existait. Donc ça c'est important d'avoir, je crois, des parlementaires, des personnes qui sont ben un peu rompues à, aux exercices justement d'édulcorer ses positions, peut-être d'arrondir les angles de, de tenir compte de l'avis des autres.

En petits groupes, je trouve que ben les parlementaires permettaient de de créer du lien aussi entre les personnes, parce que les personnes ben parfois il y avait des affinités entre elles, mais comme elles se connaissent pas. On a l'habitude de travailler en groupe de travail, même parfois interne à une majorité, ce qui est un peu le même exercice, donc concilier des approches, des profils, des souhaits, des programmes politiques qui sont différents, voilà une euh : tisser du lien, contribuer à tisser du lien.

M : Ok, super merci, est ce qu'il y a une chose ou plusieurs choses qui vous ont surpris chez les citoyens, en positif ou en négatif ?

P : En termes de personnalité ou bien les citoyens globalement ?

M : Euh les, pas chez une personne en particulier, mais chez les citoyens globalement, dans leur posture, leur expertise, leur attitude, leur motivation...

P : Alors, incontestablement, ce qui m'a le plus surpris, c'est les, c'est là, c'est l'aisance à s'exprimer de la plupart d'entre eux, l'aisance à s'exprimer en public, que ce soit dans un hémicycle, certains l'ont pas fait. Mais la fluidité de leur expression, la, leur volonté d'aboutir et le sérieux. Je dis pas que je m'attendais à ce que ce soit pas pris au sérieux. Mais, j'étais vraiment très impressionnée par les... Mais c'est toujours par rapport à soi qu'on est impressionné, par rapport à son parcours à soi, c'est toujours un peu narcissique comme façon de voir les choses. Euh, je voyais les citoyens plus timides et plus réservés qu'ils ne se sont montrés. Mais ça encore une fois, et c'est pas du tout pour encenser l'équipe mais je crois que l'équipe, l'encadrement des citoyens y a fait beaucoup.

M : Okay, euh au niveau de beaucoup du coup par contre, de la relation entre citoyens et parlementaires, comment est-ce que vous évaluez que cette articulation s'est faite pendant, pendant tout le déroulement de la commission délibérative ?

P : Beaucoup de méfiance au début, pour les raisons que j'exprimais. Au bout de 3-4 séances, on se doute de qui est parlementaire et qui est citoyen. Enfin, on le sait, tout le monde le sait, même si on travaille en petits groupes. Mais au tout début, est-ce que c'était indispensable de, de... C'est parce que justement j'avais peur de ça. Ça, c'est cette appréhension était complètement justifiée. Enfin appréhension...Ce stéréotype, là. Donc, il suffit d'avoir un peu de, de sentir un peu les choses. Dans les regards des citoyens, y avait beaucoup de méfiance, beaucoup, envers le politique. Ça ça s'est concrétisé. Et justement, ce parcours, même à mi-parcours, le changement de regard. Je crois que ça peut encore basculer hein, si ces recommandations dans 7-8 mois, 9 mois, ne sont pas suivis d'essais, que le Parlement parle pas, ça peut revenir très facilement.

Et donc, d'une part, j'ai senti beaucoup de méfiance qui était pas du tout, enfin, il n'y avait pas d'impolitesse, il n'y avait pas de de comportement ostensiblement méfiant, mais j'ai senti beaucoup de méfiance.

D'autre part, j'ai senti que ça s'aplanissait progressivement et que y avait une confiance qui se nouait, en tout cas, au départ ben chacun fait l'expérience en petits groupes avec des affinités avec une personne en particulier et puis finalement, comme chacun fait ça, chaque parlementaire a fait ça je pense, on s'est retrouvé dans, avec des citoyens qui étaient mis en confiance. **Et puis carrément voilà, j'ai l'impression que certains sont devenus peut-être pas des amis mais en tout cas des, voilà des gens qui s'appréciaient, des gens de confiance, etcetera.** Donc ce parcours-là, je m'y attendais, mais il est encore beaucoup plus impressionnant que ce à quoi je m'attendais. Donc ça a fait jaillir réflexion chez moi en me disant, moi qui suis très très peu, par exemple en campagne électorale, moi je sors pas, parce que rien que les gens puissent avoir l'impression que je leur demande un truc alors que je leur ai, j'ai rien fait pour...Enfin voilà, je ne suis pas du tout à l'aise avec ça.

En revanche, je rencontre beaucoup de gens en dehors des campagnes électorales. Mais je me suis dit, houlà, il y a vraiment un travail, une responsabilité très importante des politiques par

rapport justement à ce... On le sait hein, tous les jours dans les médias, on l'entend, il faut retisser du lien. Mais ça doit pas se faire de manière collective, c'est pas dans un Parlement qu'on arrive à faire ça, c'est vraiment en one to one.

M : Ouais ok.

P : Ou bien dans des commissions de ce type, qui ont beaucoup d'utilité. Je crois que c'est la première vertu hein de ces commissions délibératives.

M : Ouais, donc retisser du lien vous voulez dire, ouais

P : Ah oui, pour moi, c'est incontestablement la première.

M : Ok super

P : Le reste, le fond, on verra, mais en tout cas ça c'est urgent et je trouve que pendant, voilà pendant 5 jours, 4 week-ends, bah c'est adéquat comme format.

M : Ok, ok top.

Question, question suivante, lors des lors des délibérations en sous-groupes du coup dans les salles, est ce que vous avez noté, remarqué des différences entre le comportement, la façon d'agir, la posture des citoyens et des parlementaires ?

P : Moi, j'étais... Alors la plupart du temps, j'étais seule avec les citoyens. Donc c'est difficile, je peux pas m'observer moi. J'étais un GO hein, vraiment clairement, alors que j'ai un profil enfin plutôt timide à la base. Ben comme je me suis retrouvée dans la majorité des cas, seule avec les citoyens en sous-groupe, j'ai pas pu observer. Moi, il y a une, il y a une seule fois où j'ai, ou j'ai vu mais c'était avec Magali, donc Magali, elle a une autre fonction, j'ai trouvé qu'elle était (00:19:19 – 00:19:20) Enfin je veux pas du tout... Non, au contraire, elle faisait comme l'équipe quoi, elle, elle mettait en confiance euh... Non non, en tout cas de mon expérience par rapport à Magali, je, je trouvais son attitude était très, très bien et pas du tout.... Je veux dire très adéquate.

M : Ok ça va alors, mais de nouveau peut être difficile à dire si vous étiez seule avec les parlementaires, mais au niveau de la répartition de la prise de parole également, est-ce que vous avez, du coup plutôt dans les délibérations en sous-groupes, est-ce que vous avez des observations à formuler sur ça ?

P : Dans les groupes, il y a une, une seule fois où j'ai vécu avec... Là je trouvais que c'était équilibré. Entre citoyens en revanche, c'est pas équilibré, on sent des citoyens qui ont envie de prendre la parole. Bon, alors il y avait des exemples paroxystiques, mais mais il y a aussi dans chaque sous-groupe des citoyens qui, 2-3 qui volontiers, 2 plutôt, prennent la parole très fréquemment, autant que les parlementaires. Mais comme j'étais seule dans, à plusieurs reprises dans les sous-groupes. Fin, ouais, qu'est-ce que j'ai pu vérifier du coup ?

M : Est-ce que même...

P : Non j'ai pu... Oui ?

M : Non je vous écoute.

Est-ce que, j'allais dire, est-ce que même dans les phases, parce que moi aussi j'ai observé du coup mais après, le but c'est de vous laisser la parole et de pas donner mes informations. Mais est-ce que même dans les phases plus de, plus on avançait vers la rédaction et tout ça, est-ce que vous est-ce que là le rôle des citoyens et des parlementaires restait entre guillemets, enfin pas le rôle, mais la posture, je veux dire, restait identique. Ou est-ce que là vous avez remarqué ?

P : Non, non. Ce que ce que je disais donc, entre citoyens, des profils plus leaders qui émergent. C'est euh, c'est croissant. Quand on approche des phases de rédaction, les leaders deviennent plus leaders et donc nous en tout cas moi, je m'arrangeais à ce moment-là moi à ce moment-là, moi aussi je le faisais, je devenais plus leader parce que bah en plus, le temps nous était compté, c'était limité, donc il fallait y arriver, assez rapidement et être efficace. Et donc oui j'ai senti, et j'ai vu aussi que les autres le faisaient, parlementaires ou les citoyens qui se sentaient impliqués et qui se sentaient légitimes hein, qui avaient à la fois l'audace, l'envie et la conscience qu'il fallait arriver à une rédaction. A ce moment-là, parlementaires et citoyens, on va dire plus plus leaders, effectivement participaient ensemble.

Moi, dans les groupes où j'ai travaillé, quand il s'agissait de de rédiger, j'ai vraiment veillé, évidemment à ce que chacun ait la parole, les gens qui se taisaient, je leur demandais leur avis, etcetera. Mais spontanément, j'ai dit, voilà, on va procéder comme ça. Je vous propose de prendre, il fallait fusionner les recommandations, donc de prendre la 1, la 2, la 5, d'essayer de voir ce qu'il y a en commun, on va là rassembler. Mais à chaque fois, je demandais. Evidemment, certains s'exprimaient tout à fait spontanément, mais d'autres pas du tout. Donc, à chaque fois je posais la question.

M : Et donc vous aviez quand même un rôle méthodologique, entre guillemets, de proposer une façon ?

P : Complètement.

M : ... Une façon de s'organiser et une façon de procéder ?

P : Oui.

M : Et puis après, puis après donner la parole à tout le monde et veiller à ce que tout le monde soit impliqué. Ok ?

P : Oui, oui. Et veiller à ce que tout le monde soit d'accord aussi.

M : Ouais bien sûr.

P : Si tout le monde n'est pas d'accord, euh... Et dire chaque fois, vous pouvez ne pas être d'accords, on peut décider, on peut voter. Voilà.

M : Ok super.

J'ai d'autres questions sur le fait que le mécanisme soit intégré dans le Parlement. Souvent, il y a des initiatives de démocratie participative, mais plutôt des panels citoyens. Enfin c'est assez rare au final et je pense que c'est très nouveau, surtout que ce soit intégré dans un Parlement. Est-ce que pour vous c'est pertinent, est ce que ça a du sens de faire ça au Parlement ?

P : Ah pour moi...

Vous m'auriez posé la question avant, je vous aurais peut-être répondu un peu en langue de bois. (rires). Mais maintenant, je peux vous répondre oui ça a du sens. Je crois que ça n'a pas de sens sur tous les sujets, hein, très clairement. Mais je crois que ça a du sens, ça a du sens de prévoir effectivement une participation pérenne. Et même au niveau des administrations, au niveau des administrations, ça fait partie de nos recommandations, mais pour certaines d'entre elles. Mais au niveau du Parlement oui, justement parce que c'est un lieu un peu sacralisé, un peu le lieu de l'entre-soi pour les citoyens, l'entre-soi politique auquel on ne comprend rien et là où se jouent des choses qui sont ignorées de nous et où on ne nous tient pas, on ne prend pas notre position en considération, où ils gagnent super bien leur vie, où ils magouillent etcetera. C'est précisément dans ce lieu là qu'il faut casser ces représentations.

M : Et vous parliez du fait que le, plus tôt dans l'entretien que le lieu pouvait être impressionnant, c'est vrai qu'apparemment beaucoup de citoyens, c'était pour la première fois qu'ils étaient au Parlement. Au niveau même de l'infrastructure, le faire dans l'hémicycle, pour vous c'est quelque chose de positif aussi ?

P : Bah c'est important, plus les citoyens sont impressionnés, plus ça va être difficile de, c'est paradoxal, mais plus ça va être difficile de les y amener et de, et de faire en sorte qu'ils soient à l'aise. C'est la raison pour laquelle l'équipe joue un rôle déterminant. Mais plus après, le effet est positif, évidemment.

M : Ok ouais.

P : Si on les traîne dans une euh, enfin traîne c'est péjoratif, mais si on les emmène et si on fait ces commissions délibératives dans une salle excentrée, enfin dans un lieu qui est tout à fait excentré du Parlement, ça n'aura pas, ça ne revêtira pas le même (00:25:17-00:25:18) officiel etcetera. Et l'image du parlementaire ne sera plus associée à celle du lieu. Et donc, à mon avis, le fait de casser les représentations et les stéréotypes sera beaucoup moins efficace dans que dans le Parlement. C'est très important que ça se passe au Parlement.

M : Ok. Sur votre travail parlementaire, d'après vous quelles sont les... En quoi est ce que le travail que vous avez fait là dans la commission délibérative ressemble et/ou diffère de votre travail parlementaire classique on va dire ? Si vous deviez pointer des ressemblances ou des différences ?

P : Ça c'est trop compliqué comme question.

Déjà, mon travail parlementaire est tellement euh... Alors sur le travail de propositions évidemment, ce n'est que sur ce travail-là, sur le travail de, de contrôle de du gouvernement, rien, forcément. Tout cet aspect qui, quand même, qui représente quand même beaucoup de mon travail parlementaire, surtout que j'ai travaillé pendant 7 ans dans l'opposition au Parlement de la Communauté Française, donc mon travail de contrôle de gouvernement était vraiment le la majorité du travail. Le travail de création, oui. Le travail de proposition et de création peut s'apparenter au travail qu'on a fait, évidemment, puisque on a, on a suivi des étapes au départ de d'auditions d'experts, au départ de de nos points de vue, de nos idées. On peut considérer que chaque citoyen est une sorte de programme électoral à lui tout seul, puisqu'il a, il a ses représentations de ce qu'il voudrait sur tel sujet. Et donc, c'est un travail de conciliation des euh, et un travail créatif, un travail de oui, de propositions, de conciliation des opinions qui peuvent être divergentes, mais un travail de création aussi puisque on analyse ce qui se dit au niveau des experts, on analyse une situation, on analyse ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et on voudrait faire en sorte que ça marche mieux. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Donc, il y a un

travail de création, de proposition et de conciliation des points de vue. Et donc c'est un travail pour cette partie-là qui effectivement ressemble au travail parlementaire.

M : Ok, super merci. Mais c'est intéressant, sur le volet contrôle, c'est vrai que on n'y pense pas forcément, mais là-dessus ça se rejoint forcément pas, du coup.

P : Bah oui.

M : Ouais c'est que je pense, qu'on oublie que, enfin j'étudie le droit aussi du coup, mais c'est vrai qu'on oublie que ce, j'imagine, ce volet-là prend beaucoup de travail parlementaire aussi quoi.

P : Mais c'est le travail des questions et interpellations, des questions orales, des interpellations, des demandes d'explication, qui est un travail, moi personnellement, non seulement ça prend beaucoup de temps pour rédiger, mais ça prend aussi beaucoup de temps pour, pour euh inspirer ces rédactions. Il y a tout un travail de recherche, et puis il y a un travail d'expression en commissions. Donc euh, le principal du travail se fait en commissions. En séance plénière, c'est rare que y ait vraiment des surprises qui émergent donc euh, à part les questions d'actualité. Mais ça j'aime pas parce que c'est des petits formats et pour moi c'est moins intéressant. Donc le travail de recherche et de contrôle du gouvernement est quand même immense.

M : Ok.

P : Et puis vous avez les, le travail de proposition et le travail aussi de de lien avec la société civile. Forcément, celui-là était, il a trouvé à s'exprimer par nature on va dire.

M : Justement, entre les, les sessions plénières et les sessions en sous-groupes qui se sont déroulées là, dans la, dans la commission. Lesquelles est-ce que vous avez trouvé les plus efficaces, les plus pertinentes dans le processus ?

P : **Les sessions en sous-groupes.**

M : Ouais okay, mais pour vous c'est important quand même de maintenir les sessions en plénière ou ?

P : Parce que c'est comme ça...Alors, pour plusieurs raisons, d'abord, c'est comme ça que ça se passe en vrai, donc euh. **Je trouve d'ailleurs qu'au niveau des votes, ne pas savoir qui vote quoi, etcetera, je trouve ça va pas. Je trouve, il faut pas établir une différence entre les citoyens et les politiques dans la façon de voter. Je sais pas pourquoi les citoyens pouvaient savoir ce qu'on votait, et nous on pouvait pas savoir ce qu'ils votaient. Je trouve que ça va pas en fait.** C'est une proposition que j'ai émise quand on a du mettre euh... Pourquoi c'est important? Mais parce que c'est comme ça que ça fonctionne. Et justement, pour aller jusqu'au bout de cette logique, **je pense que tout le monde doit savoir ce que tout le monde fait et y a aucune raison que les parlementaires ne sachent pas, etcetera.** Moi en plus, je voyais les tableaux donc (rires). Ceux tout au bout de la rangée pouvaient voir les tableaux, donc je trouve pas ça...Je comprends les raisons hein, mais voilà.

M : Pour vous, ce serait important que ce soit pas le cas pour maintenir... Pour quelle raison ? Pour maintenir l'égalité entre citoyens et ?

P : On joue à être égaux. Enfin, on joue à être égaux dans, dans cet hémicycle. Les parlementaires jouent aux citoyens, les citoyens jouent les, les... Les citoyens jouent aux parlementaires. Même si les parlementaires, chaque parlementaire est aussi un citoyen, on sait

très bien que quand on est parlementaire, ben on ne se comporte plus comme un citoyen parce que on a une autre vision. Donc si tout le monde fait semblant d'être parlementaire, il faut aller jusqu'au bout des règles du jeu, je pense.

M : Ouais ok super.

M : Sur le thème de la commission, qu'est-ce que vous avez pensé du thème ? On avait parlé de la 5G et du sans-abrisme. Est-ce que vous pensez que ce thème, ce thème-là, est fort différent des 2 premiers thèmes ? C'est beaucoup revenu dans les entretiens. Mais est-ce que vous pensez qu'il est mieux, du coup, plus adapté ou moins adapté ?

P : Moi je le trouve plus adapté. Je le trouve plus adapté. Alors, ce qui me semble moins adapté, c'est que ben il y a pas grand-chose qui ressort des compétences de la COCOF. C'est beaucoup de... On enjoint beaucoup d'autres niveaux de pouvoir, donc ça, ça perd en force. Mais ça, je trouve que ça gagne en proximité par rapport au vécu de chacun.

Par rapport à la compréhension des enjeux, pour la 5G au sans-abrisme, il y a une série d'enjeux qu'il faut comprendre à la base. Ici aussi hein, c'est pour ça qu'il y a eu des, des présentations d'experts. Mais ici, les enjeux sont plus vécus au quotidien par chacun. Bon, il y avait une aide-soignante, c'était très très, dans notre groupe, c'était un enjeu qu'elle a vécu. Voilà, chacun pouvait, en fonction de son, son profil, de la manière dont il vit, de son, de sa profession pouvait beaucoup plus se mettre en situation de crise puisque on l'a vécu objectivement cette situation de crise, que pour pour des des questions qui sont un peu plus dématérialisées comme la 5G, qui requiert... Voilà, il y a des gens qui ont travaillé sur la 5G depuis, voilà depuis 30 ans et qui en ont fait des objets d'étude depuis 30 ans. C'est compliqué pour des citoyens face à des sujets qui requièrent beaucoup d'expertise de se prononcer de façon adéquate, ou d'avoir l'impression d'avoir quelque chose à dire. Et sur le sans-abrisme, c'est peut-être entre les deux, mais là aussi y a des enjeux voilà, il y a des choses qui... Je trouve que ce thème-ci était le meilleur des 3 thèmes en tout cas, peut-être pas pour la proximité avec l'assemblée qui le générerait, tandis que les 2 autres thèmes sont complètement en adéquation et ressortent des compétences de l'Assemblée. Ici, c'est pas le cas pour toutes les recommandations, donc ça, ça perd un peu en efficacité, on va dire. Mais sinon le thème est très justement et adéquatement choisi ici, je trouve.

M : Et tout à l'heure, vous me disiez que d'après vous, le processus n'aurait pas de sens sur euh, pour certaines questions. Euh est-ce que vous parliez de questions plutôt euh, où il faut plus d'expertise ou des questions plus sensibles où ?

P : Ce processus-là peut être pas. Moi, je suis résolument pour euh, enfin voilà les consultations populaires, enfin voilà les systèmes de consultation populaire, voire de référendum sur certaines questions. Bon ici en Belgique, c'est pas possible. Voilà moi c'est pas du tout un problème pour moi. En revanche, à partir du moment où, sur des questions extrêmement sensibles, on doit... Il y a 60-70 citoyens qui sont tirés au sort, mais pour moi voilà, ils sont pas suffisamment représentatifs ou bien alors on prend les vrais représentants qui sont les, qui sont les députés.

M : Ouais.

P : Voilà, il y a des questions très clivantes hein, on le sait, les sujets de société etcetera, voilà le voile, le port du voile par exemple. Je trouve que autant une consultation populaire pourrait tout à fait se justifier, autant une commission délibérative ça me semblerait pas... Soit les, le politique prend ses responsabilités et assume après ; soit les citoyens, on organise un

référendum ou un, une consultation populaire mais elle doit se faire vraiment à très large échelle alors.

M : Humhum. Donc, pour des questions de légitimité, quoi, qui seraient...

P : De légitimité, d'échantillons, de sensibilité, des sujets, de sujets qui requièrent de l'expertise, des sujets qui sont peut-être éloignés, on va dire euh... Ben on sait bien hein, moi il y a des sujets sur lesquels même comme parlementaires, voilà je me sens moins en affinités, ou moins en capacité de comprendre tel ou tel sujet. Donc, même parmi les parlementaires, on choisit des sujets avec lesquels on est plus à l'aise ou dans lesquels on sait qu'on va pouvoir s'investir plus efficacement.

M : Et du coup ma dernière question c'est, quelle est votre évaluation globale du processus et, plus particulièrement, si vous deviez dire quelques éléments qui pour vous seraient à garder, et par contre d'autres éléments que vous changeriez, si vous en aviez le pouvoir ?

P : Bah **comme je vous l'ai dit hein, le fait que tout le monde puisse voter aux vus et aux sus de tout le monde**. Alors, je sais bien que les politiques auraient tendance à faire comme les citoyens peut-être, j'en sais rien. Moi, je me sentais très à l'aise, j'ai joué le jeu et j'avais même pas l'impression que je jouais hein, c'était assez spontané, naturel. Donc ce qui m'a surpris, c'est plutôt quand on nous ramenait à notre qualité de parlementaire, ou on nous réduisait à cette à cette essence-là. C'est plutôt ces moments-là qui m'ont, où je me suis dit, tiens, parce que j'avais vraiment abandonné le, l'uniforme quoi. Donc ça.

Globalement, je trouve ça très positif hein. Ça dépend aussi de ses attentes hein. Peut-être que pour celles et ceux qui avaient de très grandes attentes, bah euh... Moi j'étais un peu, je veux pas dire sceptique, mais dans le doute et dans l'attente, dans l'expectative, assez curieuse de savoir ce qui allait se passer. Donc j'ai vraiment été très positivement surprise, aussi par la rigueur parfois des citoyens. Le fait, ce que je trouve formidable, c'est que c'est pédagogique au-delà des clivages ou des représentations qui sont un peu cassées ou en tout cas... Je trouve que les citoyens ont eu un grand, ont témoigné d'un grand professionnalisme et d'une, d'un grand, une grande rigueur et d'un sérieux par rapport à la rédaction des recommandations et par rapport à tout le travail qui entourait ça. Donc c'est une initiative pour moi très positive.

Et puis, ils ont pu aussi prendre la mesure de, voilà, il y a pas qu'à quoi (rires). Quand on a une idée, même si elle bonne, elle se heurte à toutes sortes de murs, en haut, en bas, sur les côtés, et il faut composer avec ces murs. Et donc je trouve que chaque citoyen a pris cette mesure-là avec cette conscience-là. On l'a pris, on l'a prise collectivement, nous on sait, mais on croit toujours que les murs, c'est parfois l'autre, c'est parfois l'autre partie ou avec lequel on est en majorité ou... Mais en fait non, les murs ils sont là et notre espace de liberté, sans vouloir me lancer dans des grandes théories philosophiques, bah il est pas si large que ça. (00:37:47-00:37:48). On doit pouvoir exercer notre liberté et on doit pouvoir l'exercer de la façon la plus large possible. Mais il y a quand même des murs à gauche à droite, au-dessus en dessous et voilà, je crois que les citoyens, cet exercice-là collectif, a permis aussi aux citoyens de réaliser que parfois il fallait faire des compromis et que parfois il fallait... Voilà que c'était pas si facile d'arriver à une solution lorsqu'on a une série de contraintes. Et quand (00:38:12-00:38:13) on a évidemment une série de contraintes.

M : Ouais, c'est sûr. Dernière question auquel je pense, à laquelle je pense maintenant. Sur le ratio citoyen parlementaire, 3/4 1/4 avec le quart étant un peu diminué, quel est votre avis là-dessus ? Est-ce que vous trouvez ça...

P : Très bien. Parfait. On peut faire un peu moins de parlementaires encore, mais ça me semblait très équilibré mais certainement pas moins de citoyens.

M : Ok ok donc pour la relation citoyens, vous trouvez ça bien que les parlementaires soient en minorité et plutôt là en présence que en...

P : Ben oui. On a euh, voilà, les parlementaires, on a 10 longueurs d'avance sur le la familiarisation avec le travail parlementaire, les lieux, la prise de parole en public. Donc il faut vraiment pas, ce serait écrasant qu'il y ait plus de parlementaires. Ce serait écrasant.

M : Ok super ben c'était toutes mes questions. C'était super intéressant, merci beaucoup pour votre temps.

P : Mais de rien, bon travail.

Entretien avec le député PS

M : Oui, voilà comme ça juste que je retranscris tout et je peux mieux travailler après voilà.

Est-ce que vous pouvez commencer par vous ?

P : Vous m'entendez bien d'abord ?

M : Oui, je vous entends bien. Vous m'entendez bien ?

P : Oui, ça va.

M : Est-ce que vous pouvez commencer par vous présenter en expliquant du combien de temps vous êtes député ? Votre âge et cetera ?

P : D'accord. Ok voilà. Donc je m'appelle [REDACTED]. Je suis député bruxellois, chef du groupe socialiste au Parlement francophone bruxellois. J'ai j'ai 51 ans et je suis député depuis 2001.

M : Ok super. Est-ce que c'était votre première commission délibérative, celle sur le rôle des citoyens en temps de crise ?

P : C'est ma première commission délibérative, effectivement.

M : Ok. Est-ce que du coup avant le déroulement de cette commission vous aviez des préjugés sur sur la commission ou sur le la participation citoyenne en général ?

P : Non, je n'avais aucun préjugé. J'étais assez curieux de voir comment ça allait se passer.

M : Ok

P : Non je n'avais aucun préjugé ni sur la participation citoyenne, ni sur la commission délibérative.

Mais j'avais eu des échos des autres commissions délibératives.

M : Hum hum.

M : Et des échos plutôt positifs ou négatifs du coup ?

P : Ça allait dans tous les sens.

M : Ok.

M : Euh, et qu'est-ce que ça représentait pour vous du coup de participer ? Quelles étaient vos motivations ? Est-ce que c'est juste une partie de votre travail ou voilà.

P : Bah non, écoutez d'abord non non, il y avait une motivation réelle dans mon chef. Donc d'abord moi j'ai voté ce, c'est ce ce nouveau dispositif donc c'est c'est normal je trouve que de d'y participer à un moment donné et puis moi, je suis toujours intéressé de participer concrètement dans dans l'échange avec les les citoyens donc cela motive particulièrement. Je fais pas, je n'ai pas d'obligation.

M : Ok super, et est-ce que vous aviez des attentes particulières vis-à-vis du processus ?

P : Des attentes, j'en avais pas vraiment, parce que je découvrais donc j'attendais de voir. J'étais impatient de, impatient de vivre l'expérience. Je n'avais pas forcément une attente particulière, donc.

M : Ok.

P : Je ne pouvais pas être déçu. Donc je, une expérience que que j'appréhendais positivement.

M : Ok, ok super.

M : Euh, et du coup, sur la, la perception, vous avez eu des citoyens est-ce que vous pouvez me dire d'après vous, qu'elle a été la plus-value de la présidence ? S'il y en avait une, la plus-value de la présence des citoyens dans la commission parlementaire.

P : Il n'y a pas eu une plus-value. Il y a eu plusieurs plus-values, je pense.

M : Hum hum.

P : Bah d'abord, de un, je pense que, je pense que la particularité dans cette Commission, c'est qu'à un moment donné, j'ai l'impression quand même **que l'on faisait presque plus de différence entre les citoyens et les élus.**

M: Hum hum.

P : Je pense que les citoyens ont eu un apport quand même assez consistant tant au niveau qualitatif, que quantitatif.

M: Hum hum.

P : Et j'étais impressionné moi par la, la, par la maturité et la pondération des propos. Et puis la capacité aussi à, à très vite essayer de, de résumer les idées des points de vue, pour essayer de converger.

Donc moi j'ai été très surpris par, agréablement surpris par la maturité, j'ai envie de dire, la maturité citoyenne. Pourtant, pourtant, devant un sujet qui était pas facile à maîtriser quoi, pas facile à aborder.

M : Est-ce que d'après vous, il y avait des choses différentes qu'ils ont pu amener par rapport aux parlementaires ou des ?

P : Différentes, oui. Il y a eu parfois des idées. Il y a parfois eu des, on a attiré notre attention parfois sur certaines petites choses, qui, qui ont l'air évidentes comme ça, mais qui voilà, il faut pouvoir y penser.

Et puis surtout, ben, il y a aussi des points de vue qu'on, qui ont été confortés, donc euh.

M : Ok.

P : Je pense que c'est bon, parfois on peut, on peut avoir, on peut être avec des députés qui ont chacun leurs idées et leurs certitudes. Mais, il est bon parfois d'avoir des citoyens qui viennent soit vous conforter, soit tout remettre en question.

M : Ok.

P : De ce point de vue-là, moi j'ai trouvé que c'était que c'était très positif quoi.

M : Hum hum et est-ce que, à l'inverse, vous avez remarqué certaines difficultés rencontrées par des citoyens pendant, pendant la commission, des libertés ?

P : Pfff... je...des difficultés, j'ai enviePfff...Ah, peut-être que au, peut-être qu'au départ, tout le monde n'a pas le même niveau de compréhension directement, parce que évidemment, y'a des citoyens qui viennent d'un peu partout, mais quand même on avait à la fois une belle mixité, une belle représentativité citoyenne. Est-ce que tout le monde est au même niveau de compréhension ? Peut-être pas ! Mais tout ça c'est très très vite effacé parce que on a pu travailler en petit groupe aussi. On a travaillé à plusieurs reprises en petits groupes. Je pense que ça ça aider à à remettre tout le monde à niveau.

M : Hum hum.

Parce que, parce que les gens avaient plus l'occasion de s'exprimer ? Pourquoi est-ce que les petits groupes m'ont permis du coup ?

P : Parce que je pense que dans les petits groupes, d'abord, on est moins nombreux. Il y a la timidité joue moins. Et puis parce que d'office bah, tout le monde prend la parole. Tout le monde est amené à prendre la parole et à dire quelque chose. C'est plus facilement là qu'en plénière. Moi j'ai constaté que, après les petits groupes, ça a changé complètement et il y avait, il y avait de la complicité qui s'installait et il y avait, il y avait des rapprochements, y avait y avait un esprit, un esprit d'équipe même parfois donc que ...Non, je pense que, je pense que le travail dans les petits groupes a même facilité les choses. Après en plénière où il est normal qu'au début de la première séance, la 2e séance quand tout le monde est là tout le monde se connaît pas encore. On sait pas très bien ce qu'on peut dire quelque chose... Est-ce qu'on va oser évoquer une idée? Faire une remarque ? Mais non, le le travail dans les petits groupes était était nécessaire a été productif.

M : Ok. Et est-ce que à l'inverse, du coup plutôt mettant le focus sur les parlementaires ?

Quel était d'après vous le la plus-value d'avoir quand même 1/4 de parlementaires là ? Qu'est-ce qu'ils ont amené en plus eux ? Et vous du coup ?

P : Bon, ça va être difficile, ça va être difficile de parler de soi-même.

M: Ouais.

P : Mais, je pense que c'est important parce que, ben d'abord euh, ça permet aussi un peu d'avoir, d'avoir un avis direct sur la faisabilité de quelque chose.

M: Ouais.

P : Euh, on peut être d'accord ou pas. Mais au moins sur la faisabilité, sur la... J'ai pas envie de dire la pertinence parce que je pense que tout ce que les citoyens ont amenés étaient pertinents. Mais la faisabilité concrète et puis parfois, et parfois il y a des choses, y a des choses qui existent déjà, que que les citoyens ont découvert aussi à mon avis.

M : Ouais

P : Donc euh je pense que l'apport des, oui l'apport des députés dans la façon dont on a travaillé des recommandations, des amendements, bah tout ça, ça, en fait, ça aussi permis d'avoir des exemples vivants, quoi .. Des exemples vivant de gens qui avaient l'habitude de ce fonctionnement et qui ont pu le partager avec avec les citoyens.

J'ai l'impression naïvement que les uns se sont nourris des autres.

M : Vous voulez dire aussi que l'expérience du travail parlementaire des parlementaires a servi du coup les règles du jeu, et cetera. Quoi, le ?

P : Je pense.

M : Ok.

P : Je pense, je pense.

M : Et du coup, sur votre perception des relations entre parlementaires et citoyens, comment est-ce que vous évaluez l'articulation entre les 2 pendant tout le processus ?

P : Donc, entre parenthèses et citoyens ?

M: Ouais.

P : Bah comment j'évalue ? Bah **j'ai l'impression que ça s'est relativement bien passé.**

J'ai l'impression que tout le monde a ... J'ai vraiment l'impression que tout le monde a joué le jeu.

M : Ouais.

P : D'abord, d'abord, d'abord faut le faire, faut accepter de venir 4 week-ends de suite. Samedi, dimanche, il y a eu un week-end complet donc je veux dire, c'est pas évident. Il fallait venir tout le temps. Euh, donc euh...et **puis je pense qu'il y a vraiment de la, il y a vraiment de la complicité, du respect qui s'est installé entre les parlementaires et les citoyens donc moi j'ai eu cette impression. En tout cas, c'était mon cas avec les personnes avec qui j'ai le plus cotoyé. Et j'ai l'impression que c'était la même chose quand je regardais ce qui se passait dans d'autres groupes entre les personnes qui composaient ces groupes-là.**

M : Ok.

P : Inévitablement, bon ben voilà du coup. On ne crée pas d'office des liens je pense que si des liens ont été créés, c'est qu'à un moment donné, il y a eu, il y a eu quelque chose de positif. Il y a eu une expérience positive, quelque chose de, il y a quelque chose qui est passé, qui était positif donc. Je pense que les gens se sont pas emmerdés, les gens se sont plutôt même bonifiés et je pense que les uns ont, les uns ont eu le sentiment d'être écoutés. Euh, d'être écouté ou et/ou valorisés ! Je pense que cet aspect-là, c'est vrai qu'on en parle pas beaucoup, mais il est peut-être important. C'est de ce côté humain ou y'a quand même eu beaucoup de respect, beaucoup de bienséance finalement mais naturellement en fait.

M : Un bon comportement de tout le monde quoi, ouais.

P : Je pense qu'il y a vraiment eu... Voilà, maintenant je sais pas comment s'est passé les autres commissions, mais j'ai l'impression qu'il y a eu voilà une belle, une belle attitude. C'est pour ça que je parle tout à l'heure de maturité citoyenne.

M : Ouais.

P : **Vraiment une attitude de respect.** Euh, même même, alors que peut-être que tout le monde n'était pas toujours du même avis donc hum.

M : Ouais.

P : **Il y avait cette bienséance et ce respect** qui euh, qui à mon avis est très intéressant encore.

M : Et qu'est-ce que vous avez pensé du ratio du coup entre parlementaires et citoyens 1/4-3/4 ? Est-ce que c'est adapté selon vous ? Où est ce que vous le changeriez ?

P : **Moi j'ai pas de raison de le changer au stade actuel.** D'accord ? Voilà, j'ai, j'ai une expérience concrète dans une commission délibérative sur un sujet qui était très vaste, qui pouvait toucher à tout. **Moi, j'ai pas eu l'impression de, d'être opprimé ou d'être en difficulté parce que le ratio était, était, était disproportionné.** Je sais pas s'il faut changer ça.

M : Ok. Bah en tout cas-là pour cette commission délibérative-ci, ça s'est bien passé avec ce, cette proportion-ci quoi ?

P : **Moi, pour moi, oui. J'ai pas l'impression que ça ne s'est pas bien passé.**

M : Ok. Euh mais du coup, vous avez déjà un peu répondu à cette question mais ah non oui...dans les délibérations en sous-groupes. Est-ce que vous avez remarqué des différences entre le comportement des citoyens et des parlementaires, par exemple dans la, dans la répartition de la prise de parole et cetera quoi ?

P : Bah, vous savez, **je pense que quand on est parlementaire, on peut toujours essayer de se freiner pour pas, pour pas trop s'exprimer, pas trop, donc on essaie de faire en tout cas, je peux parler pour moi. J'ai essayé de le faire.** J'aime, j'aime m'exprimer, j'aime parler quand j'ai quelque chose à dire. **Évidemment, j'avais aussi envie de laisser la place et d'écouter tout le monde.**

M : Oui.

P : Mais en même temps, je sais que les citoyens avaient besoin aussi de nous entendre. Si on avait été complètement taiseux, je ne pense pas que les citoyens auraient apprécié. Je pense qu'ils ont, qu'ils ont besoin d'avoir, d'avoir aussi le son de cloche du côté des parlementaires.

M : Oui.

P : Qu'on soit d'accord ou pas en final, mais j'ai quand même l'impression que dans l'ensemble, les choses se sont relativement bien passées dans la, dans la répartition des prises de paroles, dans l'équilibre. Et encore une fois, j'ai, j'ai vraiment l'impression que moi, d'abord, il y avait un bon encadrement, mais je pense qu'il y a vraiment eu une, une attitude vraiment très très posée, très respectueuse de, de tous les participants.

M : Ouais.

P : Moi j'ai cette impression, j'ai cette impression.

M : Et sur la présence des facilitateurs dans cet exercice-là, comment est-ce que vous avez trouvé ça ? Sur ce point-là ?

P : Au début, c'était très utile et j'ai envie de dire qu'après, ils ne l'étaient plus, si je peux m'exprimer ainsi. Parce qu'au début, ils étaient très utiles parce qu'ils expliquaient, ils balisaient les choses et puis après, j'avais l'impression qu'on pourrait s'en passer parce que, parce qu'il y a, y a une habitude qui s'est installée entre les participants, y'a, voilà. J'ai cette impression en fait et ce qui est très bien. Cela montre que les facilitateurs ont fait leur job.

M : Ouais.

P : Si, si à un moment donné, on sent qu'on a plus vraiment besoin d'un, d'un facilitateur, arbitre ou quoi. Bah si on a toujours besoin, même à la fin d'un processus, c'est que, ben c'est que finalement, c'est finalement les choses ne sont pas imbriquées, emboîtées les unes dans les autres.

M : Donc pour vous, ça a pas été gênant que le, que les facilitateurs soient pas là pour la dernière étape des amendements. Ok.

P : Non, finalement non parce que ça s'est bien passé.

M : Ok ouais. Ça a pas changé la dynamique leur absence quoi ?

P : Non, j'ai pas l'impression.

M : Ok.

P : Mais encore une fois je, je dis pas ça pour euh, pour euh, ça veut pas dire qu'ils étaient inutiles. Ça veut dire que je pense qu'ils ont bien fait leur boulot au début et que et que les choses se sont bien emmanchées. Il y avait des groupes, les groupes étaient assez équilibrés. Il y a différentes personnalités avec des...Voilà. Evidemment, il y a toujours des gens qui prennent un peu plus de place que d'autres.

M : Ouais.

P : Mais bon, c'est toujours normal dans un grand groupe. Ça veut dire pas dire que les autres n'ont pas rien à dire. J'étais dans un groupe avec un jeune qui parlait pas énormément. Mais quand il prenait la parole, il disait des choses qui tenaient la route et dont on a tenu compte.

M : Ouais, ok. Sur le, l'intégration de ce mécanisme dans le Parlement, est-ce que déjà vous trouvez l'expérience que vous avez vécue, ressemble ou ressemble pas du tout au travail parlementaire que vous menez habituellement ?

P : Oui et non. Il y a des similitudes. Mais oui, il y a des similitudes, mais il y a des choses qui sont différentes.

M : Dans les similitudes par exemple.

P : Bah, dans les similitudes dans la façon dont on a essayé quand même d'atterrir sur des recommandations. Même si, même si là j'ai quand même l'impression que ça s'est fait un peu plus en douceur, que parfois dans la réalité. Il y avait un peu plus de consensus, faut dire la vérité, c'était très consensuel. Ou ce sera pas le cas dans un, avec un autre sujet plus polémique, ou quoi. Tout le monde avait envie de réussir ça. Et personne n'avait envie de perdre du temps, tout autant les parlementaires que des citoyens. Donc moi j'ai envie de dire que. Que oui, ce côté-là, c'était, c'était intéressant.

M : Donc peut-être plus consensuel et moins, moins partisan qu'une commission parlementaire classique sans citoyens ou quoi ?

P : Un peu moins partisan même si bon, il y a quand même eu des petits moments, on sentait que, on sentait qu'il y avait des députés qui voulaient, qui voulaient mettre, insister sur certains éléments alors qu'ils savent très bien que ça fait pas consensus et que c'est presque pour leur chapelle. Mais bon, ça s'est pas vu beaucoup. C'était très, c'était très ponctuel.

M : Et vous pensez que ça se serait plus ressenti avec un autre thème ? Fin est-ce que vous pensez que ça, c'est lié au thème ou pas spécialement ?

P : J'ai pas vraiment de réponse à cette question, peut-être que oui, peut-être que oui, mais encore une fois, je dis le profil de, des citoyens qu'on a eus, la maturité qu'on a eue de la part des citoyens a fait que ça apporté beaucoup dans le, dans la façon dont ça s'est passé, dans la réussite de cette opération parce que finalement, on a réussi, puisqu'on a abouti à des recommandations dans le temps imparti donc... Maintenant, voilà mais est-ce qu'un autre sujet aurait été probable ? Il y a toujours des sujets plus difficiles, plus polémiques ou qui clivent un petit peu plus.

M : Et d'après vous donc fin la démocratie participative, souvent, il y a des panels de citoyens et tout ça, mais est ce que d'après vous c'est pertinent d'intégrer voilà de la, de la participation citoyenne directement dans le Parlement avec des parlementaires ?

P : Bah écoutez c'est à voir parce que, ça a pas avoir, c'est pas, c'est pas de de j'ai pas vraiment d'avis tranché là là-dedans à la fois, moi je suis favorable à toute participation citoyenne le plus possible, la plus poussée possible, la concertation, jusqu'au bout là où c'est possible jusqu'au maximum, en même temps, je pense que les députés doivent aussi jouer leur rôle, la démocratie représentative doit jouer son rôle. Donc c'est quand même, ça reste l'émanation citoyenne, ça reste l'émanation des électeurs, un moment donné ils doivent jouer leur rôle, voilà maintenant, peut-être qu'il faut se régénérer plus. Peut-être qu'il faut être plus à l'écoute et plus attentif, même si on l'est. Mais je veux dire, voilà, peut-être qu'il y a des mécanismes qu'il faut mettre en place, d'office, quand on est parlementaire.

Alors moi je sais pas très bien comment les autres parlementaires fonctionnent, mais moi voilà, je suis toujours à l'écoute des citoyens, des groupes de citoyens ou du monde associatif, tout... Enfin je veux dire ça, c'est pas nouveau c'est, c'est notre quotidien ça. La rencontre avec les citoyens, échanger, discuter, écouter, relayer, tout ce qu'on fait, ne sort pas toujours de notre petite tête, hein, même si quelque part parfois, on nous alerte, on nous suggère. On attire notre

attention sur certaines choses, certaines priorités qu'il faudrait avoir, sur certaines difficultés et on agit en conséquence.

Donc je pense que je pense, je pense que ça existe ce travail-là, donc faut pas, faut pas opposer les 2. En fait je pense qu'il faut pas opposer les 2, je pense qu'il y a complémentarité qui est intéressante. Et ce qui serait intéressant à mon avis pour l'avenir, c'est quand on implique les citoyens, c'est dans la façon de les impliquer ça peut peut-être aider mieux à comprendre parfois les décisions. Parce qu'évidemment, y'a des citoyens qui peuvent contester les décisions, c'est difficile, mais y a aussi des citoyens peut-être que qu'ils ont besoin de mieux comprendre des décisions. Parfois, on ne les comprend pas toujours parce qu'on est pas là, on sait pas ce qui se passe, on sait pas quels sont les enjeux, on sait pas quelles sont les difficultés. Donc je vais dire peut-être que quand ils sont un peu plus proches des pouvoirs décisionnels, peut-être qu'ils comprennent un peu plus facilement que : ah mais tiens, mais en fait ça sur une idée mais c'est pas facile à réaliser ou c'est impossible, ou c'est interdit... Donc je veux dire, si vous leur expliquez pas, s'ils restent, en fait...Au plus ils vont rester éloignés de la gestion de la chose publique, au plus il y aura de l'incompréhension, c'est clair. Donc je pense qu'il faut intégrer un maximum, mais toujours dans un esprit de complémentarité, voilà.

M : Ok ça va. Mais le cadre du Parlement peut, selon vous, être approprié pour accueillir ce genre d'initiatives, quoi ?

P : Bah c'est le cas maintenant. C'est le cas, Les commissions délibératives c'est quand même assez exceptionnel. En fait, on commence avec les commissions délibératives. On va pas commencer déjà à penser à ce qu'on va faire à la prochaine étape, non parce que là il y a des commissions délibératives. Il faut plusieurs expériences, on va les évaluer, on va les améliorer, on va on va en faire un bel outil, donc il faut essayer d'en faire un bel outil, qui durera et qui sera beaucoup plus pérenne donc euh... Je pense qu'on est vraiment à l'aube de, voilà, on est à l'aube de ces expériences-là. On va apprendre énormément en confrontant nos idées, en organisant ces commissions, puis on verra ce que ça donnera. On se laisse quand même le temps de l'évaluation. On se laisse un peu de recul par rapport à ça.

M : Ouais bien sûr. Sur le processus encore, je pense que vous y avez répondu mais, entre les sessions plénières et les sessions en sous-groupes, qu'est-ce que vous avez trouvé le plus efficace ou le plus pertinent pour le processus ?

P : Bah écoutez, tout était complémentaire, il était nécessaire de faire du travail en plénière et du travail en sous-groupe. Mais je pense que si on n'avait pas eu le travail en sous-groupes, ça aurait été très compliqué, très difficile d'avancer aussi vite parce que en réalité 1 mois c'est vraiment rapide. Donc euh, donc moi je pense que voilà, je vais pas opposer les deux, les deux étaient complémentaires. La première fois, la présentation, quand tout le monde est là et qu'on présente les choses de manière générale, c'était important de tous être là euh, je vais dire euh, quand... Voter les recommandations et les présenter en plénière, c'est normal que ça se passe en plénière. Le travail en sous-groupe, c'est un des outils pour arriver à bon port. Je pense que les deux étaient nécessaires et les deux sont, doivent être complémentaires.

M : Ok, sur le thème du coup de la commission délibérative, en sachant que du coup, les deux autres c'étaient la 5G et le sans-abrisme. Est-ce que vous trouvez que ce thème est tout aussi technique et tout aussi partisan, peut-être ?

P : Alors le thème est particulier, moi j'étais pas très favorable pour ce thème, je l'avoue, parce que c'est un thème qui est pas du tout de compétence COCOF, donc euh, parce qu'on parle de la sécurité...Enfin, on va parler de plein de choses qui n'avaient pas forcément un lien avec la COCOF et ça pouvait partir dans tous les sens. En plus, on vit une crise actuellement, donc on aurait pu...Il y avait un risque qu'on se focalise que sur la crise sanitaire alors qu'on voulait parler de crise générale. Mais ça finalement c'est pas arrivé. Donc, on n'a pas parlé que de la crise sanitaire. On a commencé par des inondations, des catastrophes euh... Ça c'était positif. Et puis on aurait pu avoir aussi des anti euh, des anti-démocratie, des anti-gestion de la crise sanitaire. Et là pas du tout, pas du tout, je trouve qu'on a eu euh, une maturité incroyable. On a pu aborder ce sujet compliqué, difficile, difficile à maîtriser quoi, parce que ça pouvait partir dans tous les sens. Bah finalement non, c'était... L'expérience s'est avérée très intéressante.

M : Et, est-ce que vous trouviez le thème plutôt clivant ou plutôt fédérateur ?

P : Je pense que comme y avait une maturité assez importante et une volonté de réussir notre commission délibérative, je pense que c'était plutôt fédérateur. Mais ça aurait pu être clivant, tout dépend de comment on aurait abordé les choses.

M : Humhum ok, ok super. Est-ce que par exemple vous auriez d'autres thèmes ou d'autres choses que vous voudriez voir aborder par, par les commissions délibératives ? Ou, à l'inverse des thèmes qui seraient pas du tout adaptés selon vous ?

P : Il y a plein de thèmes que moi j'aurais voulu aborder. Évidemment, moi j'avais, j'avais suggéré qu'on parle de santé mentale parce que, parce qu'on vit, on vit un moment où on parle de la crise sanitaire et de la crise socio-économique, la crise sociale. Mais il y a aussi toute la détresse et les problèmes de santé mentale que les gens vivent quoi : les étudiants, les jeunes, les moins jeunes, les personnes âgées, les jeunes isolés. Je veux dire les gens qui travaillaient et qui se retrouvent à devoir faire du télétravail. Je veux dire les problèmes de santé mentale sont énormes en réalité, et ils ont un impact très important sur la société et j'aurais voulu qu'on aborde ça quoi.

M : Ok et à l'inverse du coup un thème qui selon vous serait pas du tout adapté ? Ou des types de thèmes qui ne seraient pas adaptés pour cet exercice-là, après l'avoir fait.

P : J'ai pas vraiment un thème, parce qu'en fait, encore une fois c'est dans la manière d'aborder les choses, c'est dans la manière d'appréhender et d'amener les choses. J'ai pas vraiment un thème particulier pour dire euh, clivant, pas clivant. Peut-être qu'il y a un thème auquel je pense qui aurait pu être clivant et difficile, c'est la vaccination et le pass sanitaire mais ça j'ai envie de dire c'est hors commission délibérative, aujourd'hui maintenant que ces sujets-là sont, deviennent clivants quoi, en tout cas médiatiquement parlant et sur les réseaux sociaux, mais c'est pas toute la vie non plus.

M : Ouais ok super. Mais c'est déjà environ la fin. Ma dernière question c'est, voilà sur votre évaluation globale du processus et si je peux vous demander une chose, selon vous qui serait à garder absolument et une chose que vous changeriez dans l'organisation ou dans quoi que ce soit ?

P : Pour moi l'expérience était très positive, vraiment positive, à refaire. Je referais bien une commission délibérative. Ce que je changerais absolument pas, bah c'est la manière de travailler ensemble, la manière de appréhender les choses ensemble. Le fait de, à un moment donné faire

en sorte qu'on soit citoyens et députés, qu'on puisse travailler en sous-groupes aussi, ça les sous-groupes c'est important.

M : Donc la relation citoyens-parlementaires, quoi, c'est de ça ?

P : Comment ? Oui c'est ça. Cette relation-là, je pense qu'il faut pas la changer et je pense pas que là il faut changer la proportion non plus pour l'instant, parce que s'il y avait trop de députés, ça ne va pas non plus, parce qu'alors les citoyens sont moins à l'aise. Donc euh, j'ai cette impression.

Et ce que je changerais, moi, c'est peut-être la cadence (rires).

M : La cadence, ouais.

P : L'horaire, la cadence horaire qu'on a eue. C'était assez particulier, on a tout concentré sur un mois. Bon, on l'a quand même fait. Y a à boire et à manger dans les avis, donc là peut-être qu'au niveau de la cadence je ferais peut-être des week-ends plus lights, mais plus nombreux... Bah voilà, mais peut-être que je me trompe hein.

M : Non, non mais c'est pour avoir votre avis de toute façon. Donc, espacer plus les choses, selon vous ?

P : Bah j'ai l'impression que voilà, on l'a fait en un mois. Bon, faut pas le faire en 6 mois non plus mais, voilà, on aurait pu le faire en 1 mois et demi, ou en 2 mois. Parce qu'il y a eu un moment où on a fait quasi tous les dimanches, tous les week-ends. Et je sais pas, je pense que c'était pas facile pour les gens de s'organiser, parce que dimanche c'est un jour particulier.

M : Oui bien sûr.

P : Mais comme, comme voilà, comme c'était tous les dimanches. Puis, y a même eu un week-end où c'était samedi et dimanche. Moi j'aurais plutôt espacé ça, maintenant je l'ai évoqué hein... On m'a dit : mais non justement si on avait pas fait ça, on n'aurait pas abouti alors c'est difficile. Je comprends les points de vue, mais moi j'aurais peut-être un peu plus réfléchi sur euh, comment est-ce qu'on peut... Peut-être que c'est même, c'est même peut-être quelque chose qui doit être abordé dans la plénière quand on commence à lancer la commission délibérative. Peut-être qu'il faut aussi euh que ça devienne participatif, et qu'on vote peut-être, pour savoir quel rythme on veut. Là il a manqué peut-être de, d'un côté participatif (rires).

M : Ok, ben super. Si vous avez quelque chose... Vous pouvez toujours ajouter quelque chose si vous voulez, mais moi je, j'en ai fini avec mes questions. C'était super intéressant. Merci beaucoup.

P : Ben écoutez, voilà, moi j'ai dit bah je pense que j'ai tout dit, j'ai dit ce que je pensais.

M : Ouais, c'était assez, assez long déjà.

P : J'ai été vraiment euh... Une remarque, peut-être, que j'ai faite, je crois que je l'ai faite à la fin. Ce que j'ai trouvé très intéressant mais c'est parce que je suis sensible à cette question-là, c'est qu'il y avait des gens qui étaient très différents, de toutes catégories sociales, culturelles et autres. Et j'ai senti que y avait beaucoup de respect par rapport à ça. En fait, j'ai pas du tout senti de rejet à l'autre pour sa différence. Maintenant voilà, peut-être que suis un naïf. Mais en tout cas c'est ce que j'ai observé et ça me fait plaisir, parce que je me dis c'est ça Bruxelles quoi. Et ce côté multiculturel, différent et tout ça. Franchement, j'ai jamais vu quelqu'un qui

regardait bizarrement ou qui exprimait un mécontentement de voir des gens euh voilà. C'est tout simple et c'est bête parce que c'est normal. Le racisme est interdit, c'est un délit hein. Mais je me dis quand même, ça fait plaisir à voir, et c'était naturel en fait, c'était vraiment naturel. Donc, y avait vraiment des gens de toutes origines, de toutes confessions. Ce côté-là, c'était pas l'objectif de départ, mais...

M : Mais ça s'est passé quand même, oui.

P : Mais waw c'était une belle leçon.

M : Ok super, merci pour cette remarque en tout cas.

P : Je vous en prie.

M : Merci beaucoup et je vous souhaite une bonne soirée.

P : Également et bon courage pour la suite.

M : Merci c'est très gentil.

P : Au revoir.

Entretien avec le député DÉFI

M : Et là comme ça vous m'entendez bien ?

P : Je vous entends.

M : Vraiment désolée, j'ai un cours juste après et du coup j'ai été obligée me mettre dans un café.

P : Ok.

M : Mais en tout cas merci beaucoup. Est-ce que vous pouvez, est-ce que vous pouvez commencer par vous présenter ? Votre nom, votre activité, depuis combien de temps vous êtes député.

P : Donc [REDACTED], je suis député pour le groupe DEFI depuis 2014. Donc voilà, ça fait une législature et demi. Et voilà, je suis juriste de formation.

M : Ouais. Est-ce que c'était votre première commission délibérative ou est-ce que vous avez déjà participé à une commission délibérative avant ?

P. : C'est ma première commission délibérative.

M : Est-ce qu'avant d'y participer, vous aviez des préjugés sur le déroulement de la Commission ?

P : Euh, oui, j'ai touché à la participation citoyenne par le passé, donc à Forest. Et donc je voyais un peu ce que c'est. Je voyais évidemment que ceux qui participaient étaient toujours les mêmes personnes. Donc évidemment, le changement avec la commission délibérative, c'est qu'il y a un tirage au sort et que c'est que, il y a une photographie bien plus fidèle de la réalité bruxelloise. Donc c'est évidemment un plus.

L'autre élément, c'est que souvent on entend les mêmes personnes parler. Au-delà de la participation, ce sont souvent les mêmes qui parlent. Et donc ici, ben au fur et à mesure de l'évolution de la commission délibérative, moi je m'attendais aussi en fonction des configurations parce qu'évidemment en séance plénière, certains osaient vraiment pas prendre la parole. Dans les groupes de travail, on est une dizaine, on est 10, bah certains prenaient évidemment plus facilement la parole, puis d'autres pensent que c'est pas utile de prendre la parole parce qu'ils estimaient que ce qui avait été déjà dit était suffisant et que pas besoin d'en rajouter. Et puis évidemment, quand on est des groupes one to one ou à 3 ou 4, bah c'est évidemment plus simple de prendre la parole.

Je pense aussi que cette commission délibérative était une amélioration par rapport aux deux précédentes. On a tiré les leçons chaque fois de la commission délibérative sans-abrisme, la commission délibérative sur la 5G et donc ça a permis aussi cette fois-ci d'arriver à quelque chose de plus abouti, même s'il y a encore certains éléments à améliorer.

M : Ok, super.

Quelle était votre, quelle était votre motivation ? Enfin à part le fait que c'est votre métier mais quelle était votre motivation pour faire partie du processus ?

P : Ben moi, j'ai toujours euh... Enfin moi je me suis présenté en politique pour l'objectif de la prochaine politique et citoyen donc, sont des dispositifs pour lesquels je suis sensible.

Euh maintenant je suis aussi, je ne vous le cache pas, je crois que c'est aussi important de le rappeler, c'est qu'on est dans le cadre, dans une démocratie représentative. Les députés qui votent, à un moment ont une responsabilité. Et si on fait du tirage au sort et que on invite les citoyens à voter, à prendre des décisions à la place des députés ou avec les députés ou, fin voilà. Y a l'aspect responsabilité qui n'est plus là. Et donc je pense que c'est aussi important d'avoir, d'avoir cet élément, de prendre cet élément en compte quand on prend des décisions. Et la responsabilité ben, c'est au-delà des travers de la politique et des attrape-voix etcetera, je pense que ça c'est de la responsabilité des partis finalement et peut-être qu'il y a aussi quelque chose à modifier par rapport à ça. Mais voilà, on est censés euh travailler, étudier, consulter, être sur le terrain...

Enfin voilà, il y a toute une série de missions qui nous incombent qui sont pas formelles mais euh si on est conscients de l'ampleur du travail et de la chance de faire ce travail, on essaye de le faire, on le fait avec le plus de professionnalisme et avec le plus de prise en considération des citoyens. Enfin, alors c'est un, peut-être quelque chose qui a été interpellant dans les, je sais pas si vous étiez dans ce groupe de travail à ce moment-là mais y a une citoyenne qui me demandait : oui mais est-ce que vous rencontrez souvent vos électeurs ?

M : J'étais là, oui.

M : Vous étiez là, voilà. Enfin c'est assez... Non enfin, d'ailleurs on sait pas qui sont nos électeurs. Enfin vous avez entendu ma réponse quoi. Mais voilà, quand on est élu, ben on travaille dans l'intérêt général, alors certes certains vont faire de l'électoratisme. Mais après, je pense qu'il faut aller au-delà de ça et peut-être que c'est ce qu'attendent aussi les citoyens, c'est qu'on soit pas juste là pour prêcher pour sa chapelle et qu'on ait un peu de courage dans les décisions qu'on prend. C'est pas évident hein, je le dis, voilà.

On est aussi, on est souvent confrontés à des dilemmes aussi donc euh... Donc voilà, mais je pense que la question de la responsabilité, de la représentativité est important et puis de la

concertation, de la réelle concertation des citoyens, qui permet d'une part pour eux de participer, mais aussi de prendre conscience de la complexité des choses et que tout ne vient pas du, c'est pas du (00 :05 :28-00 :05 :29). Et je pense que ça c'est aussi une belle réussite de la commission délibérative, de voir comment fonctionnent les choses etcetera. Donc voilà.

M : Ok super merci. Mais c'était ma question suivante, quelle est d'après vous la plus-value des citoyens dans le processus du coup, qu'est-ce qu'ils apportent selon vous ?

P : Ben ils apportent leur regard de terrain. Mais encore une fois, moi je suis politique, je suis député, mais je suis aussi citoyen. Je vis dans la même ville que les, que vous et j'ai les mêmes, les mêmes préoccupations que tout le monde. Et donc c'est pas que je suis totalement extérieur dans mon bureau à décider dans un coin, à faire ce qu'on a envie de faire. L'objectif c'est de faire les choses pour le bien-être des habitants. Et donc, ils le rappellent ici, ils rappellent qu'ils sont là mais euh...Et donc c'est intéressant qu'ils puissent participer parce que ça participe aussi à l'adhésion aux décisions finales.

Quand on parle de, de gestion de crise et de participation à des exercices ou de bénévolat, de volontariat, ça implique les citoyens davantage, alors que on voit qu'on est dans une société très individuelle, très individualiste. Donc c'est important de, d'apporter cette conscience citoyenne aux habitants finalement. Et c'est ce que je, je pense que ça, la commission délibérative apporte ça. Alors, avec les limites évidemment que cette commission délibérative c'est 36 citoyens ici, 45 au niveau du Parlement, sur un peu plus d'1 million d'habitants. Voilà, ça reste, ça reste très limité, hyper confidentiel. Mais après ces personnes sont des ambassadeurs, ils parlent autour d'eux etcetera et donc ça, c'est important de le faire malgré tout.

M : Sur les citoyens, est-ce qu'il y a dans leur attitude dans le processus des difficultés particulières que vous repérez chez les citoyens, par exemple ?

P : Chacun vient avec sa personnalité. Et je peux vous dire aussi que, les députés fin les premiers mois de leur élection ben ils sont citoyens, fin ils ont été citoyens juste avant, fin ils sont toujours citoyens mais... Mais voilà, les sensibilités qui peuvent apparaître plus chez les uns et chez les autres avec évidemment, chaque citoyen va venir avec sa préoccupation, qui est importante pour lui. Et donc il faut prendre ces préoccupations individuelles et pouvoir les prendre en considération dans la décision finale, c'est important. Et donc voilà, certains sont plus sensibles sur certains sujets que sur d'autres, c'est important d'écouter et de voir comment allier ça avec les recommandations à mettre en place.

M : Et vous parliez que les députés représentaient l'intérêt général et tout ça, et c'est vrai que moi ce que j'ai l'impression d'avoir remarqué c'est que les citoyens venaient avec un point de vue beaucoup plus personnel, individuel. Et voilà, c'est quelque chose à...

P : Ben c'est ça, ben donc, moi je le vois au quotidien aussi... Enfin, j'étais échevin à Forest des travaux, de la propreté, fin voilà avec des matières où souvent les gens se plaignent de certaines choses très ponctuelles, sans regarder les choses de manière globale. Et je prends un autre exemple dans le cadre de mon échevinat des travaux, on faisait de la rénovation dans les écoles, dans les bâtiments scolaires. Pour certains bâtiments scolaires du haut de Forest, enfin je sais pas si vous voyez un peu la commune.

M : Je connais pas très bien.

P : Bon bref, il y a certaines écoles qui sont plus des écoles, on va dire, privilégiées, avec des associations de parents qui sont actives, etcetera. Et de l'autre côté, dans le bas de Forest, du

côté de, voilà des quartiers plus populaires, il y a pas vraiment de mobilisation, il y a pas d'association de parents. Pourtant il y a aussi des problèmes dans les écoles et des travaux à réaliser. Et donc, ce qu'on explique aux parents du haut de Forest, donc des associations de parents, c'est qu'on prend bien en compte tout ce que vous dites mais sachez qu'on doit prendre en compte l'ensemble de la problématique et on peut pas juste contenter ceux qui crient le plus fort. On doit travailler dans l'intérêt général, on doit prendre tout en considération. Et après ce qui est important aussi c'est d'expliquer pourquoi on fait les choses et pourquoi on donne la priorité à ci ou à ça. Ca c'est notre rôle aussi d'expliquer, mais euh on doit pouvoir entendre et on doit pouvoir aussi prendre en considération, avoir la vue d'ensemble lors des prises de décision et prendre la décision sur base de tous ces éléments.

M : Ok, super. Et du côté du coup, plutôt du côté parlementaire, je vous posais la question de la plus-value du citoyen. D'après vous, quelle est la plus-value du fait qu'il y ait quand même 12 ou 15 parlementaires dans le processus ? Que ce ne soit pas simplement un panel citoyen.

P : Alors, enfin aussi l'implication de tous les, des 12 députés ou en tout cas les 10 députés, ouais les 10 qui étaient là ne se sont pas tous impliqués de la même manière euh, à tous les niveaux hein, enfin. Mais je pense que... Juste, revenez sur la question pour pas que je réponde de travers.

M : C'est-à-dire quelle est la plus-value du fait qu'il y ait des députés aussi dans le processus quoi ?

P : Ouais, mais ce que, c'est qu'on apporte aussi la... Enfin, d'abord, ça permet de montrer comment est le travail parlementaire, qui est finalement... Enfin c'est une manière, le travail parlementaire c'est pas juste un protocole, juste pour la forme et pour faire plaisir. L'objectif c'est d'avoir des règles de fonctionnement qui permettent d'édicter des lois et d'avoir un processus, on l'a vu avec les recommandations, les amendements etcetera. Moi je trouvais que c'était fondamental de pouvoir présenter les amendements, les discuter et avoir des discussions là-dessus pour terminer la discussion. Normalement au parlement, euh on a des commissions et après on a la séance plénière. Donc en commission, on fait tout le travail de détail et en séance plénière, on a les grandes déclarations politiques ou générales. Alors que ici, on fait tout en plénières. Enfin il y a les groupes de travail qui viennent avec des textes et ces textes sont travaillés en plénières. Mais on peut aussi discuter d'amendements en plénière au parlement de manière générale, dans l'activité classique. Mais c'est moins courant, ça se fait pour des gros amendements on va dire. Mais ici, je trouvais que c'était important de garder, d'avoir une place pour la discussion et pour que personne se sente frustré au niveau du débat.

Et donc voilà la plus-value bah c'est sans doute pour certains députés, parce que voilà c'est c'est le, c'est le fait de pouvoir formaliser les choses euh. Quand on a fait la rédaction des recommandations en tout petits groupes, je voyais que j'apportais une réelle plus-value dans mon petit groupe pour rédiger les recommandations, que c'était pas si clair que ça dans l'esprit des citoyens, quelle que soit leur formation parce qu'ils ont juste pas l'habitude de la, des processus législatifs et c'est tout à fait compréhensible. Donc voilà c'est important que les deux se rencontrent, que les deux travaillent ensemble, qu'on co-signe des amendements, je trouvais que c'était aussi très, très symbolique. Euh et voilà, qu'on puisse s'imprégner de la sensibilité et que les citoyens aussi découvrent le travail parlementaire et aussi peut-être le, pas le déstigmatisent mais en tout cas le démystifient, voilà, le démystifient.

M : Au niveau de la relation entre les citoyens et les parlementaires comment que vous estimez que ça s'est passé ?

P : Alors au début, évidemment...Moi, j'avais la chance de connaître un citoyen qui était dans les, qui était tiré au sort.

M : Oui.

P : Mais après, peu importe que je connaisse ou pas, la dynamique a fait que le dialogue s'est vite installé. Alors au début évidemment, on avait les citoyens puis les députés qui étaient d'un côté, qui étaient tous regroupés à un endroit. Perso, moi quand je suis arrivé j'étais prêt à m'installer au milieu des citoyens mais il y avait plus de place donc j'étais obligé de me mettre là où il y avait les députés. Mais bon voilà, pour moi c'était pas un réflexe d'aller se mettre avec les députés mais c'était l'image en tout cas qu'on pouvait avoir quand on commençait la commission délibérative. Et puis euh, après oui, **tout le monde se mélangeait ou quasi tout le monde se mélangeait, parlait ensemble, voilà euh, commençait à créer des sympathies les uns avec les autres.** Donc voilà la dynamique, c'est une dynamique de groupe finalement normale après un travail commun.

M : Humhum ok, est-ce que y a chez les citoyens participants, quelque chose qui vous a surpris en particulier, quelque chose auquel vous ne vous attendiez pas ?

P : Euh non pas particulièrement. A partir du moment où c'est un tirage au sort et que voilà, donc voilà...**En soit évidemment, c'est les différentes facettes de la société, les différents caractères qui s'affirment. Il y a des gens qui ont des caractères plus forts.** Moi personnellement ça m'a, enfin y a pas grand-chose qui m'a surpris.

M : Lors des délibérations en sous-groupes dans les salles, comment est-ce que vous estimez la répartition de la prise de parole, entre parlementaires et citoyens ?

P : Mais ça c'est aussi quelque chose de très délicat, évidemment. Mais avant à la commission délibérative, nous on a eu des discussions aussi en interne à la commission, avant de préparer au niveau du parlement pour rappeler aussi contrairement aux participants, parce que la première ou la deuxième commission délibérative, en tout cas la première, les députés osaient pas du tout prendre la parole parce que ils avaient l'impression qu'il fallait laisser la parole aux citoyens. Alors, c'est le cas d'un panel citoyen ; ici on est dans une commission délibérative mixte où on travaille ensemble. Donc évidemment c'est important de répartir la parole de manière équitable. Souvent, les gens au début ont peur de prendre la parole. Après, il faut bien que quelqu'un prenne la parole. Mais euh, mais c'est jamais dans, enfin en tout cas dans mon chef c'est jamais dans l'objectif de monopoliser ou de me mettre en avant. Je pense que l'objectif c'était de faire avancer les choses. Alors, peut-être que j'étais plus présent ou voilà. Mais voilà, en commission parlementaire, je prends aussi souvent plus la parole que d'autres, voilà parce que...Mais c'est pas une question de vouloir prendre la parole juste pour la prendre, c'est juste pour faire avancer les choses. Donc voilà, **il y a des citoyens qui ont plus pris la parole que d'autres aussi.** J'ai pas calculé le temps de parole des uns et des autres, et c'est pas l'objectif. Mais là, l'objectif c'est surtout que personne se sente frustré dans l'exercice.

M : Ok, oui. Vous parliez du fait que ça permettait aux citoyens de voir le travail parlementaire. J'avais une autre question, c'est d'après vous, en quoi est-ce que la commission ressemble ou à l'inverse, quelles sont les ressemblances ou les grandes différences avec un travail parlementaire classique ?

P : Bon d'abord cette commission délibérative, elle était assez consensuelle au niveau du sujet. Y avait pas vraiment de débat idéologique, avec des pour et des contre tranchés. Voilà, alors

c'est pas toujours le cas non plus au parlement hein. On va dire que cette commission délibérative reflétait le travail d'un groupe de travail au parlement qui travaille sur une résolution qui est très consensuelle.

Je prends un exemple : l'accessibilité des transports publics pour les personnes handicapées. C'est quelque chose euh, un objectif que tout le monde souhaite. Mais donc tout le monde va venir avec des propositions, on va travailler, on va travailler sur un arbre de travail euh. Voilà, il y a quelqu'un qui prend note et chacun donne ses idées, on a un draft et puis on corrige, fin voilà. Donc, on va dire que c'est plutôt dans ce cadre-là avec éventuellement des additions.

Maintenant, on est pas, évidemment, dans le cadre d'une proposition ou d'un projet d'ordonnance qui est discuté : discussion générale, puis on aborde les articles et des amendements de commissions etcetera. On a fait un travail un peu plus simplifié ici. Aussi, l'objectif aussi c'était que les citoyens puissent participer le plus possible. Donc voilà, la construction, la méthodologie qui est proposée ici n'est pas la même qu'au niveau du parlement. Mais dans le cadre du processus, on voit malgré tous les marqueurs du travail parlementaire. Les amendements, c'est du travail parlementaire. Les votes euh voilà, c'est important. Alors il y a un élément qui m'a un peu dérangé au niveau des votes, c'est qu'on vote pas en même temps. On peut, on pourrait voter en même temps et après scinder les résultats des deux. Mais le problème c'est que si les citoyens votent d'abord, ça risque d'influencer le vote de certains députés qui se disent, hein mais on va voter dans le sens des citoyens. Donc, ça, ça m'a un peu dérangé, même si voilà ça n'a rien changé au vote que j'aurais fait au final. Mais je trouve que juste pour éviter ce genre d'idées ou de craintes, on devrait voter en même temps quitte à dépouiller après de manière séparée. Mais euh...

M : Oui, pour garder un pied d'égalité entre tous les participants, du coup ?

P : Hum ?

M : Pour garder un pied d'égalité du coup entre tous les participants ?

P : Oui, sachant aussi que, encore une fois, la question du vote elle s'est posée en disant que finalement le seul vote qui vaut c'est celui des députés euh parce que c'est la constitution qui prévoit les choses comme ça. Mais bon, ça ça s'explique etcetera, mais le fait de pouvoir voter tous ensemble euh, c'est aussi, c'est important et pour les députés et pour les citoyens. Enfin chacun doit pouvoir, enfin ça doit être spontané le vote et pas euh...

M : Et pas influencé, oui. Mais c'est intéressant de voir que la méthodologie de base s'inspire du travail parlementaire, mais qu'après elle a été pas mal adaptée toujours dans l'objectif de favoriser la participation du citoyen quoi, un maximum. C'est un peu...

P : Oui, favoriser la participation de tout le monde, la co-construction, etcetera. Mais encore une fois, on est pas du tout dans du clivant donc euh, ce serait intéressant de voir les choses... Au niveau de la 5G c'est plus clivant.

M : Oui.

P : Maintenant, j'ai pas participé à cette discussion. Je sais que y a pas mal de remarques qui ont été émises par rapport à ça. Un autre élément que je trouve important et c'était quelque chose qui manquait au niveau de la 5G, par rapport aux experts. Donc y a certains experts qui ont été invités, d'autres qui auraient été invités, mais qui n'ont pas pu participer parce qu'il n'étaient pas disponibles le jour J. Ici, quand au niveau de la commission délibérative, on a

demandé après le premier round d'experts si on avait oublié quelqu'un, si ce serait intéressant d'avoir quelqu'un en plus à additionner, c'est une bonne chose, mais on devrait dans les commissions délibératives à venir prévoir une séance tampon en plus, et peut-être avoir 2 semaines, entre la rédaction et le et la fin des, des auditions, pour prévoir des auditions supplémentaires.

M : Oui.

P : Et pas dire euh...Ah ben on a essayé mais finalement on a réussi à avoir personne, parce que c'est ce qui s'est passé ici. Je pense que ça c'est important, de prévoir d'office une journée tampon, pour pouvoir auditionner ceux qu'on n'a pas pu auditionner. Voilà.

M : Ok, super merci. Encore sur le Parlement et sur le travail parlementaire, d'après vous quel est l'intérêt de faire ça justement au Parlement, spécifiquement d'intégrer ça avec des députés, dans une structure parlementaire quoi ?

P : Bah parce que ça permet justement de, d'abord ça... Je pense que, enfin, l'enceinte du Parlement a quelque chose de très symbolique et ça semble être inaccessible pour certains, en se disant : oui c'est les politiques qui vont là-bas, nous on est des simples citoyens, on peut passer devant et manger, boire un verre à la Grand Place mais on va pas rentrer au Parlement, on va pas rentrer à la Chambre. Alors que finalement il est aussi, il est accessible, il est même accessible chaque semaine, enfin maintenant c'est la période, on est dans une situation particulière de Covid. Mais les commissions et les séances plénières sont publiques. Donc, qui veut venir au Parlement suivre une commission ou une séance plénière peut venir. Mais voilà, ouvrir les portes du Parlement aux citoyens, c'est quand même très symbolique et très positif. Et montrer qu'ils peuvent s'asseoir dans l'hémicycle, là où on vote, là où on fait les lois et participer dans les salles de commission où on fait les discussions etcetera, je trouve que c'est bien. Et des échos que j'ai pu avoir de la part de pas mal de participants, c'est qu'ils ont beaucoup beaucoup apprécié.

M : Ouais, OK super.

Et d'après vous, entre les, les sessions en plus petits groupes ou bien le travail en plénière, qu'est-ce que vous avez trouvé le plus efficace, le plus pertinent ?

P : Alors les petits groupes, c'est évidemment efficace parce qu'on peut travailler et arriver à des résultats rapides. Seulement ces résultats doivent être confrontés aux autres, des autres groupes.

M : Ouais.

P : Et donc le travail en plénière est aussi important. Et le travail de réécriture par les services était aussi très important et ils ont fait un travail phénoménal par rapport à ça, et puis la recompilation après. Enfin, parce que je pense qu'on est arrivé finalement à un travail abouti parce que c'est des étapes, suivre des étapes intermédiaires qui ont été réadaptées pour qu'on arrive à une situation telle qu'on est arrivé. Alors, on avait je crois même 30 recommandations cette fois-ci, c'est moins que les 90 et quelques recommandations de la commission sans-abris. Donc, peut être que déjà au niveau des commissions délibératives, on peut se dire qu'on doit se limiter maximum à 30 recommandations, pour éviter de, voilà d'aller trop loin et cibler un maximum les choses. Maintenant euh, on a aussi par la méthodologie peut-être, même si on a essayé de faire passer certains éléments par la bande, mis certains sujets de côté parce que chaque groupe est venu avec ses priorités qui étaient aussi parfois des priorités des autres

groupes. Et donc même s'il avait des chouettes idées mais que dans la sélection qu'il devait faire, il devait en choisir 3 sur 5, il y en a 2 qui passent à la trappe. Et peut-être que les 2 qui passaient à la trappe méritaient également des recommandations, euh voilà. Donc ça c'est aussi le travail voilà qui est en silo, enfin qui rentre dans un entonnoir et qui fait que, au final, il y a certaines choses qui passent à la trappe. Euh, mais bon finalement pas tant que ça hein, je pense qu'on essaye de rattraper les choses en intégrant dans certaines recommandations.

Mais euh, mais voilà, on peut arriver à ce genre de situations, par le fait qu'on travaille en silos d'abord avant de revenir, de remettre les choses en commun. C'est que à un moment on s'est dit stratégiquement, ah mais tout le monde va parler de volontariat donc on va pas parler de volontariat, parce qu'on sait que la proposition va venir d'ailleurs. Mais en même temps on a envie de mettre en avant nos propositions en matière de volontariat. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? Enfin voilà, c'était les petites discussions qu'on pouvait avoir en groupes de travail pour savoir, finalement, vers quoi on va. **Mais donc les deux sont importants, bien évidemment. Et c'est vraiment important de mettre tout ensemble et que tout le monde puisse découvrir le travail qui a été fait par les autres, donc euh, donc chaque session a sa plus-value.**

M : Ok, Merci.

Sur le thème de la Commission, vous disiez que c'était un thème consensuel, est-ce que vous évaluez ça positivement ? Ou est-ce que vous auriez préféré travailler sur un thème plutôt comme la 5G ?

P : Alors euh, les deux me vont, les deux me vont. Mais euh je sais pas, je connais pas, je sais pas si votre étude elle porte que sur cette commission délibérative ou sur toutes les commissions délibératives ?

M : Elle porte que sur celle-ci mais c'est vrai que le thème revient beaucoup dans les entretiens donc du coup j'essaie d'interroger un peu sur euh...

P : Mais ce que je veux dire par là c'est que je n'ai pas d'information sur la perception que les citoyens ont pu avoir de la commission délibérative sur la 5G. Parce que la 5G c'est très très politique, c'est très très clivant. Et donc, au sein des groupes politiques aussi y a des débats. Y a pas une logique, souvent y a des logiques majorité/opposition etcetera. C'est pas si clair que ça par rapport à la 5G. Et le truc par rapport à la 5G, c'est que c'est un sujet très technique et quasi inaccessible qui devrait être plus entre les mains d'experts qu'entre nos mains à nous, parce que nous, on parle juste avec notre, avec peut-être notre perception, notre perception assez subjective de la situation. Mais donc sur un sujet aussi important, je pense que la voix des experts est la plus importante. Et donc est-ce que c'était un sujet qui était vraiment...

M : Adapté ?

P : Bon à utiliser pour une commission délibérative. J'en sais rien, je sais pas. Mais ça a été envoyé à la commission délibérative parce que le gouvernement a dit : hein, on va consulter les citoyens. Mais euh, voilà c'est pas, je pense pas que c'était la meilleure thématique à aborder.

M : Ok.

Et ma dernière question c'est quelle est votre évaluation globale du processus ? Est-ce que je peux vous demander une chose que vous pensez qui est à garder absolument et une chose que vous changeriez si vous en aviez le pouvoir ?

P : Je voulais un peu, je pense que c'est la méthodologie actuelle, la dynamique groupes/sous-groupes etcetera, séance plénière, travail euh... Je pense que c'est à maintenir. Ce qui est à changer, c'est peut-être donner encore plus de place aux experts, l'opportunité à plus d'experts de pouvoir donner leur position si des citoyens ou des députés sentent que c'est nécessaire, qu'on a oublié quelque chose. **Et encore une fois, ben qu'on vote tous ensemble.** Mais c'est pas quelque chose, c'est pas grave, c'est pas quelque chose qui est rebutant.

Mais si je dois prendre deux changements, c'est ajouter une euh, peut-être d'avoir moins de commissions délibératives sur l'année du coup mais d'avoir, de prendre plus de temps pour une commission délibérative pour que le travail soit encore plus abouti, même si ça monopolise du temps pour les citoyens et aussi pour les députés. Mais peut-être qu'on peut jouer sur d'autres jours de la semaine, enfin une soirée de temps en temps. Et voilà, au niveau de la procédure, peut-être donner encore plus de place pour la discussion des amendements en plénière ou en, voilà en plénière, et voilà **le vote simultané de tous les acteurs.**

M : Ouais ok super, mais c'était tout pour moi. Je vais vous libérer. Merci beaucoup, c'était top.

P : Voilà, s'il vous plait.

M : Merci, merci c'est gentil. Bonne journée, au revoir.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad